



## PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2013-2020

### ANNEXE A. FICHES BILAN



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
----------------------	----------

<b>SOMMAIRE DES ACTIONS PAR MAITRE D'OUVRAGE.....</b>	<b>8</b>
---	----------

<b>AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE .....</b>	<b>16</b>
--	-----------

---

1.1.1 Diagnostic des actions de prévention des inondations et appréciation de la culture du risque inondation .....	17
1.1.2 Cartographie et modélisation des inondations en région Ile-de-France .....	18
1.1.3 Reconstitution des crues majeures de la Seine et ses affluents au cours des XVIIIème et XIXème siècles .....	19
1.1.4 Evaluation des dommages socio-économiques liés aux inondations .....	20
1.1.5 Etude de la propagation de la nappe alluviale de la Seine en cas de crue .....	21
1.1.6 Etude de l'homogénéisation du système de murettes dans le continuum urbain francilien (faisabilité technique, juridique) .....	22
1.1.7 Financement d'une thèse s'inscrivant dans le cadre de la prévention du risque d'inondation ..	23
1.1.8 Modernisation du logiciel de calcul hydraulique du réseau d'assainissement pour la modélisation des scénarios R.1 et R1.15.....	25
1.1.9 Étude du rôle des réseaux d'assainissement dans la propagation des crues .....	29
1.1.10 Étude de recensement des dispositifs de protection en place le long de la Marne et de la Seine en Seine-Saint-Denis.....	32
1.1.11 Recensement des installations départementales situées en zone inondable par les crues de Marne et de Seine .....	35
1.1.12 Approfondissement des études relatives à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau d'assainissement départemental en cas d'inondation. ....	39
1.1.13 Etude relative à la vulnérabilité du réseau routier départemental en cas de crue majeure .....	42
1.1.14 Bilan du PAPI et prestations pour l'assistance au montage d'un PAPI porté par l'EPTB à partir de 2020.....	45
1.1.15 Etude des effets de la crue sur le patrimoine culturel et artistique .....	46
1.1.16 Etudes relatives à l'amélioration de la connaissance et à la gestion de la décrue sur trois sites tests .....	47
1.1.17 Thèse Cifre sur le sujet de la reconstruction des services publics de l'agglomération francilienne en phase de post-crise inondation.....	48
1.1.19 Étude des capacités d'évacuation des réseaux d'assainissement en période de décrue.....	49
1.1.20 Animation d'une mission "Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations" au sein du Conseil départemental du Val-de-Marne.....	51
1.1.21 Étude relative à la gestion et au traitement des forts volumes de déchets post-inondation sur le territoire du SIREDOM en cas de crue majeure de la Seine .....	53
1.1.22 Recensement des installations communautaires situées en zone inondable par les crues de Seine .....	54
1.2.1 Accompagnements pour la mise en place de repères de crues.....	56
1.2.2 Pose de repères de crue sur les équipements départementaux et actions de communication associées.....	57
1.2.5 Accompagnement des communes pour la valorisation des repères de crue .....	60
1.3.1 Organisation de 3 colloques .....	62
1.3.3 Création et développement d'un centre de ressources sur les inondations du bassin amont de la Seine - phase 1 .....	63
1.3.4 Sensibilisation des acteurs publics locaux.....	64
1.3.5 Sensibilisation du grand public à la culture du fleuve et à la culture du risque inondation .....	69

1.3.6 Sensibilisation des acteurs économiques privés .....	74
1.3.7 Représentation des zones inondables des TRI en réalité augmentée .....	78
1.3.8 Création, adaptation et mise à jour de 2 applications pour Smartphones .....	79
1.3.11 Actions de communication, de formations et de sensibilisation aux risques majeurs, auprès de la communauté éducative, dans le cadre général de l'éducation à l'environnement et au développement durable .....	80
1.3.12 Communication vers la population parisienne – Création d'un dossier consacré au risque d'inondation à Paris sur le site Paris.fr .....	82
1.3.13 Communication vers la population parisienne : création de projets culturels sur le thème des inondations à Paris .....	84
1.3.18 Réalisation d'un support d'information sur les risques de crues et les mesures à prendre pour s'en protéger, destinée au grand public et aux communes .....	86
1.3.19 Actions de sensibilisation au risque inondation à destination du grand public et des scolaires .....	87
1.3.21 Organisation de rencontres partenariales sur le risque Inondation en Val-de-Marne .....	89
1.3.22 Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des Val-de-Marnais .....	92
1.3.23 Ateliers du PAPI .....	97
1.3.24 Conférence annuelle sur la gestion du risque inondation .....	98
1.3.25 Implication des acteurs de l'économie numérique et de l'innovation pour la mobilisation des franciliens à la thématique de la prévention et de la gestion des inondations .....	99
1.3.26 Réalisation de supports de communication vers des publics cibles .....	100
1.3.27 Action de sensibilisation et de formation des élus et agents départementaux en matière de prévention du risque d'inondation .....	102
1.3.29 Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des agents départementaux .....	105
1.3.30 Sensibilisation des agents du conseil départemental de l'Essonne au risque inondation .....	108
1.3.31 Sensibilisation des publics cible (collégiens) du conseil départemental de l'Essonne au risque inondation .....	110
1.3.33 Action de sensibilisation des agents du SIAAP au risque d'inondation .....	112
1.3.34 Action de sensibilisation du public à la vulnérabilité des réseaux d'assainissement face au risque d'inondation .....	114
1.3.35 Organisation d'actions de sensibilisation à la culture du fleuve .....	116
1.3.36 Elargissement de VigiOrge aux habitants de la zone de confluence Orge/Seine .....	117
1.3.37 Sensibilisation des riverains de la Morte Rivière au risque inondation .....	119
1.3.38 Information des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur le risque inondations .....	121
1.3.39 Sensibilisation des populations et du jeune public .....	123
1.3.40 Accompagnement dans la réalisation de DICRIM et la mise en place d'affichage dans le ERP .....	125
1.3.41 Information et sensibilisation au risque d'inondation à destination de différents publics .....	127
1.3.42 Développement de la culture du risque - Action de communication vers les syndicats, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers .....	130
1.3.43 Sensibilisation du grand public à la culture du fleuve (risque inondation et maintien des fonctionnalités de l'espace alluvial et des zones humides) .....	132
1.3.44 Mobilisation des différents acteurs (élus, techniciens, citoyens ...) à la culture du fleuve et à la résilience .....	134
1.3.45 Sensibilisation et communication sur le risque inondation, à destination des Melunais et des agents communaux .....	136
1.3.46 Actions d'information accompagnant le programme d'actions : réunions d'information, expositions, documents de sensibilisation .....	140
1.3.47 DICRIM : conception, diffusion, mise à jour .....	143
1.3.48 Sensibilisation et formation des agents et des élus à la gestion des risques naturels .....	147
<b>AXE 2 : ACTIONS D'AMELIORATION DE LA PREVISION .....</b>	<b>149</b>

2.1 Modernisation du réseau de piézomètres : mise en place de nouveaux piézomètres .....	150
2.2 Modernisation du réseau de piézomètres : test pour la mise en place de la radio ou de la télétransmission sur quelques piézomètres .....	152
2.3 Modernisation du réseau de piézomètres : extension de la mise en place de la radio ou télétransmission sur tout ou partie du réseau.....	154
2.4 Modernisation des stations de mesures de niveau dans la zone de confluence.....	156
2.5 Pose de règles limnimétriques .....	161

### **AXE 3 : ACTIONS D'AMELIORATION DE LA GESTION DE CRISE .....164**

---

3.1 Accompagnement pour la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA).....	165
3.2 Assistance à la mise en œuvre des plans de gestion de crise et montage d'exercices réguliers permettant l'entraînement des communes et de leurs groupements .....	168
3.4 Mise en place de plans de continuité d'activité des services départementaux.....	172
3.5 Organisation d'un exercice annuel "crue majeure" .....	174
3.6 Formalisation des procédures de "gestion de crise" internes et organisation de la continuité d'activité en cas de crue majeure.....	178
3.7 Réalisation d'un PCA des services de la Ville de Paris en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou d'inondation .....	182
3.9 Acquisition d'une main courante de gestion de crise .....	183
3.10 Réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) des services du Département de Seine-et-Marne en cas de crue exceptionnelle et d'autres événements. ....	184
3.11 Formation des agents du SIAAP à la gestion de crise.....	186
3.12 Modélisation couplée fleuve / système d'assainissement pour gestion prédictive en temps réel en cas de crue majeure .....	188
3.13 Organisation d'un exercice annuel « crue majeure » .....	190
3.14 Réalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) du SIAAP en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou de la Marne .....	192
3.15 Mise en place de plans de continuité d'activité sur les réseaux d'assainissement et les unités de traitement .....	194
3.16 Appui méthodologique à la réalisation de plans communaux de sauvegarde .....	195
3.17 Appui méthodologique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et de documents d'informations communaux sur les risques majeurs (DICRIM).....	197
3.18 Réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) assainissement du SyAGE .....	199
3.19 Accompagnement dans la réalisation, mise à jour et test de plans communaux de sauvegarde .....	201
3.20 Formalisation des procédures de « Gestion de Crise » internes à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart .....	204
3.21 Mise en œuvre de plans de continuité d'activité des services communautaires .....	206
3.22 Mise en place de plans de continuité d'activité des services communautaires .....	208
3.23 Réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde.....	210
3.24 Organisation d'un exercice annuel crue majeure .....	211
3.25 Étude sur la gestion des déchets produits pendant la crue .....	213

### **AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT** **215**

---

4.1.1 Formation des concepteurs de projets d'aménagement du territoire à la prise en compte du risque inondation .....	216
--	-----

4.1.2 Répertoire, hiérarchiser, et gérer (préservé et restaurer) les champs d'expansion de crue et zones humides. Valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine .....	217
4.1.3 Cycle de formation des agents départementaux - "L'aménagement en zone inondable" .....	225
4.1.4 Relai pour la mise en œuvre du guide à l'attention des services techniques pour l'intégration du risque inondation dans le développement et l'aménagement du territoire .....	228
4.1.5 Recenser et valoriser les zones naturelles d'expansion des crues.....	230
4.2.1 Étude hydraulique dans le cadre de l'aménagement du quartier Bercy-Charenton .....	232
4.2.2 Etudes et expertises techniques relatives à la prise en compte du risque inondation dans les projets (aménagement urbains, construction, etc.).....	234
4.2.3 Favoriser l'émergence de projets urbains résilients .....	236
4.2.4 Préconisations pour la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire et études de faisabilité d'aménagement de quartiers résilients.....	239
4.2.5 Etude de définition des conditions d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque..	244

## **AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS ..248**

---

5.4.1 Appui à la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité de bâtiments et d'équipements publics .....	249
5.4.2 Diagnostics de vulnérabilité des établissements municipaux les plus exposés au risque d'inondation .....	252
5.4.3 Gestion automatisée de l'assainissement parisien (GAASPAR) : mise au point d'un modèle pour la gestion en temps réel du réseau d'assainissement parisien intégrant le risque de fortes crues ...	254
5.4.5 Mise à jour des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments départementaux situés en zone inondable.....	256
5.4.6 Établissement de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements départementaux situés en zone inondable.....	257
5.4.7 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité au risque inondation des équipements départementaux (Collèges, crèches, bâtiments administratifs, etc.) .....	259
5.4.8 Etude relative à l'évaluation de la vulnérabilité et à la sécurisation du Système d'Information du Conseil départemental du Val-de-Marne en cas d'inondation .....	263
5.4.9 Accompagnement à la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité à l'échelle de territoires. 265	
5.4.10 Etude de vulnérabilité de l'activité agricole .....	266
5.4.12 Etudes de faisabilité en vue de réduire la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations.....	267
5.4.13 Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et installations du SIAAP au risque d'inondation	268
5.4.14 Etude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure .....	271
5.4.15 Etudes et diagnostics de vulnérabilité des réseaux d'assainissement et des unités de traitement .....	274
5.4.16 Diagnostic de vulnérabilité des stations de pompage du réseau d'eaux usées.....	275
5.4.17 Accompagnement des Etablissements Recevant du Public dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité.....	278
5.4.18 Diagnostic de vulnérabilité et proposition de réfection des batardeaux sur la commune de Vigneux-sur-Seine.....	280
5.4.19 Etude sur la vulnérabilité des réseaux et ouvrages d'assainissement du SyAGE.....	282
5.4.20 Propositions d'action pour la réduction de la vulnérabilité sur les secteurs à risques.....	285
5.4.21 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les sites de traitement du Syctom exposés au risque d'inondation et à ses conséquences. ....	287
5.4.22 Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments municipaux situés en zone inondable.....	289
5.4.23 Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny – étude de la vulnérabilité d'un ouvrage hydraulique.....	291

5.4.24	Diagnostique de vulnérabilité des bâtiments et équipements communautaires situés en zone inondable.....	293
5.4.25	Réalisation du diagnostic de vulnérabilité au Risque Inondation de la station d'épuration d'Evry (250 000 EH) .....	295
5.4.27	Réalisation du diagnostic de vulnérabilité au Risque Inondation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que des ouvrages particuliers associés .....	297
5.4.28	Etude de la vulnérabilité de la nouvelle usine de production d'eau potable de la CAPM .....	299
5.4.29	Diagnostic de vulnérabilité du musée municipal .....	303
5.4.30	Diagnostique de vulnérabilité des garages poids lourds et des ateliers territoriaux de la Direction de la Propreté et de l'Eau .....	305
5.6.1	Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics municipaux les plus exposés au risque d'inondation .....	307
5.6.2	Travaux sur les bâtiments municipaux situés en zone de sous-sol inondable du service technique de la propreté de Paris (STPP).....	309
5.6.3	Amélioration de la sécurisation de la visite publique des égouts .....	311
5.6.4	Mise en sécurité des installations électriques des tours du Front de Seine (15ème ardt) .....	312
5.6.5	Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable .....	313
5.6.6	Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable .....	314
5.6.7	Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux .....	316
5.6.8	Mise en place d'une porte étanche au poste de commandement Lutèce .....	319
5.6.10	Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité d'équipements en lien avec la gestion du réseau départemental d'assainissement et la politique de l'eau .....	321
5.6.11	Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondables.....	324
5.6.12	Travaux d'adaptations techniques de réduction de la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations .....	327
5.6.13	Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et installations du SIAAP au risque d'inondation .....	328
5.6.14	Travaux de rénovation de la station de pompage anti-crue de Clichy.....	329
5.6.15	Travaux de réduction de la vulnérabilité des réseaux d'assainissement et des unités de traitement .....	331
5.6.16	Réduction de la vulnérabilité de la nouvelle usine de production d'eau potable de la ville de Meaux.....	332
5.6.17	Acquisition préventive de biens en zones à risques.....	333
5.6.18	Protection du réseau d'assainissement face aux crues de Seine et de Marne .....	334
5.6.19	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations de la station anti-crue Place Poulmarch à Saint-Denis .....	336
5.6.20	Travaux d'optimisation pour la gestion des flux entre les antennes intercommunales dites de Grigny et de Ris.....	338

**AXE 6 : OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES .....342**

6.1	Etude d'un site pilote fonctionnel sur le site de la Bassée aval .....	343
6.2	Travaux de réalisation d'un casier pilote fonctionnel sur le site de la Bassée .....	344
6.3	Modernisation de la Vanne secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont, ouvrage exutoire de crue situé dans le Val-de-Marne .....	345
6.4	Etudes préalables pour la réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues .....	348
6.5	Missions de maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues .....	349
6.6	Etude de faisabilité de la refonte du répartiteur de la morte rivière, ouvrage intégré à l'ouvrage de protection des crues.....	350

6.7 Etude de restauration de la zone d'expansion de crue et des zones humides du secteur de Saint-Faron.....	351
--	-----

**AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE .....355**

---

7.1 Acquisition de protections amovibles contre les inondations .....	356
7.2 Réhabilitation des murettes anti-crues gérées par le Département .....	358
7.3 Déplacement et reconstruction des ouvrages anti-crues départementaux situés sur les communes de Sèvres, de Meudon et d'Issy-les-Moulineaux pour les éloigner du lit majeur de la Seine .....	363
7.4 Mise en cohérence de la gestion des dispositifs de protection locale contre les crues .....	368
7.5 Etudes de danger dans le cadre de la réglementation du décret 2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques situés dans le Val-de-Marne .....	370
7.6 Travaux relatifs à la fiabilisation du dispositif de protection contre les inondations assuré par les murettes anti-crue .....	373
7.7 Travaux de réhabilitation des murettes anti-crue, dispositif de protection locale géré par le Département du Val-de-Marne.....	376
7.8 Vérifications régulières des protections amovibles contre les inondations .....	380
7.9 Étude de scénarios de gestion des protections locales du réseau d'assainissement départemental en cas de défaillance de la protection.....	382
7.10 Travaux de restauration et de réhabilitation des deux murettes anti-crues à Corbeil-Essonnes.....	384
7.11 Travaux de remise en état des ouvrages de la Morte-Rivière .....	385
7.12 Création d'une zone humide en lien avec le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson .....	389
7.13 Prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson.....	394

**SOMMAIRE DES ACTIONS PAR MAITRE D'OUVRAGE**

---



Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Libellé de l'action
<b>CA GPS</b>		
CA GPS	1.1.22	<a href="#">Recensement des installations communautaires situées en zone inondable par les crues de Seine</a>
CA GPS	3.20	<a href="#">Formalisation des procédures de « Gestion de Crise » internes à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</a>
CA GPS	3.21	<a href="#">Mise en œuvre de plans de continuité d'activité des services communautaires</a>
CA GPS	3.25	<a href="#">Étude sur la gestion des déchets produits pendant la crue</a>
CA GPS	5.4.23	<a href="#">Amélioration de la connaissance hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny - étude de la vulnérabilité d'un ouvrage hydraulique</a>
CA GPS	5.4.24	<a href="#">Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements communautaires situés en zone inondable</a>
CA GPS	5.4.25	<a href="#">Réalisation du diagnostic de vulnérabilité au Risque Inondation de la station d'épuration d'Evry</a>
CA GPS	5.4.27	<a href="#">Réalisation du diagnostic de vulnérabilité au Risque Inondation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que des ouvrages particuliers associés</a>
<b>CAPM</b>		
CAPM	1.3.42	<a href="#">Développement de la culture du risque - Action de communication vers les syndicats, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers (montant à définir)</a>
CAPM	1.3.43	<a href="#">Sensibilisation du grand public à la culture du fleuve (risque inondation et maintien des fonctionnalités de l'espace alluvial et des zones humides)</a>
CAPM	3.22	<a href="#">Mise en place de plans de continuité d'activité des services communautaires</a>
CAPM	3.23	<a href="#">Réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde</a>
CAPM	6.7	<a href="#">Etude et restauration des champs d'expansion de crue et des zones humides du secteur du Parc Saint Faron</a>
<b>CD77</b>		
CD 77	1.3.29	<a href="#">Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des agents départementaux</a>
CD 77	3.10	<a href="#">Réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) des services du Département de Seine-et-Marne en cas de crue exceptionnelle et d'autres événements.</a>
CD 77	5.6.11	<a href="#">Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable</a>
<b>CD91</b>		
CD 91	1.3.30	<a href="#">Sensibilisation des agents du conseil départemental de l'Essonne au risque inondation</a>
CD 91	1.3.31	<a href="#">Sensibilisation des publics cible (collégiens) du conseil départemental de l'Essonne au risque inondation</a>
CD 91	5.4.12	<a href="#">Etudes de faisabilité en vue de réduire la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations</a>
CD 91	5.6.12	<a href="#">Travaux d'adaptations techniques de réduction de la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations</a>
<b>CD92</b>		

Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Libellé de l'action
CD 92	1.3.18	<a href="#">Réalisation d'un support d'information sur les risques de crues et les mesures à prendre pour s'en protéger, destinée au grand public et aux communes</a>
CD 92	5.4.5	<a href="#">Mise à jour des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments départementaux situés en zone inondable</a>
CD 92	5.6.5	<a href="#">Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable.</a>
CD 92	7.2	<a href="#">Réhabilitation des murettes anti-crues gérées par le département</a>
CD 92	7.3	<a href="#">Déplacement et reconstruction des ouvrages anti-crues départementaux situés sur les communes de Sèvres, de Meudon et d'Issy-les-Moulineaux pour les éloigner du lit majeur de la Seine</a>
<b>CD93</b>		
CD 93	1.1.9	<a href="#">Etude du rôle des réseaux d'assainissement dans la propagation des crues</a>
CD 93	1.1.10	<a href="#">Etude de recensement et description des dispositifs de protection en place le long de la Marne et de la Seine (murettes, stations anti crue)</a>
CD 93	1.1.11	<a href="#">Recensement des installations départementales situées en zone inondable par les crues de Marne ou de Seine</a>
CD 93	1.1.19	<a href="#">Etude des capacités d'évacuation des réseaux d'assainissement en période de décrue</a>
CD 93	1.3.19	<a href="#">Actions de sensibilisation au risque inondation à destination du grand public et des scolaires.</a>
CD 93	3.4	<a href="#">Mise en place de plans de continuité d'activité des services départementaux</a>
CD 93	5.4.6	<a href="#">Etudes de diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments et équipements départementaux en zone inondables.</a>
CD 93	5.6.6	<a href="#">Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable</a>
CD 93	5.6.18	<a href="#">Protection du réseau d'assainissement face aux crues de Seine et de Marne</a>
CD 93	7.4	<a href="#">Mise en cohérence de la gestion des dispositifs de protection locale contre les crues</a>
CD 93	7.9	<a href="#">Etude de scénarios de gestion des protections locales du réseau d'assainissement départemental en cas de défaillance de la protection</a>
<b>CD94</b>		
CD 94	1.1.12	<a href="#">Approfondissement des études relatives à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau d'assainissement départemental en cas d'inondation</a>
CD 94	1.1.13	<a href="#">Etude relative à la vulnérabilité du réseau routier départemental en cas de crue majeure</a>
CD 94	1.1.20	<a href="#">Animation d'une mission "Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations" au sein du Conseil départemental du Val-de-Marne</a>
CD 94	1.2.2	<a href="#">Pose de repères de crue sur les équipements départementaux et actions de communication associées</a>
CD 94	1.3.21	<a href="#">Organisation de rencontres partenariales sur le risque Inondation en Val-de-Marne</a>
CD 94	1.3.22	<a href="#">Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des Val-de-Marnais</a>
CD 94	1.3.27	<a href="#">Action de sensibilisation et de formation des élus et agents départementaux en matière de prévention du risque d'inondation</a>
CD 94	3.5	<a href="#">Organisation d'un exercice annuel "crue majeure"</a>

Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Libellé de l'action
CD 94	3.6	<a href="#">Formalisation des procédures de "gestion de crise" internes et organisation de la continuité d'activité en cas de crue majeure</a>
CD 94	4.1.3	<a href="#">Cycle de formation des agents départementaux - "L'aménagement en zone inondable"</a>
CD 94	4.2.2	<a href="#">Etudes et expertises techniques relatives à la prise en compte du risque inondation dans les projets (aménagements urbains, construction, etc.)</a>
CD 94	5.4.7	<a href="#">Réalisation de diagnostics de vulnérabilité au risque inondation des équipements départementaux (Collèges, crèches, bâtiments administratifs, etc.)</a>
CD 94	5.4.8	<a href="#">Etude relative à l'évaluation de la vulnérabilité et à la sécurisation du Système d'Information du Conseil départemental du Val-de-Marne en cas d'inondation</a>
CD 94	5.6.7	<a href="#">Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux</a>
CD 94	5.6.10	<a href="#">Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité d'équipements en lien avec la gestion du réseau départemental d'assainissement et la politique de l'eau</a>
CD 94	6.3	<a href="#">Modernisation de la Vanne secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont, ouvrage exutoire de crue situé dans le Val-de-Marne</a>
CD 94	7.5	<a href="#">Etudes de danger dans le cadre de la réglementation du décret 2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques situés dans le Val-de-Marne</a>
CD 94	7.6	<a href="#">Travaux relatifs à la fiabilisation du dispositif de protection contre les inondations assuré par les murettes anti-crue</a>
CD 94	7.7	<a href="#">Travaux de réhabilitation des murettes anti-crue, dispositif de protection locale géré par le Département du Val-de-Marne</a>
<b>Ville de Chelles</b>		
Chelles	1.3.44	<a href="#">Mobilisation des différents acteurs (élus, techniciens, citoyens...) à la culture du fleuve et à la résilience face à une inondation du territoire</a>
Chelles	4.2.4	<a href="#">Préconisations pour la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire et études de faisabilité d'aménagement de quartiers résilients</a>
<b>EPTB Seine Grands Lacs</b>		
EPTB		Cellule animation du PAPI à l'EPTB Seine Grands Lacs pour la durée totale du PAPI 2014-2019
EPTB	1.1.1	<a href="#">Diagnostic des actions de prévention des inondations et appréciation de la culture du risque inondation</a>
EPTB	1.1.2	<a href="#">Cartographie et modélisation des inondations en région Ile-de-France</a>
EPTB	1.1.3	<a href="#">Reconstitution des crues majeures de la Seine et ses affluents au cours des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles</a>
EPTB	1.1.4	<a href="#">Evaluation des dommages socio-économiques liés aux inondations</a>
EPTB	1.1.5	<a href="#">Etude de la propagation de la nappe alluviale de la Seine en cas de crue.</a>
EPTB	1.1.6	<a href="#">Etude de l'homogénéisation du système de murettes dans le continuum urbain francilien (faisabilité technique, juridique)</a>
EPTB	1.1.14	<a href="#">Bilan du PAPI et prestations pour l'assistance au montage d'un PAPI porté par l'EPTB à partir de 2020</a>
EPTB	1.1.15	<a href="#">Etude des effets de la crue sur le patrimoine culturel et artistique</a>

Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Libellé de l'action
EPTB	1.1.16	<a href="#">Etudes relatives à l'amélioration de la connaissance et à la gestion de la décrue sur trois sites tests</a>
EPTB	1.1.17	<a href="#">Thèse Cifre sur le sujet de la reconstruction des services publics de l'agglomération francilienne en phase de post-crise inondation</a>
EPTB	1.2.1	<a href="#">Accompagnements pour la mise en place de repères de crues</a>
EPTB	1.3.1	<a href="#">Organisation de 3 colloques</a>
EPTB	1.3.3	<a href="#">Création et développement d'un centre de ressources sur les inondations du bassin amont de la Seine - phase 1</a>
EPTB	1.3.4	<a href="#">Sensibilisation des acteurs publics locaux</a>
EPTB	1.3.5	<a href="#">Sensibilisation du grand public à la culture du fleuve et à la culture du risque inondation</a>
EPTB	1.3.6	<a href="#">Sensibilisation des acteurs économiques privés</a>
EPTB	1.3.7	<a href="#">Représentation des zones inondables des TRI en réalité augmentée</a>
EPTB	1.3.8	<a href="#">Création, adaptation et mise à jour de 2 applications pour Smartphones</a>
EPTB	1.3.23	<a href="#">Ateliers du PAPI</a>
EPTB	1.3.24	<a href="#">Conférence annuelle sur la gestion du risque inondation</a>
EPTB	1.3.25	<a href="#">Implication des acteurs de l'économie numérique et de l'innovation pour la mobilisation des franciliens à la thématique de la prévention et de la gestion des inondations</a>
EPTB	3.1	<a href="#">Accompagnement pour la réalisation du volet inondation de plans de continuité d'activité</a>
EPTB	3.2	<a href="#">Assistance à la mise en œuvre des Plans de gestion de crise et montage d'exercices réguliers permettant l'entraînement des communes et de leurs groupements</a>
EPTB	4.1.1	<a href="#">Formation des concepteurs de projets d'aménagement du territoire à la prise en compte du risque inondation</a>
EPTB	4.1.2	<a href="#">Répertoire, hiérarchiser et gérer (préserver et restaurer) les champs d'expansion de crue et zones humides. Valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine</a>
EPTB	5.4.1	<a href="#">Appui à la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité de bâtiments et d'équipements publics</a>
EPTB	5.4.9	<a href="#">Accompagnement à la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité à l'échelle de territoires</a>
EPTB	5.4.10	<a href="#">Etude de vulnérabilité de l'activité agricole</a>
EPTB	6.1	<a href="#">Etude d'un site pilote fonctionnel sur le site de la Bassée aval</a>
<b>Ville de Meaux</b>		
Meaux	5.4.28	<a href="#">Etude de la vulnérabilité de la nouvelle usine de production d'eau potable de la ville de Meaux</a>
Meaux	5.6.16	<a href="#">Réduction de la vulnérabilité de la nouvelle usine de production d'eau potable de la ville de Meaux</a>
<b>Ville de Melun</b>		
Melun	1.3.45	<a href="#">Sensibilisation et communication sur le risque inondation, à destination des Melunais et des agents communaux</a>

Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Libellé de l'action
Melun	3.24	<a href="#">Organisation d'un exercice annuel crue majeure</a>
Melun	5.4.29	<a href="#">Diagnostic de vulnérabilité du musée municipal</a>
<b>Ville de Paris</b>		
Ville de Paris	1.1.7	<a href="#">Financement d'une thèse ayant pour thème le risque d'inondation</a>
Ville de Paris	1.1.8	<a href="#">Modernisation du logiciel de calcul hydraulique du réseau d'assainissement pour la modélisation des scénarios R.1 et R1.15</a>
Ville de Paris	1.3.11	<a href="#">Actions de communication, de formation et de sensibilisation aux risques majeurs, auprès de la communauté éducative, dans le cadre général de l'éducation à l'environnement et au développement durable</a>
Ville de Paris	1.3.12	<a href="#">Communication vers la population parisienne – Création d'un dossier consacré au risque d'inondation à Paris sur le site Paris.fr</a>
Ville de Paris	1.3.13	<a href="#">Communication vers la population parisienne – Création de projets culturels sur le thème des inondations à Paris.</a>
Ville de Paris	1.3.26	<a href="#">Réalisation de supports de communication vers des publics ciblés</a>
Ville de Paris	2.1	<a href="#">Mise en place de nouveaux piézomètres</a>
Ville de Paris	2.2	<a href="#">Modernisation du réseau de piézomètres – Test pour la mise en place de la radio ou de la télétransmission sur quelques piézomètres</a>
Ville de Paris	2.3	<a href="#">Modernisation du réseau de piézomètres – Selon les résultats du test, extension de la mise en place de la radio ou télétransmission sur tout ou partie du réseau</a>
Ville de Paris	3.7	<a href="#">Réalisation d'un PCA des services de la Ville de Paris en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou d'inondation</a>
Ville de Paris	3.9	<a href="#">Acquisition d'une main courante de gestion de crise</a>
Ville de Paris	4.2.1	<a href="#">Étude hydraulique dans le cadre de l'aménagement du quartier Bercy-Charenton</a>
Ville de Paris	5.4.2	<a href="#">Diagnostics de vulnérabilité des établissements municipaux les plus exposés au risque d'inondation</a>
Ville de Paris	5.4.3	<a href="#">GAASPAR : mise au point d'un modèle pour la gestion en temps réel du réseau d'assainissement parisien intégrant le risque de fortes crues</a>
Ville de Paris	5.4.30	<a href="#">Diagnostics de vulnérabilité des garages poids lourds et des ateliers territoriaux de la Direction de la Propreté et de l'Eau</a>
Ville de Paris	5.6.1	<a href="#">Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics municipaux les plus exposés au risque d'inondation</a>
Ville de Paris	5.6.2	<a href="#">Travaux sur les bâtiments municipaux situés en zone de sous-sol inondable du Service Technique de la Propreté de Paris (STPP)</a>
Ville de Paris	5.6.3	<a href="#">Amélioration de la sécurisation de la visite publique des égouts</a>
Ville de Paris	5.6.4	<a href="#">Mise en sécurité des installations électriques des tours du Front de Seine (15<sup>ème</sup> ardt)</a>
Ville de Paris	5.6.8	<a href="#">Mise en place d'une porte étanche au poste de commandement Lutèce</a>
Ville de Paris	7.1	<a href="#">Acquisition de protections amovibles contre les inondations</a>
Ville de Paris	7.8	<a href="#">Vérifications régulières des protections amovibles contre les inondations</a>
<b>Commune de Ris-Orangis</b>		
Ris-Orangis	4.2.5	<a href="#">Etude de définition des conditions d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque</a>

Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Libellé de l'action
<b>SIARCE</b>		
SIARCE	5.6.15	<a href="#">Travaux de réduction de la vulnérabilité des réseaux d'assainissement et des unités de traitement</a>
SIARCE	6.4	<a href="#">Etudes préalables pour la réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues</a>
SIARCE	6.5	<a href="#">Missions de maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues</a>
SIARCE	7.10	<a href="#">Travaux de restauration et de réhabilitation des deux murettes anti-crues à Corbeil-Essonnes</a>
<b>SIAAP</b>		
SIAAP	3.11	<a href="#">Formation des agents du SIAAP à la gestion de crise</a>
SIAAP	3.12	<a href="#">Modélisation couplée fleuve / système d'assainissement pour gestion prédictive en temps réel en cas de crue majeure</a>
SIAAP	3.13	<a href="#">Organisation d'un exercice annuel « crue majeure »</a>
SIAAP	3.14	<a href="#">Réalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) du SIAAP en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou de la Marne</a>
SIAAP	5.4.13	<a href="#">Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et installations du SIAAP au risque d'inondation</a>
SIAAP	5.4.14	<a href="#">Etude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure</a>
<b>SIREDOM</b>		
SIREDOM	1.1.21	<a href="#">Étude relative à la gestion et au traitement des forts volumes de déchets post-inondation sur le territoire du SIREDOM en cas de crue majeure de la Seine</a>
<b>SMSO</b>		
SMSO	1.3.40	<a href="#">Accompagnement dans la réalisation de DICRIM et la mise en place d'affichage dans les ERP</a>
SMSO	1.3.41	<a href="#">Information et sensibilisation au risque d'inondation à destination de différents publics</a>
SMSO	3.19	<a href="#">Accompagnement dans la réalisation, mise à jour et test de plans communaux de sauvegarde</a>
SMSO	4.1.5	<a href="#">Recenser et valoriser les zones naturelles d'expansion des crues</a>
SMSO	4.2.3	<a href="#">Favoriser l'émergence de projets urbains résilients</a>
SMSO	5.4.22	<a href="#">Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments municipaux situés en zone inondable</a>
SMSO	7.12	<a href="#">Création d'une zone humide en lien avec le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson</a>
SMSO	7.13	<a href="#">Prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson</a>
<b>SYAGE</b>		
SYAGE	1.3.38	<a href="#">Information des Etablissements recevant du public (ERP) et des acteurs économiques privés sur le risque inondation</a>
SYAGE	1.3.39	<a href="#">Sensibilisation des populations et du jeune public</a>
SYAGE	2.5	<a href="#">Pose de règles limnimétriques</a>

Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Libellé de l'action
SYAGE	3.17	<a href="#">Appui méthodologique à la réalisation de PCS et de DICRIM</a>
SYAGE	3.18	<a href="#">Réalisation du Plan de Continuité d'Activité assainissement du SyAGE</a>
SYAGE	4.1.4	<a href="#">Relai pour la mise en œuvre du guide à l'attention des services techniques pour l'intégration du risque inondation dans le développement et l'aménagement du territoire</a>
SYAGE	5.4.17	<a href="#">Accompagnement des Etablissements Recevant du Public dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité</a>
SYAGE	5.4.18	<a href="#">Diagnostic de vulnérabilité et propositions de solution de réfection des batardeaux sur la commune de Vigneux-Sur-Seine</a>
SYAGE	5.4.19	<a href="#">Etude sur la vulnérabilité des réseaux et ouvrages d'assainissement du SyAGE</a>
SYAGE	5.4.20	<a href="#">Propositions d'actions pour la réduction de la vulnérabilité sur les secteurs à risques</a>
<b>SYCTOM</b>		
SYCTOM	5.4.21	<a href="#">Réalisation de diagnostics de la vulnérabilité sur les sites de traitement du Syctom exposés au risque d'inondation et à ses conséquences</a>
<b>Syndicat de l'Orge</b>		
Syndicat de l'Orge	1.2.5	<a href="#">Accompagnement des communes pour la valorisation des repères de crue</a>
Syndicat de l'Orge	1.3.36	<a href="#">Elargissement de VigiOrge aux habitants de la zone inondable par la Seine</a>
Syndicat de l'Orge	1.3.37	<a href="#">Sensibilisation des riverains de la Morte Rivière au risque inondation</a>
Syndicat de l'Orge	2.4	<a href="#">Modernisation des stations de mesure de niveau dans la zone de confluence</a>
Syndicat de l'Orge	3.16	<a href="#">Appui méthodologique à la réalisation de plans communaux de sauvegarde</a>
Syndicat de l'Orge	5.4.16	<a href="#">Diagnostic de vulnérabilité des stations de pompage du réseau d'eaux usées</a>
Syndicat de l'Orge	5.6.20	<a href="#">Travaux d'optimisation pour la gestion des flux entre les antennes intercommunales dites de Grigny et de Ris (communes de Grigny, Viry Châtillon et Juvisy sur Orge)</a>
Syndicat de l'Orge	6.6	<a href="#">Etude de faisabilité de la refonte du répartiteur de la morte rivière, ouvrage intégré à l'ouvrage de protection des crues</a>
Syndicat de l'Orge	7.11	<a href="#">Travaux de remise en état des ouvrages de la morte rivière</a>

## **AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE**

---



## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.1 Diagnostic des actions de prévention des inondations et appréciation de la culture du risque inondation

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.2 Cartographie et modélisation des inondations en région Ile-de-France

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.3 Reconstitution des crues majeures de la Seine et ses affluents au cours des XVIIIème et XIXème siècles

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.4 Evaluation des dommages socio-économiques liés aux inondations

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.5 Etude de la propagation de la nappe alluviale de la Seine en cas de crue

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.6 Etude de l'homogénéisation du système de murettes dans le continuum urbain francilien (faisabilité technique, juridique)

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



### 1.1.7 Financement d'une thèse s'inscrivant dans le cadre de la prévention du risque d'inondation

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'améliorer la connaissance du risque d'inondation à travers un travail de recherche universitaire.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** La DPP accueille, depuis avril 2016 un doctorant qui réalise une thèse sur la résilience de la Ville face au risque d'inondation. Plus précisément, l'objectif de cette thèse est d'aboutir à la mise en place d'un environnement informatique permettant à la Ville d'effectuer de la planification d'événement, de la simulation de crise et d'être utilisé, en cas de situation de crise, comme outil d'aide à la décision.

**Avancement :**

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Paris

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris (DPP/DAE) en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Ville de Melun – Conservateur du Musée

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017/2019

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 100 000 € budget Ville - pas de subvention

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Finalisation de documents liés à la crise / création d'un SIG

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES







## 1.1.8 Modernisation du logiciel de calcul hydraulique du réseau d'assainissement pour la modélisation des scénarios R.1 et R1.15

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Pour se prémunir des risques liés aux crues majeures de la Seine, le service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA) a élaboré un « Plan de Protection contre les Inondations » (PPCI) articulé autour de cinq thèmes :

- 1) travaux de protection des usines et locaux techniques,
- 2) sécurisation de la communication,
- 3) secours de l'alimentation électrique,
- 4) études hydrauliques relatives à la connaissance des aléas et des enjeux,
- 5) organisation de la crise.

L'action définie par le présent document s'inscrit dans le cadre du programme d'actions du 4ème thème du PPCI du STEA.

L'objectif de cette action est d'actualiser le logiciel de calcul hydraulique du réseau d'assainissement pour simuler le comportement du réseau en période de crue majeure permettant d'assurer l'évacuation des eaux le plus longtemps possible.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

L'action se décompose en trois phases :

#### 1. Phase I : calage

Pour améliorer la représentativité du modèle, il est nécessaire en préalable d'actualiser le calage du modèle hydraulique du réseau parisien. En effet, aujourd'hui, l'évolution de certaines données remet en cause la qualité des résultats :

- la baisse de la consommation EP et ENP dans Paris
- la réalisation de certains aménagements urbains sur des secteurs initialement peu imperméabilisés
- les travaux de réhabilitation des collecteurs et des égouts
- les évolutions de gestion hydraulique des réseaux essentiellement en amont et en aval de Paris

#### 2. Phase II : Création d'un modèle « crue »

A partir du modèle, il s'agit d'intégrer tout élément ayant une influence sur la gestion du réseau en période de crue (usines de crue, usines de pompage permanent, déversoirs d'orage, bassins, conditions limites du modèle...).

Les hypothèses devront intégrer les résultats de l'action 2.2 du PAPI « Études pour une meilleure connaissance de la circulation des eaux souterraines ou des fluctuations des nappes en période de crue ». Cette action est pilotée par l'IGC.

En effet, deux phénomènes sont encore mal connus et pourraient conduire à des surcharges du réseau : les infiltrations d'eau claire parasite (ECPI) lorsque le sol environnant les collecteurs est saturé par la

nappe phréatique, et les eaux pompées par des particuliers dans leurs caves puis rejetées dans le réseau de collecte (ce qui conduirait à un pic survenant à un moment particulièrement défavorable). La connaissance de ces apports supplémentaires est déterminante pour la connaissance du fonctionnement du réseau en cas de crue majeure.

De plus le réseau secondaire ayant un impact sur la propagation des crues sera intégré.

A noter que cette modélisation nécessite la prise en compte de plus de 11 000 nœuds et de plus de 40 000 mailles.

### 3. Phase III : Modélisation des scénarios R 1 et R1.15

Cette modélisation nécessite un couplage du modèle crue 1D établi en phase II, avec un modèle numérique de terrain (modèle de surface 2D).

Deux scénarios de crue seront simulés : les scénarios R1 et R1.15, afin d'obtenir des cartographies permettant d'alimenter la démarche de la Ville de Paris sur l'élaboration de ses consignes de crue.

**Avancement** : L'action s'est terminée en 2018. Le bureau d'étude mandaté pour cette action a remis les rapports, le modèle et les simulations.

**Difficultés constatées** : aucune

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Paris (inchangé)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DPE/STEA)

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** :

L'étude sera commandée sur le marché à bon de commande du STEA.

Le suivi de l'étude comprendra des réunions dans les locaux du STEA :

- une réunion de lancement qui permettra aux parties de s'accorder sur différents points techniques et administratifs (planning de l'étude, documents fournis par le conducteur d'études, documents à fournir par le titulaire, date des réunions, comptabilité...).
- Des réunions intermédiaires de présentations des résultats de chaque phase ou partie
- une réunion de présentation de l'étude complète, de conclusion et de rendu des résultats avec support sous Power Point

A l'issue de chaque réunion, le comité de suivi sera présent et validera les conclusions présentées dans le cadre de l'étude.

A l'issue de chaque réunion à laquelle il participe, le titulaire devra fournir un compte-rendu de réunion, qui sera validé par le comité de suivi, dans un délai de 3 jours.

Ces réunions de suivi seront complétées par des points d'étape envoyés par mail tous les quinze jours, par le titulaire.

Pilotage par la DEI en collaboration avec l'iGC

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** :

Les résultats de l'étude seront présentés au SIAAP.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : Période 2013-2015

**Planning actualisé** : Période 2013-2018

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEVEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : Budget dédié à cette action : 780 000 €HT sur le BI du BAA article 2031

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : 780 000 €HT

phase 1 calage	271360	€HT
phase 2 création du modèle de crue	287100	€HT
phase 3 simulations de crue	221540	€HT

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Livrables :

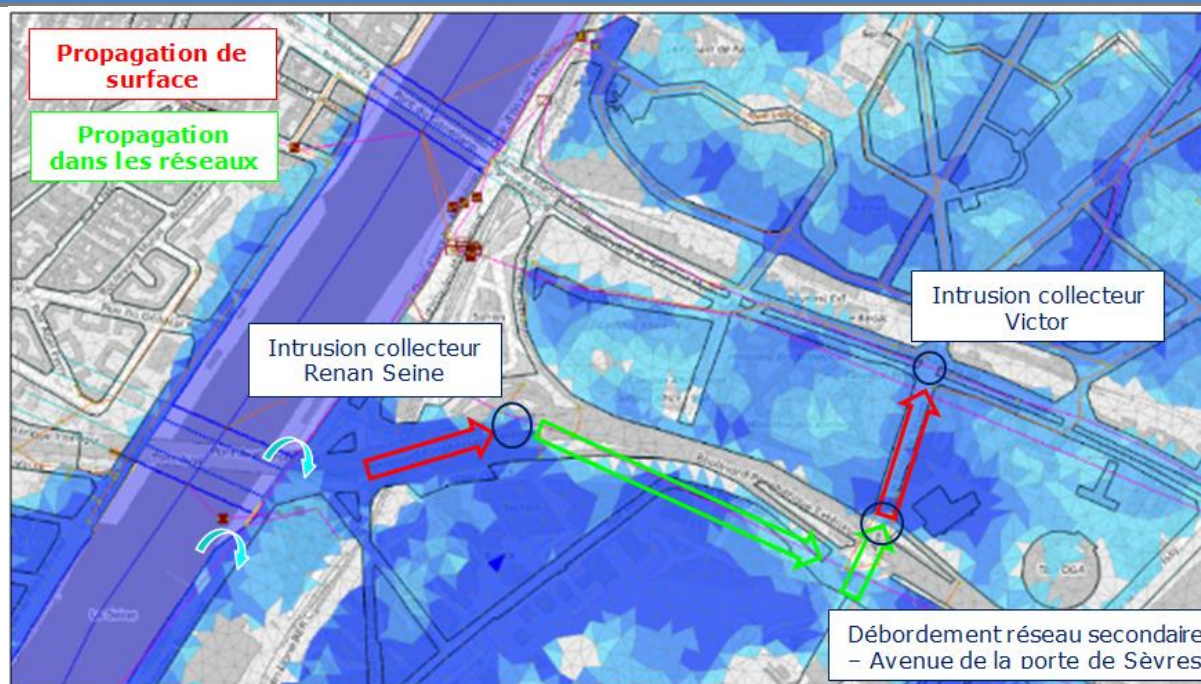
- Rapports d'études
- Modèle mathématique
- Simulations hydrauliques

L'étude a permis de modéliser de façon très réaliste le comportement du réseau pour une crue de type R1.15, en intégrant les remontées de nappe, les résurgences du réseau, les intrusions du fleuve dans le réseau, tout en intégrant les données de vulnérabilités des autres gestionnaires de réseau. Les consignes de gestion du réseau ont été mises à jour à la lumière des résultats des simulations hydrauliques. Des solutions de vidange de l'eau sur voirie via le réseau ont été mises au point. Le PPCI a pu être amélioré grâce aux résultats de cette étude.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Pas de suite identifiée à ce jour

## ILLUSTRATIONS



*Propagation de la crue via les réseaux en aval de Paris-Source Mairie de Paris*



**STATUT DE L'ACTION**

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

Les réseaux d'assainissements peuvent contribuer à la propagation des crues à l'intérieur des territoires. Seuls les principaux collecteurs et rejets sont surveillés et équipés de protections (vannes, stations de pompage).

La connaissance de cette propagation est essentielle pour, d'une part, connaître les zones potentiellement inondables et, d'autre part, définir les modifications à apporter au réseau lors de la phase de crue afin de limiter cette propagation. Elle permettra également d'établir des scénarios de diffusion de l'inondation en fonction des prévisions de crue.

Cette analyse alimentera aussi l'étude du système d'assainissement en période de crue qui sera pilotée par le SIAAP dans le cadre du PAPI (action 5-4-14).

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT**

**Description :** L'action consiste à établir, sur un support cartographique et pour chaque niveau de crue de référence défini par la DRIEE, les collecteurs départementaux, voire territoriaux lorsque l'information est disponible, dans lesquels le plan d'eau de la rivière, Marne ou Seine, se propage.

Dans un deuxième temps, les points clés dans la propagation et les configurations nécessaires à la protection du réseau pour chacun des scénarios seront déterminés.

Un programme d'actions nécessaires à la mise en œuvre de ces configurations sera établi et les études d'avant-projet des sites identifiés urgents seront réalisées.

Cette action concernera notamment les rejets en Seine situés rue Ardouin et rue des Bateliers à Saint Ouen.

**Avancement :** Les niveaux des scénarios de référence établis par la DRIEE ont été croisés avec les données relatives aux réseaux d'assainissement pour cartographier, pour chaque scénario, les tampons par lesquels un refoulement causé par la remontée de la Marne ou de la Seine dans le réseau est possible en l'absence de protection au niveau des exutoires en Marne ou en Seine. Pour les exutoires ne relevant pas de la gestion automatisée, cela permet de savoir à quel moment il est nécessaire d'envoyer une équipe fermer la liaison avec la Marne ou la Seine. Pour les exutoires équipés d'une station relevant de la gestion automatisée, cela permet en période de crue d'apprécier immédiatement l'enjeu associé au maintien en fonctionnement de la station anti-crue ou de la vanne d'isolation. Cette cartographie a été un support utile lors de la crue de janvier-février 2018.

La cartographie établie permettra d'alimenter l'étude menée par le SIAAP, mais elle sera aussi probablement enrichie par cette étude. Cette cartographie a été utile à l'action 1.1.11.

**Difficultés constatées :**

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le coté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le coté Seine.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi** : Action menée en régie par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Conseil départemental

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Sans

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : étape actuelle terminée début 2017. Mise à jour éventuelle en 2021.

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : Action menée en régie.

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Rapport intitulé « Identification d'une zone sensible aux inondations sur le département de Seine-Saint-Denis » accompagné de deux annexes, l'une pour la Marne et l'autre pour la Seine, contenant les cartographies établies.

Ce travail fait partie d'un travail plus large visant à identifier le périmètre de la zone sur laquelle il est nécessaire de s'interroger sur le caractère inondable de la surface. Cette identification a été menée en croisant différentes sources de données (voir fiche action 1.1.11).

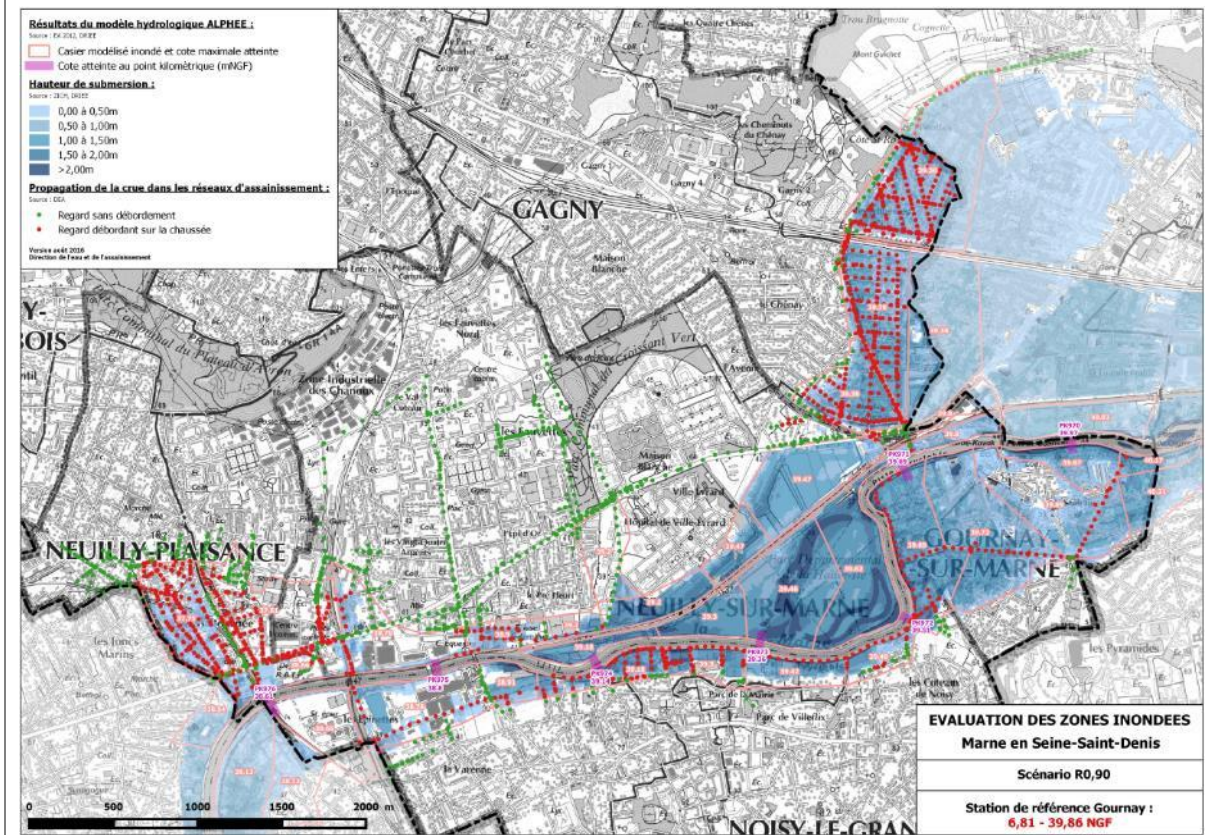
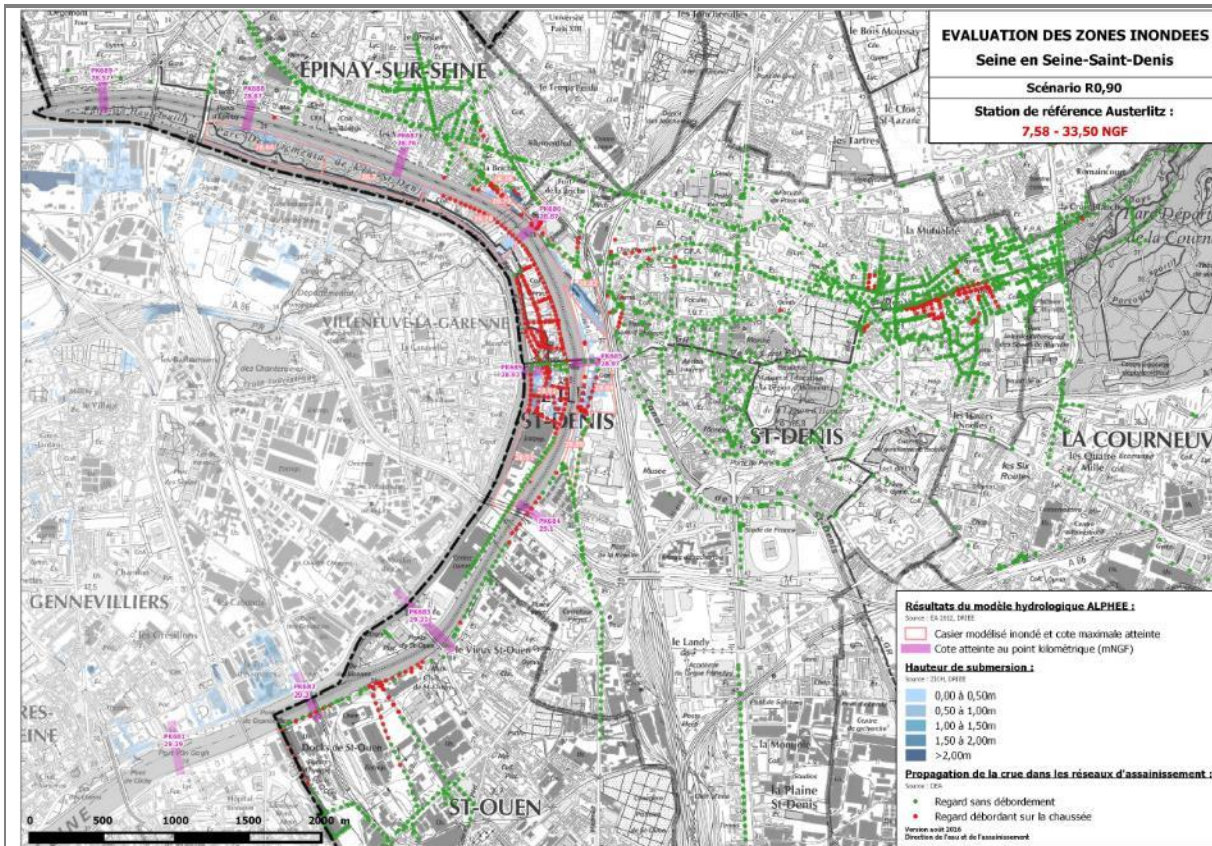
#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Mise à jour éventuelle en fonction de l'étude pilotée par le SIAAP sur la vulnérabilité des réseaux d'assainissement face à une crue majeure et en fonction de l'actualisation éventuelle des données topographiques.

Les résultats sont à croiser avec une étude en cours de l'état des vannes en réseau d'assainissement ne faisant pas partie des ouvrages télégérés afin de définir des priorités d'intervention. L'étude des vannes d'isolations rues Ardouin et des Bateliers à Saint-Ouen est prévue pour fin 2019 – début 2020.

Cette étude pourrait être complétée par une analyse dynamique des flux en réseau générés par d'éventuelles intrusions d'eau de Marne et de Seine, notamment après submersion des murettes anti-crues.

#### ILLUSTRATIONS



Rendu cartographique pour le scénario R0.90

### 1.1.10 Étude de recensement des dispositifs de protection en place le long de la Marne et de la Seine en Seine-Saint-Denis

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de disposer d'un recensement actualisé des protections locales existantes le long de la Marne et de la Seine.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Cette action consiste à recenser toutes les protections locales en place, quelle que soit leur domanialité et quel que soit leur type (murettes, stations de pompages, vannes d'isolation, digues, etc.). Pour chaque protection seront collectées les informations suivantes : domanialité, date de mise en place, objectif, description géométrique, état, identification du gestionnaire, existence de procédures de mise en fonction, retour d'expériences et évaluation de l'efficacité.

**Avancement :** Action terminée.

**Difficultés constatées :** montage du dossier de financement et sous-estimation du montant de la campagne topographique

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le côté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le côté Seine.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** sans objet

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2016

**Planning actualisé :** Un premier recensement des protections locales a été réalisé en 2013. Il a été complété par un levé topographique accompagné d'une inspection visuelle (2016-2018).

#### COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 50 000 € HT

**Cout prévisionnel, réellement engagé, sous détails et commentaires :**



24 600 € HT pour le recensement initial de 2013 réalisé avant la signature effective de la convention « PAPI », 46 000 € HT pour le levé topo.

Subvention : 15 000 euros au titre du Fond Barrière

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Rapport intitulé « Vallées de la Marne et de la Seine en Seine-Saint-Denis – Recensement des protections locales contre les crues de Marne et de Seine ». Les données collectées ont été également produites sous forme géoréférencée afin de permettre leur intégration dans des outils SIG.

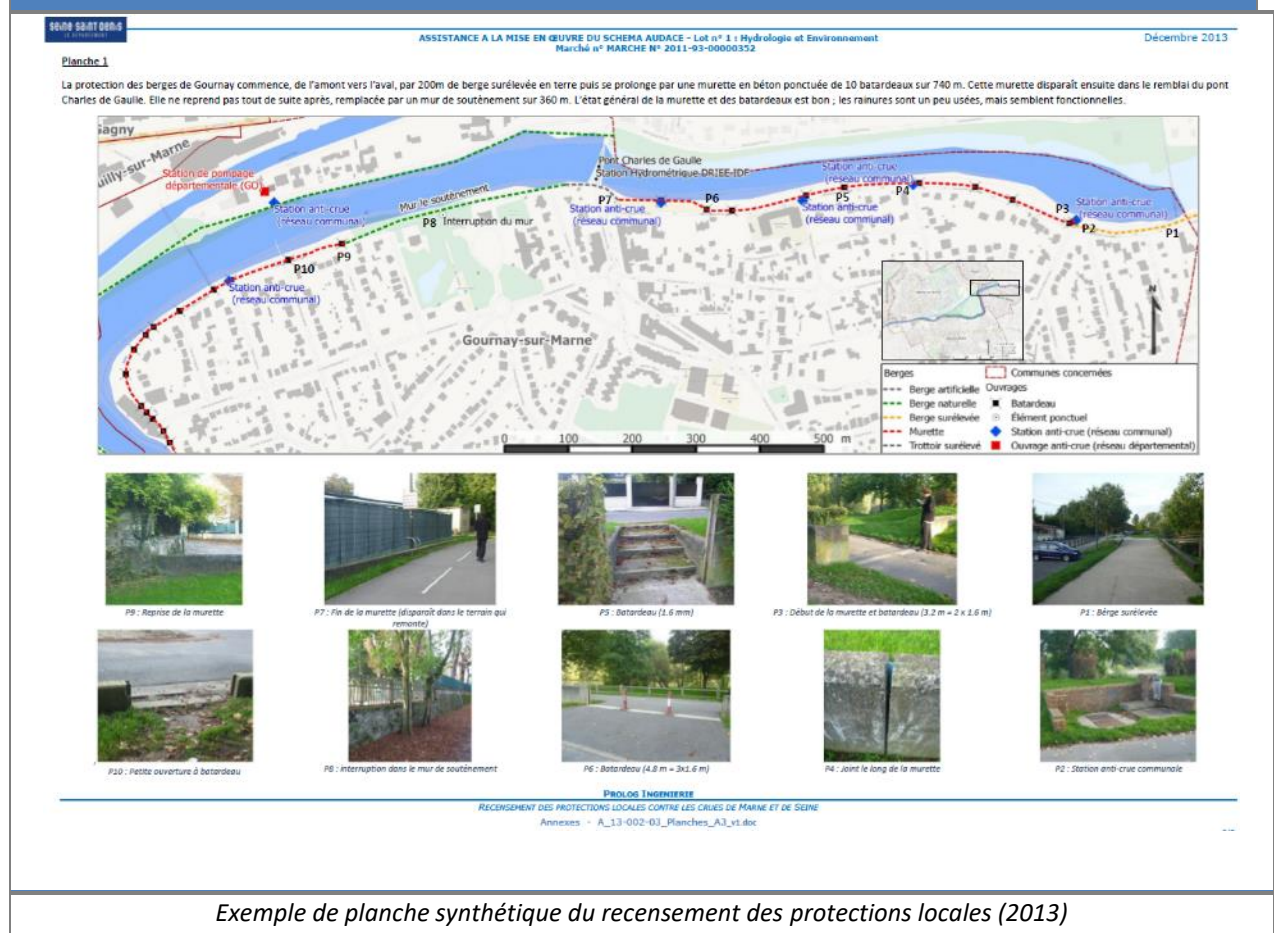
Le levé topographique accompagné d'une inspection visuelle a donné lieu à l'établissement de plans cotés avec des coupes en travers, de rapports d'inspection et de fichiers en vue de l'intégration des résultats dans le SIG de la Direction de l'eau et de l'assainissement. L'intégration dans le SIG a été réalisée en régie fin 2018-début 2019.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Ces données sont utiles à la définition des systèmes d'endiguement métropolitain pilotée par la Métropole du Grand Paris. Elles ont aussi été transmises à l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'action de modélisation des inondations en région Île de France.

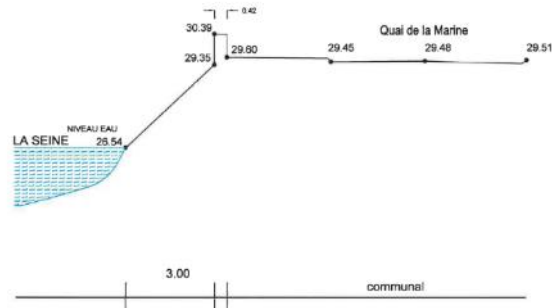
Ces données serviront de base aux investigations géotechniques prévues dans le cadre de l'étude de définition des systèmes d'endiguement métropolitain portée par la MGP.

## ILLUSTRATIONS



Tronçon 1

Coupe n°: 1  
Echelle en X : 1/100



	<p>Tronçon : Tr 2 Tr2 + 9,5 m PM : 16,15 m Id: O015 OBSERVATIONS : Gravité 1 Eclatement du béton le long de la cornière à droite sur 50 cm de hauteur.</p>
	<p>Tronçon : Tr 2 Tr2 + 9,5 m PM : 16,15 m Id: O016 OBSERVATIONS : Gravité 1 Eclatement du béton le long de la cornière à gauche sur 45 cm de hauteur.</p>
	<p>Tronçon : Tr 3 Tr3 + 0,0 m PM : 16,20 m Id: O018 OBSERVATIONS : Gravité - Début du tronçon n°3</p>

CLIENT Direction de l'Eau et de l'Assainissement  
OUVRAGE Murette anti-crue  
LOCALISATION Promenade André Ballu à GOURNAY SUR MARNE

AFFAIRE N° 1609003  
DATE 10/07/2017  
PAGE 29 / 119

Exemples de coupe et de planche d'inspection visuelle (2016-2018)

### 1.1.11 Recensement des installations départementales situées en zone inondable par les crues de Marne et de Seine

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est, dans un 1<sup>er</sup> temps, de recenser les bâtiments et équipements départementaux situés en zone inondable par la Marne ou la Seine et, dans un 2<sup>ème</sup> temps, d'avoir la même démarche sur les lieux d'exercice des missions départementales hébergées par des partenaires locaux.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Cette action consiste à croiser les données de localisation des zones inondables et des missions/bâtiments/équipements départementaux afin de mettre en évidence celles et ceux situés en zone inondable, et à définir et construire un rendu permettant la diffusion et la consultation de ces données. Ce recensement sera fait par chaque Direction avec, si nécessaire, l'appui de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Ce recensement pourra nécessiter la réalisation de levés topographiques pour évaluer la sensibilité aux inondations de certains équipements.

**Avancement :** Un travail mené en 2016 a permis d'établir le contour de la zone à l'intérieur de laquelle il est nécessaire de s'interroger sur l'éventuel caractère inondable de l'installation étudiée. Cette cartographie a vocation à servir de base de travail aux différentes directions pour recenser leurs installations situées en zone inondable et faire les éventuels levés topographiques qui permettraient de connaître le risque effectif.

**Difficultés constatées :** Manque de moyens humains pour assurer la sensibilisation et l'incitation à faire ce travail.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le coté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le coté Seine.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par le Département de Seine-Saint-Denis : toutes les directions avec l'appui de la Direction de l'eau et de l'assainissement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Sans

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2016-2017

**Planning actualisé :** cartographie réalisée en 2016.

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 50 000 € HT

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : cartographie initiale réalisée en régie.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

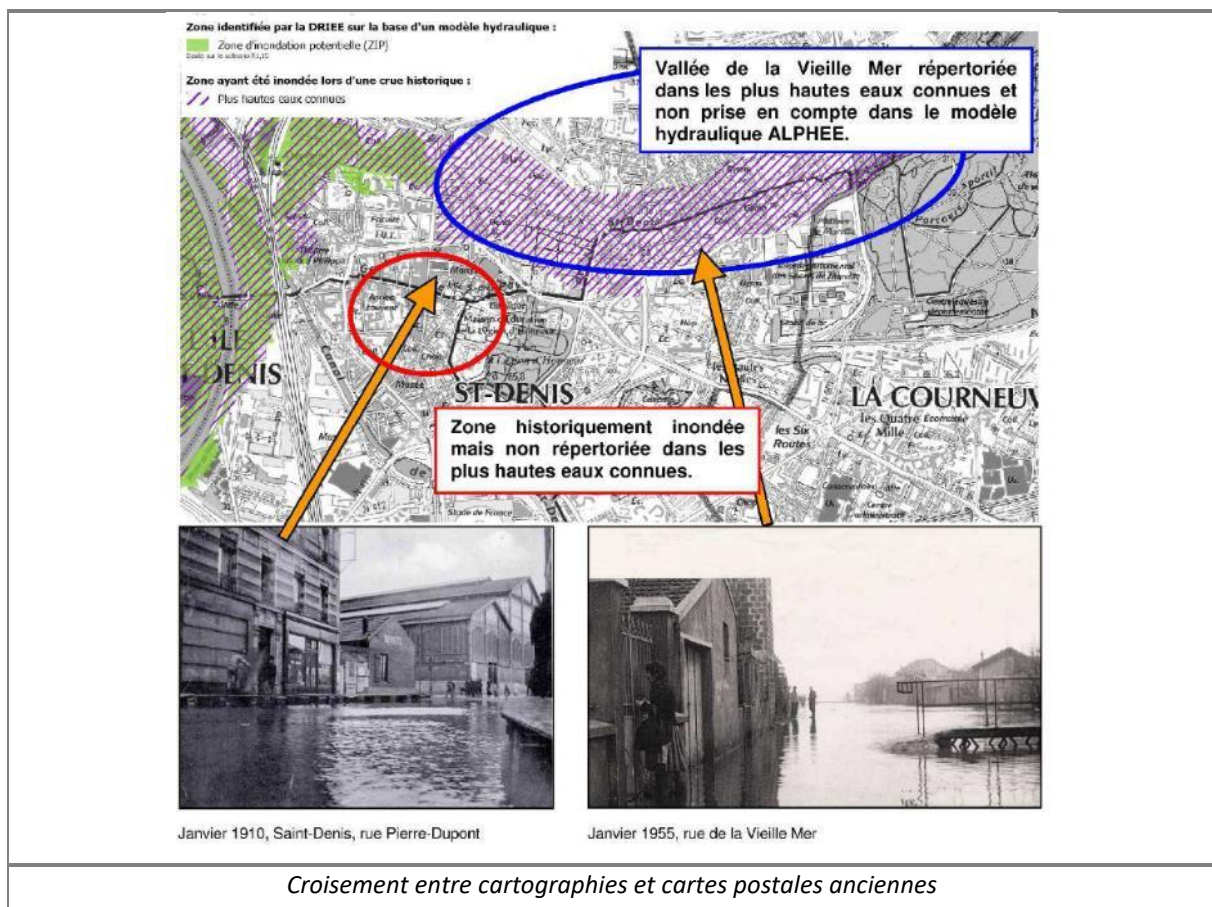
Les niveaux des scénarios de référence établis par la DRIEE ont été croisés avec les données relatives aux réseaux d'assainissement pour cartographier, pour chaque scénario, les tampons par lesquels un refoulement causé par la remontée de la Marne ou de la Seine dans le réseau est possible en l'absence de protection au niveau des exutoires en Marne ou en Seine. Les débordements par tampons ont été croisés avec un MNT (modèle numérique de terrain) pour estimer la surface touchée par ces refoulements. Une recherche de cartes postales anciennes de la crue de 1910 a permis de contrôler la validité de la démarche. Les surfaces ainsi obtenues ont été croisées avec les autres données cartographiques disponibles (carte des plus hautes eaux connues, cartes des aléas des PPRi Marne et Seine) pour aboutir à un contour de la zone dans laquelle il faut se poser la question de l'inondabilité du terrain d'assiette de l'installation.

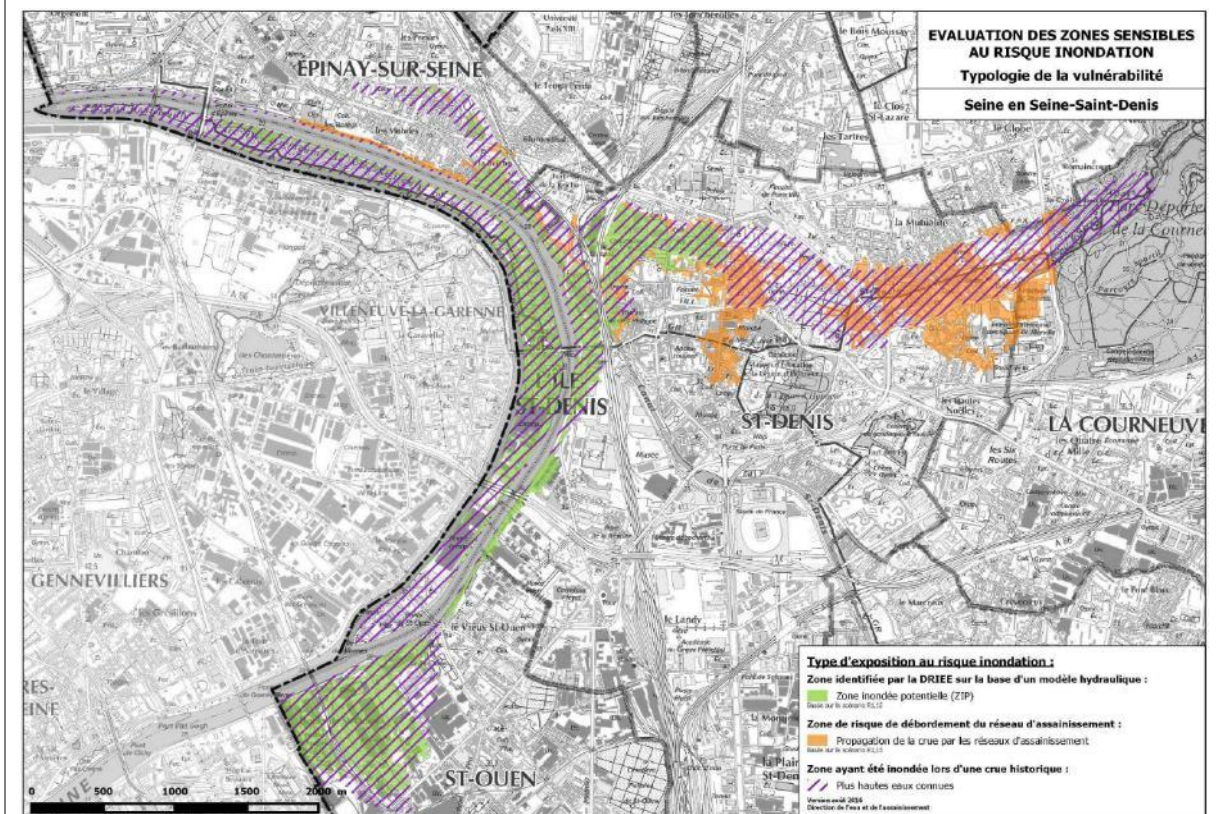
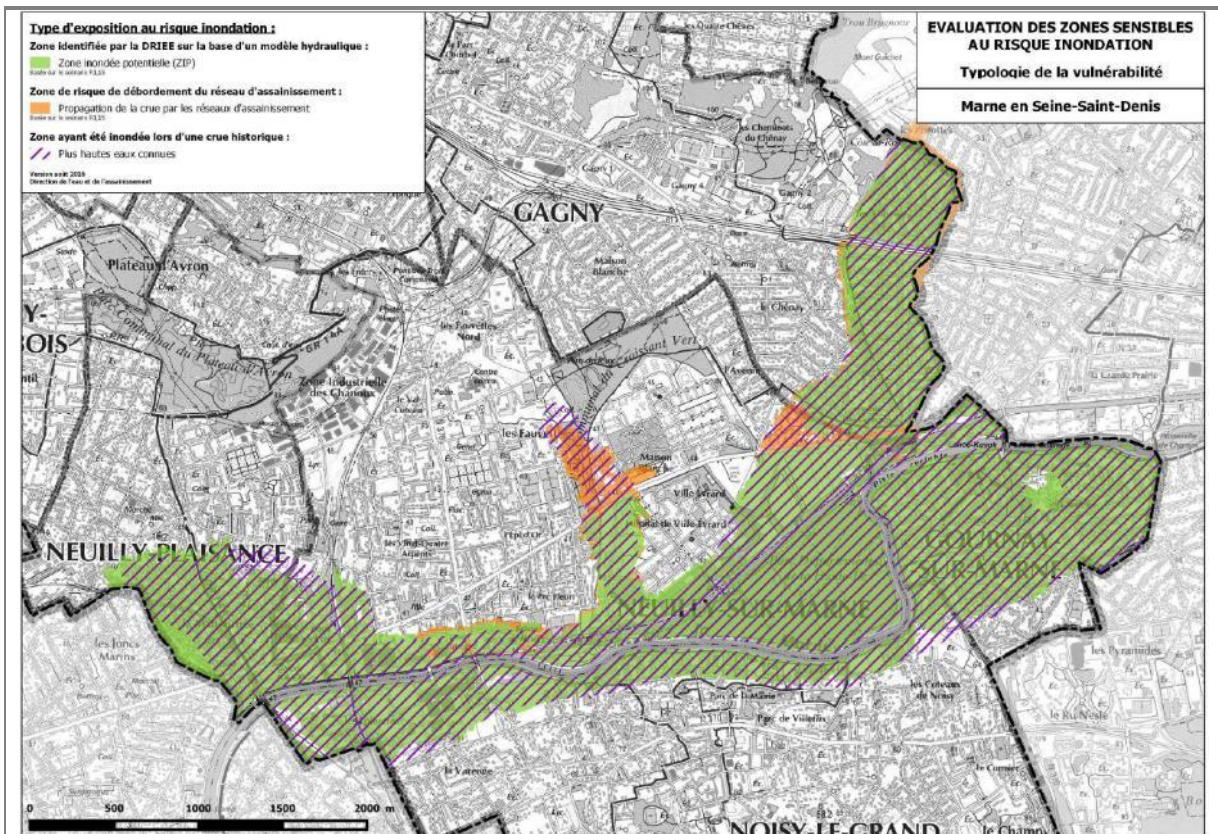
Le résultat actuel est donc une carte accompagnée d'un rapport méthodologique.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

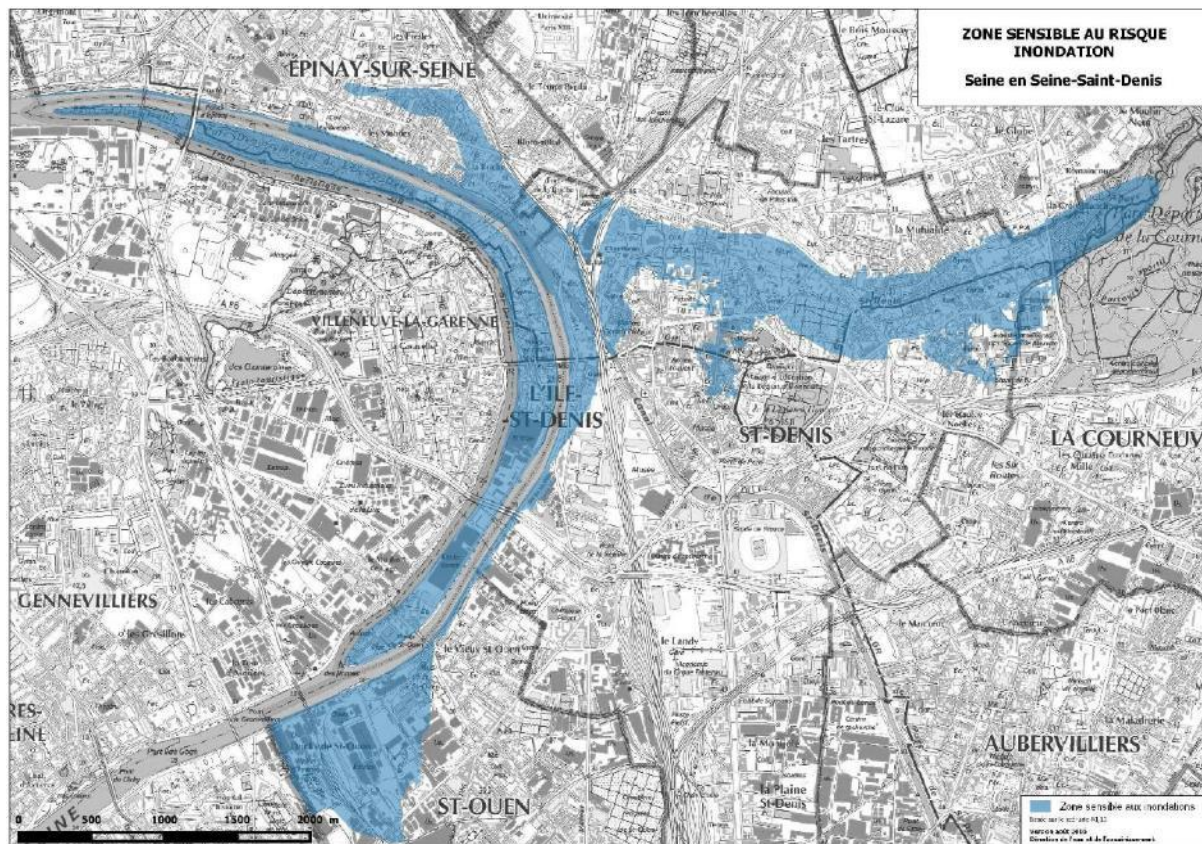
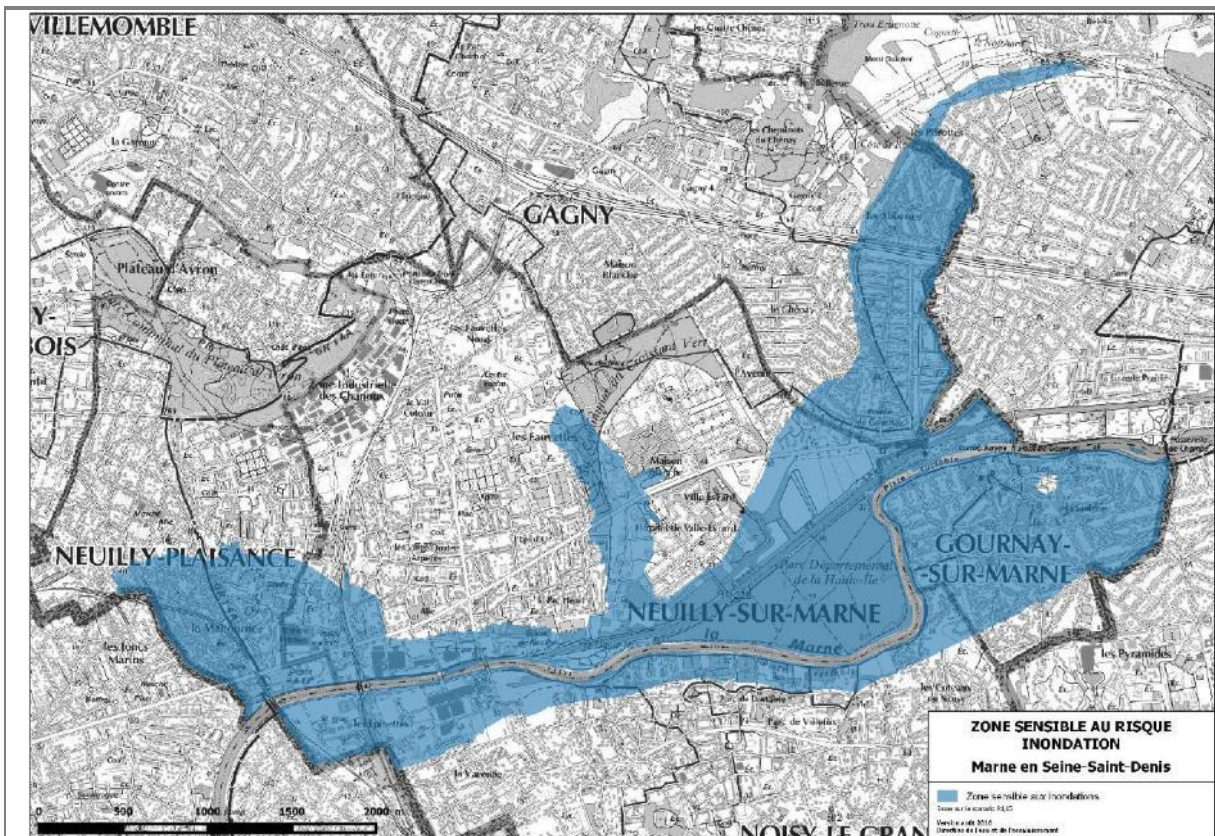
La suite devrait être un travail de recensement afin que chaque direction recense ses installations situées en zone inondable.

## ILLUSTRATIONS





Croisement de différentes sources d'informations



Cartes obtenus coté Marne et coté Seine



### 1.1.12 Approfondissement des études relatives à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau d'assainissement départemental en cas d'inondation.

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de lancer, sur la base des études disponibles et déjà réalisées, des études visant à approfondir la connaissance du fonctionnement et du comportement du réseau d'assainissement en cas d'inondation.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le système d'assainissement géré par le Conseil départemental du Val-de-Marne représente près de 948 km de collecteurs et 154 stations électromécaniques dotées d'équipements industriels (vannes, pompes, postes électriques, ...) et d'une supervision et télégestion centralisée.

En cas de crue majeure, même légèrement débordante, des dysfonctionnements sur le réseau pourraient venir aggraver la situation et augmenter la vulnérabilité d'enjeux qui sont déjà fortement exposés au risque inondation.

Ces études doivent donc permettre d'affiner la connaissance relative à la vulnérabilité du système d'assainissement et de ses différentes composantes. *A noter* : S'il est clairement précisé que les actions liées au débordement des réseaux d'assainissement ne sont pas finançables dans le cadre d'un PAPI, il semble important ici de souligner que les cartes d'aléas existantes et les modélisations réalisées ne tiennent pas compte de la possible *propagation des eaux de crues via le réseau d'assainissement*. De plus, la connaissance des voies et intrusions d'eau en période de crue (exutoires non protégés) serait également à améliorer, en lien avec les Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris. Pour les crues de faibles intensités, il est probable que l'ampleur de l'inondation soit sous-évaluée. Un des objectifs de ces études, qu'elles soient finançables ou pas dans le cadre du PAPI, sera donc, entre autres, d'améliorer la connaissance de phénomènes aujourd'hui méconnus et mésestimés.

##### Avancement :

- La réalisation d'une **étude du risque de propagation de l'inondation via le réseau d'assainissement**. Cette étude a été menée en 2013/2014, avant la signature de la convention cadre de financement du PAPI SMF, et concernait l'analyse de deux secteurs test : secteur Ablon/Villeneuve-le-Roi et secteur Ivry sur Seine (33 766, 87 €HT).
- La réalisation d'un premier **benchmarking sur la problématique du ressuyage**, visant à mieux appréhender la manière dont cette problématique est abordée par les différents acteurs confrontés à un risque de surverse des dispositifs de protection locale. La restitution de cette étude a eu lieu le 10 mai 2016 (20 645,10 €HT).
- La **réalisation d'abaques de crue en 2018 - 2019** :
  - Prestation initiale finalisée au premier semestre 2019 (28 304,21 €HT).
  - Prestations complémentaires réalisées au 2<sup>nd</sup> semestre 2019 (13 324,33 €HT hors révision).

- **L'étude permettant de vérifier les niveaux à partir desquels les ouvrages d'assainissement doivent être mis en protection** (seuils à partir desquels des intrusions peuvent survenir si le réseau n'est pas isolé du fleuve / de la rivière et seuils des premières inondations) n'a pas été menée en 2020.

#### Difficultés constatées :

- La charge de travail des services.
- La situation sanitaire Covid 19 n'a pas permis de finaliser l'action en 2020.
- A mi-parcours du PAPI, **le SIAAP a engagé une étude à l'échelle de l'agglomération parisienne englobant, en partie, les études que le CD94 prévoyait de mener dans le cadre de cette action PAPI.** En effet, compte tenu de l'interdépendance des acteurs de l'assainissement, il a été estimé plus pertinent de travailler à une échelle plus large. Ainsi, le travail d'approfondissement des connaissances initialement prévu par le Département sera mené dans le cadre de l'étude coordonnée par le SIAAP, à laquelle le Département est associé. Si des investigations complémentaires étaient nécessaires à l'échelle du Val-de-Marne, elles ne pourront être réalisées qu'une fois l'étude du SIAAP achevée.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Val-de-Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** une réunion de restitution de l'étude relative à la problématique du ressuyage a été organisée avec la DRIEE, le CD 93, l'EPTB Seine-Grands-Lacs.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2014-2019

**Planning actualisé :** 2014-2020.

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 180 000 € HT

#### Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

Montants engagés sans DDS depuis le démarrage de l'action :

- Phase 1 PAPI : 54 411,97 €HT
- Phase 2 PAPI : 41 628.24 €HT
- Total : 96 040,51 €HT

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

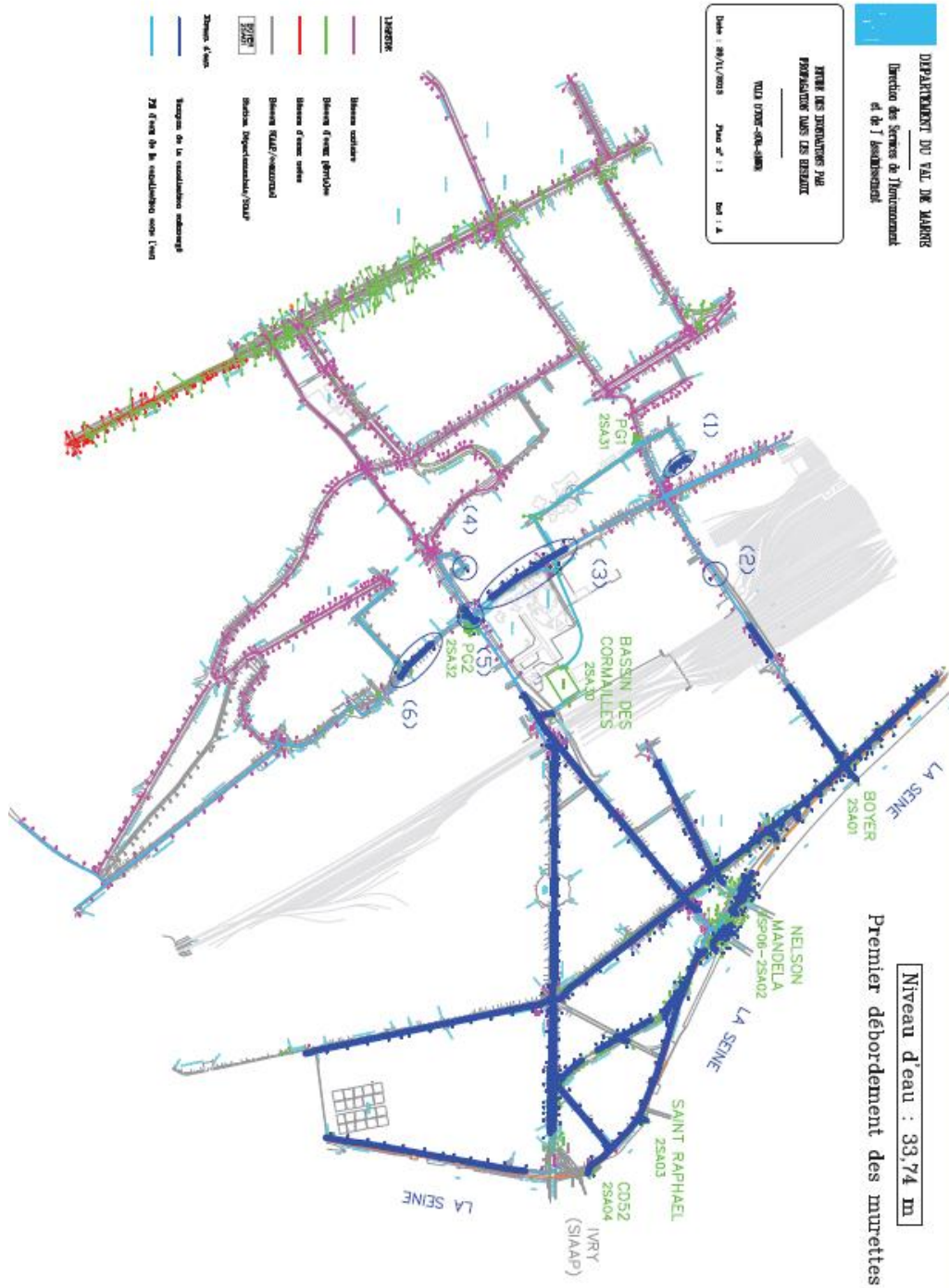
Publication des rapports d'études et cartographies associées.

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Les perspectives d'études qui relèvent de cette action seront liées à l'opportunité d'approfondir la connaissance de cette thématique sur notre territoire.



ILLUSTRATIONS



Cartographie issue de l'étude du risque de propagation de l'inondation via le réseau d'assainissement (2013-2014).



### 1.1.13 Etude relative à la vulnérabilité du réseau routier départemental en cas de crue majeure

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le Département du Val-de-Marne gère un patrimoine routier de près de 422 km. En cas de crue majeure, l'inondation rendrait impraticable une partie des voiries, avec des conséquences importantes sur les conditions de circulation dans le département et au-delà. L'objectif de cette action est de pouvoir mieux apprécier les conséquences de l'inondation sur les infrastructures et sur les déplacements routiers, et de parvenir à élaborer, en fonction de différents scénarios, les plans de viabilité routière sur voirie départementale en cas d'inondation.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Sur la base des éléments disponibles (scénarios de crue, cartes de fragilité électrique), l'action vise à mieux appréhender l'impact de l'inondation sur les voiries départementales. Les déplacements constituent en effet un enjeu majeur pour nos territoires, particulièrement exposés et sensibles au risque d'inondation. L'amélioration de la connaissance de cet enjeu apparaît donc essentielle, et viendra utilement compléter les cartes d'enjeux élaborées par les Services de l'Etat dans le cadre de la déclinaison de la Directive Inondation sur les Territoires à Risques Importants d'Inondation.

Les données existantes sont à actualiser au regard des nouvelles cartes mises à la disposition des collectivités par la DRIEE IDF (ZIP/ZICH). En complément de cette analyse de l'exposition des infrastructures au risque d'inondation, il convient de s'intéresser à la vulnérabilité technique des installations liées à la circulation routière, de nature à impacter les conditions de circulation à l'échelle du territoire et de ses abords. La signalisation tricolore est ainsi fortement exposée au risque d'inondation. Pour un scénario équivalent (en débit) à celui de 1910, la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements (DTVVD) du CD 94 estime que pas moins de 165 carrefours seraient impactés dans le Département. Aussi, une réflexion doit s'engager quant à la manière de réduire la vulnérabilité de ces installations (travaux de mise hors d'eau, démontage, etc.). Aussi, si de premières réflexions ont été initiées en interne au sein du Département, ces dernières doivent être actualisées sur la base des nouvelles cartographies désormais accessibles (exposition des routes au risque d'inondation, impact de l'inondation sur les conditions de circulation, etc.). D'autres réflexions sont, quant à elles, à approfondir (gestion des carrefours à feux).

##### Avancement :

- Une première étude a été réalisée (Hors PAPI) en septembre 2013 et visait à évaluer l'impact des scénarios de crue sur les conditions de circulation en Val-de-Marne [24 390 €HT (29 170 €TTC)].
- L'exercice Inondation 2014 a révélé que les nouvelles investigations qui seraient à mener étaient conditionnées par l'avancement des réflexions des autres acteurs (SGZDS, DIRIF, etc.).
- Le 15 septembre 2015, une réunion a donc été organisée avec les services de la Préfecture du Val-de-Marne et la DRIEA IDF, pour avancer sur ce sujet. Cette problématique dépasse largement les limites administratives du département et le seul Conseil départemental (Orientations du Plan de Gestion du Trafic Zonal - PGT, mesures de restriction de circulation en cas de crue, évolutions de la demande en matière de déplacement en période de crue, etc.).

- Aucune action n'a été réalisée en 2016 dans le cadre de cette action PAPI. Les services de la voirie ont été fortement sollicités dans le cadre de l'exercice SEQUANA 2016, à l'occasion de la crue de mai-juin 2016 et dans les mois qui ont suivi (RETEX). Pour autant, le Conseil départemental 94 a poursuivi ses réflexions relatives à l'amélioration de la connaissance de l'impact de l'inondation sur son patrimoine et notamment sur la signalisation routière (identification des carrefours à feux sous influence de l'inondation, test de démontage réalisé dans le cadre de l'Exercice SEQUANA 2016).
- En 2017, la DRIEA IDF et le SGZDS ont mis à disposition des signataires de la Déclaration d'intention via la plateforme Alfresco les données relatives à l'exposition des axes routiers au risque d'inondation (couches SIG et guide méthodologique) (Octobre 2017).
- Aucune autre action n'a depuis été engagée par le département dans le cadre de cette problématique.

#### **Difficultés constatées :**

- Diffusion des ZIP-ZICH nécessitant d'actualiser les données du CD94.
- La problématique des déplacements est supra départementale et multi partenariale et l'ensemble des réflexions devrait être coordonnée à l'échelle de la zone de défense et de sécurité de Paris.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

**Territoire :** Val-de-Marne

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements (Direction adjointe chargée de la Voirie et des Territoires), en concertation avec les services de l'Etat (DIRIF notamment), les services communaux et autres départements.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** sans objet.

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2014-2019

**Planning actualisé :** 2014-2020

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RÉELLEMENT ENGAGÉS**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 50 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Montants engagés sans DDS depuis le démarrage de l'action :

- Phase 1 PAPI : 24 390 €HT (29 170 €TTC)

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Rapport de l'étude « Scénarios de crues de la Seine en Val-de-Marne - Simulations statiques à l'horizon 2015 - 17 Septembre 2013 - CDVIA / OPQIBI

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

La problématique reste à étudier, surtout en considérant l'ensemble des chantiers d'aménagement en cours.

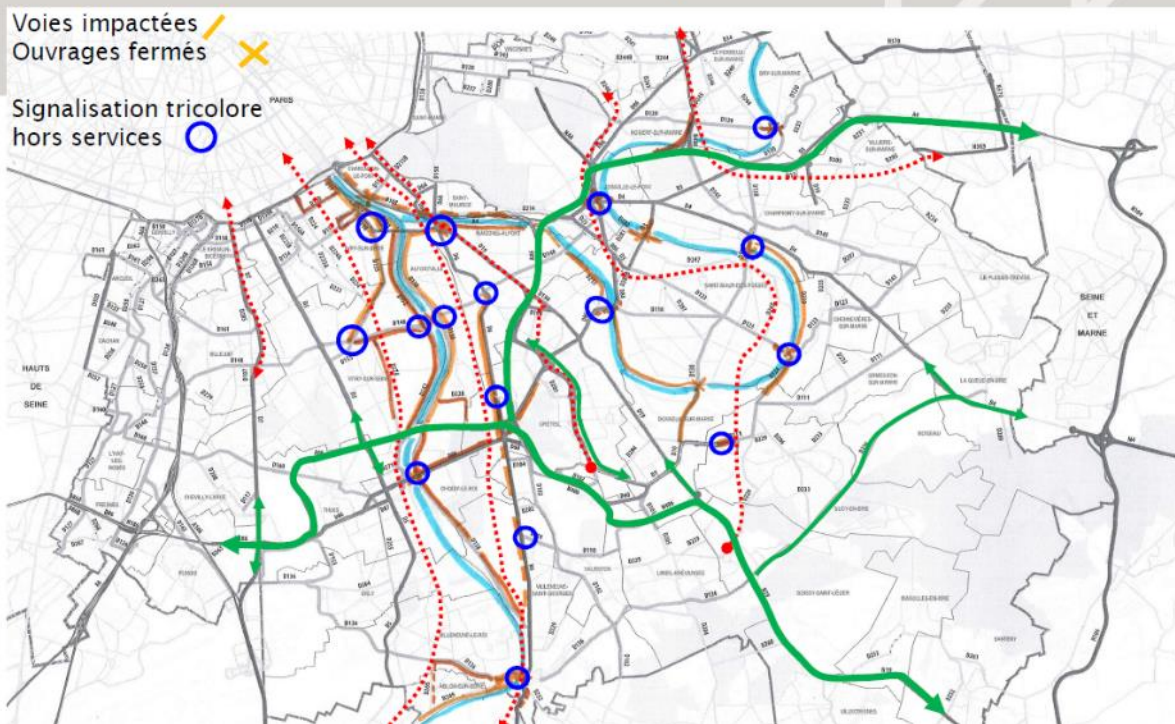
### **ILLUSTRATIONS**

## Exercice inondation 2015 – Impact voirie

Voies impactées  
Ouvrages fermés



Signalisation tricolore  
hors services



*Illustration de l'atelier décrue de 2015 : matérialisation des zones d'impact sur la voirie.*

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.14 Bilan du PAPI et prestations pour l'assistance au montage d'un PAPI porté par l'EPTB à partir de 2020

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.15 Etude des effets de la crue sur le patrimoine culturel et artistique

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.16 Etudes relatives à l'amélioration de la connaissance et à la gestion de la décrue sur trois sites tests

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.17 Thèse Cifre sur le sujet de la reconstruction des services publics de l'agglomération francilienne en phase de post-crise inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



**STATUT DE L'ACTION**

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

Les réseaux d'assainissements contribueront à la vidange des cuvettes inondées lors de la phase de décrue. Ils recueilleront aussi les eaux pompées lors des opérations de vidange des réseaux et structures souterraines (sous-sols, réservoirs, tunnels de transports, ...).

La connaissance de la capacité d'évacuation des réseaux gérés par le Département en phase de décrue, alors que le niveau des rivières reste élevé, est un élément indispensable à la gestion des réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie ainsi qu'à l'organisation des opérations de vidange des structures souterraines inondées.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT**

**Description :** L'action consiste à établir des abaques (débit capable ; cote en réseau d'assainissement ; cote de la rivière). Les calculs utiliseront des modèles numériques des réseaux d'assainissement. La partie aval des réseaux sera décrite finement dans ces modèles afin de pouvoir construire les tables des triplets (débit capable ; cote en réseau d'assainissement ; cote de la rivière). Ce type de démarche a déjà été employé par la DEA 93 dans le cadre de la définition d'outils d'aide à la validation des débits issus de sections de mesures installées aux exutoires du réseau d'assainissement. L'action consistera donc à étendre la plage d'établissement des abaques au-delà des conditions de fonctionnement 'normal' du réseau d'assainissement.

**Avancement :** Travail non commencé.

**Difficultés constatées :**

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le coté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le coté Seine.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par le Département de Seine-Saint-Denis : toutes les directions avec l'appui de la Direction de l'eau et de l'assainissement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** sans

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 50 000 € HT

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : sans

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

sans

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Réalisation de l'étude à un horizon non défini. L'étude de vulnérabilité portée par le SIAAP apportera des éléments de connaissances utiles à cette action.

## ILLUSTRATIONS



## 1.1.20 Animation d'une mission "Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations" au sein du Conseil départemental du Val-de-Marne

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Du fait de la très forte exposition du territoire aux inondations par débordement de cours d'eau et sur la base d'une première étude, menée en 2009-2010, visant à établir un diagnostic des actions mises en œuvre par la collectivité et par les acteurs du territoire en matière de prévention du risque d'inondation, le Département du Val-de-Marne a fait le choix de **dédier des moyens particuliers à l'animation de la politique départementale de prévention du risque d'inondation**. Une mission « Réduction de la vulnérabilité au risque Inondations » a ainsi été mise en place au sein de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Conseil départemental du Val-de-Marne dès 2011, cette direction étant déjà fortement sensibilisée à ce risque de par ses thématiques. La prévention et la gestion de ce risque constituent un axe fort de la politique départementale de l'eau et de l'assainissement.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette mission vise à faciliter la coordination des actions menées dans le domaine de la prévention du risque d'inondation, d'une part au sein de la collectivité dans un souci de plus grande transversalité, et d'autre part à l'échelle du territoire par l'ensemble des acteurs concernés. Aussi, l'objectif de la mission est triple :

- Participer à la définition et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de prévention et de gestion du risque inondation (par débordement de cours d'eau) et de réduction de la vulnérabilité, au sein de la collectivité ;
- Animer la dynamique partenariale pour une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du territoire val-de-marnais (réseau d'acteurs mobilisé par le biais de réunions techniques) ;
- Sensibiliser l'ensemble des publics aux risques d'inondation (participation aux soirées de l'Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable, actions pédagogiques, séminaire de sensibilisation des agents départementaux, etc.).

Un poste d'ingénieur à temps complet a été dédié à la mise en œuvre de cette mission dès 2011.

#### Avancement :

- Le Département finançait jusqu'en 2017 un seul poste en lien avec l'animation de la politique départementale de prévention des risques d'inondation. **Un second poste a été redéployé en interne (mi-octobre 2017)** afin d'appuyer cette mission, en lien notamment avec la conduite d'action de sensibilisation (interne / externe CD94).

#### Difficultés constatées :

- Postes financés à 100 % par le Conseil départemental (sans possibilité de co-financement via le Fonds Barnier).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : Val-de-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2017-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 70 000 € HT/an sur trois ans, soit 210 000 €HT sur la période 2017-2019 (correspondant à un seul des deux postes).

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

- Salaires d'un agent jusqu'en octobre 2017
- Salaires de 2 agents depuis octobre 2017

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Rapport d'activité de la mission « Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation »

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Poursuite du financement de la mission "Réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation" (2 postes).

## ILLUSTRATIONS



*Animation par la mission « Réduction de la vulnérabilité aux inondations » d'une balade urbaine sur la Seine (sensibilisation au risque inondation) le 5 octobre 2018 (copyright : CD 94).*

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.1.21 Étude relative à la gestion et au traitement des forts volumes de déchets post-inondation sur le territoire du SIREDOM en cas de crue majeure de la Seine

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

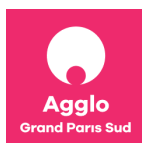
**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



## 1.1.22 Recensement des installations communautaires situées en zone inondable par les crues de Seine

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de recenser les bâtiments et équipements communautaires situés en zone inondable par la Seine.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action consiste à croiser les données de localisation des zones inondables et des missions/bâtiments/équipements communautaires afin de mettre en évidence celles et ceux situés en zone inondable, puis à définir et à construire un rendu permettant la transmission et la consultation de ces données. Les résultats de cette action feront l'objet d'une communication à l'ensemble des services communautaires gestionnaires et utilisateurs des installations.

#### Avancement :

Cette action, intégrée dans une étude plus globale « Etude de vulnérabilité au crue de Seine et élaboration du Plan de Continuité d'Activité de GPS » est presque terminée.

L'étude globale est organisée sous forme de 5 phases :

1. Détermination des scénarios d'inondation
2. Diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine communautaire
3. Analyse des besoins et des ressources disponibles pour réaliser les missions prioritaires
4. Détermination des orientations et objectifs pour l'élaboration du PCA
5. Elaboration du PCA

L'action 1-1-22 est intégrée à la phase 1 de cette étude ;

Cette phase est désormais terminée, toutes les installations communautaires situées en zone inondable ont été recensées.

#### Difficultés constatées :

Délai d'élaboration du cahier des charges et lancement de la procédure de consultation.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : GPS

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par Grand Paris Sud (direction de l'eau et de l'assainissement, en étroite collaboration avec la Direction générale des Services communautaires)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication en interne dans les services communautaires

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017

**Planning actualisé** : 2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 20 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : 25 800 € HT

**Subventions** Feder et Département 91

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

## ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.2.1 Accompagnements pour la mise en place de repères de crues

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS





## 1.2.2 Pose de repères de crue sur les équipements départementaux et actions de communication associées

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette démarche est de rendre plus visible sur le territoire le risque inondation, en procédant notamment à la pose de repères de crues sur les équipements départementaux.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le Conseil départemental a souhaité engager une vaste opération de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des équipements départementaux dont il assure la gestion. Les diagnostics de vulnérabilité (action 5-4-7) débuteront en 2016 et s'échelonnent sur une durée de 4 ans.

Dans le cadre de cette opération, le Département envisage la pose de repères de crues normés sur ses équipements (crèches, collèges, bâtiments administratifs, etc.) et la mise en place d'actions de communication associées. Pour le Département, la pose de repères de crue doit en effet nécessairement s'accompagner d'actions de communication comme : la pose de panneaux informatifs, l'édition de plaquettes de communication à destination des agents départementaux, afin qu'ils appréhendent mieux le risque et les enjeux, et des usagers, afin que ces derniers puissent mieux comprendre les impacts potentiels de l'inondation (sur les missions assurées par le Conseil départemental, mais aussi plus globalement sur leur vie quotidienne).

Dans l'attente du démarrage des diagnostics de vulnérabilité des équipements départementaux, le Conseil départemental, a exprimé sa volonté de s'inscrire dans la réflexion initiée sur cette problématique par l'EPTB Seine Grands Lacs (action 1-2-1 – Fourniture de repères de crue). Un des secteurs pilotes identifié par l'EPTB Seine Grands Lacs pour la mise en place d'une démarche d'accompagnement des communes et maîtres d'ouvrage d'actions inscrites au PAPI se trouve en effet dans le Val-de-Marne et concerne les communes de Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Saint Maur des Fossés, Saint Maurice. L'objectif pour le CD94 est de participer aux réflexions menées par l'EPTB Seine Grands Lacs sur les sites pilotes de manière à alimenter sa propre démarche de pose de repères de crue.

#### Avancement :

- A la mi-2019 : des repères, soit 20 macarons, 7 panneaux pédagogiques et 8 lignes d'eau représentant les niveaux atteints en 1910, 1924 et 2016, ont été installés en régie sur **10 stations départementales anti-crue d'assainissement** situées dans les communes d'Ablon-sur-Seine, de Villeneuve-le-Roi, d'Alfortville, de Saint-Maur-des-Fossés, de Champigny-sur-Marne, de Joinville-le-Pont et de Bry-sur-Marne.
- Prévisionnel 2020 et années suivantes : **la mise en place de repères de crue est à l'étude sur l'ensemble des bâtiments qui ont fait l'objet de diagnostic de vulnérabilité** dans le cadre de l'action 5.4.7 qui se sont achevés au premier trimestre 2020.

#### Difficultés constatées :

- En phase 1 du PAPI, les diagnostics de vulnérabilité ayant pris du retard, le CD94 n'a pas pu procéder à la pose de repères de crue.
- En phase 2, dans l'attente de la finalisation des diagnostics de vulnérabilité des équipements départementaux, des repères ont été posés en 2019 sur 10 stations départementales d'assainissement.

- *A noter : La Direction des Bâtiments a procédé à la mise en place de repères crue « techniques » sur l'ensemble des bâtiments qui ont fait l'objet de diagnostic de vulnérabilité dans le cadre de l'action 5.4.7 qui se s'est achevée au premier trimestre 2020. Ces repères de crue, à caractère technique, ont une portée opérationnelle et/ou organisationnelle pour les directions utilisatrices et les techniciens amenés à intervenir dans ou sur ces équipements. Ils n'ont pas pour vocation de sensibiliser les usagers.*

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Val-de-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement et la Direction des Bâtiments, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Organisation d'une balade urbaine sur le thème des inondations, le 25 mai 2019, au Perreux et à Bry-sur-Marne, pour inaugurer les repères de crues posés sur les stations d'assainissement départemental.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2014-2019

**Planning actualisé :** 2014-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 10 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

- Montant dépensé avec DDS depuis le démarrage de l'action : 1 224.03 € HT (dont 724,03 €HT pour les panneaux pédagogiques et 500 €HT pour les lignes d'eau, les macarons ayant été fournis par l'EPTB Seine Grands Lacs).

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

**Nombre de repères posés :**

10 stations d'assainissement départemental concernées par la pose de 20 macarons, 7 panneaux pédagogiques et 8 lignes d'eau.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

La pose de repères de crue est envisagée sur les équipements départementaux qui ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité aux risque d'inondations (crèches, collèges, bâtiments administratifs, etc.). La pose de ces repères s'accompagnera d'actions de sensibilisation des utilisateurs et usagers de ces bâtiments.

## ILLUSTRATIONS



*Repères de crue posés sur la station d'assainissement départemental « 14 juillet » à Alfortville (crédits CD94)*



## 1.2.5 Accompagnement des communes pour la valorisation des repères de crue

SYNDICAT DE L'ORGE

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Développer la conscience du risque inondation du grand public en fournissant un appui technique aux communes pour la mise en valeur des repères de crue installés sur leur territoire.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action fait suite à l'action n°1-2-1 menée par l'EPTB concernant la fourniture de repères de crue et de bornes interactives. Le but de cette action est de venir en aide aux communes pour l'exploitation et la présentation de ces repères de crue.

Le SIVOA propose un soutien technique lors de manifestations qui pourront être organisées autour des repères de crue afin d'expliquer le phénomène et ainsi de sensibiliser le grand public à la culture du fleuve.

#### Avancement :

Le Syndicat de l'Orge a installé des repères de crues au droit des zones à fort enjeux inondation sur le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

Le Syndicat poursuit sa démarche sur l'ensemble de son territoire (même en dehors du périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes).

Le Syndicat a réalisé une sensibilisation à destination du grand public concernant le rôle et la mise en place des repères de crues au travers de ses publications annuelles (Rapport de Développement Durable notamment).

#### Difficultés constatées :

L'installation de repère de crues a pu être ralenti par les nombreux échanges avec les mairies qui craignaient que l'installation de macarons dévalorise le patrimoine immobilier avoisinant.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Communes situées dans la zone de confluence entre l'Orge et la Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi** : Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : /

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017 -2019

Planning actualisé : 2017-2018

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : Action réalisée en régie  
Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : -

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Installation de repères de crues en concertation avec les communes

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

La démarche de poursuit sur l'ensemble du territoire du Syndicat de l'Orge.

## ILLUSTRATIONS



*Repère de crue – Athis-Mons : Syndicat de l'Orge*

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.1 Organisation de 3 colloques

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.3 Création et développement d'un centre de ressources sur les inondations du bassin amont de la Seine - phase 1

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



### 1.3.4 Sensibilisation des acteurs publics locaux

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action vise à sensibiliser les « petits » opérateurs de réseaux (assainissements, déchets, eau potable...) et les gestionnaires d'équipements publics locaux (établissements médico-sociaux, scolaires, etc.) à la persistance du risque d'inondation sur le territoire francilien et à ses caractéristiques (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, impacts indirects, délais de retour à la normale...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

En Île-de-France, de nombreux équipements publics sont exposés aux inondations et aux impacts indirects (coupures et/ou dysfonctionnement des différents réseaux : électricité, assainissement, eau potable, déchets...) qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations qu'elles génèrent. Après une inondation, les délais de retour à la normale dépendent en grande partie de la capacité des acteurs publics à assurer de nouveau leurs missions de service public.

Une fois les messages définis et les préconisations formulées dans le cadre de l'action 1.1.1 du PAPI, il s'agira de concevoir des supports de sensibilisation et les modules d'accompagnement adaptés aux acteurs publics locaux.

Des référents seront ensuite « recrutés » (en lien avec les associations et/ou des structures relais facilitatrices comme l'ARS, l'Education nationale, etc.) et formés au risque d'inondation et à l'utilisation des supports préalablement créés. Ils auront pour rôle de sensibiliser à leur tour leurs collègues et/ou les publics dont ils ont la charge, tout en les incitant à mettre en place des outils concrets pour s'y préparer (diagnostics de vulnérabilité, plan de gestion de crise, plan de continuité d'activité, exercices test, etc.). Les agents formés deviendront ainsi des « référents risque d'inondation » et serviront de point de contact privilégié au sein de leur structure pour toute question relative à cette problématique.

Les actions de sensibilisation mises en œuvre seront ensuite valorisées au sein de la plateforme collaborative du PAPI (cf. action 1.3.3).

##### Avancement :

Cette action fait l'objet d'un accord cadre global relatif à la sensibilisation, débuté mi-2017. Il est en cours de mise en œuvre et est composé de 2 lots distincts :

- LOT 1 multi-attributaire relatif au contenu pédagogique (outils, supports, formations...)
- LOT 2 mono-attributaire relatif à la communication (stratégie, identité visuelle, conception et déploiement de campagnes de communication, ...) attribué au prestataire Bastille. Tout ce qui est



conçu dans ce cadre est rassemblé sous le dispositif EPISEINE dédié principalement au grand public, aux entreprises et aux collectivités/services publics.

Le site web Episeine.fr et les réseaux associés ont été lancés en octobre 2018, afin de sensibiliser les acteurs publics locaux, les acteurs économiques privés et le grand public au risque inondation.

À ce jour, EPISEINE a lancé 4 campagnes de communication, qui ont permis de toucher plus de 1 600 000 personnes et d'agrandir la communauté EPISEINE. Les acteurs publics locaux faisaient partie du public cible pour 3 de ces campagnes :

- 2018 : campagne « Voisins » ;
- 2019 :
  - Campagne « En cas de crue » ;
  - Campagne vidéos « Idées reçues ».

Afin de sensibiliser les acteurs publics locaux, l'un des leviers principaux est l'offre de formations d'EPISEINE. 4 formations ont été créées, destinés aux acteurs publics locaux :

- Apprendre à sensibiliser les populations ;
- Apprendre à animer une balade urbaine ;
- Apprendre à animer l'escape game : « Mission 2072 ! » ;
- Episeine se jette à l'eau.

Au total, 20 actions pédagogiques et manifestations ont été réalisées à destination des acteurs locaux, permettant de former 707 référents et de sensibiliser plus de 4 500 personnes. Parmi les publics sensibilisés / formés : des gardiens d'immeuble, des agents de la ville de Gennevilliers, des animateurs de Villeneuve St Georges et d'autres.

De nombreux outils pédagogiques ont également été créés, utilisables par les acteurs publics locaux pour se sensibiliser ou sensibiliser d'autres personnes :

- un kit pour organiser une balade urbaine sur le thème de l'inondation ;
- des bouées-magnets ;
- un bac à sable en réalité augmentée ;
- un jeu "À votre sac, prêt ? partez!" ;
- un jeu "Crue-et-d'eau" ;
- des quiz ;
- un escape game « Mission 2072 » ;
- un jeu SMS "Sensibilise-moi si tu peux" ;
- un jeu de type memory "Kifékoï".

18 vidéos pédagogiques de sensibilisation ont également été produites avec l'aide des prestataires Sydo, Bastille et 5/6 production, parmi lesquelles des vidéos sur les idées reçues sur les inondations, des témoignages sur les crues passées et des présentations des modules de formation EPISEINE.

Des flyers et d'autres supports papiers de sensibilisation sur le risque inondation ont également été produits.

#### **Difficultés constatées :**

Des activités et événements prévus pour le printemps 2020 - formations comprises - ont dû être annulées à cause de la pandémie de coronavirus. Leur reprogrammation est en cours pour les mois de septembre et octobre 2020.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs, assistée par les prestataires Bastille et Sydo.

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI, partenaires concernés.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** communication matérialisée et dématérialisée.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2015-2019

**Planning actualisé :** 2015-2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**200 000 € HT :**

- recrutement des référents = 30 000€
- conception et test des outils de sensibilisation et de communication : 40 000 €
- élaboration et animation des formations pour les référents = 100 000€
- animation du réseau des référents = 30 000€

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

**302 332 € HT**

- 2017-2018 Bastille et autres prestataires (Sydo, Mayane) : 91 312 €
- 2019 Bastille et autres prestataires (Sydo, Mayane) : 88 250 €
- 2020 Bastille et autres prestataires (Sydo, Mayane) : 40 625 €
- Autres (goodies, post-production, etc.) : 82 144 €

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

En termes de livrables, l'action 1.3.4 a entraîné :

- La création du site internet [Episeine.fr](http://Episeine.fr) ;
- L'animation de pages EPISEINE sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram ;
- La signature d'une convention avec la Ville de Paris pour collaborer à la sensibilisation au risque inondation des Parisiens.
- La création et l'animation de 4 formations à destination des acteurs publics locaux ;
  - Apprendre à sensibiliser les populations ;

- Apprendre à animer une balade urbaine ;
- Apprendre à animer l'échappée game : « Mission 2072 ! » ;
- Episeine se jette à l'eau.
- 20 actions pédagogiques et manifestations réalisées ;
- 707 référents locaux formés ;
- Plus de 4500 personnes sensibilisées au risque inondation ;
- La production de 20 vidéos sur le risque d'inondation, les idées reçues sur ce risque ainsi que les sur les actions et supports de sensibilisation d'EPSEINE ;
- La production de flyers et autres supports papiers sur le risque inondation et sur la conduite à tenir afin de s'y préparer.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Les actions prévues pour 2020 et 2021 à destination des acteurs publics locaux seront dans la lancée des actions existantes, avec en fil rouge le renforcement de la stratégie « référents EPSEINE » :


- Poursuite des formations ;
- Community management pour sensibiliser et agrandir le cercle de référents ;
- Le lancement de la plateforme d'apprentissage en ligne ;
- La mise en place de l'outil digital "Egoseine" sur Episeine.fr, qui apportera des informations et du contenu circonstanciés et personnalisés à toute personne renseignant son adresse ;
- Le lancement d'une newsletter EPSEINE ;
- Le renouvellement de la campagne "Idées reçues" avec la création de 4 nouvelles vidéos (3 produites sur 4 en juillet 2020) ;
- La création de 5 nouvelles vidéos en motion design ;
- L'organisation fin 2020 d'un événement mobilisant les médias avec une communication importante associée - nouveau marché relations presse (nature de l'évènement à déterminer).

À noter, un recours sera fait à la convention existante entre la Ville de Paris et l'EPTB pour :


- Mobiliser un plus grand nombre de référents potentiels ;
- Avoir accès au réseau de la Ville (agents de la Ville, gardiens d'immeuble, réseau citoyens, etc...) ;
- Mettre en place une formation commune Ville de Paris / EPTB à destination des gardiens d'immeubles.
- Faire relayer les actions d'EPSEINE par la Ville, qui a une très grande portée.


## ILLUSTRATIONS


### PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ


 RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT


#### GÉRER LA CRISE

  
ALERTER PERSONNEL ET ÉLÈVES


  
MISSIONS DE CHACUN

  
CONDUITES À TENIR


  
LIEUX DE MISE À LABRI

  
ANNUAIRE DE CRISE


#### EN CAS D'INONDATION RAPIDE




#### EN CAS D'INONDATION LENTE




### GÉRER LA CRISE ET LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ





CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
MAIRE
RECTORAT

#### RELAYS D'INFORMATION



*Extrait de la vidéo « Communauté scolaire face au risque d'inondation : comment se préparer ? », produite par Sydo pour l'EPTB SGL*



### 1.3.5 Sensibilisation du grand public à la culture du fleuve et à la culture du risque inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le territoire francilien est largement exposé au risque d'inondation. Pour autant, la population tend à penser que l'Île-de-France est protégée (présence de lacs-réservoirs, digues, murettes anti-crue, etc.) et que, de fait, le risque inondation a disparu.

Pour tenter d'améliorer la culture du risque inondation, de nombreuses actions de sensibilisation ont déjà été mises en œuvre sur notre territoire mais, force est de constater qu'elles se révèlent souvent inefficaces.

Par ailleurs, les retours d'expériences ont montré que, pour certains publics et notamment le grand public et la cible jeune, il est important d'inscrire la sensibilisation au risque inondation dans le cadre plus global, plus positif et plus fédérateur de la culture du fleuve.

Cette action vise à sensibiliser le grand public au risque d'inondation sur le territoire francilien en passant, notamment pour la cible « jeunes », par la thématique de la culture du fleuve.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Une fois les messages définis et les préconisations formulées dans le cadre de l'action 1.1.1 du PAPI, il s'agira de concevoir ou développer des supports de sensibilisation (maquettes, jeux, supports PowerPoint, kakémonos, quizz, mallettes, vidéos, supports de formation dématérialisés, etc.) et les modules d'accompagnement adaptés, à l'instar des ateliers conçus dans le cadre de l'évènement PLOUF.

Des référents seront ensuite « recrutés » (en lien avec les associations et/ou des structures relais facilitatrices comme l'IFFO-RME, l'ERN, Voisins Solidaires, l'Education nationale, etc.) et formés au risque d'inondation et à l'utilisation des supports préalablement créés. Ils iront ainsi sensibiliser à leur tour leurs pairs et/ou les publics dont ils ont la charge ou la connaissance. A titre d'exemple, les animateurs des temps d'activités périscolaires ou de centres de loisirs pourraient constituer de bons relais pour sensibiliser les jeunes avec lesquels ils travaillent quotidiennement.

Les supports de sensibilisation relayeraient, entre autre, les éléments suivants :

- La description des services écologiques rendus par les fleuves, notamment en terme de réduction de l'impact négatif d'une inondation (exemple : zones d'expansion de crue, épuration de l'eau ZH) ;
- Les crues comme phénomènes naturels irréversibles ;

- Les caractéristiques des inondations franciliennes (prévision possible 48 à 72H à l'avance, cinétique lente, impacts indirects qui prolongent dans le temps et dans l'espace les perturbations engendrées par l'inondation, etc.) ;

- Les possibilités d'actions pour améliorer la résilience des personnes et des services (auto-diagnostic de vulnérabilité, élaboration de kit d'urgence, réflexion autour de l'auto-évacuation préventive, conduites à tenir, etc.). La sensibilisation au risque d'inondation pourra s'effectuer à l'occasion d'évènements déjà existants (temps d'activités périscolaires, journée de l'environnement, forum pour le climat, festival de l'eau, expositions, conférences...) ou au moment de rencontres organisées spécialement sur cette thématique.

Les actions de sensibilisation et les outils mis en œuvre seront ensuite valorisés au sein de la plateforme collaborative du PAPI (cf. action 1.3.3) et via les ateliers du PAPI (action 1-3-23). Enfin, dans un souci de mutualisation, les supports conçus seront libres de droit et pourront être déclinés et adaptés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages du PAPI à l'échelle de leur territoire respectif.

#### **Avancement :**

Cette action fait l'objet d'un accord cadre global relatif à la sensibilisation, débuté mi-2017. Il est en cours de mise en œuvre et est composé de 2 lots distincts :

- LOT 1 multi-attributaire relatif au contenu pédagogique (outils, supports, formations...) ;
- LOT 2 mono-attributaire relatif à la communication (stratégie, identité visuelle, conception et déploiement de campagnes de communication,...) attribué au prestataire Bastille. Tout ce qui est conçu dans ce cadre est rassemblé sous le dispositif EPISEINE dédié principalement au grand public, aux entreprises et aux collectivités/services publics.

Le site web Episeine.fr et les réseaux associés ont été lancés en octobre 2018, afin de sensibiliser les acteurs publics locaux, les acteurs économiques privés et le grand public au risque inondation. À la mi-2020, le site Episeine.fr a comptabilisé plus de 75 600 utilisateurs depuis sa création et les réseaux sociaux associés (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn) totalisent plus de 6 000 abonnés. Ces chiffres sont augmentation constante depuis la création des médias EPISEINE. Le site et les réseaux constituent un des leviers principaux pour renforcer la culture du risque inondation.

À ce jour, EPISEINE a lancé 4 campagnes de communication, qui ont permis de toucher plus de 1 600 000 personnes et d'agrandir la communauté EPISEINE. Le grand public était la cible première pour 3 de ces campagnes :

- 2018 : campagne « Voisins » ;
- 2019 :
  - Campagne « En cas de crue » ;
  - Campagne vidéos « Idées reçues ».

Des vidéos pédagogiques de sensibilisation ont été produites, comprenant :

- 6 vidéos dessinées en motion design sur le risque inondation ;
- 5 vidéos sur les idées reçues relatives au risque inondation.

La production de 5 nouvelles vidéos en motion design et de 4 nouvelles vidéos sur les idées reçues est en cours.

De nombreux outils pédagogiques ont également été créés :

- un kit pour organiser une balade urbaine sur le thème de l'inondation ;
- des bouées-magnets ;
- un bac à sable en réalité augmentée ;

- un jeu "À votre sac, prêt ? partez!" ;
- un jeu "Crue-et-d'eau" ;
- des quiz ;
- un escape game « Mission 2072 » ;
- un jeu SMS "Sensibilise-moi si tu peux" ;
- un jeu de type mémoire "Kifékoï".

Des événements de sensibilisation ont été organisés régulièrement en collaboration avec des partenaires institutionnels ou locaux, comme PLOUF 75 avec la Préfecture de Police de Paris, ou le village « santé, secours et vous » avec la Ville de Paris. Ce type d'évènements a permis de sensibiliser prioritairement un public jeune.

#### Difficultés constatées :

Une partie des activités et évènements prévus pour le printemps 2020 a dû être annulée à cause de la pandémie de coronavirus, parmi lesquels « Plouf » et le village « Santé, secours et vous » édition 2020. L'évènement « Mouille ta plume », dont l'édition 2020 était la première, a eu une réussite moindre du fait du confinement.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs, assisté par les prestataires Bastille et Sydo.

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI, associations compétentes sur ces questions.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** communication matérialisée et dématérialisée.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2015-2019

**Planning actualisé :** 2015-2021

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 1 100 000 € HT dont :

- 400 000€ (en auto-financement) dans le cadre de la convention de partenariat ERN/EPTB SGL signée début 2016 ;
- 700 000€ de prestations sur la période 2016-2019 soit de l'ordre de 175 000€ par an pour :
  - phase de recrutement des référents : 30 000 €
  - conception et test des outils de sensibilisation et de communication : 70 000 €
  - formation des référents : 65 000 €
  - divers : 10 000 €

## Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

**588 558 € HT**

- 2017-2018 Bastille et autres prestataires ((Sydo, Mayane, Rouge Vif) : 356 150 €
- 2019 Bastille et autres prestataires (Sydo, Mayane, Rouge Vif) : 113 025 €
- 2020 Bastille et autres prestataires ((Sydo, Mayane, Rouge Vif) : 52 550 €
- Autres (goodies, post-production, etc.) : 66 833 €

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Les différentes campagnes de communication ont permis de sensibiliser plus d'1 600 000 personnes. Les réseaux sociaux EPISEINE comptabilisent 6000 abonnés et depuis sa création, le site Episeine.fr a été consulté par 75 600 personnes.

En termes de livrables, l'action 1.3.5 a entraîné la création :

- Du site internet [Episeine.fr](http://Episeine.fr) ;
- De réseaux sociaux associés Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram ;
- D'une [playlist EPISEINE](#) sur la chaîne youtube de l'EPTB SGL ;
- De 12 vidéos adressées spécifiquement au grand public : vidéos idées reçues, vidéos pédagogiques en motion design e vidéos « histoire de crues » ;
- D'outils pédagogiques :
  - un kit pour organiser une balade urbaine sur le thème de l'inondation ;
  - des bouées-magnets ;
  - un bac à sable en réalité augmentée ;
  - un jeu "À votre sac, prêt ? partez!" ;
  - un jeu "Crue-et-d'eau" ;
  - des quiz ;
  - un escape game « Mission 2072 » ;
  - un jeu SMS "Sensibilise-moi si tu peux" ;
  - un jeu de type memory "Kifékoï".
- Des flyers et autres supports papiers sur le risque inondation et sur la conduite à tenir afin de s'y préparer.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le déploiement du dispositif EPISEINE va se poursuivre avec, en fil rouge, l'optimisation des outils digitaux, le community management régulier et l'animation de la communauté, ainsi que le renforcement de la stratégie "référénts EPISEINE". Les principales actions prévues pour la fin 2020 et 2021 sont :

- le lancement d'une plateforme d'apprentissage en ligne ;
- la mise en place de l'outil digital "Egoseine" sur Episeine.fr, qui apportera des informations et du contenu circonstanciés et personnalisés à toute personne renseignant son adresse ;
- le lancement d'une newsletter EPISEINE ;
- le renouvellement de la campagne "Idées reçues" avec la création de 4 nouvelles vidéos (3 produites sur 4 en juillet 2020) ;
- la création de 5 nouvelles vidéos en motion design ;



- l'organisation fin 2020 d'un évènement mobilisant les médias avec une communication importante associée - nouveau marché relations presse (nature de l'évènement à déterminer) ;
- l'opération "Mouille ta plume", qui sera reconduite en 2021 (édition 2020 en demi-teinte à cause du confinement).

## ILLUSTRATIONS





### 1.3.6 Sensibilisation des acteurs économiques privés

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les entreprises à l'inévitabilité du risque d'inondation et aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72 et 48H, ...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures, y compris préventives, de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement (via la mise en place de diagnostics de vulnérabilité, d'un PCA ou la réalisation d'exercices).

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Paris et sa région sont un des principaux centres d'impulsion de l'économie mondiale. Ils représentent également près de 30% du PIB français, chiffre en constante augmentation.

En cas de crue centennale de la Seine, 170 000 entreprises seraient impactées (paralysie de l'activité ou endommagement des outils de production), dont 55 700 entreprises situées directement dans la zone inondable, représentant 750 000 emplois (chiffres IAU IDF). Par ailleurs, 85 % des établissements exposés à une crue majeure sont des petites entreprises (IAU IDF, 2011).

Ainsi, tandis qu'une partie des grands groupes a déjà développé ou développe actuellement leurs propres stratégies de prévention et de gestion du risque d'inondation, les PME et TPE restent globalement très vulnérables et peu préparées (OCDE 2014). Et, le manque d'information, d'anticipation et d'organisation préalable constituent des facteurs aggravants à la vulnérabilité du territoire.

Sur la base des réflexions issues du Comité économique, des outils et supports de sensibilisation, adaptés aux nombreuses catégories d'entreprises existantes, seront prochainement créés (un cahier des charges est actuellement en cours de rédaction par la DRIEE). L'EPTB s'appuiera sur ces outils pour former des « référents risque d'inondation », en lien avec les acteurs reconnus par le monde économique (CCI, CMA, syndicats professionnels, assurances, etc.) et capables de relayer l'information et de sensibiliser à leur tour leurs collègues et/ou les publics dont ils ont la charge ou la connaissance. Au-delà de la sensibilisation, ces référents auront pour rôle d'encourager et d'accompagner les entreprises pour développer des outils concrets de préparation au risque d'inondation (diagnostics de vulnérabilité, plan de gestion de crise, plan de continuité d'activité, exercices test, etc.).

Enfin, les initiatives et les retours d'expériences menés dans le cadre de cette action seront valorisés au sein de la plateforme collaborative du PAPI (cf. action 1.3.3) et via les ateliers du PAPI (action 1-3-23).

**Avancement :**

Cette action fait l'objet d'un accord cadre global relatif à la sensibilisation, débuté mi-2017. Il est en cours de mise en œuvre et est composé de 2 lots distincts :

- LOT 1 multi-attributaire relatif au contenu pédagogique (outils, supports, formations...);
- LOT 2 mono-attributaire relatif à la communication (stratégie, identité visuelle, conception et déploiement de campagnes de communication, ...) attribué au prestataire Bastille. Tout ce qui est conçu dans ce cadre est rassemblé sous le dispositif EPISEINE dédié principalement au grand public, aux entreprises et aux collectivités/services publics.

Le site web Episeine.fr et les réseaux associés ont été lancés en octobre 2018, afin de sensibiliser les acteurs publics locaux, les acteurs économiques privés et le grand public au risque inondation.

En 2018, une campagne de communication adressée spécifiquement aux entreprises a été lancée, touchant 100 000 personnes sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

L'ensemble des supports de sensibilisation produits au cours de ces 3 dernières années pour EPISEINE sont également à destination des acteurs privés (cf. fiche bilan action 1.3.5).

Des supports de communication ont été créés/déclinés spécifiquement pour les acteurs privés :

- 3 vidéos dessinées en motion design ;
- conseils aux entreprises.

En parallèle à ces supports de sensibilisation, des actions événementielles ont été menées dans le cadre de forums professionnels ou de conférences (salon de l'AMIF, conférence annuelle PAPI, petit-déjeuner de sensibilisation des entreprises, etc...). Au total, une dizaine d'actions ponctuelles de sensibilisation adressées spécifiquement aux acteurs économiques privés ont eu lieu.

Actuellement, la cible acteurs privés est la plus difficile à atteindre et celle sur laquelle des progrès importants doivent être faits.

**Difficultés constatées :**

L'épidémie de coronavirus du printemps 2020 et le confinement associé ont fortement ralenti les actions de sensibilisation d'EPISEINE adressées aux acteurs privés.

De manière générale, la cible entreprises est la plus difficile à atteindre, comparativement au grand public et aux acteurs publics locaux. Des réflexions sont en cours afin de déterminer les meilleurs leviers afin de mieux sensibiliser cette cible.

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs, assisté par les prestataires Bastille et Sydo.

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI en collaboration avec le comité économique et les relais (CCI de région Paris Île-de-France, CMA, assureurs, syndicats professionnels...).

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** communication matérialisée et dématérialisée.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2015-2019

**Planning actualisé :** 2015-2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 300 000 € HT sur la période 2016-2019 pour :**

- recrutement des référents = 40 000€
- élaboration et animation des formations pour les référents = 130 000€
- paiement des référents = 70 000€
- animation du réseau des référents = 60 000€

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

**119 384 € HT**

- 2017-2018 Bastille et autres prestataires (Sydo, Rouge Vif) : 60 800 €
- 2019 Bastille et autres prestataires (Sydo, Rouge Vif) : 33 600 €
- 2020 Bastille et autres prestataires (Sydo, Rouge Vif) : 0 €
- Autres (goodies, post-production, etc.) : 24 984 €

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

En termes de livrables, l'action 1.3.6 a entraîné la création :

- Du site internet [Episeine.fr](http://Episeine.fr) ;
- De pages EPISEINE sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram ;
- De 3 vidéos en motion design produite avec Sydo :
  - « Entreprises : découvrez les 10 bons comportements en cas de crue » ;
  - « La continuité d'activité » ;
  - « TPE PME : découvrez comment vous préparer au risque d'inondation avec EPISEINE ! »
- D'outils pédagogiques :
  - des bouées-magnets ;
  - des quiz ;
  - un escape game « Mission 2072 » ;
  - un jeu de type memory "Kifékoi".
- Des [contenus dédiés](#) aux entreprises sur le site Episeine.fr.
- Des flyers et autres supports papiers sur le risque inondation et sur la conduite à tenir afin de s'y préparer.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Un point focal du plan de communication 2020 consiste à améliorer l'approche de la cible acteurs privés. Le prestataire Bastille livrera dans ce sens une mission de conseil sur le "repérages d'opportunités entreprises" afin d'améliorer notre sensibilisation de cette cible.

À noter, un recours sera fait à la convention existante entre la Ville de Paris et l'EPTB, qui permettra, entre autres :

- D'avoir accès au réseau de la Ville (agents de la Ville, gardiens d'immeuble, réseau citoyens, etc...);
- De faire relayer les actions d'EPISSEINE par la Ville, qui a une très grande portée.

## ILLUSTRATIONS



## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.7 Représentation des zones inondables des TRI en réalité augmentée

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.8 Création, adaptation et mise à jour de 2 applications pour Smartphones

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



### 1.3.11 Actions de communication, de formations et de sensibilisation aux risques majeurs, auprès de la communauté éducative, dans le cadre général de l'éducation à l'environnement et au développement durable

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants des écoles primaires, des centres de loisirs et des collèges, non seulement sur le risque d'inondation mais également sur les risques majeurs auxquels la Capitale est exposée. Cette action a un objectif pédagogique permettant la diffusion de la culture du risque chez les plus jeunes, leurs encadrants et par leur entremise, leurs parents.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

La Ville de Paris a créé un support pédagogique dit DICRIM jeunes intitulé « Qu'est-ce qu'on risque ? Comprendre les risques majeurs à Paris ». Ce document s'adresse aux jeunes Parisiens (les « 7-12 ans ») afin de les sensibiliser aux risques auxquels leur ville peut être exposée. Ce document est la concrétisation d'une partie de l'action 1-3-11 « Actions de communication, de formation et de sensibilisation aux risques majeurs à Paris, auprès de la communauté éducative, dans le cadre général de l'éducation à l'environnement et au développement durable » inscrite au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes. Le livret a notamment été distribué lors de manifestations ayant trait aux questions de prévention des risques auxquelles la Ville participe, tel l'événement « Plouf 75 » organisé la Préfecture de Police.

Cette action a un double intérêt : d'une part, permettre d'impulser la diffusion du document dans les bibliothèques centres de documentation des école élémentaires et les centres de documentation des collèges ; d'autre part, poursuivre la campagne de communication et de sensibilisation du jeune public Parisien aux risques majeurs en développant de nouveaux supports.

##### Avancement :

##### Difficultés constatées :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Paris

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris (DASCO) en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** comité de suivi DASCO

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Affiches, plaquettes, flyers, kakémonos, mallettes, kits, Événements (expositions, conférences) et restitution, support Livret et DVD (formation des encadrants), impression DICRIM jeunes...

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE



**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 50 000 € HT – sans subvention**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

De nombreux enfants ont été sensibilisés au sein d'écoles, de centres de loisirs et de collèges

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

L'action est reconduite et incorpore nouveau projet comprenant la révision du DICRIM

### **ILLUSTRATIONS**

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.12 Communication vers la population parisienne – Création d'un dossier consacré au risque d'inondation à Paris sur le site Paris.fr

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de caractériser le risque d'inondation à Paris sur le site internet de la Mairie de Paris ; elle contribuera au développement de la conscience du risque et permettra de diffuser une information préventive à destination de la population parisienne.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action repose sur la mise en place d'un dossier web, facilement consultable et exploitable par les internautes sur le site internet Paris.fr. Ces pages caractériseront le risque d'inondation à Paris, elles mettront en avant les actions et les moyens de prévention et de prévision du risque à Paris et s'attacheront à donner des conseils pratiques à prendre en compte avant/pendant/après la survenance du risque.

##### Avancement :

La création de la page "risque d'inondation" a été réalisée en interne et intégrée à la rubrique "prévention des risques majeurs" sur Paris.fr. Plusieurs communications ont été réalisées concernant à titre d'exemples les sujets suivants :

- Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) en lien avec le DDRM ;
- Mise en ligne quotidienne d'une carte des remontées de nappes pendant les crues de 2016 et 2018 ;
- Pose de repères de crue dès 2014 ;
- Exposition à l'Hôtel de Ville en 2016 pendant l'exercice Sequana ;
- DICRIM « jeune » réalisé en 2015 ;
- Episeine.

**Difficultés constatées** : aucune difficulté constatée

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Paris

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DPP/DICOM)

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** :

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** :

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

Planning initial : 2014-2019  
Planning actualisé : 2014-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 50 000 € HT – sans subvention

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : réalisé en interne par les services de la Ville

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Intégration de la page "risque d'inondation" à la rubrique "prévention des risques majeurs" sur Paris.fr

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Poursuivre la communication sur la page web dédiée.

## ILLUSTRATIONS

Dossier départemental sur les risques majeurs			
DICRIM 2009	1,51 Mo		
Plan communal de sauvegarde 2015 PCS	3,23 Mo		
Guide Situations d'urgence – Préparez-vous	969 ko		
ORSEC : Plans Familial de Mise en Sûreté (PFMS)	5,87 Mo		
DICRIM JEUNES 2015			

Extrait du site <https://www.paris.fr/pages/prevention-et-securite-2283#la-prevention-des-risques-majeurs>  
(Ville de Paris)



### 1.3.13 Communication vers la population parisienne : création de projets culturels sur le thème des inondations à Paris

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de diffuser une culture du risque vers les parisiens.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

La reconduite de cette action a pour objectif de diffuser l'exposition « Et si Paris avait les pieds dans l'eau ! » réalisée par la Ville durant SEQUANA. Il s'agira d'adapter cette exposition à divers projets culturels, impulsés par la Ville ou auxquelles la Ville participe, ayant trait aux problématiques de développement durable, de gestion des risques, de résilience, de ville durable...

**Avancement** : Ce projet culturel a pris notamment la forme d'une exposition temporaire à l'Hôtel de Ville.

**Difficultés constatées** :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Paris

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DPSP/DICOM) en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** :

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : supports utilisés sur PLOUF75

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** :

**Planning actualisé** :

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 10 000 € HT budget Ville

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Documents et supports produits.

Plusieurs manifestations ont été réalisées. Ces manifestations ont permis de sensibiliser un certain nombre d'enfants.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'action sera reconduite autant que besoin

## ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.18 Réalisation d'un support d'information sur les risques de crues et les mesures à prendre pour s'en protéger, destinée au grand public et aux communes

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Reportée / **Annulée**

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

**STATUT DE L'ACTION**

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

L'objectif de cette action est de développer et d'améliorer la sensibilisation de la population, notamment le grand public et les scolaires, au risque d'inondation et à ses conséquences sur le territoire de Seine-Saint-Denis.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT**

**Description :** Sur la base d'outils pédagogiques actualisés (cf. exposition sur les origines, risques et mesures à prendre pour se protéger des crues et réduire sa vulnérabilité) et/ou de supports de communication conçus, notamment dans le cadre de l'action 1-3-5 portée par l'EPTB Seine Grands Lacs, le Département diffusera l'information sur le risque d'inondation. Ces outils pourront prendre plusieurs formes : plaquettes d'information, maquettes, jeux divers, ateliers participatifs, expositions, etc.

**Avancement :** sans

**Difficultés constatées :**

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le coté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le coté Seine.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par le Département de Seine-Saint-Denis - Directions de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la jeunesse et de la communication, en collaboration avec les actions et les groupes de travail portés par l'EPTB

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Utilisation lors des événements organisés localement par le CD93 ou des partenaires locaux ; documents disponibles sur le site internet du Département et sur la future plateforme collaborative du PAPI (cf. action 1-3-3).

**ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** sans

**COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 30 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** sans.

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Sans.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Réalisation à un horizon non défini.

## ILLUSTRATIONS





### 1.3.21 Organisation de rencontres partenariales sur le risque Inondation en Val-de-Marne

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'améliorer la dynamique départementale en matière de prévention du risque inondation. En effet, la mise en réseau et les échanges entre acteurs intervenant dans le domaine des inondations est le préalable à la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée du risque inondation.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan bleu, politique de l'eau partenariale mise en place à l'échelle du département, le Conseil départemental du Val-de-Marne et ses partenaires ont identifié la prévention du risque inondation comme étant un axe de travail prioritaire pour les années à venir. Dans cet esprit, un chantier « Plan bleu » est dédié à cette problématique.

Dans ce cadre, le Département, en partenariat avec la Préfecture du Val-de-Marne, a lancé dès 2013 **un cycle de rencontres semestrielles** sur le thème « Risque inondation et Plans Communaux de Sauvegarde ». Ce cycle de rencontres est reconduit chaque année (rythme semestriel). L'EPTB Seine Grands Lacs est systématiquement invité à ces rencontres, de manière à pouvoir alimenter la réflexion qu'il porte également dans ce domaine (Cf. action 3.2 Assistance à la mise en œuvre de plans de gestion de crise et au montage d'exercices réguliers).

##### Avancement :

Depuis 2013, une réunion de lancement et 10 ateliers ont été organisés :

- Réunion de lancement - Cycle de rencontres trimestrielles - Mai 2013
- Atelier 1 - Les acteurs, le PCS et la cartographie - juin 2013
- Atelier 2 - De la prévision des crues à l'alerte des populations - septembre 2013
- Atelier 3 - Le Poste de Commandement Communal - Mai 2014
- Atelier 4 - Concevoir un Exercice « Inondation » - Septembre 2014
- Atelier 5 - Les retours d'expérience - Mai 2015
- Atelier 6 - La continuité d'activité en cas de crue majeure - Décembre 2015
- Atelier 7 - Les outils cartographiques destinés aux risques inondations en Ile-de-France - Juin 2016
- Atelier 8 - La gestion opérationnelle d'un Centre d'Hébergement d'Urgence – Novembre 2017.
- Atelier 9 - L'utilisation de la cartographie pour la planification et la gestion de crise "inondation" - Février 2019
- Atelier 10 - La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) - Décembre 2019

A noter : L'organisation d'un atelier à l'automne 2020 est à l'étude (thématique à définir en lien avec la Préfecture du Val-de-Marne).

L'animation de ce réseau nécessite de la disponibilité en dehors des ateliers.

**Difficultés constatées :**

- Le rythme des rencontres peut être sensiblement perturbé par des aléas (crue sur le territoire, crise sanitaire, etc.).

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Département du Val-de-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Mission « Plan bleu » et Mission « Réduction de la Vulnérabilité au Risque Inondation »), en partenariat avec la Préfecture du Val-de-Marne pour l'organisation des Ateliers PCS (2013-2016) et avec la participation des partenaires du Plan bleu

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** L'EPTB Seine Grands Lacs a réalisé, en 2017, une vidéo de présentation des ateliers PCS Inondations organisés, dans le Val-de-Marne, par le Département et la Préfecture. Régulièrement, cette initiative fait l'objet de présentations lors de séminaires, colloques, etc. (Ex : Intervention lors des ateliers du PAPI en 2016, Présentation lors du Salon des Maires en 2017, du colloque AFCPN / AMIF en 2016, etc.).

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** Rencontres semestrielles, organisées depuis le mois de mai 2013

**Planning actualisé :** 2013-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** Action réalisée en régie.

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Cette action réalisée en régie, par les services du Département et de la Préfecture, n'est pas subventionnable au titre du Fonds Barnier.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Nombre de rencontres organisées : 10 ateliers (+ réunion de lancement)

Nombre de partenaires associés : Ces ateliers enregistrent une bonne participation, avec **en moyenne de 60 à 80 participants.**

Nombre de communes du Val-de-Marne ayant participé à au moins un atelier : **34 communes.**

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'objectif est de poursuivre cette action dans le cadre du prochain PAPI.

## ILLUSTRATIONS



*Atelier « Risques Inondations et PCS » - Le poste de commandement communal – Mai 2014 (crédits CD94).*



### 1.3.22 Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des Val-de-Marnais

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

La Seine et la Marne connaissent des crues récurrentes, anciennement connues et perçues par les habitants. Depuis 1910, avec notamment la construction d'ouvrages de protection, la perception du risque inondation par la population semble avoir disparu : elle s'estime protégée, alors même que la vulnérabilité du territoire s'est dans le même temps fortement accrue. Aussi, il apparaît essentiel de faire vivre la conscience du risque inondation et de développer la culture du fleuve.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le Conseil départemental a déjà mené de nombreuses actions de sensibilisation au risque d'inondation à destination du grand public ou de publics plus ciblés (collégiens). Il est proposé, dans le cadre de ce programme d'actions, de poursuivre les initiatives engagées : actualisation, réédition et mise à disposition de différents partenaires de la fiche thématique Plan bleu « *Les Crues et les Inondations* », visites de stations anti-crue (journées du patrimoine, etc.), organisation de croisières pédagogiques avec les collégiens dans le cadre d'un projet pédagogique reconduit chaque année, réalisation d'un sondage permettant de mieux appréhender la conscience du risque chez les habitants, développement d'une version interactive du jeu sur le site Internet du CD94, etc.). Par ailleurs, la participation du Conseil départemental aux groupes de travail mis en place par l'EPTB Seine Grands Lacs, en lien avec la problématique de la sensibilisation au risque d'inondation, va permettre de mieux appréhender la nature des messages à diffuser en fonction du public cible. Les supports et outils produits par l'EPTB Seine Grands Lacs, dans le cadre de ses actions, seront également valorisés et réutilisés par le Conseil départemental dans le cadre de ses propres actions.

##### Avancement :

##### - Croisières pédagogiques

**2014 :** Les croisières pédagogiques « Inondations » ont concerné 53 classes (1 116 collégiens). 49 sorties bateaux ont été organisées. Le coût dédié à l'animation et à la location de bateaux est de 69 580 € (49 sorties \* 1420 €). Le coût dédié à la location de cars est de 18 375 € (49 sorties \* 375 €). Le montant total de l'action s'élève à 87 955 €.

**2015 :** Les croisières pédagogiques « Inondations » ont concerné 38 classes (871 collégiens). 37 sorties bateaux ont été organisées. Le coût dédié à l'animation et à la location de bateaux est de 52 540 € (37 sorties \* 1420 €). Le coût dédié à la location de cars est de 13 875 € (37 sorties \* 375 €). Le montant total de l'action s'élève à 66 415 €.

**2016 :** Deux croisières (Croisière 1 - *De la Seine à la Marne, Entre trésors et dangers* et Croisière 2 - *De la Seine à la Marne, les paysages de l'eau en Val-de-Marne*) mettaient l'accent sur la problématique du risque d'inondation en Val-de-Marne. Sur l'année, 40 classes de collégiens ont bénéficié de sorties dans le cadre de ces croisières. 38 sorties bateaux ont été organisées (23 croisières sur la Seine, 15 croisières sur la Marne). 833

collégiens ont bénéficié de ces croisières. Le coût lié à l'animation et à la location de bateaux s'élève à 49525 €, auquel il convient d'ajouter la location des cars (15 000 €). Pour 2016, le montant total de cette action pédagogique s'élève à 64 525 euros.

**2017 :** 47 croisières pédagogiques ont été organisées en octobre et novembre 2017, à destination des collégiens val-de-marnais, par la Cellule Action Educative (CD94-DSEA).

**2018 :** Dans le cadre des activités d'éducation citoyenne à l'eau conduites par la Cellule Action Educative - Eau de la DSEA, plusieurs évènements ont eu lieu :

Deux séries de "croisières pédagogiques" ont porté sur la thématique des inondations : Croisière 1 "Le Val-de-Marne sous l'eau" et Croisière 4 "Mise en "Seine" des usages des cours d'eau". Dans le cadre de la Croisière 1, 40 sorties ont été réalisées en avril et mai 2018 sur le bateau Francilien avec l'association Au Fil de l'Eau (40 600 euros TTC) et 28 sorties ont été organisées en mai et juin 2018 dans le cadre de la Croisière 4 avec l'association Nature & Société (49 010 euros TTC). A noter : Aucune croisière n'a été menée à l'automne 2018.

Un forum inter-collèges a été organisé les 11 et 12 juin 2018 lors duquel les élèves ont présenté des saynètes de théâtre qu'ils ont créées sur les problématiques qu'ils ont choisi d'aborder en lien avec la thématique "vivre avec la crue".

**2019 :** Deux séries de "croisières pédagogiques" ont porté sur le thème des inondations :

Croisière 1 "la Seine, un fleuve qui respire" du 1<sup>er</sup> avril au 11 juin 2019 avec l'association Au Fil de l'Eau (40 demi-journées) d'un montant de 41 400 euros TTC (50% Fonds Barnier)

Croisière 2 "Vivre avec la Seine" du 13 mai au 21 juin 2019 avec l'association Nature et Société (24 demi-journées) d'un montant de 43 170 euros TTC (50% Fonds Barnier)

Un forum inter-collèges a été organisé le 18 avril 2019 lors duquel les élèves ont présenté des saynètes de théâtre qu'ils ont créées sur les problématiques qu'ils ont choisi d'aborder en lien avec la thématique "Eau et assainissement".

**2020 :** Les croisières pédagogiques qui devaient être reconduites au printemps 2020 ont été reprogrammées pour cause de crise sanitaire :

- 23 croisières ont été organisées entre octobre 2020 et avril 2021
- 4 croisières sont prévues en mai 2021.

- **Sensibilisation des associations aux risques d'inondations**

Depuis 2017, le Conseil Départemental du Val-de-Marne appuie techniquement l'EPTB (via l'Action 1.1.20 du PAPI) dans son travail de sensibilisation des associations aux risques d'inondation : Organisation d'une balade urbaine sur les risques d'inondation à Vitry-sur-Seine, conduite de 3 ateliers de co-construction des outils pédagogiques avec les associations sur les risques d'inondation.

Dans le cadre de ce projet, deux ateliers ont été conduits en 2017 et plusieurs évènements ont été réalisés en 2018 :

- Un troisième et dernier atelier pour la co-construction des outils pédagogiques sur les risques d'inondation (le 29 janvier 2018).
- Un atelier de restitution (le 16 avril 2018) visant à présenter à un public associatif élargi les outils pédagogiques co-construits.
- Deux formations (15 et 29 juin) visant à former les associations du Val-de-Marne à la thématique des inondations et à l'utilisation de ces outils.

En 2019, un suivi a été réalisé par le CD94 et l'EPTB Seine Grands Lacs sur les activités réalisées par les associations et leur utilisation des outils pédagogiques co-crées depuis les formations de juin 2018. La démarche a également été élargie aux communes du Val-de-Marne et une rencontre a été organisée le 18 avril 2019, rassemblant associations et villes pour avoir un retour d'expérience et connaître les activités envisagées en 2019. Plusieurs centaines de magnets ont été distribuées aux associations et certaines villes, ainsi que le jeu Lutter contre la Crue de Siècle, mis à disposition par le Département. Certaines communes (Champigny, Nogent) ont également pu participer à la formation animée par l'EPTB le 14 juin 2019 sur l'animation d'une balade avec utilisation du kit.

A noter: suite à un appel à candidature de la DRIEE Ile-de-France et de l'Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme (IAU), ce projet figure dans un recueil "Faire participer les Citoyens-cas pratiques en Ile-de-France" (<http://www.arec-idf.fr/node/6057>).

Depuis, les outils co-construits continuent d'être donnés aux associations/communes à leur demande et en fonction des stocks disponibles (kit balade urbaine, magnets à coller sur frigo, flyer, Jeu du CD94 Lutter contre la crue du siècle, etc.).

Bien que les outils soient finalisés et qu'une dizaine d'associations et villes ait déjà été formée à leur utilisation, il est prévu que le CD94 et l'EPTB continuent de les appuyer sur le long-terme dans leurs actions de sensibilisation. Les associations et communes ont notamment été invitées à une nouvelle session de formation sur l'animation de balade (organisée par l'EPTB) le 13 sept. 2019.

#### - **Balades urbaines sur le thème des inondations**

Une promenade urbaine sur les berges d'Ablon-sur-Seine a été organisée le samedi 18 mars 2017 (en régie). L'objectif était de revenir sur l'épisode de crue qui a touché le territoire en mai-juin 2016 et de présenter les mesures mises en œuvre par les collectivités publiques pour réduire le risque. Cette activité était co-organisée, dans le cadre de Plan Bleu, par l'association Nature et Société et le Département du Val-de-Marne, avec la participation de la ville d'Ablon-sur-Seine et de l'EPTB. 25 participants (12 habitants, des représentants de collectivités locales et de structures associatives, des journalistes, etc.) étaient présents.

Une balade urbaine "Gestion des risques d'inondation en bord de Marne" entre Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont a été organisée dans le cadre de l'Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable (UPEDD) du CD94 en juin 2018.

En 2019, une balade a été organisé le 25 mai 2019 au Perreux et à Bry-sur-Marne pour inaugurer les nouveaux repères (action 1.2.2) et renforcer l'acculturation des habitants aux risques d'inondation. Au total, près de 70 personnes, majoritairement issues de ces deux villes, étaient présentes.

En 2020, une balade urbaine sur le thème des inondations a été organisée le 19 septembre 2020, dans le cadre des 37ème journées du patrimoine. Cette balade urbaine s'est déroulée sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne. Une action de sensibilisation, proposée aux agents départementaux début octobre 2020, dans le cadre de l'offre culturelle, a dû être annulée et reportée en 2021 en raison du contexte sanitaire.

#### - **Autres initiatives :**

**En 2016**, dans le cadre de l'Exercice SEQUANA 2016, le Département a dédié une des soirées de l'Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable (UPEDD) à la problématique du risque d'inondation. Le film « **1910, Paris sous les eaux** », réalisé par EKLA Production a été programmé le 22 mars 2016. **Des panneaux d'exposition** ont été réalisés en marge de la manœuvre de terrain organisée par les Services de l'Etat sur le Parc départemental de la Plage bleue le samedi 12 mars 2016.

**En 2018**, lors de la Journée Mondiale de l'Eau (22-03-2018), le projet "Mobilisation des associations du Val-de-Marne aux risques d'inondation" a été présenté, suivi de la projection du film "Paris sous les eaux, la grande crue" et d'un débat sur la crue de janvier-février 2018 en présence du CD94 (DSEA), de la Préfecture du 94 (SIDPC) et du SGZDS. Deux évènements ont aussi été organisés dans le cadre de l'Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable (UPEDD) du CD94 :

- La projection du film Paris Sous les Eaux : la Grande Crue (29-05-2018)
- Une Conférence "Inondations : comment s'adapter au risque ?" (7-06-2018)

#### **Difficultés constatées :**

- Suspension des activités prévues au printemps 2020 du fait de la crise Covid-19. Ces activités ont dû être reprogrammées à l'automne 2020, voire en 2021.
- Enveloppe « Fonds Barnier » dédiée à cette action insuffisante pour couvrir les dépenses engagées en 2020 (croisières pédagogiques notamment), du fait de la prorogation d'une année de la convention PAPI, sans possibilité de réévaluer les besoins liés à la mise en œuvre de l'action.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

**Territoire :** Val-de-Marne

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication liée à l'organisation des différents évènements, plaquette de présentation des activités proposées chaque année par la Cellule Action éducative Eau, etc.

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2014-2019

**Planning actualisé :** 2014-2020

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

255 000 €HT

**Dont 60 000 €HT inscrits initialement** en phase 1 pour le financement de diverses actions de communication (expositions, plaquettes, etc.)

**+ 65 000 €HT/an en phase 2**, dans la perspective d'une mobilisation du Fonds Barnier pour le financement des actions pédagogiques menées à destination des collégiens, cible privilégiée des actions départementales et notamment le financement des deux croisières pédagogiques traitant de la problématique du risque d'inondation, reconductibles chaque année.

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

- Montant dépensé avec DDS depuis le démarrage de l'action (montant total dépensé dont montant demandé dans DDS) : 221 634,09 € HT pour croisières (hors croisières 2020 à venir).
- Montant dépensé sans DDS depuis le démarrage de l'action : 18 270 €HT.
- Prévission subventions qui seront demandées au FPRNM à la fin 2020 dans le cadre de l'organisation des croisières pédagogiques : 15637 €HT (Reste de l'enveloppe inscrite au PAPI au regard de la consommation des crédits au 31-12-2019).

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### Actions réalisées / documents et supports produits :

Kit balades, magnets frigo, flyers sur les inondations (disponibles en version papier et électronique sur EPISEINE.fr. Jeu Lutter contre la crue du siècle utilisé lors des croisières pédagogiques, Roll-up élaborés dans le cadre de l'exercice SEQUANA 2016 (panneaux d'exposition), etc.

**Nombre de personnes sensibilisées via les différents modes d'animation** (soirées de l'UPEDD, actions pédagogiques, etc.) : Environ 5 700 personnes sensibilisées (Grand public et public associatif) hors actions à venir en 2020.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'objectif pour le Département du Val-de-Marne est de poursuivre cette action de sensibilisation des Vals-de-Marnais au risque d'inondations.

## ILLUSTRATIONS



*Organisation de croisières pédagogiques sur le thème des inondations - Printemps 2018 Copyright : CD94*



## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.23 Ateliers du PAPI

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.24 Conférence annuelle sur la gestion du risque inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.25 Implication des acteurs de l'économie numérique et de l'innovation pour la mobilisation des franciliens à la thématique de la prévention et de la gestion des inondations

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

Description :

Avancement :

Difficultés constatées :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire :

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action :

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

Planning initial :

Planning actualisé :

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale :

Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



### 1.3.26 Réalisation de supports de communication vers des publics cibles

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de diffuser une culture du risque vers des publics divers (Parisiens, décideurs locaux, entreprises).

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

La sensibilisation de ces différents acteurs qui pourraient être impactés par la crue de la Seine peut notamment être réalisée grâce à des supports de communication divers expliquant de manière ludique et non anxiogène ce que serait une crue à Paris, ses conséquences ainsi que les bons gestes/reflexes à avoir avant, pendant et après la crue.

**Avancement :**

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Paris

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris (DPSP/DICOM) en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Création d'un page sur Paris.fr, lien vers EPISEINE

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** budget Ville

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Documents et supports produits.

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'action est reconduite et des regroupements sont réalisés.

## ILLUSTRATIONS



### 1.3.27 Action de sensibilisation et de formation des élus et agents départementaux en matière de prévention du risque d'inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le territoire du Val-de-Marne est particulièrement exposé au risque d'inondation. Aussi, en cas de crue majeure, l'ensemble des missions et des activités départementales sera impacté par les conséquences d'un tel évènement : interruption de services, fonctionnement en mode dégradé, déploiement de nouvelles missions, etc. Ce sont bien tous les secteurs d'activité qui seront touchés. Aussi, en l'absence d'évènement significatif et malgré l'organisation régulière d'exercices de simulation, il apparaît essentiel de **sensibiliser les élus et les agents départementaux aux impacts d'une inondation**, tant en leur qualité de professionnel qu'en leur qualité de responsables des politiques publiques portées par la collectivité. Les élus pourront être les relais au sein des structures où ils siègent (communes, EPT, syndicats, établissements publics, etc.), contribuant ainsi la diffusion de la culture du risque.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

L'action consiste en l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents départementaux. Le niveau d'acculturation étant susceptible de fortement varier d'une direction à l'autre et d'un individu à l'autre, cette action pourrait prendre différentes formes :

- Cycles de sensibilisation, à l'image de la formation de sensibilisation aux enjeux du développement durable organisée en interne au sein du Département depuis plusieurs années ;
- Séminaires permettant de traiter d'une ou plusieurs problématiques en lien avec la gestion du risque d'inondation (exemple : continuité d'activité en cas de crue majeure, aménagement en zone inondable, résilience du territoire, rôles des citoyens en cas d'inondation, etc.) ;
- Réunions de sensibilisation visant à toucher une cible en particulier (exemple : Directeurs d'établissements médico-sociaux, gérants de foyers associatifs, etc.)

A noter : Ces actions pourraient être, le cas échéant et selon les places disponibles, élargies à d'autres participants (agents communaux, aménageurs, etc.). Par ailleurs, le Conseil départemental pourra s'appuyer sur les réflexions issues des groupes de travail ainsi que sur les supports et outils mis en œuvre par l'EPTB Seine Grands Lacs pour alimenter ses propres actions de sensibilisation et de formation.

##### Avancement :

L'organisation d'un cycle de sensibilisation comme envisagé initialement demande un temps de préparation conséquent qu'il n'a pas été possible de mobiliser. D'autres actions ont cependant été réalisées au gré des opportunités :

- Pas d'actions réalisées **en 2017**.

- **En 2018**, le Département a organisé un **exercice transversal Black-out 2018**, dont les enseignements pourront être mis à profit en cas de crue majeure. Ce type d'exercice est l'occasion de sensibiliser les agents à la gestion de crise en général.
- **En 2019**, le Département a organisé un vernissage de photos dans les locaux de la DSEA (Rue Olof Palme, Créteil) pour sensibiliser les agents du Département aux risques d'inondation sur le territoire et sur les métiers de l'assainissement. L'exposition de photos, permanente, permet de sensibiliser les agents sur le long terme.
- Dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité (action 5.4.7) réalisés par le Département, **un travail d'appropriation de ces diagnostics par les directions départementales utilisatrices des bâtiments** est en cours de développement. L'objectif est de sensibiliser les utilisateurs de ces bâtiments aux risques d'inondation et de développer des procédures formalisées en matière de prévention et de gestion de crise (en lien avec l'action 3.6), sur la base des diagnostics et autres outils d'information. Une phase Test (comportant plusieurs ateliers et visite de terrain) a été réalisée sur un équipement diagnostiqué et est aujourd'hui terminée. La démarche doit se poursuivre sur d'autres sites (crèches, collèges, etc.) et plusieurs ateliers pourront être organisés en suivi, pour sensibiliser les agents départementaux et identifier les procédures en matière de gestion des inondations (en lien avec l'action 3.6).
- Une balade urbaine sera organisée en octobre 2020 à destination des agents du Département sur la thématique de la prévention et de la protection face aux inondations, dans le cadre de l'offre culturelle.

#### **Difficultés constatées :**

- Impossibilité d'organiser des ateliers, des formations ou des balades urbaines sur le thème des inondations au cours du premier semestre 2020 du fait de la crise Covid-19.
- La mutualisation des actions de sensibilisation au sein du territoire du PAPI n'est pas toujours évidente : cela dépend de plusieurs paramètres tels les objectifs définis, les cibles à atteindre et les intervenants à mobiliser.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

**Territoire :** Val-de-Marne

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement en lien avec la Délégation générale au Développement Durable, la Direction des Ressources humaines, la Direction de la Communication, la Direction de l'aménagement et du Développement Territorial (DADT), etc.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Actions de communication liée à l'organisation de ces événements.

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2017-2020

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 30 000 € HT/an sur trois ans, **soit 90 000 €HT sur la période 2017-2019**

## Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

- Action réalisée, jusqu'à présent, **en régie** (sans possibilité de subvention)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Organisation de séminaires / de formations :

- 4 actions réalisées ou initiées dans le cadre de cette action.

Nombre d'agents/élus formés :

- 30 agents ont participé au vernissage photo.
- 90 agents - 19 directions impliqués dans l'exercice Blackout 2018.
- 7 directrices de crèches ont participé à la phase test de la démarche d'appropriation des diagnostics de vulnérabilité.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Outre la démarche d'accompagnement des diagnostics de vulnérabilité, qui se poursuit, une formation de sensibilisation aux risques d'inondation pourrait être proposée aux agents départementaux en interne. L'objectif pour le Département est de poursuivre cette action dans le cadre du prochain PAPI.

## ILLUSTRATIONS



The image shows a digital invitation card for a photo exhibition. At the top left is the logo for 'VAL de MARNE Département 77016'. To its right, the word 'INVITATION' is written in large, bold, blue letters. Below the logos, the text reads: '[Invitation] Vernissage de l'exposition photo sur les métiers de l'assainissement et sur la vulnérabilité du territoire aux inondations'. A small photograph of an outdoor installation is shown. To the right of the photo, the date and time are specified: 'Mardi 21 mai 2019 de 12h30 à 14 heures'. Below this, the names of the organizers are listed: 'Mercedes Galano, directrice générale adjointe du pôle Architecture et Environnement' and 'Eve Karieakini, directrice de la direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA)'. There is a section for 'ACCÈS' with the address: 'Mairie de Thiais 25-27, rue Ours-Painne 93001 Créteil'. A section for 'INFORMATIONS' lists: '- Inscription obligatoire', '- Renseignements: Anne Guéhen', '01.42.56.87.21', and '- Porter un casque'. A large blue button at the bottom says 'JE M'INSCRIS'. At the very bottom, in small text, it says 'Cette invitation vous est adressée par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement'.

Invitation au vernissage de l'exposition Photo sur les métiers de l'assainissement et de la vulnérabilité du territoire aux inondations – Mai 2019





### 1.3.29 Sensibilisation et communication sur le risque inondation à destination des agents départementaux

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne (CD77) est acteur de la prévention et de la protection contre les risques inondations sur son territoire. Il a donc souhaité renforcer son expertise de la gestion de ce risque afin :

- De maintenir dans les meilleures conditions possibles les missions de l'action sociale et notamment les aides sociales (par la disponibilité des bâtiments et des agents), afin d'éviter l'aggravation des conséquences de l'inondation sur les populations les plus fragiles, socialement et économiquement, dont il est assuré qu'elles seront les plus touchées par les crues.
- De maintenir l'accès au système scolaire pour les collégiens des établissements directement impactés.
- De maintenir les accès routiers et de rétablir des conditions de circulation dans un contexte de probable forte dégradation des transports en commun ferrés.
- De maintenir la continuité de service des agents du Département.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de préparation vis-à-vis des risques d'inondation et de répondre aux attentes formulées par la déclinaison de la Directive Inondation, le Département a lancé en 2017 une action dédiée à l'étude de la vulnérabilité du patrimoine départemental face au risque inondation. Cette étude a rendu ses conclusions au printemps 2019 et des travaux visant à réduire les vulnérabilités ont été réalisés pour les collèges ou sont encore en cours pour 2 autres bâtiments.

La deuxième phase de cette démarche est de sensibiliser les agents travaillant dans les 16 bâtiments identifiés comme vulnérables.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le Département a choisi de réaliser cette sensibilisation en interne avec les 4 agents du service SEPOMA (Service de l'Eau Potable et des Milieux aquatiques) spécialisé dans le risque inondation et la restauration des milieux aquatiques. Les différentes réunions de sensibilisation face au risque ont été formalisées sur une durée de 2h environ. Afin de ne pas multiplier les réunions, la DEEA (Direction de l'Eau, de l'environnement et de l'Agriculture) a décidé d'en faire 6 en fonction de la zone géographique et du bassin versant correspondant et ainsi de regrouper les personnels de plusieurs établissements. Les différentes présentations ont été réalisées avec l'appui de l'EPTB Seine Grand Lac via la documentation disponible sur le site EPISEINE et basées sur les diagnostics de vulnérabilité de chaque bâtiment identifié à risque.

##### Avancement :

Les agents du SEPOMA ont sensibilisés leurs collègues de la DEEA (100 personnes environ) au risque inondation le 24 septembre 2019. Le personnel des 10 collèges concernés a été sensibilisé en décembre 2019 avec 3 réunions. Les professeurs (notamment les professeurs de SVT), même si ce ne sont pas des agents départementaux, ont été cordialement invités afin de pouvoir « se saisir » de ces présentations pour à leur tour sensibiliser leurs élèves.

2 réunions restent à organiser pour les 4 derniers bâtiments départementaux.  
Ces réunions ont très bien été accueillies par les participants, qui ont pu s'exprimer librement durant les présentations.

#### **Difficultés constatées :**

Quelques difficultés d'ordre organisationnelles pour trouver notamment des salles assez grandes ont été vite résolues.

Par contre, comme les 2 autres actions inscrites dans le PAPI, les 2 dernières réunions pour les 4 bâtiments restant étaient prévues en mai 2020, et elles ont donc été annulées suite à la pandémie de la COVID 19. Elles sont repoussées à 2021 en espérant que les conditions sanitaires soient à nouveau réunies pour inviter deux fois une centaine de personnes.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Les bâtiments vulnérables étant situés sur l'ensemble du périmètre d'action du Département de Seine-et-Marne, les actions de sensibilisation ont été réalisées au plus près des sites identifiés à risque sur les communes de Montereau-Fault-Yonne, Dammarie-les-Lys, Vaires-sur-Marne et Coulommiers.

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-et-Marne

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage de la mission au niveau de la DEEA (Direction de l'Eau, de l'environnement et de l'Agriculture)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

Article d'information sur SESAME, le site intranet du Département

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :**

Début en septembre 2019 et la fin de l'action devait se situer au printemps 2020

**Planning actualisé :** les 2 dernières réunions sont repoussées à 2021

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 0 € puisque réalisé en interne

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Présentations PowerPoint des différentes réunions de sensibilisation

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Poursuite de la sensibilisation envisagée dans le cadre du prochain PAPI

### **ILLUSTRATIONS**



Réunion de sensibilisation de la DEEA le 24 septembre 2020 – source Département 77

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.30 Sensibilisation des agents du conseil départemental de l'Essonne au risque inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



*Réunion de sensibilisation au collège René Goscinny le 4 décembre 2020 – source Département 77*



### 1.3.31 Sensibilisation des publics cible (collégiens) du conseil départemental de l'Essonne au risque inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Développer la conscience du risque inondation des publics cibles du Conseil départemental de l'Essonne.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

L'étude de diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations a montré que des collèges sont impactés par les crues de la Seine et de ses affluents.

Ces sites sont touchés de manière hétérogène. Les hauteurs de submersion varient de quelques centimètres à près de 3 mètres à l'extérieur des bâtiments et de quelques centimètres à près de 1,50 m à l'intérieur des bâtiments.

Les impacts des crues sur les activités au sein des collèges sont multiples. Les délais de remise en état des bâtiments pourront être supérieur à 1 année pour certains d'entre eux.

Cette action permettrait de sensibiliser un public jeune grâce à la déclinaison et l'adaptation des outils et de supports de communication pédagogiques mis à disposition par l'EPTB Seine Grands Lacs notamment.

##### Avancement :

Le Conseil départemental a fait l'acquisition d'un outil de sensibilisation en 2020, utilisé également par d'autres acteurs du PAPI, tel que l'EPTB Seine Grands Lacs. L'outil a été testé à deux occasions :

- Les 10<sup>èmes</sup> Assises nationales de la biodiversité 2020 les 7 et 8 octobre 2020 ;
- En réunion avec des élus.

Il n'a pas encore été possible de tester l'outil directement auprès des collégiens. Ces premiers essais utilisations ne sont pas assez probants pour en faire un retour d'expérience.

##### Difficultés constatées :

Délais d'acquisition de l'outil de sensibilisation. La crise sanitaire est un frein à l'utilisation de l'outil auprès des collégiens.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Publics cibles (collégiens) du Conseil départemental impactés par les inondations de la Seine et de ses affluents essonniers. Il est prévu d'élargir les cibles aux agents du Conseil départemental.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental de l'Essonne

**Modalités de pilotage et de suivi** : Direction de l'éducation et des collèges (avec appui du Secrétariat général et de la Direction de l'environnement)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** :

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : 2017-2021

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 15 000 euros HT (adaptation des outils de communication et animations au sein des collèges)

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

- 16 500 HT (19 800€ TTC)
- 7 500€ de subvention fonds Barnier

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Acquisition d'un outil de sensibilisation

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le public cible de l'outil de sensibilisation de l'action 1.3.31 pourra être élargi aux agents du département. Les scolaires en déplacement à la maison de l'environnement près d'Evry sont d'autres cibles envisagées.

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.33 Action de sensibilisation des agents du SIAAP au risque d'inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

En complément des exercices de crise, des actions de communication interne seront réalisées afin de sensibiliser les agents du SIAAP et de créer une véritable culture du risque. Celle-ci permettra une meilleure sécurité et efficacité en cas de crue.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description** : Plusieurs actions de sensibilisation et communication peuvent être réalisées :

- Elaboration d'un guide explicatif sur les enjeux et les risques associés à une crue majeure
- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques en cas de crue, avec deux volets : bonnes pratiques en lien avec le métier et bonnes pratiques en tant que citoyen résident en Ile de France
- Elaboration de brèves intranet, élaboration d'un hors-série du magazine interne
- Elaboration de quizz / jeux sur le thème de la crue lors d'événements SIAAP
- Tenue de conférences sur le thème de la crue majeure
- Diffusion de films sur la crue 1910 et sur l'exercice SEQUANA 2016

**Avancement** : les discussions ont été initiées avec la Direction de la Communication et doivent être poursuivies

**Difficultés constatées** :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

1700 agents du SIAAP

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi** : Pilotage assuré par la Direction de la Communication

Ces actions de sensibilisation seront réalisées en complémentarité avec celles menées par l'EPTB Seine Grands Lacs et les autres collectivités parties prenantes du PAPI.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : /

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : 2021-2023

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 80 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS



Livrables envisagés : guide explicatif sur les enjeux et les risques associés à une crue majeure, guide de bonnes pratiques en cas de crue, brèves intranet, élaboration d'un hors-série du magazine interne, quizz / jeux sur le thème de la crue

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

**ILLUSTRATIONS**

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.34 Action de sensibilisation du public à la vulnérabilité des réseaux d'assainissement face au risque d'inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants des écoles primaires, des centres de loisirs et des collèges et lycées sur le risque d'inondation au travers des enjeux de l'assainissement face à une crue majeure. Ces actions ont un objectif éducatif permettant la diffusion de la culture du risque inondation et du risque sanitaire chez les plus jeunes, leurs encadrants et leurs parents. Des sensibilisations tout public seront organisées lors de journées du patrimoine.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Plusieurs actions de sensibilisation et communication peuvent être réalisées :

- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques en cas de crue adapté au public (à différents niveaux fonction du public visé)
- Elaboration d'un guide présentant les grands enjeux de l'assainissement adapté au public visé
- Organisation de jeux / quizz / sur le thème de la crue
- Présentation d'outils spécifiques utilisés en cas de crue majeure (ex station de pompage anti-crue de Clichy) dans le cadre des journées du patrimoine

**Avancement :** les discussions ont été initiées avec la Direction de la Communication et doivent être poursuivies

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Zone de collecte du SIAAP + grand public pour les actions concernant les journées du patrimoine

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage assuré par la Cité de l'Eau « Ecole du SIAAP » en partenariat avec la Direction de la Communication et Direction Santé Environnement.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2021-2023

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 60 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

ILLUSTRATIONS



### 1.3.35 Organisation d'actions de sensibilisation à la culture du fleuve

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

Description :

Avancement :

Difficultés constatées :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire :

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action :

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

Planning initial :

Planning actualisé :

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale :

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



### 1.3.36 Elargissement de VigiOrge aux habitants de la zone de confluence Orge/Seine

SYNDICAT DE L'ORGE

#### STATUT DE L'ACTION

**TERMINEE** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif consiste à sensibiliser la population habitant en zone inondable à la gestion du risque naturel d'inondation.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

Le SIVOA a déjà mis en place un outil appelé Vigi'Orge pour plusieurs communes. Cet outil permet de recenser et d'entrer en contact avec toute la population vivant en zone inondable. Le SIVOA, en association avec les communes, regroupe les coordonnées de tous les habitants concernés.

Une fois ce recensement effectué, une plaquette est distribuée à tous les habitants. Cette plaquette décrit la crue, la conduite à tenir lors d'un épisode de crue, les bons gestes à avoir ainsi qu'un guide pour l'évacuation si celle-ci se trouvait nécessaire.

L'intérêt de cet outil est aussi de maintenir une veille permanente auprès des habitants grâce à la mise en place d'un exercice annuel d'envoi de message d'alerte, ce qui permet aux habitants de rester conscients du risque inondation.

Cette action a pour but de mettre en place cet outil pour la commune de Viry-Chatillon, impactée par la crue de Seine, avec une population de plus de 6000 habitants en zone inondable.

Il faudra donc prévoir la création d'une plaquette adaptée à la commune de Viry-Chatillon ainsi que l'exercice annuel pour les foyers de Viry-Chatillon.

Il est également question de mettre à jour le site internet du SIVOA avec les cartes d'inondations de crue centennale afin que la population puisse prendre conscience de l'emprise d'une crue majeure.

**Avancement :**

Les communes de Viry-Châtillon, Athis-Mons et Savigny-sur-Orge ont adhéré à VigiOrge.

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Communes de Viry Chatillon, Athis-Mons et Savigny-sur-Orge

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017 -2019

**Planning actualisé** : 2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 6000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Adhésion des communes à VigiOrge

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le Syndicat de l'Orge souhaite étendre son système d'alerte à l'ensemble de son territoire.

## ILLUSTRATIONS



SYNDICAT DE L'ORGE

### 1.3.37 Sensibilisation des riverains de la Morte Rivière au risque inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif consiste à sensibiliser les riverains de l'ouvrage de protection contre les inondations que constitue la morte rivière au fait de vivre à proximité, voire en contact direct avec un ouvrage de protection.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

Les digues de la morte rivière constituent des ouvrages de protection contre les crues pour la commune de Viry-Châtillon sur 1 950 m. Ce tronçon est implanté en zone pavillonnaire et les parapets du canal (qui constituent les digues) correspondent aux limites de propriété avec les avoisinants.

Cette action consiste à sensibiliser ces riverains sur le fait d'habiter à proximité d'un ouvrage de protection, à la fois sur les risques que cela comporte mais aussi sur les règles d'entretien à respecter (végétation, dégradation de l'ouvrage...). Pour cela une plaquette présentant toutes ces informations sera éditée et fournie à tous les usagers concernés. Une réunion publique sera également organisée afin de répondre aux questions que peuvent se poser les riverains.

**Avancement :**

Plaquette en cours de réalisation.

**Difficultés constatées :**

Recensement des riverains concernés.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Commune de Viry-Châtillon, riverains directs de la Morte Rivière

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017 -2019

**Planning actualisé :** 2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 3000 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : Devis en cours**

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sans objet

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le Syndicat de l'Orge souhaite actualiser sa plaquette concernant le risque inondation pour l'ensemble de son territoire.

## ILLUSTRATIONS





### 1.3.38 Information des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur le risque inondations

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Informersur la réalité des crues de la Seine et des conséquences d'une inondation, dans le but de :

- Sensibiliser et conscientiser les responsables et leurs agents sur la question des risques d'inondation,
- Encourager les actions de réduction de la vulnérabilité du bâti et de l'activité face aux inondations.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

L'action s'articulera en deux phases. La première phase s'appliquera à identifier les ERP (médico-sociaux, patrimoniaux, culturels et scolaires) répondant à la reconstruction du territoire ainsi que les entreprises les plus impactées sur les communes concernées.

Dans la seconde phase, le SyAGE se fera le relai des campagnes de sensibilisation faites par l'EPTB auprès de 10 ERP et de 10 entreprises par communes où sera ciblée la réalité des risques, les possibilités d'amélioration de la résilience de ces services et l'élaboration de plans de continuité de l'activité.

Afin que la conscientisation soit la plus large possible, la communication du SyAGE se fera à destination des responsables d'établissements ainsi que de leurs personnels. Les syndicats professionnels et les coordonnateurs hygiène et sécurité pourront être impliqués.

##### Avancement :

Début 2019, les entreprises et ERP situés dans le périmètre de la crue moyenne de la Seine, ont été identifiés avec l'utilisation de données SIG. Des données de l'IAU ont été croisées avec la crue centennale de la Seine (PPRI) afin d'obtenir la liste des établissements vulnérables.

En parallèle, une trame de journée de sensibilisation aux inondations a été réalisée, avec l'appui de la direction de la Communication du SyAGE. Cette trame permet d'adapter facilement les sujets abordés et les outils utilisés en fonction de la durée de la formation et du public qui y assiste. De plus, elle s'appuie sur les outils développés dans le cadre d'EpiSeine ainsi que du PAPI de l'Yerres.

##### Difficultés constatées :

Il a été difficile de proposer des sessions de sensibilisation aux entreprises sans l'accompagnement d'une structure connue du milieu de l'entreprise, comme la CCI.

De plus, en raison de problématiques internes au Syndicat, des séances d'information n'ont pas pu être organisées.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2018

**Planning actualisé :** formation prévue en 2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

En régie.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Prendre contact avec quelques entreprises fortement impactées pour les sensibiliser au risque et proposer des diagnostics de vulnérabilité.

## ILLUSTRATIONS



### 1.3.39 Sensibilisation des populations et du jeune public

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Développer la conscience du risque lié aux inondations et sensibiliser les populations et le jeune public notamment sur les fonctionnalités de l'espace fluvial et des zones humides en période de crues.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Au travers des moyens de communication (site internet, médias sociaux...) du SyAGE et des collectivités locales, il s'agira d'assurer le relai des supports d'informations mis en place par l'EPTB SGL :

- Animations grand public ;
- Outils pédagogiques à destination du jeune public ;
- Communication autour des repères de crue (articles de presse, évènements locaux, balades découvertes...).

Pour ce faire, il conviendra de recenser les partenaires locaux qui œuvrent dans la communication tel que les associations, les fédérations ou les organismes évènementiels (IFFO-RME, Festival de l'O, maison de l'environnement...) afin d'assurer une cohérence au discours tenu sur la prévention et la gestion des risques face aux inondations du fleuve.

Le SyAGE se constituera coordinateur des différentes campagnes d'informations.

##### Avancement :

Comme l'action 1-3-38, une trame de journée de sensibilisation aux inondations a été réalisée, avec l'appui de la direction de la Communication du SyAGE. Elle s'appuie notamment sur l'outil pédagogique développé dans le cadre du PAPI d'intention de l'Yerres « Les pieds dans l'eau » ainsi que les outils de communication EpiSeine. Cette trame offre une bonne flexibilité dans son utilisation et permet d'adapter facilement les sujets abordés et les outils utilisés en fonction de la durée de la formation et du public qui y assiste. Le recensement des partenaires locaux qui œuvrent dans la communication est à poursuivre.

##### Difficultés constatées :

En raison de problématiques internes au Syndicat (également porteur du PAPI d'intention de l'Yerres), des séances de sensibilisation n'ont pas pu être organisées.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

Planning initial : 2017-2020  
Planning actualisé : 2017-2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

En régie.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Proposer quelques évènements grand public pour sensibiliser au risque inondation.

## ILLUSTRATIONS



*Maquette utilisée pour sensibiliser les collégiens, en complément d'autres supports : cartes, films... (« Les pieds dans l'eau », SyAGE)*

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.40 Accompagnement dans la réalisation de DICRIM et la mise en place d'affichage dans le ERP

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Reportée / **Annulée**

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'accompagner les communes dans la réalisation du document d'information communal sur les risques majeurs et son plan d'affichage.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le DICRIM a pour but d'informer sur les risques naturels et technologiques, sur les mesures de prévention, protection et sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments.

L'information préventive de la population sur les risques majeurs doit être accompagnée d'une campagne d'affichage, ayant pour objet d'informer la population sur les risques et les comportements à adopter face à ces risques.

Les affiches, établies à l'aide d'un modèle national, doivent être apposées dans tous les locaux ou terrains publics situés dans les zones de la commune susceptibles d'être concernées par ces risques.

Le maire élabore le plan d'affichage dans les locaux ou terrains regroupant plus de 50 personnes et notifie aux propriétaires ou exploitants leurs obligations.

##### Avancement :

Aucun besoin d'accompagnement recensé à ce jour.

Dans le cadre de l'étude de danger sur les systèmes d'endiguement présents sur la commune du Pecq, il est prévu la rédaction de documents techniques sur la gestion de crise, notamment la partie inondation du DICRIM (prise de conscience par les populations présentes dans la zone protégée mais également des populations situées hors zone inondable des conditions de la protection apportée par le système d'endiguement).

##### Difficultés constatées :

Les communes semblent autosuffisantes (expériences de crues de 2016 et 2018).

Pandémie de coronavirus (date limite de réception des offres reportée), évolution de la réglementation (compétence hors GEMAPI).

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO compris dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs (Montesson, Sartrouville, Le Pecq, Le Port Marly, le Mesnil le Roi, Maisons Lafitte, Louveciennes, Croissy sur Seine, Chatou, Carrières sur Seine et Bougival).

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage SMSO et concertation avec les communes concernées

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial : 2017-2019**

**Planning actualisé :**

#### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 10 000 € HT (reproduction et diffusion)**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Nombre de documents produits et diffusés

Nombre de communes sensibilisées

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

#### **ILLUSTRATIONS**

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.41 Information et sensibilisation au risque d'inondation à destination de différents publics

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de communiquer une information adaptée aux différents publics impactés par une inondation, à travers la production et la diffusion de documents, la réalisation de réunions d'information et d'expositions.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Des solutions de clarification seront apportées en priorité aux décideurs publics et privés, à l'aide de documents d'information pédagogiques sur plusieurs thématiques (gestion de crise, réseaux structurants, réglementation, information préventive, cartographie...). Ceux-ci seront diffusés et disponibles dans la nouvelle rubrique inondation du site internet smso.fr.

Des campagnes d'information seront menées dans les mairies et les écoles à destination du grand public et des scolaires.

Dans un souci de mutualisation, le SMSO adaptera et relayera, à son échelle, les outils et supports de communication conçus dans le cadre des actions de sensibilisation portées par l'EPTB Seine Grands Lacs (action 1-3-4, 1-3-5 et 1-3-6 notamment).

##### Avancement :

Réalisation de maquettes de supports pédagogiques relatives au risque inondation en cours (panneaux, brochures – base : informations issues du site EPISEINE).

##### Difficultés constatées :

Cette action nécessite un investissement en temps important qui dans la période de prise de compétence GEMAPI, n'est malheureusement pas la première priorité du Syndicat. Cependant cette action reste un objectif du SMSO : Préparation de supports pédagogiques sur le risque inondation, pose des repères de crue et d'échelles limnimétriques dans le cadre d'opérations ciblées (travaux en cours sur la commune de Montesson par exemple), journées de sensibilisation prévues au printemps 2020 reportées à cause de la pandémie de coronavirus (école primaire de Sartrouville).

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO compris dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs (Montesson, Sartrouville, Le Pecq, Le Port Marly, le Mesnil le Roi, Maisons Lafitte, Louveciennes, Croissy sur Seine, Chatou, Carrières sur Seine et Bougival).

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage SMSO et concertation avec les communes concernées

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

### Planning actualisé :

- Demande de subvention : second semestre 2019
- Réalisation de maquettes de supports pédagogiques relatives au risque inondation (panneaux, brochures – base : informations issues du site EPISEINE) : Second semestre 2020.
- Production et diffusion : 2020

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 35 000€ HT (Reproduction : 32 000 €, Diffusion : 3 000 €)

Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Nombre de documents produits et diffusés

Nombre de communes sensibilisées

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS







Panneaux de communication sur le chantier de Montesson – avril 2021 – copyright SMSO

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.42 Développement de la culture du risque - Action de communication vers les syndics, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de sensibiliser les syndics au risque d'inondation dans la perspective qu'ils soient eux-mêmes le relais d'informations auprès des copropriétés qu'ils ont en gestion.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** En lien avec les actions de sensibilisation portées par l'EPTB, il s'agira de sensibiliser les syndics, les bailleurs sociaux et privés via la diffusion d'une information à la fois générale (sur le risque d'inondation, l'organisation de la gestion de crise, les PPRI, etc.) et ciblée (IGH, vulnérabilité des bâtiments, modalités d'indemnisation, etc.). Cette sensibilisation s'effectuera au moyen de réunions, de plaquettes informatives, d'affiches, ...La Conférence des Bailleurs, qui réunit les maires des communes, les bailleurs du territoire de l'agglomération, les représentants de l'Etat et les associations « logement », pourra le cas échéant, communiquer sur le risque inondation.

**Avancement :**

Lors des ateliers du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, un premier contact a eu lieu avec les bailleurs sociaux, intéressés par la démarche de formation des gardiens d'immeuble.

Une première réunion d'information de la démarche de formation de gardien a eu lieu entre l'EPTB et la CAPM afin de faire une première approche et définir les différentes étapes de ces formations.

La réponse des bailleurs pour une première réunion d'informations est toujours en attente. Plusieurs relances effectuées.

**Difficultés constatées :** Programmation des réunions avec les bailleurs.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** CAPM – plus particulièrement Bailleurs de Meaux

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CAPM

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Service GEMAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017/2018/2019

**Planning actualisé :** 2021

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 2 000 €

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : -**

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Poursuivre le contact avec les bailleurs et programmer ces formations de gardiens.

#### **ILLUSTRATIONS**

## AXE 1 : ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE



### 1.3.43 Sensibilisation du grand public à la culture du fleuve (risque inondation et maintien des fonctionnalités de l'espace alluvial et des zones humides)

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de sensibiliser le grand public à la dynamique fluviale. Il est prévu de développer la culture du risque inondation et d'attirer l'attention sur l'importance du maintien des fonctionnalités de l'espace alluvial, des zones d'expansion de crues et des zones humides du lit majeur.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Il est envisagé de réaliser plusieurs balades urbaines à créer en fonction des demandes des communes. Une balade urbaine est déjà prête pour la ville de Meaux afin de faire découvrir les bords de Marne et faire découvrir le rôle du Parc du Pâtis en tant que zone d'expansion de crue. Ce projet sera réalisé dès que la situation sanitaire le permettra.

Ce projet de sensibilisation se fera d'une part dans le cadre d'animations dédiées aux établissements scolaires du territoire qui ont tous accès à un catalogue d'animation dont celle-ci fait partie. Cette animation inclura une présentation sur la définition des inondations et des enjeux de ces espaces alluviaux. Elle inclura également le jeu « Valise Prêt Partez », une initiation au jeu Crue et d'eau (jeu de plateau à destination des enfants de 7 à 12 ans), des quiz, une balade urbaine, et la distribution de supports informatifs et pédagogiques.

D'autres parts, il est également prévu d'organiser une balade urbaine pour le festival de l'eau en 2021 ou des événements plus locaux dans les villages, les écoles, les centres aérés, en fonction de l'intérêt des communes contactées. La CAPM est actuellement en attente du retour de ces communes.

**Avancement :** Action retardée en raison de la situation sanitaire (covid 19), reportée à 2021 mais déjà programmée avec une classe de CM1.

**Difficultés constatées :** La situation sanitaire a empêché le bon déroulement de cette action en 2020

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire de la CAPM

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CAPM

**Modalités de pilotage et de suivi :** CAPM, responsable GEMAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** distribution de supports informatifs et pédagogiques, communications de l'action proposée auprès des écoles et du grand public, communication auprès des collectivités

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2019

**Planning actualisé :** Action reportée à 2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : Budget de 5000 euros – financement CAPM  
Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS



## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Actions à reprogrammer

## ILLUSTRATIONS



### 1.3.44 Mobilisation des différents acteurs (élus, techniciens, citoyens ...) à la culture du fleuve et à la résilience

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de mobiliser les différents acteurs de la commune (élus, techniciens, citoyens...) à la culture du fleuve et à la résilience face à une inondation du territoire.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

A travers la déclinaison sur le territoire chellois d'ateliers et d'outils proposés par l'EPTB, cette action vise à mettre en place un plan d'enseignement à la culture du fleuve et de la résilience face aux inondations. L'enjeu pour la commune est de permettre un changement de la perception et du comportement des chellois face au risque inondation, en adéquation avec la mise en application du nouveau PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation), garantissant son appropriation par les différents acteurs de la commune (élus, services, citoyens, etc.).

Cela pourrait, par exemple, donner lieu à la mise en place d'ateliers, approuvés par le cabinet du Maire et la direction de la communication, dédiés à l'appropriation des risques associés à l'inondation, à une exposition itinérante pédagogique retraçant le sujet de l'inondation déclinée à l'échelle de la commune (ex : panneaux photos à travers la ville, représentant en parallèle un quartier ayant été submergé lors de la crue de 1910 avec sa situation actuelle et/ou future...) et enfin, l'actualisation du DICRIM.

##### Avancement :

Les actions mises en place seront poursuivies dans le temps.

La ville travaille également à l'actualisation du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

**Difficultés constatées :** /

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Chelles

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Chelles

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par le responsable du développement durable / développement territorial, en étroite collaboration avec les Directions de l'Environnement, de la Communication et de la Démocratie Locale, le Département Génie Urbain de l'Université Paris-Est de Marne-la-Vallée, en concertation avec l'EPTB Seine Grands Lacs

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** poster des étudiants, articles, exposition, plaquette, DICRIM

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2018 - 2019

**Planning actualisé** : 2018-2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 8 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : *difficilement identifiable*

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Actualisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

## ILLUSTRATIONS



### 1.3.45 Sensibilisation et communication sur le risque inondation, à destination des Melunais et des agents communaux

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

La Seine et la Marne connaissent des crues récurrentes, anciennement connues et perçues par les habitants. Depuis 1910, avec notamment la construction d'ouvrages de protection, la perception du risque inondation par la population semble avoir disparu : elle s'estime protégée, alors même que la vulnérabilité du territoire à ce risque s'est dans le même temps fortement accrue. Aussi, il semble essentiel de faire vivre la conscience du Risque Inondation.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

La ville de Melun a déjà mené plusieurs actions de sensibilisation aux Risques majeurs possibles sur le territoire communal dont le Risque Inondation, à destination de la population et de publics spécifiques.

Il est proposé la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et sa distribution dans les boîtes aux lettres ainsi que « sa promotion » auprès des conseils citoyens et comités de quartiers.

L'action se poursuivra avec la sensibilisation du public scolaire à travers des ateliers, des documents et des expositions. L'animation consistait à réaliser des maquettes de crues différentes pour chaque classe et de les réunir pour les exposer. L'exposition est depuis deux rentrées à la disposition de tous. Il est prévu de poursuivre ce type de sensibilisation dès que possible. Également pour le public scolaire, une exposition autour des crues est prévue à l'Astrolab de Melun. Cette exposition sera ensuite mise à disposition des écoles, collèges et lycées. L'animation sera réalisée par les enseignants. Une conférence est également prévue avec un ingénieur hydraulicien spécialiste des crues de la Seine. Cette conférence prévue le 13 décembre 2020 s'adresse à tous et est organisée autour de l'exposition de sensibilisation au RI qui est programmée à l'Astrolabe pendant plusieurs semaines.

Enfin, les personnes âgées, qui sont considérées comme plus vulnérables, les agents municipaux et les élus seront sensibilisés à travers des plaquettes et des actions spécifiques (ateliers, réunions, visites des Grands Lacs). Les plaquettes resteront à la disposition de toute la population. Les outils réalisés par l'EPTB dans le cadre des actions du PAPI seront déclinés et adaptés au territoire communal.

##### Avancement :

Animations auprès des scolaires sur le temps des NAP de 2016 à 2018. Exposition terminée. Exposée lors de Melun sur Seine et proposée en prêt aux établissements scolaires. Mise en place des repères de crues avec 77 environnement en décembre 2019. DICRIM distribué début 2020. Guide à destination des élus et des agents en cours de finalisation. Conférence et exposition autour des crues à l'Astrolabe annulée en raison du COVID mais reprogrammée le 13 décembre 2020. Les actions de sensibilisation destinées aux personnes âgées sont en cours. Les plaquettes disponibles pour la population ont été rédigées mais n'ont pas été mises en page ni distribuées.



**Difficultés constatées :**

La mobilisation des acteurs n'est pas aisée.

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

**Territoire :** Territoire communale

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Services communaux : musée, médiathèque, service hygiène et prévention

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

**COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 20 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 20 000 €

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Maquettes de Melun lors de différentes crues

Exposition Melun et le risque inondation

Guide élus et agents (en cours)

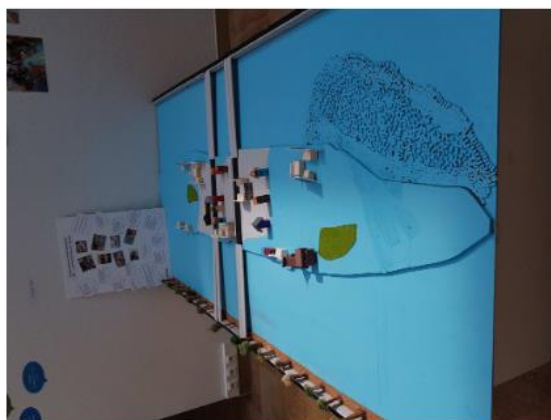
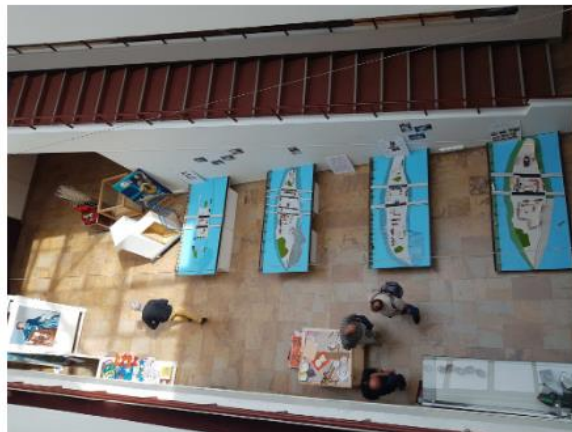
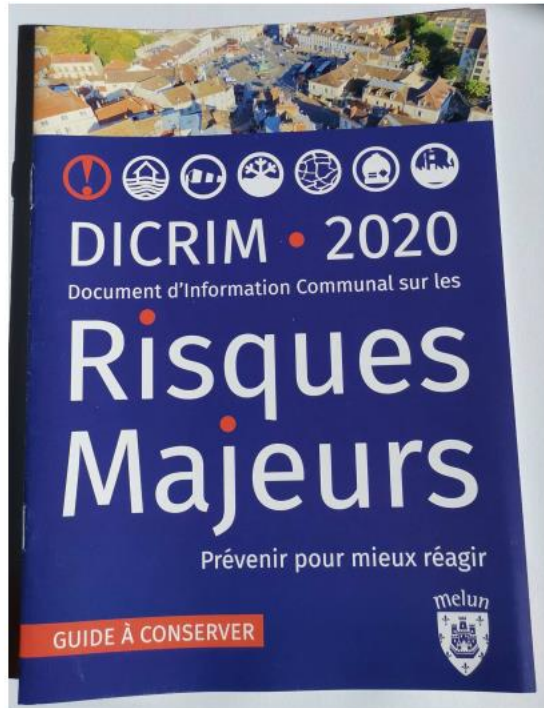
DICRIM

Repères de crues

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Action en cours de finalisation.

**ILLUSTRATIONS**



**Exposition à l'Astrolabe**

*Melun*  
Sensibilisation au risque inondation

**QUI L'ÉUT CRUE ? !**

**du 18 février au 24 mars**

Conférence sur les crues de la Seine **LE DIMANCHE 8 MARS à 15h30**  
Par M. Corbel, ingénieur hydraulicien.  
Places limitées. Vente de son livre "Les Crues de la Seine" après la conférence.



Service Régional de Prévention  
Ville de Melun

**astrolabe**  
RECHERCHES DE MELUN



### 1.3.46 Actions d'information accompagnant le programme d'actions : réunions d'information, expositions, documents de sensibilisation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de communiquer auprès des citoyens, dans le cadre du programme d'actions PAPI et du PCS, sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés.

Cette initiative fait notamment suite aux inondations de juin 2016 et aux attentats des dernières années, survenus en Ile de France.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description** : Cette action vise la déclinaison des outils de sensibilisation et communication de l'EPTB à destination de la population, afin de l'informer et de la sensibiliser aux enjeux présents sur le territoire et aux actions développées pour réduire la vulnérabilité des populations et du territoire.

Ainsi, à titre d'exemple il s'agit de réunions d'information, d'expositions, de documents de sensibilisation, etc.

Dans le cadre de l'intégration de la commune en tant que maître d'ouvrage au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes mais également dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, la municipalité souhaite pouvoir sensibiliser et informer la population communale sur les risques majeurs et sur les dispositifs et outils mis en œuvre pour assurer leur sécurité et leur sauvegarde.

Cette action accompagne également la parution et diffusion des DICRIM communaux.

**Avancement** : réalisation de panneaux pédagogiques associés aux repères de crue et affichés à plusieurs endroits sur la commune.

**Difficultés constatées** : Réalisation a minima d'une réunion publique à l'échelle de la commune.

Cette réunion publique s'appuierait sur plusieurs interventions de professionnels ainsi que des supports/visuels de nature différentes (kakémonos, vidéos, jeux, etc.). Cette réunion n'a pas encore été effectuée.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire communal étant soumis à des risques majeurs, c'est l'ensemble de celui-ci qui est visé par cette action.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Commune de Ris-Orangis

**Modalités de pilotage et de suivi :** suivi interne par le service aménagement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** articles multiples dans la Gazette de la commune

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** Les prestations vont débiter à partir de fin août 2017 pour une diffusion des deux DICRIM en septembre 2017.

**Planning actualisé :** Les prestations ont débuté en 2018 et se poursuivront en 2021.

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RÉELLEMENT ENGAGÉS

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

Financeurs	Taux Subvention (%)	Montant des subventions (€)
Etat	50%	12 000 €(TTC)
AESN	-	-
Région	-	-
FEDER	-	-
Commune de Ris-Orangis	50%	12 000 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>24 000 € (TTC)</b>

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Subventions perçues :

Montant du fonds Barnier en € TTC	Année de perception
405	2019

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Panneaux pédagogiques et événement estival les décrivant (dans le cadre des estivales de Ris en Seine).

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Réalisation a minima d'une réunion publique à l'échelle de la commune en 2021

Cette réunion publique s'appuierait sur plusieurs interventions de professionnels ainsi que de supports/visuels de nature différentes (kakémonos, vidéos, jeux, etc.)

### ILLUSTRATIONS



*Exemple de panneau pédagogique installé*

### 1.3.47 DICRIM : conception, diffusion, mise à jour

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'assurer une bonne communication auprès des citoyens, dans le cadre du PCS, sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés.

Pour ce faire, il s'agit de procéder à la diffusion de l'information auprès de la population sur l'adoption d'un PCS et les bons réflexes à avoir en cas de survenue d'un risque.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Il s'agit, dans un premier temps, de prestations de publication, reprographie et diffusion du DICRIM en vue de sa large diffusion auprès de la population de la commune. Dans un second temps, l'action vise également une potentielle mise à jour, réédition et nouvelle diffusion de ce document initialement à l'horizon 2018-2019).

Afin de toucher l'ensemble d'un public large, des enfants aux personnes âgées, et des niveaux d'alphabétisation ou de compréhension de la langue française variés, la commune a pris le parti de publier deux DICRIM.

- Un DICRIM court, devant être diffusé à l'ensemble de la population communale par boitage et également consultable en mairie.  
Celui-ci se veut synthétique et facile de prise en main (format compact). Aussi, il présente uniquement les informations essentielles sur les bons réflexes à adopter en cas de survenue d'un risque majeur. Il permet également de détacher et conserver/afficher chez soi, la page fournissant les contacts clés à appeler en cas de survenue d'un risque.
- Un DICRIM long, qui, quant à lui, expose l'ensemble des risques auxquels la population communale est exposée (canicule, tempête, attentat, nucléaire, etc.).  
Exhaustif, celui-ci est mis à disposition du public sur le site internet de la commune et également consultable en mairie.

Il est à noter que la présente demande de subvention ne porte donc que sur le DICRIM court, seul des deux DICRIM à faire l'objet d'une impression et diffusion papier.

**Avancement :** Un premier DICRIM court a été publié et diffusé en 2018 à toute la population (boîtes aux lettres). Il s'agit de renouveler l'opération en 2021 pour solder l'action.

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire communal étant soumis à des risques majeurs, c'est l'ensemble de celui-ci qui est visé par cette action.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Commune de Ris-Orangis

**Modalités de pilotage et de suivi :** suivi interne par le service aménagement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** articles multiples dans la Gazette de la commune

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** Les prestations vont débuter à partir de fin août 2017 pour une diffusion des deux DICRIM en septembre 2017.

**Planning actualisé :** Les prestations ont débuté en 2018 et se poursuivront en 2021.

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RÉELLEMENT ENGAGÉS

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

Financeurs	Taux Subvention (%)	Montant des subventions (€)
Etat	50%	2 730 €(TTC)
AESN	-	-
Région	-	-
FEDER	-	-
Commune de Ris-Orangis	50%	2 730 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>5 460 € (TTC)</b>

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Subventions perçues :

Montant en € TTC : 2 184

Année de perception : 2018

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

DICRIM court et long

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Mise à jour et nouvelle diffusion du DICRIM court (DICRIM long accessible sur le site internet de la ville)

#### ILLUSTRATIONS





# INFORMATIONS & RÉFLEXES

**PRÉVENTION :**  
QUE FAIRE FACE AUX  
RISQUES MAJEURS ?

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)  
édition 2016



# QUELS RISQUES MAJEURS À RIS-ORANGIS ?

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité (nombre important de victimes, dommages considérables, etc.)

## LA VILLE DE RIS-ORANGIS EST EXPOSÉE À 4 RISQUES MAJEURS :



Inondations



Risques industriels



Mouvements de terrain



Transports de matières dangereuses

Les autres risques sont exposés dans un document annexe disponible sur [VILLE-OR](#)

La mairie, à Ris-Orangis comme dans toutes les villes de France, a la responsabilité de diffuser l'alerte aux populations concernées et aux principaux établissements locaux. L'alerte peut être relayée par les entreprises ou les établissements scolaires. En cas d'alerte, n'allez pas chercher vos enfants à l'école avant d'y être autorisés ; ils sont mis en sécurité dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté de l'établissement (PPMS).

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) de Ris-Orangis prévoit également des actions au-delà de l'alerte initiale : communication avec les habitants, surveillance du territoire, déplacements des autorités et des services municipaux sur le terrain, etc.

### COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE DANGER ?

**Les cartes « vigilance météo »** (MétéoFrance) et vigicruus (Ministère de l'Environnement) : à la télévision, sur Internet, sur mon portable.

**Les alertes préfectorales** (canicule, grands froids, pollution atmosphérique) : via la mairie et le site Internet de la Préfecture.

**Le Signal national d'alerte (SNA)** : sirène relayée à Ris-Orangis en cas d'accident industriel grave ou nucléaire.



**Les médias** : télévision, presse, réseaux sociaux.

**Les moyens municipaux** en fonction des circonstances : site Internet et comptes Facebook et Twitter, véhicules avec haut-parleur, agents municipaux avec mégaphone, porte à porte, panneaux d'affichage, etc.

### QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE DANGER ?



je suis vigilant et je cherche à m'informer (France Inter 87.8 MHz et France Bleu Paris 107.1 MHz)



je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres



je ne surcharge pas le réseau téléphonique



je ne vais pas chercher les enfants à l'école



j'envisage un stock d'urgence en cas d'isolement



j'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation :

- 3 litres eau par personne
- Aliments non périssables
- Vêtements chauds
- Couvertures
- Lampe de poche à piles avec ses piles de recharge ou à dynamo
- Radio à piles avec ses piles de recharge
- Trousse de premiers soins
- Papier toilette
- Médicaments et ordonnances
- Carnet de renseignements



je ne m'impatiente pas si je dois vivre pendant quelques temps en « mode contraint »



je fais le point des dégâts avant de contacter mon assurance



EN ENTENDANT LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SNA) je me confie chez moi



### 1.3.48 Sensibilisation et formation des agents et des élus à la gestion des risques naturels

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action vise le montage d'opérations de formation et de communication à destination des acteurs majeurs de la collectivité, afin de les informer et de les sensibiliser aux enjeux présents sur le territoire et aux actions développées afin de réduire les risques.

Dans le cadre de cette action, il s'agit de donner toutes les clés aux acteurs de la gestion de risques (inondation ou autre risque naturel) afin d'optimiser leurs connaissances et compétences.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description** : L'objectif de cette action est de donner accès aux élus et techniciens à un socle commun de connaissance sur la notion de risque naturel.

Il s'agit d'éduquer à la prévention des risques naturels, à la gestion de crise et de faire acquérir les compétences techniques de gestion de crise (logiciels dédiés, etc.).

**Avancement** : aucune, en attente des formations dispensées par les prestataires de l'EPTB SGL dans le cadre également d'EPISSEINE.

**Difficultés constatées** : action reportée à cause du covid 19

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les élus et agents de la collectivité territoriale sont tous visés par cette action. La priorité est donnée aux agents et élus intervenants directement dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Commune de Ris-Orangis

**Modalités de pilotage et de suivi** : suivi interne par le service aménagement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : information en Bureaux municipaux et réunions des cadres

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : La première session de formation devrait intervenir peu après la présentation de l'action, du PCS et du DICRIM, en Bureau Communal, soit au premier trimestre 2018.

Les sessions doivent se succéder ensuite sur les années 2018 et 2019 pour correspondre aux agendas des stagiaires mais aussi au calendrier des formations proposées par les prestataires spécialisés.

**Planning actualisé** : toujours en attente de date de la part de l'EPTB SGL.

#### COÛT PREVISIONNEL et COUTS ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** :

Financeurs	Taux Subvention (%)	Montant des subventions (€)
<b>Etat</b>	50%	12 000 €(TTC)
<b>AESN</b>	-	-
<b>Région</b>	-	-
<b>FEDER</b>	-	-
<b>Commune de Ris-Orangis</b>	50%	12 000 €
<b>Total</b>	100%	24 000 € (TTC)

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Subventions perçues : aucune

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Aucun

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

En attente mise en œuvre effective

**ILLUSTRATIONS**

**AXE 2 : ACTIONS D'AMELIORATION DE LA PREVISION**

---



## 2.1 Modernisation du réseau de piézomètres : mise en place de nouveaux piézomètres

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de renouveler 14 des 283 piézomètres composant le réseau de la capitale et d'en créer deux supplémentaires. Cette action contribuera à l'amélioration de la connaissance des nappes d'eau souterraines à Paris et de leur surveillance. Une meilleure connaissance des fluctuations des nappes permettra notamment d'anticiper les inondations des sous-sols, mais également d'établir une corrélation entre les cotes de la Seine et le niveau des nappes.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Il arrive que des piézomètres deviennent inutilisables notamment à l'occasion de travaux d'aménagement ou de réfection de voirie. À ce jour 14 piézomètres de suivi de nappes ont ainsi été « perdus ». Afin de conserver un réseau de piézomètres uniformément répartis sur les zones inondables de Paris, il est envisagé d'installer 2 nouveaux piézomètres à proximité de la place Mazas et d'en remplacer 14 anciens portant ainsi à 16 le nombre de nouveaux piézomètres potentiels.

L'exercice EU SEQUANA a permis de contribuer à la définition de besoins éventuels en nouveaux piézomètres dans Paris. Ces nouveaux piézomètres ne seront pas mis en télé-relève, sauf 2.

#### Avancement :

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris (IGC) en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par nombre de piézomètres installés

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Non

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 40 000 € HT (budget Ville)

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Piézomètres installés et opérationnels fin 2016

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

## ILLUSTRATIONS



## 2.2 Modernisation du réseau de piézomètres : test pour la mise en place de la radio ou de la télétransmission sur quelques piézomètres

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Afin de surveiller la propagation de l'onde de crue dans les nappes au voisinage de la Seine, 120 piézomètres sensibles sont relevés plusieurs fois par semaine en période de crue. La mise en place à terme d'un système de télé-relève sur l'ensemble des piézomètres concernés permettrait de bénéficier de relevés réguliers tout au long de l'année et notamment en période de crue de la Seine.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

L'Inspection Générale des Carrières (IGC) expérimente la modernisation de cette surveillance par la mise en place d'appareils de mesure capables de transmettre les données à distance en utilisant les réseaux de télécommunication, pour 23 piézomètres dits prioritaires sur les 110 concernant le lit majeur. La phase de test a pris fin en 2018 afin que l'expérimentation puisse prendre en compte 2 hivers et au moins un été. D'autres piézomètres dits "représentatifs" seront équipés.

#### Avancement :

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Paris (IGC) en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par nombre de piézomètres équipés

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Non

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 85 000 € HT - (subvention reçue 28 792 €)

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Les piézomètres équipés fonctionnent.



SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

ILLUSTRATIONS



## 2.3 Modernisation du réseau de piézomètres : extension de la mise en place de la radio ou télétransmission sur tout ou partie du réseau

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Afin de surveiller la propagation de l'onde de crue dans les nappes au voisinage de la Seine, 120 piézomètres sensibles sont relevés plusieurs fois par semaine en période de crue. La mise en place à terme d'un système de télé-relève sur l'ensemble des piézomètres concernés permettrait de bénéficier de relevés réguliers tout au long de l'année et notamment en période de crue de la Seine.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action est réalisée à partir des retours d'expérience des tests menés depuis mi 2015 par l'IGC.

**Avancement (principales étapes, description...)** : finalisation retardée en partie du fait de la crise sanitaire actuelle

**Difficultés constatées** : l'entretien des matériels et les modalités de télétransmission ont généré des retards.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (IGC)

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : En collaboration avec les services de la Ville concernés

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Non

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2014-2019

**Planning actualisé** : 2014-2020

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : Budget dédié à cette action : 625 000 € - subvention reçue 196 250 €. Le coût d'équipement d'un piézomètre existant est d'environ 3000 € TTC

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Relation en cours avec structures importantes (RATP, La Poste, AP-HP, EN,...) pour alerte en temps réel

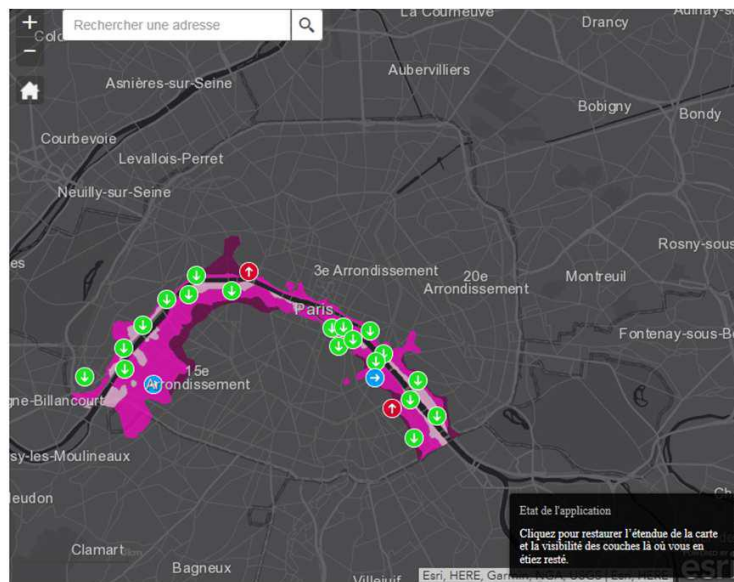
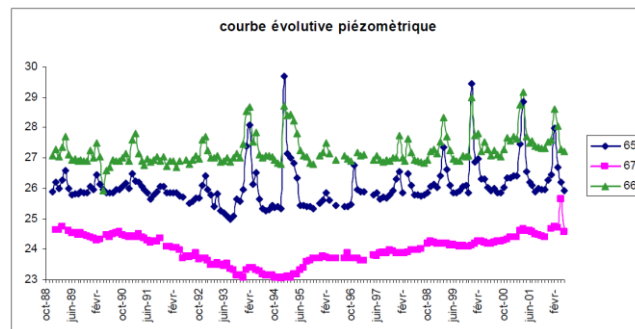
## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Site numérique dédié sur Paris.fr avec niveau dans les caves et partage d'information (prochain PAPI)

## ILLUSTRATIONS



Figure 1 : Configuration d'un dispositif de mesure du niveau de la nappe en télé-réflexe



Site Paris.fr crue 2018



## 2.4 Modernisation des stations de mesures de niveau dans la zone de confluence

SYNDICAT DE L'ORGE

### STATUT DE L'ACTION

**TERMINEE** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de sécuriser une station de mesure de niveau permettant la surveillance du niveau sur la Morte Rivière et d'améliorer la connaissance du niveau de la Seine en crue au plus près de l'Orge via une station de mesure localisée sur l'Orge.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le SIVOA est déjà équipé d'une station de mesure de niveau sur la morte rivière, permettant de surveiller la mise en charge des digues lors d'une crue de Seine mais cette station a besoin d'être sécurisée en y ajoutant un capteur de niveau supplémentaire.

De plus, cette station ne permet pas de surveiller la montée du niveau dans l'Orge du à une crue de Seine. Il faut pour cela installer une nouvelle station de mesure de niveau sur l'Orge, afin de connaître le niveau de la Seine en crue au plus près des zones impactées.

**Avancement** : Action terminée.

Cette action concerne deux sites :

- Commune d'Athis-Mons (point de mesure E.32) : doublement d'une autre sonde et installation d'une caméra autonome au droit de la confluence entre l'Orge et la Seine permettant de visualiser même en période de crue l'échelle limnimétrique qui n'est alors plus accessible ;
- Commune de Viry-Châtillon (point de mesure E.17, plus en amont) : installation d'une nouvelle sonde radar.

La caméra permet une surveillance visuelle distante, à la fois du niveau d'eau et du sens découlement (vers la Seine, ou depuis la Seine). Ce site pilote pourrait bénéficier à l'avenir d'une caméra permettant l'analyse et le traitement de l'image afin de lire automatiquement le niveau d'eau.

**Difficultés constatées** : à noter : l'alimentation électrique n'est pas garantie pour une crue d'occurrence centennale.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Zone de confluence Orge/ Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi** : Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : /

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017 -2019

**Planning actualisé** : 2017-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 40 000 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : 50 515 € TTC**

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Installation des points de mesures / caméra autonome

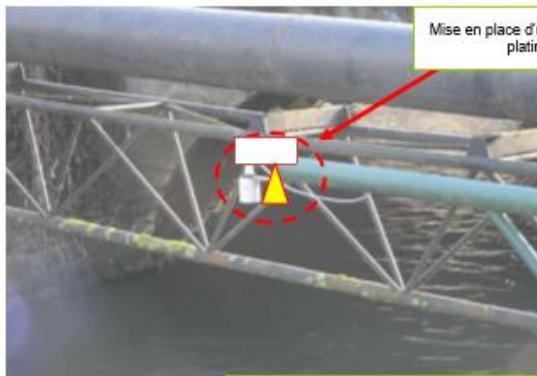
## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le Syndicat de l'Orge va continuer la modernisation de points de mesures sur l'ensemble de son territoire.

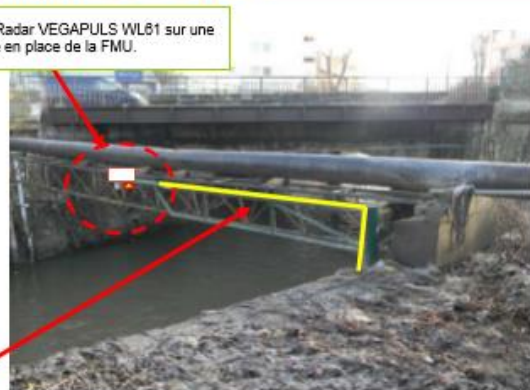
## ILLUSTRATIONS

**MODERNISATION DES STATIONS DE MESURES  
DES HAUTEURS D'EAU DANS LES ZONES DE CONFLUENCES**

**Mise en place d'une sonde Radar VEGAPULS WL 61**



Mise en place d'une sonde Radar VEGAPULS WL61 sur une platine et remise en place de la FMU.



Passage des câbles sous protection.



Passage de câble de la chambre au local technique



Nivelement de la hauteurs radar  
Radar (Ngf).



Passage du câble de la chambre au local technique

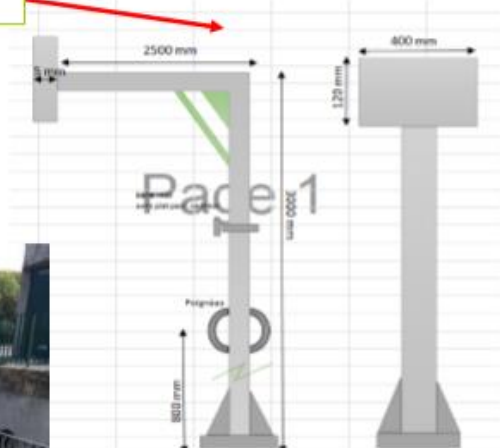
*Dossier d'exécution E.17 – Viry-Châtillon – Syndicat de l'Orge*

## MODERNISATION DES STATIONS DE MESURE DES HAUTEURS D'EAU DANS LES ZONES DE CONFLUENCES

### Mise en place d'une sonde Radar VEGAPULS WL 61 et d'une sonde US VEGASON 61



Schéma de principe de la potence rotative pour le Radar VEGAPULS WL 61 et la sonde US VEGASON 61.



Passage des câbles sous protection.



Passage des câbles de la chambre au local technique



Dossier d'exécution E.32 – Athis-Mons – Syndicat de l'Orge



*Image de la caméra autonome – Visualisation de la potence et du point de mesure E.32 – Athis-Mons – Syndicat de l'Orge*





## 2.5 Pose de règles limnimétriques

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Surveiller le niveau du fleuve en période de crue et compléter le réseau de surveillance existant. Au-delà de leur rôle principal, les échelles sont également des équipements au service de la sensibilisation du public.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

L'action consiste à :

- Identifier les endroits pertinents pour la mise en place d'échelles limnimétriques (au niveau des darses), sur la base du recensement effectué pour la modélisation de la Seine,
- Equiper les lieux sélectionnés (3 sites par commune) de support et d'échelles limnimétriques, soit 6 échelles maximum ;
- Réaliser le nivellement de chaque échelle posée,
- Etablir des fiches comprenant les informations suivantes : cartographie, photographie, géoréférencement, ...,
- Communiquer autour des échelles limnimétriques tel que communiqué de presse dans les relais d'information locaux.

#### Avancement :

Une pré-sélection des sites d'installation des règles a été effectuée à Draveil et à Vigneux-sur-Seine. 10 sites ont été identifiés et visités. 4 Paramètres ont permis de classer ces sites : accessibilité du site (accès routier lors des crues) accessibilité du support, état du support, ouverture du site (espace public ou privé). Les DST des communes ont été consultés afin de valider les sites. Les parcelles appartenant au domaine public sont privilégiées.

Un devis a été demandé au prestataire pour la fourniture ainsi que la pose des règles. Ensuite, le dossier de demande a été envoyé en octobre 2019 à la DDT de l'Essonne.

Suite à l'accord du financeur, les sites de Vigneux-sur-Seine ont été nivelés par le service Topographie du Syndicat. Ensuite, les règles ont été commandées au prestataire. La pose, réalisée par le même prestataire, est prévue début 2020.

#### Difficultés constatées :

La commune de Vigneux-sur-Seine a validé rapidement les sites proposés par le SyAGE. La commune de Draveil a souhaité proposer d'autres sites. Malgré plusieurs mails et appels téléphoniques, les sites n'ont pas encore été communiqués aux agents du SyAGE.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2018

**Planning actualisé :**

- Fourniture des règles : été 2020
- Nivellement : fin 2019/début 2020,
- Pose des règles : automne 2020,
- Communication : hiver 2020.

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 8 000 € HT pour 6 échelles limnimétriques

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 5007 € HT pour la fourniture de 6 règles ainsi que la pose

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

6 règles limnimétriques + fiches détaillées pour chaque règle.

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Pose des règles prévues à Draveil.

Pose de règles supplémentaires si les communes sont intéressées.

### ILLUSTRATIONS



Localisation des 10 sites pré-sélectionnés



*Exemples de règles limnimétriques installées (SyAGE)*

## **AXE 3 : ACTIONS D'AMELIORATION DE LA GESTION DE CRISE**

---



### 3.1 Accompagnement pour la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA)

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'inciter à l'élaboration de Plan de continuité d'activité dans le but de préparer les acteurs publics et privés à anticiper et à mieux gérer la période de retour à une situation acceptable en cas de survenue d'une crue majeure.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste à assurer une mission d'appui méthodologique et d'incitation à l'élaboration de Plan de continuité d'activité (PCA) des acteurs publics et des acteurs économiques privés.

L'action s'appuiera sur le groupe de travail « Outils opérationnels de gestion du risque » et visera dans une première étape à décliner les méthodologies existantes à l'échelle nationale (le guide du CEPRI notamment) afin de produire une démarche qui soit parfaitement adaptée aux caractéristiques des crues de la Seine et de la Marne. Cette méthodologie fera l'objet d'une déclinaison sous forme d'éléments utilisables pour l'élaboration de CCTP par les acteurs souhaitant s'appuyer sur l'expertise de prestataires en vue de mener ces démarches.

Le PCA de l'EPTB, élaboré à l'échelle de son site de siège, sera étendu dans le cadre de cette action à l'ensemble des sites.

Dans une seconde étape, l'EPTB mettra en œuvre des démarches d'accompagnements afin d'inciter au lancement de PCA. Cette étape sera réalisée en régie en fonction des moyens internes qui pourront être affectés à ce volet de l'action.

A partir de l'année 2019, l'action visera à mener un travail de capitalisation des retours d'expériences sur les bonnes pratiques en matière de PCA, s'appuyant notamment sur les actions de ce type mises en œuvre par les différents maitres d'ouvrages du PAPI.

Enfin, en lien avec l'action 1.3.4 et 1.3.6, cette étape aboutira à l'élaboration d'un document dédié aux PCA menés dans le contexte francilien, comme source d'incitation à la mise en œuvre de cette démarche auprès des acteurs publics et privés.

##### Avancement :

##### Difficultés constatées :

La réalisation de l'action était dépendante du recrutement au 1<sup>er</sup> décembre 2018 d'un ETP dédié qui n'est arrivé qu'en aout 2019, occasionnant de ce fait un retard dans la réalisation de l'action.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Le périmètre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs avec l'assistance du groupement SECTOR-EXAMO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par l'EPTB Seine Grands Lacs, en collaboration avec la préfecture de police (SGZDS), les SIDPC des préfectures, le CNFPT ET le CETMEF

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication matérialisée et dématérialisée

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2020-2021

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 100.000€ HT décomposé de la façon suivante :

- AMO : 15 000 €
- Rédaction CCTP adapté aux spécificités des crues de la Seine et de la Marne : 15 000 €
- Etablissement du PCA de l'EPTB : 45 000 €
- Accompagnement PCA : en régie/100 000 €
- Capitalisation et rédaction d'un document dédié au retour d'expérience : 25 000 €

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 174.400€ HT dont 9.040€ d'engagés

- Cadrage et suivi : 14 480€
- Accompagnement au PCA : 15 280€ (multiplié pour 10 bénéficiaires)
- Guide de bonnes pratiques : 2 800€

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

**Réalisé :**

- Vidéo dessinée de sensibilisation sur la continuité d'activité  
<https://www.youtube.com/watch?v=2uIWoaOLE6U>
- Fiche méthodologique pour la réalisation d'un PCA

**En cours de production :**

- Plan de continuité d'activité de l'EPTB
- Plan de continuité d'activité des 10 bénéficiaires de la prestation d'accompagnement
- Guide RETEX de la démarche d'accompagnement
- Trame de PCA simplifiée

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Poursuite de l'action d'accompagnement et de production d'outils

## ILLUSTRATIONS

Vidéo Youtube : Episeine – La continuité d'activité

<https://www.youtube.com/watch?v=2ulWoaOLE6U>



### 3.2 Assistance à la mise en œuvre des plans de gestion de crise et montage d'exercices réguliers permettant l'entraînement des communes et de leurs groupements

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Les PCS des territoires riverains de la Seine et de la Marne sont aujourd'hui en majorité réalisés en Ile-de-France. Il apparaît néanmoins que l'opérationnalité de ces outils reste souvent peu évaluée. Lors des différents ateliers de la SLGRI, une forte demande a été exprimée de la part des représentants des communes et de leurs regroupements afin qu'ils puissent bénéficier de démarches visant à s'entraîner et à tester régulièrement leurs différents outils de gestion de crise.

Le territoire francilien a pu bénéficier de plusieurs exercices menés sur la thématique des inondations avec notamment les exercices organisés par le CD94, l'exercice porté sur la vallée de l'Yerres en 2015 et l'exercice EU Sequana qui s'est tenu en mars 2016 à l'échelle zonale. Ces exercices sont déterminants pour tester la coordination des très nombreux acteurs publics et privés qui doivent s'engager dans la gestion d'une crise de type crue majeure en Ile-de-France. En mobilisant les décideurs, les techniciens et les médias sur la gestion opérationnelle de crise, ils sont un accélérateur de la prise en compte du risque au sein des territoires.

En complémentarité de ces exercices complexes qui nécessitent une forte mobilisation en moyens humains, il apparaît particulièrement opportun de répondre à la demande des communes en proposant des exercices de beaucoup plus faible ampleur (l'échelle d'une direction, l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité). Ces exercices sont un excellent levier en vue de renforcer le professionnalisme des agents territoriaux et d'entamer des démarches ultérieures plus ambitieuses de sensibilisation des populations.

L'objectif de cette action est de proposer une démarche globale d'appui aux communes et aux intercommunalités en matière de mise en œuvre opérationnelle et d'actualisation des outils de gestion de crise (PCS, PIS).

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette démarche vise à l'établissement de méthodologies adaptées au contexte des crues de la Seine et de la Marne franciliennes et au montage d'exercices de gestion de crise, principalement dédiés à la thématique des inondations, et en partenariat avec les acteurs habituels de la gestion de crise (la Préfecture de police, la BSPP, les Préfectures départementales et les SDIS).

L'action s'appuiera sur le groupe de travail « Outils opérationnels de gestion du risque ».

Une première étape consistera à synthétiser les retours d'expériences constatés sur les différents départements concernant l'opérationnalité des PCS. Il sera proposé si nécessaire de compléter les nombreux outils et méthodologies existantes sur certains volets qui restent difficiles à appréhender dans le cas des crues franciliennes. Ces compléments pourraient concerner notamment les aspects



juridiques et pratiques liées à la gestion des ressources humaines lors de la période de gestion de crise ou par exemple les modalités de participation des intercommunalités.

Concernant la démarche de montage d'exercices réguliers de faible ampleur, l'action vise à tester les outils qui seront élaborés sur plusieurs territoires pilotes, essentiellement dans les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne. La déclinaison de la démarche à l'échelle des acteurs concernés par les crues de la Marne et de la Seine en Ile de France pourra intervenir ultérieurement.

Pour mener à bien cette démarche, l'EPTB pourra faire appel à un AMO qui pourrait être un acteur familier du montage d'exercice de gestion de crise ainsi qu'à des prestataires spécialisés qui pourront être les opérateurs de la mise en œuvre des exercices (animation voire observation).

Cette démarche comprend les sous objectifs suivants :

- Déterminer finement le périmètre de la démarche (cible type, exercices types les plus pertinents)
- Elaborer les modalités et les conventions types pour la réalisation et l'organisation d'exercices
- Elaborer des scénarios avec des niveaux de complexité croissants,
- Tester concrètement les exercices, à 5 reprises, en vue de valider la méthodologie. Ces tests comprennent :
  1. Diagnostic rapide d'évaluation du niveau d'entraînement de la commune/de l'acteur concerné (les acteurs ne disposant pas d'outil opérationnel de gestion de crise pourront bénéficier d'un accompagnement porté par l'EPTB)
  2. Formation des référents communaux au montage d'exercice en vue de rechercher l'autonomie ultérieure des référents
  3. Détermination des objectifs de l'exercice et choix de scénario testé
  4. Préparation et adaptation du scénario aux spécificités du territoire concerné
  5. Mise en œuvre de l'exercice avec animateurs et observateurs
  6. Bilans à chaud et à froid.
- En lien avec l'action 1.3.4, évaluer les besoins en formation des joueurs et proposer des démarches de développement des compétences adaptées,
- Elaborer des outils simples pour démultiplier le nombre et la fréquence des exercices PCS.
- Former des observateurs et des animateurs pour la mise en œuvre de ces exercices.

#### **Avancement :**

Une convention a été signée avec l'Institut des risques majeurs (IRMA) pour l'organisation de formations à la gestion de crise. Cette convention signée en 2017 a été renouvelée en 2018 et en 2019.

En 2018 : 10 formations à la gestion de crise ont été organisées par l'EPTB Seine Grands Lacs et animées par l'IRMA sur la Seine-et-Marne et l'Essonne

En 2019-20 : 10 formations à la gestion de crise ont été organisées par l'EPTB Seine Grands Lacs et animées par l'IRMA sur la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et l'Essonne. Suite aux contraintes sanitaires, 5 de ces formations ont été organisées à distance

Parallèlement à cette formation, et en lien avec les actions de sensibilisation, trois supports de sensibilisation à la gestion de crise ont été produits avec Sydo :

- Vidéo dessinée pour la sensibilisation à la réalisation d'exercices PCS
- Vidéo dessinée pour la sensibilisation à la réalisation de PCS
- Jeu memory pour connaître les acteurs de la gestion de crise

L'EPTB assure également la production d'outils méthodologiques à destination des collectivités sur les sujets suivants :

- Fiche méthodologique pour la rédaction d'un PCS
- Fiche méthodologique pour la réalisation d'un exercice PCS
- Kit d'exercice de crise pour les collectivités

#### **Difficultés constatées :**

La réalisation de l'action était dépendante du recrutement au 1<sup>er</sup> décembre 2018 d'un ETP dédié qui n'est arrivé qu'en aout 2019, occasionnant de ce fait un retard dans la réalisation de l'action.

Une partie de l'activité de formation a été ralentie sur l'année 2020 du fait de l'actualité sanitaire et a demandé une réorganisation de l'activité à distance.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Région Ile-de-France

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs en lien avec l'Institut des risques majeurs (IRMA)

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Préfecture de Police, Préfecture de l'Essonne, Préfecture du Val de Marne et à terme les Préfectures des départements de l'Ile-de-France.

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2017-2021

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 200 000€ HT dont :

- AMO : 30 000 €
- Formation : 20 000 €
- Synthèse des retours d'expérience et rédaction de compléments méthodologiques : 30 000 €
- Assistance au montage du projet : 40 000 €
- Tests des exercices à 5 reprises : 50 000 €
- Conceptions des outils de communication, sensibilisation : 30 000 €

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 105 650 € HT dont :

- IRMA 2017 : 35 000€
- IRMA 2018 : 40 000€
- IRMA 2019 : 30 000€
- Location de salles diverses pour les formations : 650€

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

## Actions réalisées :

Les principaux résultats de l'action sont liés à la sensibilisation et formations de 178 participants à la gestion de crise (PCS, communication de crise, exercice de crise et cartographie notamment)

Différents livrables ont également été produits grâce à cette action dont :

- Production d'un kit d'exercice de crise à destination des collectivités
- Réalisation d'une vidéo sur les exercices PCS
- Réalisation d'une vidéo sur la rédaction de PCS
- Production d'un jeu memory pour connaître les acteurs de la gestion de crise

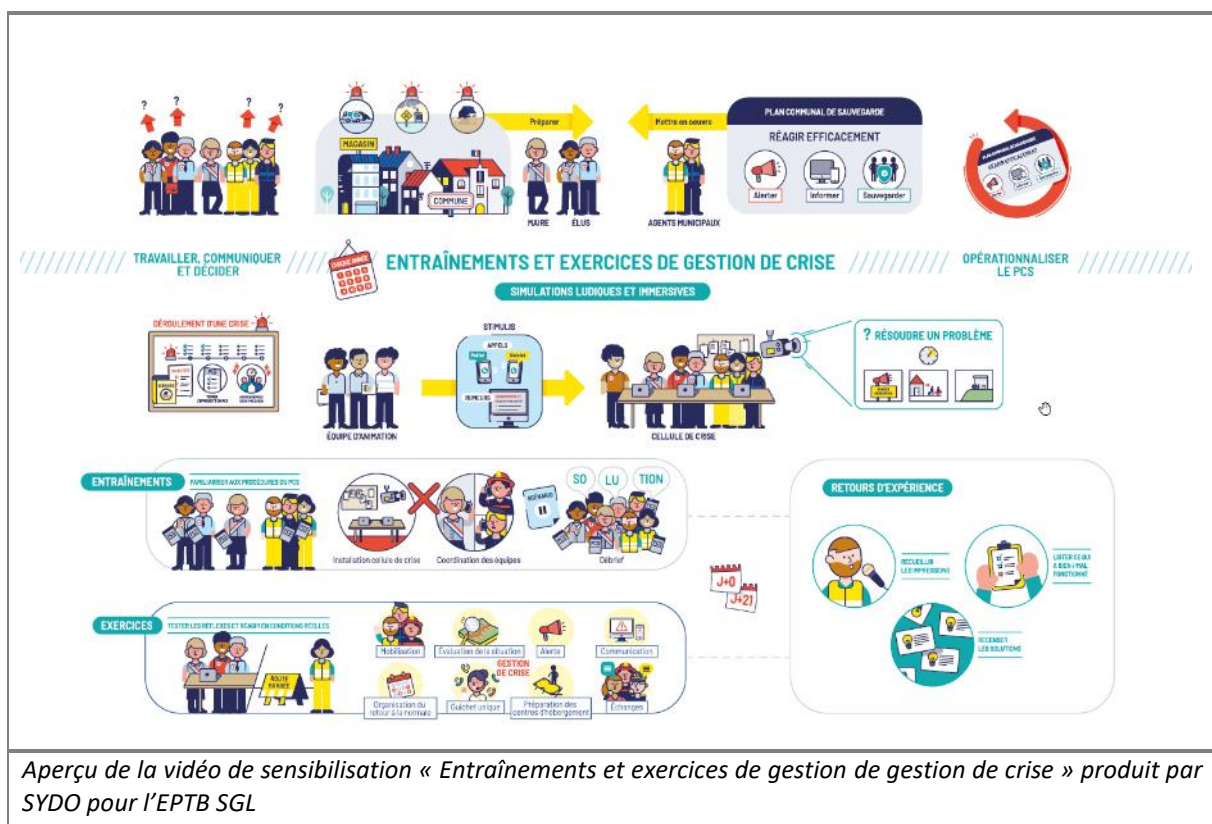
## En cours d'organisation :

Exercice de crise et formation spécifique pour la commune de Condé Sainte Libiaire (77)

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Poursuite de l'accompagnement personnalisé des communes, des formations (internalisées par l'EPTB SGL), et des exercices de crise

## ILLUSTRATIONS



Aperçu de la vidéo de sensibilisation « Entraînements et exercices de gestion de crise » produit par SYDO pour l'EPTB SGL

**STATUT DE L'ACTION**

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

L'objectif de cette action est d'inciter les services départementaux concernés à mettre en place des plans de continuité « inondation » de leurs activités ou à intégrer le risque d'inondation dans les PCA existants.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT**

**Description :** Cette action consiste à inciter les services départementaux dont les activités sont susceptibles d'être directement impactées par les crues de Marne ou de Seine à réfléchir sur leur capacité à maintenir l'exercice de leurs missions en période de crue, et sur l'organisation éventuelle à mettre en place pour exercer ces missions le plus longtemps possible. Cette action sera menée en premier lieu avec le ou les services les plus sensibilisés et motivés avec pour objectif d'étendre progressivement cette action en mettant en place une communication interne sur ces actions.

**Avancement :** Un travail mené en 2016 a permis d'établir le contour de la zone à l'intérieur de laquelle il est nécessaire de s'interroger sur l'éventuel caractère inondable de l'installation étudiée. Cette cartographie a vocation à servir de base de travail aux différentes directions pour recenser leurs installations et/ou activités situées en zone inondable (voir fiche 1.1.11 pour plus de détails).

**Difficultés constatées :** Manque de moyens humains pour assurer la sensibilisation et l'incitation à faire ce travail.

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Territoire de la Seine-Saint-Denis.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par le Département de Seine-Saint-Denis : Directeur délégué en charge des plans de continuité de service avec les directions concernées et le soutien de la Direction de l'eau et de l'assainissement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

**ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** cartographie réalisée en 2016.

**COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RÉELLEMENT ENGAGÉS**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 250 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** cartographie initiale réalisée en régie.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sans.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Mise en place de l'action à un horizon indéterminé.

## ILLUSTRATIONS



### 3.5 Organisation d'un exercice annuel "crue majeure"

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cet exercice annuel est d'acquies les réflexes, tant organisationnels qu'opérationnels, qui permettront au Conseil départemental de gérer au mieux la crise quand elle surviendra.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le Conseil départemental du Val-de-Marne organise depuis 2007 un Exercice annuel « Crue majeure ». Au sein du Département, l'organisation de cet exercice est l'occasion d'initier le travail collaboratif entre directions sur la problématique des crues et des inondations. Ce travail est essentiel, car en cas d'inondation, ce sont bien tous les services qui seront impactés. Cet exercice est un élément constitutif d'un projet plus global dont la finalité est de réduire la vulnérabilité du territoire et d'améliorer sa résilience, en cas de crue majeure.

##### Avancement :

- **En 2014, un exercice Crue majeure.** Cet exercice s'est articulé avec l'Exercice départemental Inondation piloté par la Préfecture du Val-de-Marne, qui associait d'autres acteurs/opérateurs/collectivités que le Département. Le RETEX élaboré en suivi, par le Département du Val-de-Marne, prend la forme d'un plan d'actions détaillé, qui fait l'objet d'un suivi annuel.
- **En 2015, des Ateliers « Décru »** qui ont notamment permis aux directions de travailler sur la phase du retour à la normale ont été organisés en régie. Les directions ont ainsi été amenées à travailler, à partir d'une étude de cas (+/- Scénario R1), sur :
  - **L'analyse de l'impact de l'inondation sur les installations techniques** (bâtiments, infrastructures, etc.) **et sur les modalités de retour à la normale** (moyens, conditions, délais, etc.) ;
  - L'organisation de **la continuité d'activité des services départementaux**, sachant que 56 équipements départementaux (crèches, collèges, etc.) étaient inutilisables pour une durée indéterminée dans le cadre de l'étude de cas considérée ;
  - **La planification du retour à la normale**, avec un travail de **définition des priorités**, à mener selon **une approche transversale**.
- **En 2016 :**
  - **En janvier 2016 :** Poursuite des Ateliers « Décru »
  - **En mars 2016 :** participation à l'exercice **SEQUANA**. L'ensemble des éléments produits dans le cadre des ateliers Décru a été mis en partage dans le cadre de l'**Exercice SEQUANA 2016**, organisé par les Services de l'Etat. 4 comités techniques ont été organisés dans le cadre de la préparation de cet exercice (+ 3 comités organisés

pour la conduite des Ateliers Décrué 2015-2016). Au total, 18 directions départementales ainsi que la Direction générale ont été impliquées dans cet exercice ; 125 agents départementaux ont été directement mobilisés sur une période allant du 3 mars au 18 mars 2016.

- **En 2017** : Organisation de l'exercice annuel crue majeure en novembre et décembre 2017 :
  - Réflexion sur la problématique du redéploiement de moyens humains entre directions : Mise en situation DTVD-DEVP en lien avec la fermeture des brèches au niveau des murettes anti-crue (7 et 14-11-2017) ;
  - Réunion d'information sur les procédures mises en place par le Département en lien avec la gestion des murettes anti-crue (16-11-2017) ;
  - Simulation de l'évacuation de deux sites DSEA (centres technico-administratifs) et réflexion sur la délocalisation de ces sites hors de la zone inondée (bases vie) (09-11-2017) ;
  - Exercice interne à la Direction des Bâtiments (Organisation de crise et appropriation des premiers diagnostics de vulnérabilité - cf. Action 5,4,7).
- **En 2018** : Le Département a organisé en novembre 2018 un exercice transversal Black-out 2018, dont les enseignements pourront être mis à profit en cas de crue majeure.
- **En 2019** : Un exercice annuel "crue majeure" a été organisé à l'automne 2019, impliquant uniquement le service SESER (Service Exploitation et Supervision des Equipements du Réseau) de la DSEA. L'objectif était de tester la mise en place des dispositifs de protection des stations d'assainissement départemental (mise en place des batardeaux, etc.). En parallèle, un exercice « Toxi-Infection à caractère collectif (TIAC) » a été organisé à l'échelle du Département.
- **En 2020** : la DSEA a organisé un exercice annuel circonscrit à la Direction de l'Exploitation. Cet exercice a eu pour objectif de tester le déploiement des équipes sur le terrain (actions de mise en protection des stations anti-crue) mais également des actions de coordination et de gestion de crise entre services de la DSEA.

#### Difficultés constatées :

- Le Département n'a pas organisé d'Exercice Crue majeure à l'automne 2018. En effet, la Crue de janvier-février 2018 a très fortement mobilisé les directions départementales en début d'année.
- Difficulté à identifier des axes de travail novateurs et fédérateurs après avoir organisé de nombreux exercices sur le thème des inondations et après avoir subi deux crues significatives.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : Val-de-Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Conseil départemental du Val-de-Marne

Modalités de pilotage, de suivi, etc. :

- Exercice Crue : Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement
- Autres exercices : Pilotage assuré par la Délégation au Développement Durable.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communiqué de Presse, Reportages (WebTV du CG94, et autres)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2014-2019

**Planning actualisé :** 2014-2020

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 300 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

**Montant dépensé sans DDS depuis le démarrage de l'action :** 78 740 € HT (Exercice 2014 + RETEX exercices 2011 à 2014 + accompagnement exercice 2020).

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Organisation de l'exercice : OUI (6 exercices de crue majeure organisés entre 2014 et 2020)

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'anticipation est un préalable à une gestion de la crue la plus optimale possible. Le Département travaille, par ailleurs, depuis de nombreuses années, à la gestion de crise, en organisant des exercices sur d'autres thématiques (Pandémie, Canicule, Intoxication alimentaire, etc.). A travers l'organisation régulière d'exercices, il s'agit de préparer au mieux l'ensemble des directions à faire face à une crise, quelle que soit sa nature. Le risque d'inondations étant le principal risque majeur auquel la collectivité est exposée, l'objectif est donc de poursuivre l'organisation d'exercices sur cette thématique.

### ILLUSTRATIONS



## La crue, un sujet d'exercice pour le Val-de-Marne

Comment se préparer au risque d'inondation ?



<https://tval.valdemarne.fr/la-crue-un-sujet-dexercice-pour-le-val-de-marne-video-3457.html>

*Crédits : Unité de Production Audiovisuelle - Conseil général du Val-de-Marne - Jérémy JOLLET, Lucie NOURRIS*

<https://tval.valdemarne.fr/exercice-crue-2017-video-27692.html>

*Crédits : Unité de Production Audiovisuelle - Conseil départemental du Val-de-Marne*



### 3.6 Formalisation des procédures de "gestion de crise" internes et organisation de la continuité d'activité en cas de crue majeure

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le scénario retenu pour l'organisation de l'exercice 2012 visait à simuler une crue débordante équivalente à celle qu'a connue le Val-de-Marne en 1982. En partant du principe que certains quartiers seraient inondés en cas de crue similaire, cet exercice a permis d'appréhender les différents aspects liés à la gestion de crise. L'Exercice crue 2012 et les suivants (notamment l'Exercice EU SEQUANA 2016) ont permis de pointer différents axes sur lesquels il conviendrait de travailler à l'avenir, de manière à pouvoir gérer au mieux une crise de type « Inondation » quand elle surviendra.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

En impliquant plusieurs directions susceptibles d'être concernées par un tel événement, le Département a pris conscience lors des précédents exercices « Crue majeure » de la nécessité qu'il y avait de **mieux se préparer à faire face à une telle catastrophe**. Plusieurs axes de réflexion ont donc été identifiés et constituent autant de pistes de travail pour les années à venir. Ils concernent en tout premier lieu **la formalisation des procédures de gestion de crise** (mise en place d'une cellule de crise, fonctionnement et organisation, constitution d'une base de données et de support utiles en cas de crise, sensibilisation et formation des agents à la gestion de crise, développement d'un module spécifique dans le logiciel de crue, élaboration de fiches réflexes, etc.).

Au fil des exercices, **les retours d'expériences désormais systématiques** permettent d'identifier les **procédures à rédiger, les organisations à mettre en place, les réflexions à approfondir, les études à mener**. A terme, ce travail doit permettre d'aboutir à la formalisation du Plan de continuité d'activité de la collectivité en cas de crue majeure. A ce titre, le Département participe aux initiatives organisées par l'EPTB Seine Grands Lacs (Ateliers du PAPI par exemple) de manière à profiter des retours d'expérience d'autres collectivités engagées dans une démarche similaire.

##### Avancement :

- **En 2014** : 5 prestations ont été confiées à un prestataire extérieur ; 3 d'entre elles ont contribué directement à la mise en œuvre de l'action 3-6 (les autres prestations étant rattachées à l'action 3-5) :
  - **Manuel d'alerte et Communication**. Il s'agissait dans ce cadre de repositionner les principales actions opérationnelles menées par le CD94 en cas de crue majeure et d'identifier les actions de communication à mener en lien avec ces dernières.
  - **Approfondissement des réflexions initiées par le Service Exploitation Maintenance de la DSEA**. Dans le cadre de cette prestation, le manuel d'alerte et de gestion des crues du service a été mis à jour, la procédure d'évacuation du site de Mesly (qui accueille les équipes d'égoutiers) a été élaborée, la procédure de déploiement des groupes électrogènes mobiles a été rédigée.

- **Elaboration des procédures relatives à la gestion des flux dans le réseau d'assainissement en période de crue, de crue majeure et d'inondation - DSEA.** L'étude a consisté en l'analyse du fonctionnement d'une branche fonctionnelle du réseau d'assainissement départemental en cas de crue sur un secteur test (et participe ainsi également à la mise en œuvre de l'action 1-1-12 portée par le département) et à l'élaboration de la Version 0 du manuel de gestion de crise du service « Gestion des Flux » de la DSEA.
- **En 2017/2018 :**
  - La réalisation d'un **rapport d'étonnement** a été confié fin 2017 au groupement titulaire du Lot 4 - Etudes sur la vulnérabilité du territoire aux crues (aspects organisationnels et gestion de crise) du Marché "Etudes générales dans le domaine de l'assainissement et de la vulnérabilité du territoire aux crues (13 155 € HT). Cette étude a permis d'identifier différents axes d'amélioration.
  - Une nouvelle version du **Logiciel de Gestion des Crues** (CD94-DSEA) a été développée. Cette prestation n'était pas subventionnable par le Fonds Barnier (organisation de gestion de crise), mais a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du FEDER et d'une demande de participation financière du SIAAP (230 643,24 €HT).
  - Dans le cadre de l'action 1.3.27, **des procédures en matière de prévention, de gestion de crise et de décrue**, ont été formalisées **sur une crèche pilote** située en zone inondable et ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité (action 5.4.7) (Action menée en régie).
  - **Les consignes écrites relatives à la surveillance structurelle des digues et murettes, ouvrages de protection contre les inondations et à la gestion des dispositifs de fermeture des murettes anti-crue** ont été rédigées (13 625 €HT – 16 350 €TTC).
- **En 2019**, aucune prestation n'a été réalisée dans le cadre de cette action.
- **Prévisions opérationnelles :**
  - Dans le cadre de l'action 1.3.27 et sur la base du travail pilote, des procédures de gestion de crise formalisées seront développées sur les sites situés en zone inondable et ayant fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité.

#### Difficultés constatées :

- Aucune difficulté constatée

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : Val-de-Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

- Coordination globale assurée par la Direction Générale des Services Départementaux et la Délégation générale au Développement Durable (qui a en charge le suivi du projet de PCA de la collectivité).

- Pilotage spécifique assuré par les directions opérationnelles, en fonction des problématiques abordées, et notamment par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement dans son champ de compétence

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : -**

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial : 2014-2019**

**Planning actualisé : 2014-2020**

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 300 000 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Montant dépensé sans DDS depuis le démarrage de l'action :

- Phase 1 PAPI : 83 330 €HT
- Phase 2 PAPI :
  - o Rapport d'étonnement (2017-2018) : 13 155 €HT – 15 785 € TTC
  - o Consignes écrites : 13 625 €HT - 16 350 €TTC (hors révision)
  - o Logiciel de Gestion des Crues (2017-2018) : 230 643,24 €HT

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Actions réalisées / Documents et supports produits :

- Rapport d'étonnement sur la gestion du risque inondation à la DSEA – (ES)2 - 23 février 2017
- Logiciel de Gestion des Crues
- Consignes écrites relatives à la surveillance structurelle des digues et murettes, ouvrages de protection contre les inondations et à la gestion des dispositifs de fermeture des murettes anti-crue – Déc. 2018

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Les prestations qui pourraient être réalisées dans le cadre de cette action du PAPI sont à l'étude. Certains manuels de gestion de crise sont à mettre à jour ou à actualiser au regard des nouvelles données disponibles (cartographies ZIP-ZICH, Zones de fragilité électrique, etc.). L'action se poursuivra donc dans les années à venir.

### **ILLUSTRATIONS**

Fichier Edition Affichage Favoris Outils

**VAL de MARNE** Département 77  
**DSEA - GDC**  
 Outil de Suivi des Crues et des Actions en Régie

Accueil Evénements de crues Tronçons Supervision et Suivi Comptes-rendus Historiques Base documentaire Paramétrage Aide en ligne Liens

**Accueil**

Date : 27/08/2020

**Seine**

Point de Relève	1 <sup>er</sup> Seuil	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	
Barrage d'Abbeville	30.10	30.01	30.01	29.96	29.97	29.97	29.99	30.02	29.96	29.98	30.00	30.00	30.00	30.02	30.03	30.07	30.09	30.12	30.10	30.08	30.08	30.07	29.97	29.99	29.95	
Pont de Choisy	30.00	29.90	29.85	29.88	29.88	29.88	29.88	29.88	29.88	29.88	29.88	29.88	29.91	29.91	29.94	29.97	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	29.94	29.85	29.79	29.82	
Confluent CD52	27.05	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.96	26.97	26.97	26.97	27.02	27.02	27.01	26.96	

**Marne**

Point de Relève	1 <sup>er</sup> Seuil	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00		
Pont de Iry	34.25	33.93	33.93	33.93	33.95	33.98	34.00	34.00	33.98	33.98	33.98	33.98	33.98	33.96	33.96	33.94	33.94	33.92	33.90	33.90	33.92	33.94	33.94	33.94	33.94		
Pont de Nogent	25.50	33.97	33.98	33.99	34.02	34.03	34.03	34.02	34.02	34.00	34.00	33.99	33.99	33.99	33.98	33.98	33.98	33.98	33.95	33.95	33.97	33.98	33.99	34.00	34.01		
Barrage de Joinville	32.70	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	32.18	
Pont de Chennevieres	33.20	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	
Créteil Aval	30.15	29.85	29.83	29.84	29.84	29.85	29.88	29.90	29.93	29.94	29.95	29.95	29.95	29.95	29.95	29.94	29.93	29.92	29.93	29.93	29.90	29.88	29.86	29.85	29.84		
Maisons-Afort	30.05	29.75	29.74	29.71	29.71	29.72	29.73	29.76	29.77	29.80	29.81	29.81	29.82	29.81	29.82	29.82	29.81	29.80	29.80	29.80	29.79	29.77	29.75	29.73	29.72		

SIAAP  
 île de France  
 PLAN Seine  
 l'Europe s'engage en Île-de-France  
 UNION EUROPÉENNE  
 Ce projet est financé par le fonds européen de développement régional  
 VAL de MARNE Département 77

Page d'accueil du Logiciel de Gestion des Crues DSEA - Copyright : CD94



### 3.7 Réalisation d'un PCA des services de la Ville de Paris en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou d'inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



### 3.9 Acquisition d'une main courante de gestion de crise

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



### 3.10 Réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) des services du Département de Seine-et-Marne en cas de crue exceptionnelle et d'autres événements.

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Elaboration du Plan de Continuité d'Activités (PCA) Départemental en tenant compte du Plan de Gestion de Crise (PGC) à formaliser.

Le PGC départemental a pour objectif de formaliser une organisation permettant de réagir dans l'urgence face à une crise. Le PCA départemental a pour but de définir et de mettre en place les moyens et les procédures nécessaires pour guider la réorganisation qui permettra d'assurer le fonctionnement des missions essentielles du Département en cas de crise.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le PGC et le PCA départementaux seront multirisques.

Le **PGC** formalisera l'organisation de crise à mettre en place et les actions à réaliser pour gérer les crises liées aux **quatre risques** suivants :

Le risque inondation : il s'agit d'une formalisation des réflexions déjà menées au Département qui sera à valider ;

Le risque sanitaire (pandémie) : il s'agit d'un travail de vérification, et le cas échéant, une mise à jour du volet « gestion de crise » du plan élaboré récemment pour la pandémie de la COVID 19 lui-même issu de la préparation d'une pandémie grippale ;

Le risque agression et attentat : élaboration d'une procédure standard déclinable sur tous les sites départementaux ;

Le risque météorologique et en particulier tempête : de même il s'agit ici de proposer une procédure à décliner sur tous les bâtiments en fonction de ses caractéristiques et des impacts subis.

Le **PCA** comportera les volets spécifiques aux **quatre grands types de risque** suivants :

Le risque inondation (risque pouvant impacter plusieurs sites, causer des dommages matériels, et désorganiser dans la durée l'activité de plusieurs services) ;

Le risque sanitaire (pandémie) (risque pouvant s'étendre à plusieurs sites mais sans dommages matériels) ;

Le risque « isolé » avec dommages matériels ou structurels ;

Le risque « isolé » sans dommages matériels ou structurels.

##### Avancement :

Un CCTP type a été élaboré par le prestataire en charge de l'étude sur les bâtiments départementaux mais il reste à l'adapter aux spécificités du Département. La consultation est plutôt prévue en 2021 et un déroulement de la prestation sur 2021/2022.

##### Difficultés constatées :

La consultation devait au départ être lancée au printemps 2020 mais la pandémie de la COVID 19 a arrêté son lancement qui sera repoussé en 2021.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION



Le PCA et le PGC seront réalisés à l'échelle de la zone d'action du Département de Seine-et-Marne et décliné ensuite dans chaque bâtiment.

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-et-Marne

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage de la mission au niveau de la Direction Générale adjointe de l'Administration et des Ressources (DGAR). La Direction Générale (DG) sera également impliquée pour les phases de validation.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** consultation prévue printemps 2020

**Planning actualisé :** repoussée à 2021

#### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 100 000 € TTC

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Un livrable sous format papier et informatique sera rendu à chaque phase de l'étude (8 phases).

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

#### **ILLUSTRATIONS**

## AXE 3 : ACTIONS D'AMELIORATION DE LA GESTION DE CRISE



### 3.11 Formation des agents du SIAAP à la gestion de crise

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Deux objectifs sont visés par cette action :

- Former les managers à la gestion de crise
- Dispenser des formations internes des personnes ressources

Ces formations permettront d'acquérir les réflexes, tant organisationnels qu'opérationnels, afin de gérer au mieux la crise si elle survient.

La formation apportera des méthodes opérationnelles et concrètes pour appréhender le rôle de pilote lors des différentes phases de la crise.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description** : La formation aura pour objectif de répondre à un certain nombre de questions, notamment :

- Comment réagir dans l'urgence ?
- Où placer les priorités ?
- Comment réagir face aux victimes ?
- Comment faire face à l'afflux de sollicitations internes et externes ?

**Avancement** : action non lancée – à engager

**Difficultés constatées** :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Zone de collecte du SIAAP

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi** : Pilotage assuré par la Direction Technique en partenariat avec la Cité de l'Eau et de l'Assainissement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Envisagé : communication interne sur l'intranet

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : 2021-2023

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 25 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

**ILLUSTRATIONS**



### 3.12 Modélisation couplée fleuve / système d'assainissement pour gestion prédictive en temps réel en cas de crue majeure

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le SIAAP dispose d'ores et déjà de l'outil de modélisation MAGES pour la gestion prédictive courante des réseaux, outil n'intégrant pas la dynamique d'expansion « 2D » du fleuve. L'objectif de cette action est donc d'avoir un outil de modélisation, permettant d'intégrer les interactions réseau / fleuve en temps réel. Cet outil permettrait d'anticiper les zones de vulnérabilités du système d'assainissement et d'alerter aussi tôt que possible les services de la zone de défense sur la vulnérabilité du système.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Il s'agit de l'intégration en temps réel d'un modèle couplé fleuve / réseau établi au préalable réalisé dans le cadre de l'étude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure (cf action 5.4.14).

**Avancement :** la réalisation de cette action dépend de la construction du modèle dans le cadre de l'étude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure (actuellement en cours de calage) ; la possibilité technique de réaliser ou non cette action pourra donc être évaluée à la fin de l'action 5.4.14.

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Périmètre des réseaux du SIAAP + réseaux départementaux structurants

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Co-Pilotage assuré par la Direction Technique et Direction du Système d'Assainissement et du Réseau du SIAAP

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2018-2020

**Planning actualisé :** à partir de 2021

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 500 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

**Livrable attendu :** outil de modélisation, permettant d'intégrer les interactions réseau / fleuve en temps réel.

## **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Evaluation de la possibilité de réaliser l'action suite à la finalisation de la modélisation de l'action 5.4.14.

## **ILLUSTRATIONS**



### 3.13 Organisation d'un exercice annuel « crue majeure »

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le premier objectif de cet exercice annuel est d'acquérir les réflexes, tant organisationnels qu'opérationnels, qui permettront au SIAAP de gérer au mieux la crise si elle survient.

Les résultats de tels exercices permettront en outre d'alimenter les réflexions sur l'élaboration puis la révision du Plan de Continuité d'Activité « Inondation ».

L'organisation de cet exercice permettra également d'entretenir la culture du risque et d'impliquer et de sensibiliser les agents à ce phénomène.

La finalité de cette action, incluse dans un projet de plus grande ampleur, est de réduire la vulnérabilité du système d'assainissement et d'améliorer sa résilience en cas de crue majeure.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Le SIAAP a organisé début 2016 un exercice de gestion « Crue majeure - type 1910 ». Afin de monter toujours plus en puissance sur certains aspects organisationnels et opérationnels, le SIAAP souhaite renouveler l'expérience et proposer chaque année un exercice de ce type en y associant différents objectifs (exercice terrain, repli du Siège, tests de la communication interne et externe...). Dans un premier temps, les réflexions nourriront la construction du PCA, dans un second temps, les exercices permettront de le tester.

A ce titre, la cellule de crise directionnelle du SIAAP est réunie ainsi que des membres de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle.

**Avancement :** discussions engagées et à poursuivre en interne SIAAP.

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Zone de collecte du SIAAP (SIAAP, Départements Petite Couronne, Syndicats Grande Couronne, Territoires).

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage interne SIAAP

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Envisagé : Communiqués de Presse, communication interne sur l'intranet, sur supports associés (guides, magazines)

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2021-2023

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 175 000 € HT pour les 3 ans

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

**ILLUSTRATIONS**



### 3.14 Réalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) du SIAAP en cas de crue exceptionnelle de la Seine à Paris ou de la Marne

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

La réalisation de PCA pour le SIAAP a pour objectif d'une part, de garantir en cas de crue exceptionnelle de la Seine ou de la Marne la continuité des missions de transport et traitement des eaux usées qui lui incombent, et d'autre part d'améliorer sa résilience.

Ainsi, l'objectif est de garantir pendant la crue une évacuation des eaux usées domestiques en réduisant les débordements sur chaussée ainsi qu'une mise en sécurité des installations, en vue d'un redémarrage le plus rapide possible à la décrue.

Les objectifs sont multiples, et sont à décliner selon les niveaux d'eau des fleuves récepteurs. Ceux-ci sont soit :

- le maintien d'un certain niveau de traitement en adéquation avec les capacités des usines ;
- la mise en sécurité des installations de traitement en vue d'un redémarrage le plus rapide à la décrue ;
- d'assurer l'évacuation des eaux usées domestiques en réduisant les débordements sur la chaussée.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

La réalisation du PCA sera externalisée et réalisée en lien très étroit avec chaque direction tant opérationnelle que fonctionnelle du SIAAP. La méthodologie utilisée est la suivante :

1. Prise de connaissance des consignes de site et du réseau
2. Définition du scénario inondation
3. Analyse des activités du SIAAP
4. Définition de la stratégie du SIAAP selon les différentes phases d'une crue
  - Pré-crue
  - Crue
  - Post-crue (Plan de Reprise d'Activité)
5. Analyse des besoins et des ressources
6. Organisation des actions pour les différentes phases de crise
7. Formalisation du PCA Inondation

De plus, des exercices seront organisés pour mettre en application le PCA et les consignes à chaque phase de la crise.

##### Avancement :

- Un diagnostic fonctionnel a été réalisé grâce à des entretiens avec chaque direction du SIAAP permettant une classification des missions en 3 catégories (différables, maintenues ou à renforcer) pour chaque étape de la crue.
- Les REX des différentes crues et exercices ont permis de bâtir une première série d'échelles de crues dans un objectif de matérialiser les actions à réaliser et les liens inter-directions.



- La procédure de gestion de crise, incluant l'organisation de la cellule de crise centrale a été finalisée. L'idée est maintenant de tester sa robustesse via la réalisation d'un exercice.

Actuellement, l'objectif est de finaliser la stratégie globale du SIAAP en cas de crue pour ensuite terminer sa déclinaison sur chaque site opérationnel et réaliser un accompagnement des directions fonctionnelles dans la déclinaison de cette stratégie.

Le support marché de cette action est un accord-cadre. Chacune des étapes est lancée via l'émission de bons de commande.

#### **Difficultés constatées :**

#### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Zone de collecte SIAAP.

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage assuré par la Direction Technique du SIAAP.

Un Comité technique (Réunion mensuelle) avec des représentants de chaque direction associée.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :**

#### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 400 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 450 000 € HT

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

- Document PCA
- Echelles de crue
- Procédure et organigramme de gestion de crise

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

#### **ILLUSTRATIONS**



### 3.15 Mise en place de plans de continuité d'activité sur les réseaux d'assainissement et les unités de traitement

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



SYNDICAT DE L'ORGE

### 3.16 Appui méthodologique à la réalisation de plans communaux de sauvegarde

#### STATUT DE L'ACTION

TERMINEE / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'accompagner des communes adhérentes au SIVOA et situées dans la zone de confluence Orge/ Seine dans la réalisation ou la mise à jour de leur PCS.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le SIVOA se retrouve souvent sollicité par les communes pour les accompagner dans la réalisation de leur PCS. Dans le cadre de cette action il serait donc nécessaire de former un agent référent au sein du SIVOA afin de pouvoir accompagner au mieux les communes dans leur démarche.

##### Avancement : En cours de réalisation.

Un agent est en charge de cette action à l'échelle de tout le territoire du Syndicat de l'Orge. Elaboration d'une note, de questionnaires adressés à l'ensemble des communes du SIVOA et d'une maquette type à destination des communes. Le SIVOA accompagnera les communes intéressées pour élaborer leur PCS ou leur fournir un avis. Sur les trois communes situées à la confluence Orge – Seine, seule Viry-Châtillon a progressé sur la réalisation de son PCS. La réalisation graphique + l'envoi des documents reste à réaliser. Deux exercices de crise seront réalisés, l'un en interne, l'autre ouvert aux communes sur le périmètre du syndicat qui souhaitent y participer.

##### Difficultés constatées :

Accession à l'ensemble des PCS des communes.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Zone de confluence Orge – Seine, communes de Viry-Châtillon, Athis-Mons, Juvisy.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017 -2019

**Planning actualisé :** 2020

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 2000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** -

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

En cours de réalisation

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

## ILLUSTRATIONS



### 3.17 Appui méthodologique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et de documents d'informations communaux sur les risques majeurs (DICRIM)

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le diagnostic des dispositions envisagées au niveau communal met en évidence les faiblesses en matière de préparation à la gestion de crise.

L'objectif est donc d'assister les communes à la réalisation ou à la mise à jour opérationnelle de leur PCS et de leur DICRIM.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste à accompagner les communes dans la réalisation ou la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin qu'elles se dotent d'un outil opérationnel pour la gestion de crise de la phase d'urgence (alerte, analyse du risque, protection...) jusqu'au retour à la situation normale (retour au domicile de la population, soutien de la population, reconstruction, reprise d'activité, ...). De plus, le droit à l'information des citoyens vis à vis de ces risques majeurs doit conduire à l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Cela se traduira par un accompagnement technique fournissant les outils nécessaires à la collectivité pour élaborer une démarche organisationnelle pertinente face aux phénomènes naturels et technologiques (supports méthodologies, rencontres avec les référents communaux et relecture et analyse des documents).

##### Avancement :

Vigneux-sur-Seine : Le DICRIM est terminé. Le PCS est en cours d'écriture. La commune a préféré prendre un prestataire. Le SyAGE est en contact avec le prestataire ainsi que le DST de la commune pour accompagner et transmettre les informations nécessaires. Aussi, le PCS devrait être finalisé courant 2020.

Draveil : Le DICRIM est terminé. Le PCS est en cours de mise-à-jour. La commune a transmis son PCS actuel afin que le SyAGE propose des pistes d'amélioration. Dans cette démarche, le SyAGE est accompagné par un agent spécialisé dans la gestion de crise à l'EPTB Seine Grands Lacs. Deux rencontres ont été organisées, en janvier et en mars 2020. Pendant ces rencontres, des données sur la crue, des guides d'élaboration, une trame de PCS ainsi que des conseils ont pu être transmis aux agents de la commune. Une troisième réunion était prévue au printemps 2020 afin de visiter le PCC, celle-ci est repoussée à cause du confinement. La mise-à-jour du PCS de Draveil devrait être finalisée courant 2020.

##### Difficultés constatées :

Cette action dépend des possibilités d'avancement des communes. Ainsi, les élections, le changement de personnel et le confinement ont ralenti l'avancement des PCS et DICRIM, bien que les deux communes affichent une réelle motivation.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SyAGE

Modalités de pilotage et de suivi :

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

Planning initial : 2017-2020

Planning actualisé : 2019-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : Cette action est réalisée en régie.

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Proposer d'accompagner les communes pour mettre-à-jour leur PCS et DICRIM.

## ILLUSTRATIONS

Ville de Draveil



*DICRIM de la commune de Draveil*



### 3.18 Réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) assainissement du SyAGE

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser le plan de continuité d'activité face à un événement majeur de crue sur le territoire. L'anticipation apparaît incontournable pour le service que le SyAGE rend à la population afin que ce dernier ne soit pas préjudiciable.

Réduire la vulnérabilité du service passe par un travail important visant à assurer la continuité du service pendant la crise et durant toute la phase de reconstruction et de réhabilitation qui suit.

Cette démarche de PCA concerne les services gestionnaires de l'assainissement.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste à réfléchir sur la capacité du SyAGE à maintenir l'exercice de ses missions en période de crue, et sur l'organisation à mettre en place pour les exercer le plus longtemps possible. Cet outil opérationnel permettra une visibilité sur le fonctionnement du service en mode dégradé jusqu'à la crue de référence.

Les différents exercices de gestion de crise auxquels a participé la collectivité (exercice de crise dans le cadre du PAPI du bassin versant de l'Yerres et EU Sequana 2016) ont permis de réaliser la nécessité qu'il y avait de mieux se préparer à faire face à une catastrophe.

Plusieurs axes de travail devront être définis comme la mise en place d'une cellule de crise, la constitution d'une base de données et de support utiles en cas de crise, la formation des agents à la gestion de crise, de fiches réflexes, etc. Une attention particulière sera portée sur la capacité des prestataires du SyAGE.

Ce travail s'effectuera de manière collégiale entre tous les services rattachés à la compétence assainissement pour permettre une cohérence et une efficacité d'action dans la gestion du risque.

##### Avancement :

Le SyAGE possède un PCA élaboré suite à la grippe H1N1 en 2009. Une réflexion a été engagée pour mettre à jour ce document.

##### Difficultés constatées :

En raison de problématiques internes au Syndicat, le PCA du SyAGE assainissement n'a pas pu être élaboré. Néanmoins, l'action n'étant pas subventionnée, il est prévu d'organiser un groupe de travail avec des agents du Syndicat fin 2020 voire début 2021 pour débiter l'élaboration de ce document.

Le confinement ainsi que les conséquences de la pandémie de COVID19 peuvent permettre de motiver la réalisation de ce document dans les prochains mois.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil, de Vigneux-sur-Seine, de Villeneuve-Saint-Georges, de Villeneuve-le-Roi et de Valenton

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

## **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2020

**Planning actualisé :** 2020-2021

## **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 30 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

## **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

## **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Constitution d'un groupe de travail et élaboration du PCA.

## **ILLUSTRATIONS**





### 3.19 Accompagnement dans la réalisation, mise à jour et test de plans communaux de sauvegarde

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'assister chaque commune dans la réalisation, la mise à jour et le test de son plan communal de sauvegarde.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines a été approuvé en 2007 et pourtant, certaines communes ne disposent toujours pas d'un PCS approuvé, bien que cela soit une obligation. Plusieurs freins ont été identifiés, notamment la difficulté à trouver les documents et informations adéquats (trame PCS adaptée par exemple).

Pour répondre à cette problématique, une boîte à outils sera mise à disposition des communes. Elle recensera les informations capitalisées sur le territoire avec :

- Appui méthodologique,
- Conseil,
- Réalisation de formations PCS,
- Etc.

Cette action sera réalisée en lien étroit avec l'action 3-2 proposée par l'EPTB Seine Grands Lacs.

##### Avancement :

Présentation à la commune de Port Marly des outils disponibles pour réaliser son PCS, notamment les cartes ZIP/ZICH.

Dans le cadre de l'étude de danger sur les systèmes d'endiguement présents sur la commune du Pecq, il est prévu la rédaction de documents techniques sur la gestion de crise afin d'exploiter les ouvrages en toutes circonstances.

Un accompagnement sera mis en place auprès de la commune de Montesson au second semestre 2020 (mise à jour du PCS avec la mise en service de la digue).

Aucun autre besoin d'accompagnement recensé à ce jour.

##### Difficultés constatées :

Les communes semblent autosuffisantes (expériences de crues de 2016 et 2018).

Actions reportées à cause de la pandémie de coronavirus (travaux de Montesson, lancement de l'étude de dangers du Pecq).

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO compris dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage SMSO et concertation avec les communes concernées ainsi que d'autres acteurs à définir tel que le SIDPC

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** juin 2018 : Présentation à la commune du Port Marly des outils d'aide à la connaissance de l'aléas pour réaliser les PCS inondation

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** Prestation réalisée en régie

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Nombre de PCS réalisés et opérationnels

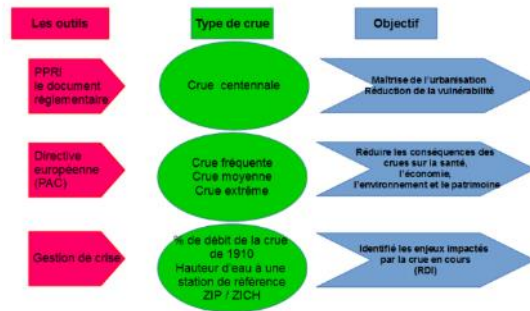
### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Relancer les communes (réunion avec la Préfecture et la DDT78).

### ILLUSTRATIONS



Les outils d'aide à la connaissance de l'aléa pour réaliser les PCS inondation

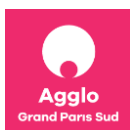


Les outils d'aide à la connaissance de l'aléa pour réaliser les PCS inondation

- 2 types de cartes (sources DRIEE)
  - La zone inondée potentielle (ZIP en vert)
  - Les zones isoclasses de hauteur (ZICH en bleu)



Extraits du powerpoint présenté à la commune de Port Marly



## 3.20 Formalisation des procédures de « Gestion de Crise » internes à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le scénario retenu pour l'organisation de l'exercice EU SEQUANA 2016 visait à simuler une crue débordante équivalente à celle qu'a connue l'Essonne en 1910. En partant du principe que certains quartiers seraient inondés en cas de crue similaire, cet exercice a permis d'appréhender les différents aspects liés à la gestion de crise. L'exercice SEQUANA a permis de pointer différents axes sur lesquels il conviendrait de travailler à l'avenir, de manière à pouvoir gérer au mieux une crise de type « Inondation » quand elle surviendra.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

En impliquant plusieurs directions susceptibles d'être concernées par un tel événement, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a pris conscience lors de l'exercice SEQUANA de la nécessité qu'il y avait à mieux se préparer à faire face à une telle catastrophe. Plusieurs axes de travail ont donc été identifiés et constituent autant de pistes de travail pour les années à venir. Ils concernent en tout premier lieu la formalisation des procédures de gestion de crise (mise en place d'une cellule de crise, fonctionnement et organisation, constitution d'une base de données et de support utiles en cas de crise, sensibilisation et formation des agents à la gestion de crise, élaboration de fiches réflexes, etc.). Ce travail devra permettre d'aboutir à termes à la formalisation du Plan de continuité d'activités de la collectivité en cas de crue majeure.

#### Avancement :

Cette action est intégrée dans une étude plus globale « Etude de vulnérabilité aux crues de la Seine et élaboration du Plan de Continuité d'Activité de GPS » notifiée en fin d'année 2019.

Cette étude est organisée en 5 phases :

1. Détermination des scénarios d'inondation
2. Diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine communautaire
3. Analyse des besoins et des ressources disponibles pour réaliser les missions prioritaires

Cette troisième étape, débutera par un audit du fonctionnement de l'ensemble des services en situation de crise, tout en se basant sur l'évènement de juin 2016.

4. Détermination des orientations et objectifs pour l'élaboration du PCA
5. Elaboration du PCA

L'action 3-20 correspond à l'étape 3 de cette étude.

#### Difficultés constatées :

Délai d'élaboration du cahier des charges et lancement de la procédure de consultation.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : GPS

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par Grand Paris Sud (direction de l'eau et de l'assainissement, en étroite collaboration avec la Direction générale des Services communautaires)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication en interne dans les services communautaires

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : 2020-2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 80 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : 72 600 € HT

**Subventions Feder et Département** 91

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

## ILLUSTRATIONS



### 3.21 Mise en œuvre de plans de continuité d'activité des services communautaires

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'inciter les services communautaires concernés à mettre en place des plans de continuité « inondation » de leurs activités.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste à inciter les services communautaires dont les activités sont susceptibles d'être directement impactées par les crues de Seine à réfléchir sur leur capacité à maintenir l'exercice de leurs missions en période de crue, et sur l'organisation éventuelle à mettre en place pour exercer ces missions le plus longtemps possible. Cette action sera menée en premier lieu avec le ou les services les plus sensibilisés et motivés avec pour objectif d'étendre progressivement cette action en mettant en place une communication interne sur ces actions.

Enfin, cette action viendra alimenter les réflexions et le guide de retours d'expériences développé dans le cadre de l'action 3.-1 portée par l'EPTB Seine Grands Lacs.

##### Avancement :

Cette action est intégrée dans une étude plus globale « Etude de vulnérabilité aux crues de la Seine et élaboration du Plan de Continuité d'Activité de GPS » notifiée en fin d'année 2019.

Cette étude est organisée sous forme de 5 phases :

1. Détermination des scénarios d'inondation
2. Diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine communautaire
3. Analyse des besoins et des ressources disponibles pour réaliser les missions prioritaires
4. Détermination des orientations et objectifs pour l'élaboration du PCA

Les éléments obtenus lors des phases précédentes permettront de déterminer des orientations et les objectifs donnés pour l'élaboration du PCA : quelles réponses le territoire peut apporter aux problèmes relevés lors de l'analyse de sa vulnérabilité à l'inondation ?

5. Elaboration du PCA

Sur la base des orientations déterminées, il s'agira de rendre opérationnelles les recommandations du document d'orientation et d'élaborer les outils du PCA.

L'action 3-21 correspond aux étapes 4 et 5 de cette étude.

##### Difficultés constatées :

Délai d'élaboration du cahier des charges et lancement de la procédure de consultation.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : GPS

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart  
**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par Grand Paris Sud (direction de l'eau et de l'assainissement, en étroite collaboration avec la Direction générale des Services communautaires)  
**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication en interne dans les services communautaires

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2018-2019

**Planning actualisé** : 2020-2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 80 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : 121 800 € HT

**Subventions Feder et Département** 91

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

## ILLUSTRATIONS

**STATUT DE L'ACTION**

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

L'objectif de cette action est de mettre en place un plan de continuité « inondation » des activités de la CAPM.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT**

**Description :**

Cette action sera menée en premier lieu avec le ou les services les plus sensibilisés (Direction de la Collecte) avec pour objectif d'étendre progressivement cette action en mettant en place une communication interne sur ces actions.

Dans le cadre du partenariat avec l'EPTB SGL, il a été proposé à la CAPM de participer à un appel à candidature pour effectuer gratuitement un PCA sur une activité cible de la collectivité.

Le volet inondation sera la porte d'entrée qui permettra d'élaborer un PCA global sur l'activité choisie.

**Avancement :**

Après avoir échangé avec l'EPTB, l'activité de la collecte des déchets a été perçue comme très pertinente sur un territoire comme la CAPM pour élaborer un PCA.

Toutefois, suite à un premier entretien avec le bureau d'étude en charge de réaliser ces appels à projet, il a été convenu que le service de la collecte des déchets n'était pas suffisamment grand pour élaborer un PCA uniquement sur cette thématique. Il a donc été prescrit d'étendre cette démarche à d'autres services de la CAPM afin d'avoir un panel d'activité et un périmètre plus grand dont les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (eau potable, assainissement, QSE, GEMAPI, réseaux).

Cette démarche se décompose en plusieurs étapes :

Intitulé	Planning
<i>Phase 1- Déposer sa candidature auprès de l'EPTB : l'EPTB choisira les dossiers en fonction notamment de la typologie de l'activité (afin de varier au maximum les PCA) et de la taille du services (entre 40 et 50 personnes)</i>	Septembre/octobre 2020 Réalisée
<i>Phase 2- Le prestataire prendra contact avec le service et la personne référente pour commencer l'étape de diagnostic. L'objectif étant de déterminer les activités prioritaires et les délais maximum d'intervention</i>	Novembre/Décembre 2020 En cours
<i>Phase 3- Définir le fonctionnement de ces activités (matériel, lieu, ressources humaines...) en mode normal et en mode dégradé</i>	2021 A réaliser



Phase 4 – Trouver le mode dégradé qui convient le mieux à l'activité et élaborer un plan d'action en découlant

2021  
A réaliser

Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Services de la collecte des déchets et les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (eau potable, assainissement, QSE, GEMAPI, réseaux)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB SGL et CAPM

**Modalités de pilotage et de suivi :** Action pilotée par la Direction Proximité Espaces Publics et Proximité

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017/2019

**Planning actualisé :** Fin 2020/ Mi 2021

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Attendu : PCA Complet sur l'ensemble des activités de la CAPM été 2021

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Fin du PCA en juillet 2021

### ILLUSTRATIONS



### 3.23 Réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



## 3.24 Organisation d'un exercice annuel crue majeure

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cet exercice annuel est d'approfondir les réflexes déjà existants, tant organisationnels qu'opérationnels, qui permettront à la ville de gérer au mieux la crise quand elle surviendra.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

La ville de Melun organise depuis 2006 des exercices annuels de mise en œuvre du PCS. Ces exercices sont l'occasion de mettre en œuvre le PCS, de vérifier la justesse des procédures proposées ainsi que la coordination de la gestion de la crise avec les partenaires.

Ce travail est essentiel, car en cas de crise majeure, ce sont tous les services communaux qui sont concernés. C'est également un moment où la coordination avec les autres services intervenants et notamment les services de secours est primordiale.

Ces exercices sont également une façon de développer la culture du risque et d'améliorer la résilience communale, en cas de crue majeure. La méthodologie qui sera employée dans nos exercices pourra s'inspirer de celle élaborée sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne dans le cadre de l'action 3.1 portée par l'EPTB.

#### Avancement :

Exercice reporté en raison de la situation sanitaire. Sera fait dès que la situation sanitaire le permettra.

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Ville de Melun

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction Générale des Services Techniques, Service Hygiène et Prévention en coordination avec l'ensemble des services concernés  
Partenaires associés : Préfecture, SDIS, SAMU, Police Nationale.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communiqué de Presse, articles dans les publications municipales

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

## **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 10 000 €**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

## **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

## **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

A venir

## **ILLUSTRATIONS**



## 3.25 Étude sur la gestion des déchets produits pendant la crue

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

En cas d'inondation, il conviendra de mettre en place les moyens nécessaires pour garantir la continuité du service public de collecte des déchets et proposer, notamment sur les zones d'hébergement des sinistrés et les zones accessibles, une organisation temporaire visant à maintenir un niveau de salubrité adéquate.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Une étude devra être menée avec pour objectif, la description de l'organisation à mettre en place pour assurer la gestion des déchets en situation de crise. Cela consiste principalement à :

- identifier les zones de regroupement des personnes touchées par la crise, afin d'y stocker des conteneurs pour la gestion des déchets produits sur site ;
- adapter les volumes de conteneurs au nombre de personnes présentes sur site ;
- prévoir un stock de conteneur suffisant pour une livraison dans les plus brefs délais afin de limiter les problèmes de salubrité à l'ouverture du site ;
- adapter les fréquences de collecte ;
- adapter les circuits de collecte pour les zones accessibles en fonction des scénarii ;
- assurer la coordination avec les installations de traitement pour la réception d'une quantité importante de déchets.

#### Avancement :

Le volet de la vulnérabilité du système de collecte des déchets est bien été intégré à l'étude de vulnérabilité des équipements communautaires. Par contre, cette approche a besoin d'être complétée par étude plus approfondie sur les déchets provoqués par la crue.

La CA GPS attend les résultats de l'étude du SIREDOM sur l'estimation des tonnages de déchets en cas de crue avant de relancer cette action si les résultats du SIREDOM s'avèrent insuffisants.

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : CA GPS

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage assuré par la Direction Générale des Services Techniques, en étroite collaboration avec les villes concernées et le SIREDOM (en lien avec l'étude d'identification des plateformes intermédiaires de stockage – action 1-1-21)

Partenaire : CRIF

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial** : 2019

**Planning actualisé** : 2020

#### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 50 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : 3 400 € HT

**Subventions Feder et Département 91**

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

#### **ILLUSTRATIONS**

## **AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT**

---

## AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT



### 4.1.1 Formation des concepteurs de projets d'aménagement du territoire à la prise en compte du risque inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS





#### 4.1.2 Répertoire, hiérarchiser, et gérer (préserver et restaurer) les champs d'expansion de crue et zones humides. Valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine

##### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

##### RAPPEL DES OBJECTIFS

A l'échelle du périmètre de reconnaissance de l'EPTB, de nombreux champs d'expansion de crue encore vierges de toute urbanisation contribuent à « réduire à la source » les débits de l'ensemble du chevelu (du ruisseau jusqu'aux grandes rivières) en réduisant les niveaux d'eau dans les zones urbanisées en aval. L'objectif consiste, en application de la communication de la commission européenne du 06/05/2013, à valoriser les infrastructures vertes dans la gestion du risque inondation sur le bassin amont de la Seine et à proposer des mesures de gestion des champs d'expansion de crues et des zones humides afin de maintenir leurs fonctions dans la gestion globale du risque inondation.

##### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

###### Description :

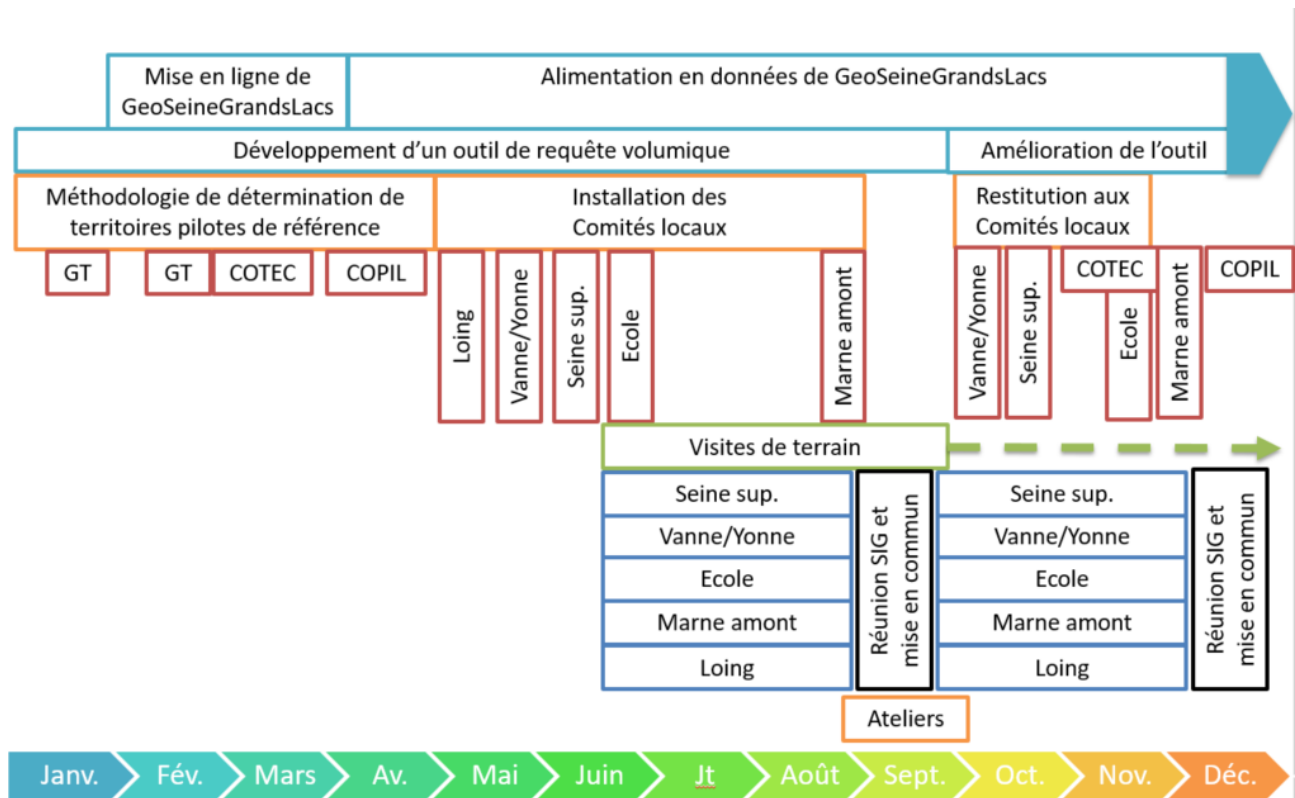
L'action consiste à reprendre l'étude du bureau d'études ISL stoppée en 2014 par l'AESN son maître d'ouvrage « *Identification des zones naturelles d'expansion des crues sur les bassins versants amont des territoires à risques d'inondation (TRI du bassin de la Seine Normandie)* ». L'EPTB souhaite proposer à l'AESN et à l'Etat une méthodologie pour déterminer les zones d'expansion de crue sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs et de hiérarchiser leur importance en fonction de leur capacité à ralentir les écoulements à la source.

Ce travail sera ensuite complété par des propositions pour définir des mesures de gestion des champs d'expansion de crues et des zones humides contribuant à la gestion des inondations avec leurs gestionnaires

Cette action cherchera à :

- caractériser les zones d'intérêt écologique, leur fonctionnement hydraulique, leur statut foncier,
- évaluer l'effet de ces champs d'expansion de crues et zones humides sur l'écrêtement des crues
- proposer des mesures de gestion, de protection et d'amélioration de leurs fonctionnalités.

###### Avancement :



### Elaboration d'un outil numérique d'identification et de hiérarchisation des ZEC

L'applicatif géomatique « GéoSeineGrandsLacs » a été mis en ligne depuis le premier trimestre 2019. Il sert notamment d'outil technique pour l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC et d'outil stratégique d'aide à la décision. Il permet de capitaliser, valoriser les données et de travailler sur un plan d'actions pluriannuel bâti sur la gestion intégrée du risque d'inondation. L'intégration des données se poursuit au fur et à mesure de leur acquisition. Ce SIG permet de développer une approche multiscale.

L'applicatif a été implémenté d'un widget (outil de requête volumique) permettant d'estimer le volume d'eau potentiellement stockable sur un espace donné pour une crue de référence donnée ou pour un remplissage intégral du lit majeur. Ce widget a été développé sous ArcGIS et en mode web. Fonctionnel depuis septembre 2019, il peut actuellement être utilisé sur l'ensemble des cours d'eau du bassin Seine amont. Les valeurs ont été calculées avec un maillage de 100 m à partir des données de l'IGN (RGEalti) et de la couche de l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP). Il sera progressivement amélioré en :

- réduisant le maillage à 1 m sur les zones identifiées comme prioritaires,
- intégrant les données LIDAR pouvant être mises à disposition,
- intégrant les données issues des PPRI, AZI ou modélisations hydrauliques locales.

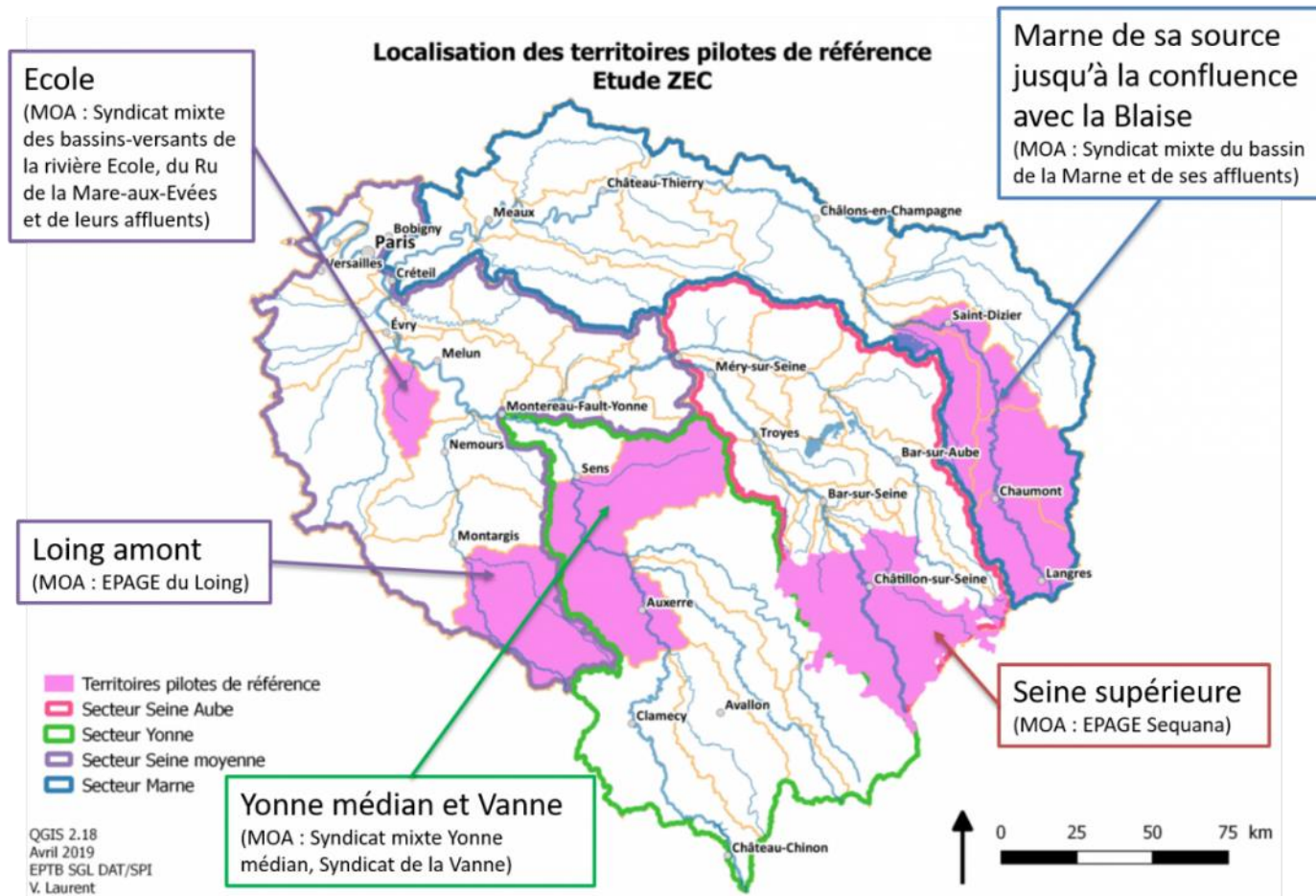
En parallèle, une base de données est en cours de finalisation afin de répertorier l'ensemble des projets réalisés et/ou programmés et/ou bloqués afin de proposer au COPIL de décembre 2019 une première programmation d'actions en répondant aux objectifs de préservation, d'optimisation/restauration voire d'aménagement.

## Animation de la démarche territoriale

### Elaboration d'un diagnostic préalable (cartographie, évaluation, priorisation des zones à enjeux)

Grâce à l'outil SIG, les éléments méthodologiques de sélection des territoires pilotes de référence établis par l'EPTB Seine Grands Lacs ont été partagés et discutés dans le cadre de réunions de travail associant l'EPTB Seine Grands Lacs, la DRIEE, l'AESN et l'ONG European Rivers Network qui se sont tenues les 31 janvier et 20 février 2019 et au sein du comité technique du 11 mars 2019.

La méthodologie retenue basée sur une hiérarchisation en cascade a permis de soumettre une pré-identification hiérarchisée de territoires au comité de pilotage du 5 avril 2019 qui a retenu les suivants :



### Les comités locaux : installation de la gouvernance et validation de la démarche

Les territoires pilotes de référence ayant confirmé leur intérêt pour la démarche, les comités locaux faisant l'objet du second volet de l'action ont été installés entre fin mai et début septembre 2019. Ils sont le siège de la concertation locale en vue de co-construire des projets de territoire. Leur constitution est variable car ce sont les autorités gémapiennes (établissements publics de coopération intercommunale/syndicats de bassin/EPAGE) qui restent à l'initiative de l'établissement de la gouvernance locale et de l'association des parties prenantes dans le calendrier défini. La gouvernance pourra ainsi évoluer au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ainsi, en fonction des particularités et des opportunités locales, les comités locaux associent les chambres d'agriculture et/ou syndicats de la profession agricole, les EPCI et communes du périmètre, les associations, les agriculteurs locaux, les gestionnaires des parcelles concernées, les services de l'état, des financeurs, etc.

Les parties prenantes ont validé une démarche de travail qui se base sur deux axes :

- animation territoriale pour la valorisation ou la mise en œuvre des travaux réalisés et/ou en cours et/ou bloqués pour des raisons techniques, financières ou d'acceptabilité ;
- développement de l'outil SIG pour préparer la programmation à venir.

Les seconds comités locaux se sont tenus/se tiendront entre octobre et novembre 2019.

### Modalités d'implication des parties prenantes

Les cycles de travail s'étalent sur 6 à 8 semaines. Une rotation a été proposée et chaque semaine est consacrée à l'un des territoires pilotes de référence afin de travailler sur les projets existants ou en émergence. Au moins un jour par semaine est consacré aux diagnostics de terrain et/ou à la rencontre d'acteurs locaux (agriculteurs, riverains, associations...). La sixième semaine est consacrée au développement de l'outil SIG. Une réunion d'une demi-journée à une journée a lieu afin que l'ensemble des territoires pilotes de référence mais aussi toutes les structures intéressées par la démarche puissent se réunir pour échanger à la fois sur le développement de l'outil mais aussi sur leurs besoins.

La première réunion de ce type a eu lieu le 11 septembre. Elle a permis aux services techniques des territoires pilotes de se rencontrer, de leur présenter l'outil de requête volumique, d'échanger sur les potentialités et les priorités de développement du SIG et de travailler sur la préparation de la journée d'ateliers du 30 septembre 2019. La prochaine réunion a été fixée au 11 décembre, elle fera l'objet d'un point sur les avancements du SIG et de la base de données et d'exposés sur les stratégies foncières. La première de 2020 aura pour thème « eau et agriculture durables » avec l'exposé d'Audrey Ceccaldi-Florès de l'EPAGE SEQUANA sur le projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais ».

Il a été validé que, chaque année, une journée d'ateliers sera co-organisée par l'EPTB Seine Grands Lacs et les territoires pilotes de références à destination des élus, des personnels techniques, des associations et des riverains concernés afin de les sensibiliser à la problématique des zones d'expansion de crues. Ces journées « EPISEINE au régime ZEC » se dérouleront alternativement sur chacun des territoires. La première a eu lieu le 30 septembre 2019 à Chamesson sur le bassin de la Seine supérieure.

### Modalités de diffusion et de partage des connaissances

La diffusion et le partage des connaissances se fait par :

- une présence sur le terrain régulière, au moins une journée par semaine pour chacun des territoires ;
- la mise en place de réunions sous forme d'un groupe de travail qui permet les échanges entre les territoires pilotes de référence mais aussi avec les autres acteurs intéressés par la démarche ;
- les comités locaux qui sont le siège de la co-construction et où sont validés, par l'ensemble des parties prenantes, les actions ainsi que la programmation du travail ;
- la journée annuelle d'ateliers « EPISEINE au régime ZEC » qui permet de sensibiliser les élus, les services techniques des différentes collectivités, les associations et les riverains sur l'ensemble du bassin Seine amont.

La journée d'ateliers organisée en septembre 2019 a mis en évidence la nécessité d'organiser, sur 2020 :

- des comités locaux au sein d'exploitations agricoles en étroite collaboration avec les chambres d'agriculture afin de renforcer l'indispensable travail en étroite collaboration avec la profession agricole ;
- des ateliers sur la préservation des ZEC, avec les EPCI-FP de chacun des territoires pilotes de référence afin de poursuivre de manière plus concrète le travail sur les documents d'urbanisme tels que les PLUI. Ces ateliers seront organisés en étroite collaboration avec les structures telles que le Syndicat Mixte Nord Haute-Marne qui portent les SCOT.

Enfin, de manière continue, un guide méthodologique est en cours de rédaction afin de consigner la démarche globale qui se met en place progressivement. Ce guide pourra, à terme, être édité et diffusé.

#### **Difficultés constatées :**

##### **Partager les expériences avec d'autres gestionnaires en restant concentré sur les territoires pilotes de référence**

Certains territoires qui présentent de fortes potentialités d'expansion de crue et qui mènent doré et déjà des réflexions sur le sujet ont émis le souhait d'un soutien méthodologique et/ou de pouvoir avoir une vision plus globale de leurs projets. Il a été proposé de pouvoir étendre l'action aux territoires qui souhaiteraient entrer dans la démarche ou s'intéressant à la thématique des zones d'expansion de crue, tout en préservant une animation concentrée sur les territoires pilotes de référence. Pour ces territoires, il ne s'agira pas d'interférer dans la dynamique en cours mais plutôt de partager des éléments méthodologiques et des données. Des réunions d'échanges sont organisées toutes les 8 à 10 semaines avec les représentants techniques de territoires pilotes de référence et ceux de toutes collectivités intéressées par la démarche. Cette manière de travailler permet de faire avancer plusieurs projets en parallèle et de démultiplier les actions potentielles et le partage d'expérience.

##### **Le développement des outils numériques, la bancarisation des données, leur exploitation et la rédaction d'un guide méthodologique**

En fonction des objectifs de calendrier à atteindre et des enjeux liés à l'animation territoriale autour de la co-construction des projets de territoire, le temps nécessaire à la collecte des données et à leur harmonisation peut s'avérer handicapant pour la démarche. Afin de rester dans des délais acceptables, il a été proposé de travailler sur le développement de l'outil d'aide à la décision en partenariat avec le monde universitaire par le biais d'une thèse CIFRE. Au-delà de l'efficacité, c'est également une garantie de validité scientifique qui sera apportée à la démarche dans un souci de reproductibilité, d'édition et de diffusion.

#### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Territoire de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs, car toutes les zones d'expansion des crues situées en amont du TRI de la métropole francilienne contribuent à limiter les écoulements.

Animation concentrée sur 5 territoires pilotes de référence :

- EPAGE du Loing,
- EPAGE Sequana (Seine supérieure),
- SMBMA (Marne amont),
- SEMEA (Ecole),
- Syndicats de la Vanne et de l'Yonne médian et Communauté d'agglomération du Grand Sénonais).

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par l'EPTB Seine Grands Lacs en collaboration avec l'AESN, la DRIEE et les DREAL Grand Est et Bourgogne-France-Comté.

Constitution d'un COPIL, d'un COTEC où siègent les représentants de comités locaux qui sont installés dans chacun des territoires pilotes de référence

Un groupe de travail technique est également mis en place afin que toute personne intéressée par cette démarche puisse la suivre

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Ateliers annuels « EPISEINE au régime ZEC »

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2016-2019

**Planning actualisé :** 2016-2024

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 225 000 € HT.

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Coûts réellement engagés en 2019 :

25 000 € HT pour le développement de l'outil de requête volumique

67 000 € HT pour l'animation

Pour 2020 à 2024 :

50 000 € HT développement d'outils numériques

55 000 € HT thèse CIFRE sur 3 ans

67 000 € HT par an pour l'animation

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

<https://sig.seinegrandslacs.fr>

Outil de requête volumique

Base de données des actions programmées au sein des territoires pilotes

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'action se poursuit selon les modalités indiquées dans le paragraphe « avancement ».

### ILLUSTRATIONS



Installation des comités locaux (EPAGE Sequana)



Installation des comités locaux (Vanne/Yonne)

## Journée d'ateliers



Quiz



Ateliers « réflexion »



Ateliers « mesures d'une ZEC »







### 4.1.3 Cycle de formation des agents départementaux - "L'aménagement en zone inondable"

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

De nombreuses communes Val-de-Marnaises sont exposées au risque Inondations. Beaucoup d'entre elles feront l'objet dans les années à venir de projets d'aménagements situés en zone inondable (sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis / Seine Amont ou dans le cadre des Contrats de Développement territorial). Aussi, la formation des agents départementaux aux enjeux liés à la réalisation d'aménagement en zone inondable semble essentielle afin que la prise en compte du risque Inondation dans l'aménagement se fasse à un juste niveau.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

L'action consistait en l'organisation d'un cycle de formation des agents départementaux susceptibles de travailler sur différents projets d'aménagement en zone inondable : aménagement de voirie, construction d'équipements publics, formulation d'avis sur les projets portés par différents autres acteurs (projets de ZAC, documents d'urbanisme type PLU, SCOT, etc.). L'objectif poursuivi visait une montée en compétence de ces agents de manière à ce que les projets d'aménagements contribuent globalement et progressivement à la réduction de la vulnérabilité du territoire au risque Inondation.

##### Avancement :

- **En 2014**, organisation d'une **formation interne sur « les enjeux de l'aménagement en zone inondable »**. Les directions opérationnelles susceptibles d'intervenir dans le cadre de projet d'aménagement ont été les cibles de cette formation. **Trois sessions de 2 jours** ont été organisées (Juin, Sept. Oct. 2014) permettant de sensibiliser et de former **une soixantaine d'agents départementaux**. L'organisation de cette formation a été confiée au CEPRI et a pu bénéficier de l'appui de divers acteurs. Ainsi, sont intervenus dans le cadre de cette formation :
  - o L'EPTB Seine Grands Lacs - en lien avec la mise en œuvre de l'action 4-1-1 - Appui à la formation des techniciens des collectivités et des aménageurs,
  - o **Les services de l'Etat (SGZDS, DRIEE IDF)**
  - o **L'IAU IDF.**
- **En 2015**, le CD94 a souhaité approfondir sa réflexion et a lancé **une étude sur « la prise en compte du risque inondation dans les aménagements urbains en Val-de-Marne »** (Analyse de projets, de réalisations de taille variable, identification des leviers à disposition du Département, élaboration d'une posture départementale sur le sujet).

##### Difficultés constatées :

- Aucune difficulté rencontrée dans le cadre de la formation

- L'étude sur « la prise en compte du risque inondation dans les aménagements urbains en Val-de-Marne » et qui vise notamment à définir une stratégie départementale sur ce sujet n'a pas abouti : chaque projet d'aménagement présentant des caractéristiques qui lui sont propres, les solutions doivent être apportées au cas par cas.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Val-de-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial (DADT), la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) et la Direction des Ressources humaines.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Sans objet

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2014-2016

**Planning actualisé :** 2014 -2016

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 30 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Montant dépensé sans DDS depuis le démarrage de l'action :

Phase 1 PAPI :

- Formation interne sur « les enjeux de l'aménagement en zone inondable » : 21 000 € TTC
- Etude « Prise en compte du risque inondation dans les aménagements urbains en Val-de-Marne » : 57 925 € HT

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

- **60 agents** formés dans le cadre de la formation sur les enjeux de l'aménagement en zone inondable.
- **5 directions impliquées dans l'étude** (Direction des Bâtiments, Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements, Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, Direction des Espaces Verts et du Paysage, Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial)

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Au regard de la nécessité d'améliorer la prise en compte du risque dans l'aménagement et d'une forte mutabilité, avec **des projets d'aménagements entrant aujourd'hui en phase opérationnelle** dans le Val-de-Marne, le Département a proposé d'inscrire une nouvelle action, en phase 2 du PAPI, dans l'axe 4 du programme. Cette action relative à **la réalisation d'études et d'expertises techniques relatives à la prise en compte du risque inondation dans les projets** (aménagement urbains, construction, etc.) n'a pas encore fait l'objet de concrétisation opérationnelle en Phase 2 du PAPI.

Au regard des enjeux liés à l'aménagement en zone inondable dans le Val-de-Marne, une réflexion sera menée dans le cadre de l'élaboration du prochain PAPI, afin d'identifier les actions qui pourraient être menées dans les années à venir en lien avec cette problématique.

## ILLUSTRATIONS

Octobre  
3 SAVOIR-FAIRE DÉPARTEMENTAL 10 agent·es

Visite commentée  
**LE DÉPARTEMENT  
FACE À LA CRUE**

Avec la direction des services  
de l'Environnement et de l'Assainissement  
**Mardi 6 octobre • 12h15 > 13h45**



Les crues sont des phénomènes naturels de plus en plus fréquents en Val-de-Marne. La direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement vous propose une balade sur les bords de Marne à la découverte des dispositifs de protection, des mesures de gestion des risques d'inondation et de l'aménagement en zone inondable.

**SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

à l'angle de l'avenue du 11-Novembre  
et du boulevard de Champigny  
(face à la station RER A Champigny)

*Annone d'une balade inondation organisée le 6 octobre 2020 dans le cadre de l'offre culturelle du CD 94.*

## AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT



### 4.1.4 Relai pour la mise en œuvre du guide à l'attention des services techniques pour l'intégration du risque inondation dans le développement et l'aménagement du territoire

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'accompagnement des services d'urbanismes communaux dans la prise en compte du risque inondation le plus en amont possible des projets de renouvellement urbains ou de constructions prévus en zone inondable a pour objectif d'apporter davantage de cohérence dans le développement et l'aménagement du territoire face à un risque inondation prégnant.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

L'action consiste à :

- Rencontrer les services communaux afin de créer un réseau de référent urbanisme dans chaque commune pour faciliter la collaboration entre les différentes entités,
- Faire le relai du guide technique auprès des services techniques communaux,
- Participer à la réflexion des projets le plus en amont possible en faisant partie des instances de décision (COTECH et COFIL), accompagnant les collectivités et les aménageurs,
- Mettre à disposition les données « inondations » SyAGE afin d'intégrer ces paramètres dès la conception des projets (cartographie, cote...),
- Réaliser un recensement semestriel des projets d'urbanisme réalisés dans les zones inondables des communes concernées.

##### Avancement :

Un courrier (commun à l'action 5-4-18) est en cours d'écriture afin de proposer :

- La *charte des quartiers résilients* mise à disposition par le DRIEE Ile-de-France,
- Le guide « La prise en compte du risque d'inondation dans les plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux » publié par le CEPRI.

Ce courrier doit être envoyé à l'automne 2020 aux services techniques des Mairies de Draveil et Vigneux-sur-Seine.

En parallèle, une veille des projets d'aménagement est réalisée avec le service Aménagement du SyAGE. Si le Syndicat reçoit une déclaration préalable ou un permis de construire, un avis ainsi que des préconisations peuvent être transmis à l'aménageur en fonction de la vulnérabilité du projet face aux crues de la Seine.

##### Difficultés constatées :

En raison de problématiques internes au Syndicat, certaines étapes de l'action n'ont pas pu être entreprises.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

## **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2018-2020

**Planning actualisé :** 2020-2021

## **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** en régie

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

## **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

## **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Poursuivre la veille des projets d'aménagement.

## **ILLUSTRATIONS**

## AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT



### 4.1.5 Recenser et valoriser les zones naturelles d'expansion des crues

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de préserver les zones naturelles d'expansion des crues

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Les principales zones naturelles d'expansion des crues seront cartographiées. Les principaux enjeux de valorisation de chacune d'entre elles seront rappelés (zone périurbaine, agricole, économique, etc.). Des actions de communication et de sensibilisation seront conduites auprès de leurs gestionnaires afin de leur rappeler l'intérêt que présente leur préservation dans le cadre de la gestion du risque inondation à l'échelle du cours d'eau.

Cette action sera réalisée en lien avec l'action 4-1-2 portée par l'EPTB Seine Grands Lacs dont la méthodologie pourra éventuellement être reprise.

##### Avancement :

Le SMSO, va lancer une étude globale de diagnostic, modélisation et propositions d'aménagement de la Seine et de des affluents dans le Départements des Yvelines au second semestre 2020.

L'objectif de cette étude est d'engager une réflexion du bassin versant, avec une vision globale du fonctionnement des cours d'eau alliant Gema et Pi. Elle permettra notamment d'engager à terme un Papi d'intention.

##### Difficultés constatées :

La mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO compris dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Réalisation SMSO

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2021-2022

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** Prestation réalisée en régie

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

## **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Nombre de zones naturelles d'expansion des crues cartographiées

## **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Actualisation des projets urbains

## **ILLUSTRATIONS**

## AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT



### 4.2.1 Étude hydraulique dans le cadre de l'aménagement du quartier Bercy-Charenton

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'envisager la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du quartier Bercy-Charenton de l'est parisien. Ce secteur stratégique dans la structuration de la métropole se situe à l'Est de Paris et est délimité par la Seine, la rue des Terroirs de France, les voies ferrées de la SNCF et le boulevard périphérique. De plus, cet espace est situé en zone potentiellement inondable, ce qui accroît sa vulnérabilité en cas de survenance d'une crue exceptionnelle de la Seine. Afin de rendre cet espace résilient face au risque d'inondation, la Ville de Paris souhaite réaliser une étude hydraulique au regard du risque d'inondation et ce, afin d'intégrer ce risque dès la conception du projet.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description

Cette action n'a pas été réalisée au cours de la première période du PAPI (2014/2016). En effet, le calendrier de création de la ZAC a été décalé suite à des évolutions programmatiques et au changement de stratégie foncière du propriétaire des emprises, notamment de la SNCF. L'étude sera menée par l'aménageur une fois celui-ci désigné, à partir de mi 2017.

##### Avancement

L'étude hydraulique a été portée par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris. Cette étude a notamment permis de s'assurer que le programme d'aménagement réponde aux clauses fixées dans la charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque d'inondation présentant les bonnes pratiques vis-à-vis du risque inondation. Cette charte a été signée par différents acteurs, dont la Ville de Paris.

##### Difficultés constatées

Sans objet.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris – Quartier Bercy Charenton

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DU) en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018\\_03\\_12\\_charte\\_quartiers\\_resilients\\_v5\\_sign-2.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018_03_12_charte_quartiers_resilients_v5_sign-2.pdf)

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial des études** : 2017-2019

**Planning actualisé** : charte signée le 5 mars 2018



## COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

### Montant de la fiche initiale :

20 000 € HT

### Montants réalisés

Action finalement portée par la SEMAPA. Montant non communiqué.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Programme d'aménagement s'inscrivant dans le cadre de la charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque d'inondation.

## SUITES DONNEES OU ENVISAGEES

Programme d'aménagement à réaliser.

## ILLUSTRATIONS



## 4.2.2 Etudes et expertises techniques relatives à la prise en compte du risque inondation dans les projets (aménagement urbains, construction, etc.)

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

De nombreuses communes val-de-marnaises sont exposées au risque d'inondation. Beaucoup d'entre elles feront l'objet dans les années à venir de projets d'aménagements en zone inondable (sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis / Seine Amont ou dans le cadre des Contrats de Développement territorial). Le Conseil départemental du Val-de-Marne est associé à ces projets en tant que maître d'ouvrage, pour l'aménagement de l'espace public (voiries départementales par ex.), en tant que gestionnaire de réseaux (assainissement départemental), en tant que propriétaire d'équipements recevant du public (crèches, collèges, etc.), ou bien en qualité de membre de la gouvernance (ex : EPA ORSA). La manière dont sont appréhendés les projets d'aménagement, ou de construction en zone inondable, a fortement évolué ces dernières années, avec une volonté constante d'améliorer la résilience des territoires. Cette notion émergente s'accompagne nécessairement d'une **évolution des pratiques, des savoir-faire et suppose parfois le recours à des expertises extérieures** ou à la **conduite d'études prospectives ou techniques**, permettant la recherche de solutions innovantes.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

L'action consiste donc en la **conduite d'études et d'expertises techniques** relatives à la prise en compte du risque inondation dans les projets (aménagement urbains, construction, etc.) et s'inscrit dans la continuité :

- de la formation portant sur « Les enjeux de l'aménagement en zone inondable » dispensée par le CD94 à une soixantaine d'agents départementaux, en Phase 1 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (cf. Action 4-1-3) ;
- de l'étude relative à « La prise en compte du risque d'inondation dans les aménagements urbains en Val-de-Marne » qui sera finalisée en 2016 et qui a été initiée suite à la formation évoquée ci-dessus.

Ces études et expertises techniques seront menées dans le cadre des projets pilotés par le Département, en lien avec les opérations d'aménagement en cours. Elles porteront sur des problématiques liées à l'exercice des compétences départementales (voirie départementale, gestion bâtiminaire, réseau d'assainissement, etc.). L'objectif de ces études sera notamment d'améliorer la résilience des projets portés par le département, et d'optimiser leur contribution à la résilience globale du territoire. A noter : les réflexions relatives à l'analyse de la résilience globale des projets d'aménagement et du territoire n'ont pas vocation à être portées par le Département, mais plutôt par les aménageurs, les villes, ou les territoires.

#### Avancement :

Pistes d'études qui restent à définir.

#### Difficultés constatées :

- Aucun besoin n'a, à ce stade, émergé dans le cadre de cette action.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Val-de-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par les Directions concernées par les projets (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA), Direction de l'aménagement et du Développement Territorial (DADT), Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements (DTVD), Direction des Bâtiments)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** -

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2017-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 100 000 € HT (soit l'équivalent de 3 études)

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** Aucun coût engagé à ce stade

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI 2022-2027, le Département étudiera l'opportunité de reconduire cette action pour la période à venir.

## ILLUSTRATIONS

## AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT



### 4.2.3 Favoriser l'émergence de projets urbains résilients

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de prendre en compte le risque inondation dans les projets urbains.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Les quartiers résilients, au-delà de la notion de bâti résilient, proposent des solutions aux nombreuses interdépendances d'un bâtiment avec son environnement extérieur. La réflexion doit donc être étendue à l'échelle d'un quartier. Ils devront cependant être conformes aux prescriptions du PPRI.

Le recensement des projets d'urbanisation nouvelle et de renouvellement urbain sera finalisé. Ces projets seront par la suite catégorisés et cartographiés. Une information spécifique sera communiquée aux maîtres d'ouvrages et aménageurs intéressés par la démarche qui pourront, le cas échéant, bénéficier de formations proposées dans le cadre de l'action 4-1-1.

Cette action consistera également à relayer le guide technique conçu dans le cadre de l'action 4-1-1 portée par l'EPTB.

##### Avancement :

Les projets urbains recensés sur territoire du SMSO compris dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs sont les suivants :

- Le Pecq : Projet « cœur de ville » : le projet n'est pas suffisamment avancé pour envisager la sensibilisation des acteurs sur la prise en compte du risque d'inondation

Une journée à Saint-Pierre des Corps (37) a été organisée le 23 mars 2018 par le SMSO, la DDT78 et le CAUE78 afin de promouvoir, auprès des décideurs territoriaux, les expérimentations de quartiers résilients (trajet en bus et restauration prise en charge sur place) :

- interventions durant le trajet sur la thématique inondation et les quartiers résilients (Un dossier papier a été préparé pour chaque participant comprenant notamment les éléments suivants : la charte d'engagement pour concevoir des quartiers résilients" face au risque inondation", un portfolio sur les réalisations et les études de l'urbanisme en milieux humides et résilience inondations, une plaquette sur les financements en lien avec la prévention des inondations, un recueil bibliographique.)
- Mme Beaufils, présidente du Centre Européen de Prévention des Risques (CEPRI) et sénateur maire de Saint Pierre des Corps ainsi que Mme Rivière responsable urbanisme de St Pierre des Corps ont présenté plusieurs quartiers résilients (logements collectifs, maisons individuelles sur pilotis...)

Une dizaine de communes étaient présentes (élus et techniciens).

##### Difficultés constatées :

Mobilisation des décideurs territoriaux et sensibilisation sur la durée. La proximité d'autres sites, en particulier en Ile-de-France, pourrait favoriser ce type de démarche.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO compris dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage SMSO et concertation avec les communes concernées ainsi que d'autres acteurs à définir tel que le CAUE

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Journée à Saint Pierre des Corps : présentation lors de comités syndicaux (avant et après l'évènement), diffusion d'informations sur le site internet du SMSO et par courriel aux élus des comités syndicaux du SMSO.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :**

Mars 2018 : journée de sensibilisation

Dans l'attente du guide technique conçu dans le cadre de l'action 4-1-1 (action portée par l'EPTB).

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** Prestation réalisée en régie

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 306€ TTC (frais de bouche)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Une vingtaine de personnes sensibilisées lors de la journée à Saint Pierre des Corps

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Actualisation des projets urbains

## ILLUSTRATIONS



L'architecture des quartiers résilients (bâtiments construits sur pilotis, nature des matériaux...) participe à la mémoire collective et la culture du risque inhérente au territoire



Espaces publics adaptés - présence de l'eau dans la ville, rétention/stockage des eaux le temps de la crue



Emprise au sol limitée, écoulement de l'eau favorisé au niveau du rez-de-chaussée, pièce à vivre et accessibilité au-dessus des plus hautes eaux connues (zone refuge)



Développement des jardins partagés - infiltration des eaux d'inondation, zone d'expansion de la crue

*Présentation des quartiers résilients de Saint-Pierre-des-Corps (SMSO)*

Zoom sur...

## Déplacement à Saint-Pierre des Corps (37), ville pilote pour la prévention du risque inondation



Déplacement à Saint-Pierre des Corps (37), ville pilote pour la prévention du risque inondation.

S'approprier le risque inondation dans la ville

La Direction Départementale des Territoires des Yvelines et le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise poursuivent leurs actions visant à sensibiliser les communes riveraines de la Seine aux risques d'inondation dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques inondation (SLGRI). Parmi les objectifs, figurent la réduction de la vulnérabilité des territoires et la diminution des délais de retour à la normale des territoires sinistrés.

Dans ce but, le SMSO et la DDT des Yvelines vous proposent un déplacement sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps :

Le Vendredi 23 mars 2018

Point de départ et d'arrivée : Versailles (Plan d'accès) : [ici](#)

Programme : [ici](#)

Zoom sur...

## Concevoir des quartiers résilients - Déplacement à Saint Pierre des Corps

Raccourcir le délai de retour à la normale des territoires

Ne pas aggraver le risque pour les enjeux existants sur le secteur

Réduire la vulnérabilité des territoires



Communication sur le site internet du SMSO <http://www.smso.fr/>

## AXE 4 : ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT



### 4.2.4 Préconisations pour la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire et études de faisabilité d'aménagement de quartiers résilients

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de **définir les conditions d'aménagement et de programmation des terrains situés en zone à risque et présentant un enjeu majeur de développement urbain**. Cela permettra de constituer un cahier des charges à destination des opérateurs, sur la base des préconisations techniques inscrites dans la charte « Concevoir des projets résilients » de la DRIEE, spécifiquement pour les secteurs suivants :

- Requalification de l'entrée Sud-Ouest
- Requalification de la Zone d'Activité de la Trentaine
- Aménagement d'un quartier économique sur le secteur Sud Triage

Les résultats de ces études devront être en concordance avec les orientations stratégiques du SAGE, notamment dans le but de préserver les fonctionnalités d'expansion des crues, de corridors écologiques, de restauration hydromorphologique (effective ou potentielle) des cours d'eau...

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Ces études permettront d'alimenter les différents outils liés à l'aménagement du territoire, notamment le règlement du PLU. Elles pourront être menées par un Bureau d'Etudes spécialisé en résilience urbaine face aux risques naturels, afin de consolider le cahier des charges à destination des aménageurs

##### Avancement :

L'étude est en cours de finalisation (compléments sur les livrables remis).

Difficultés constatées : /

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Chelles

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Chelles

**Modalités de pilotage et de suivi :** Partenariat avec les services de l'Etat en charge de la préservation des risques, les services en charge du PPRI de la DDT 77, en collaboration avec un Bureau d'Etude spécialisé, associé au comité de suivi de l'EPTB

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** poster des étudiants, articles, exposition, plaquette...

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2/3 en 2017 et 1/3 en 2018

**Planning actualisé :** lancement de l'étude fin 2018, finalisation au premier trimestre 2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 60 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 60 000 € HT

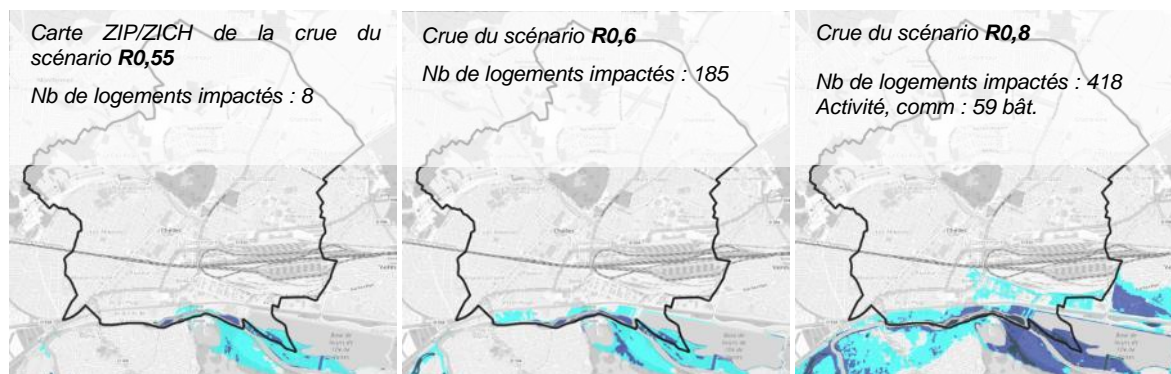
## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

3 cahiers de restitution ont été élaborés :

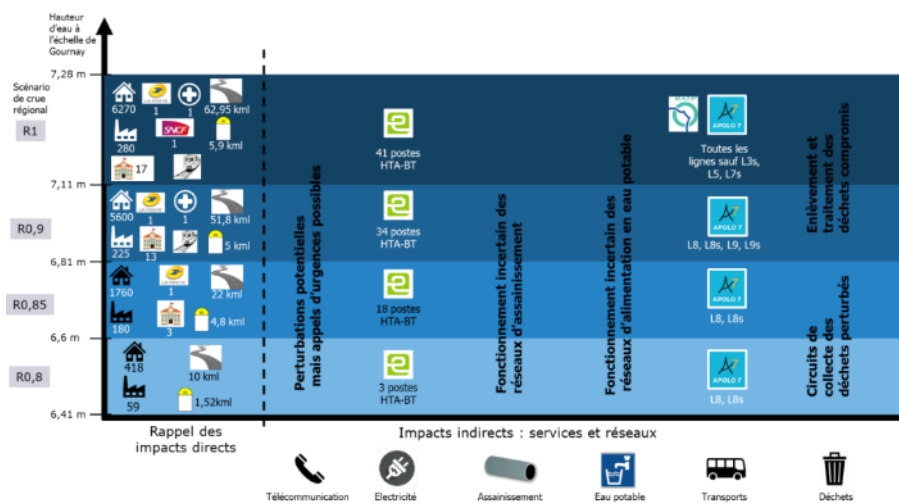
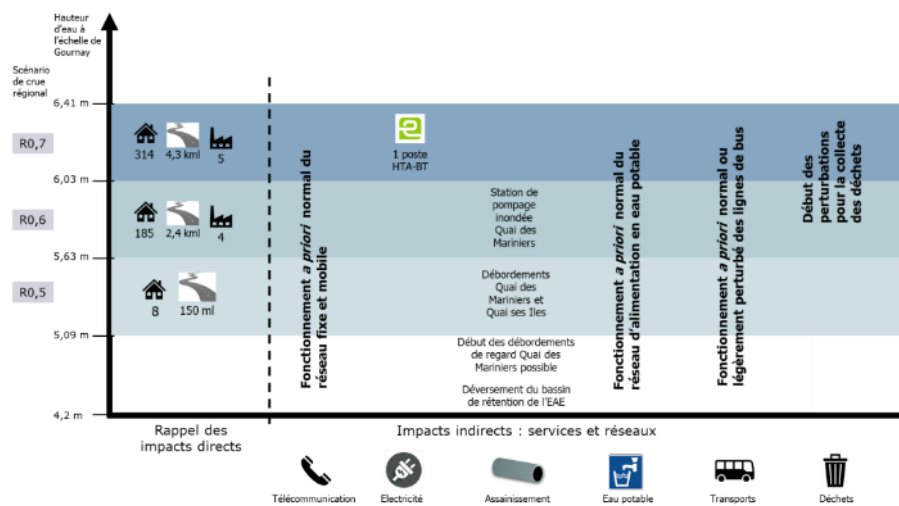
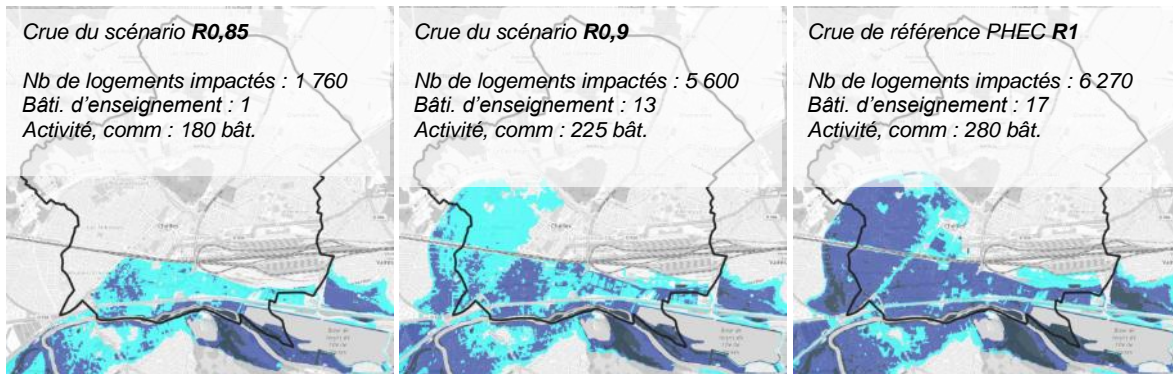
- Etat des lieux : échelle de la commune et déclinaisons locales
- Cahier des préconisations pour un urbanisme résilient (CPUR)
- Propositions d'ajustements du PPRI

Une analyse fine des secteurs et enjeux impactés a été réalisée, à partir de la base de données des « zones inondées potentielles (ZIP) » et des « zones iso classes hauteur (ZICH) », fournie par la DDT 77, en complément des informations fournies par la BD TOPO de l'IGN. L'objectif premier de ces cartes est la préparation et l'aide à la gestion de crise au niveau local. Elles permettent de passer de la prévision des crues à la prévision des inondations en traduisant les cotes prévues aux stations de référence aux cartes de surfaces inondées potentielles.

Les cartes suivantes ont été établies, identifiant l'aléa suivant le principe de « scénarios d'inondation », où « R1 » correspond au scénario de la crue de référence de 1910. Les autres scénarios prennent en compte un pourcentage des débits correspondant à R1. Ainsi, le scénario R0,50 correspond à une crue dont le débit vaut 50% de celui de 1910, le scénario R0,8 correspond à une crue dont le débit est de 80% du débit de la crue de 1910, etc.





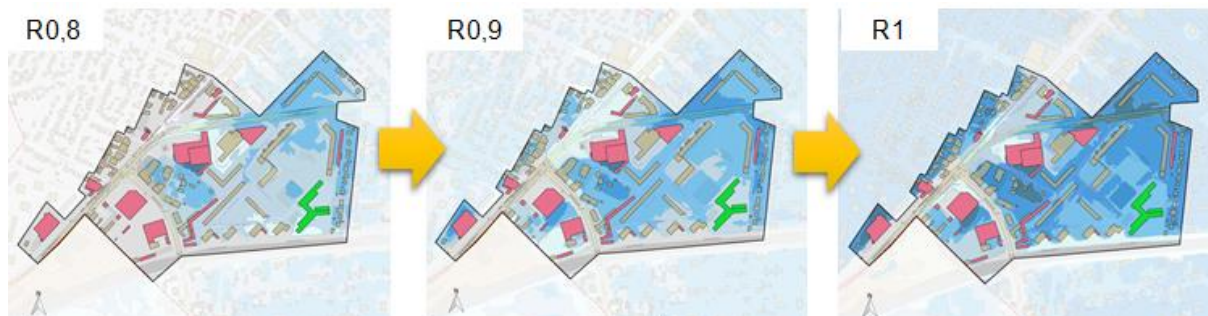
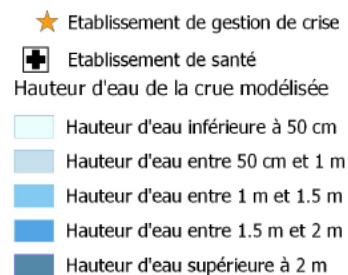


Synthèse des perturbations sur les services et réseaux desservant la commune de Chelles scénarios R0,5 à R0,7 puis R0,8 à R1 (sources : IGN, commune de Chelles, ENEDIS, RATP, STBC)

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune, identifie trois secteurs opérationnels en devenir dans la frange sud de la commune, à l'interface avec le secteur des bords de Marne et du Canal de Chelles. Une analyse de la vulnérabilité de ces secteurs a été réalisée :

- L'entrée de ville Sud-ouest, secteur résidentiel collectif ;

*A noter : le groupe scolaire de la Grande Prairie ainsi que 60% des voiries inondable dès le scénario R0,85.*



- La Trentaine, secteur d'activités en zone d'aléa fort ;

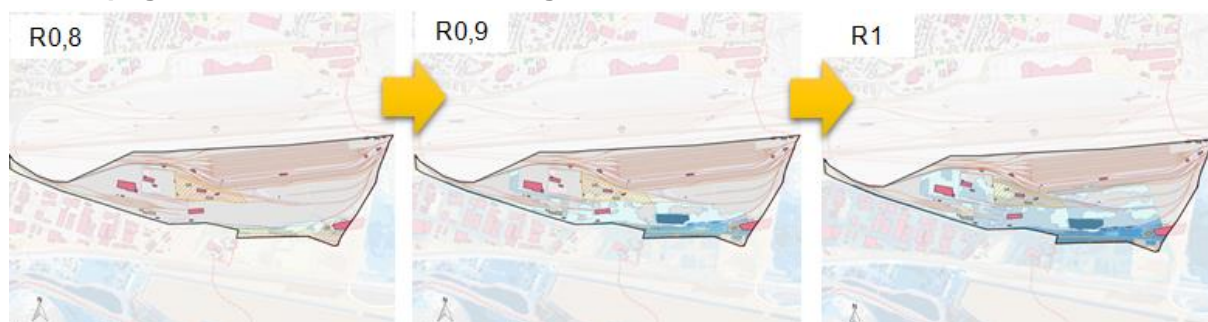
*A noter : 113 bâtiments ainsi que 70% de la voirie impactés dès la crue de type scénario R0,85.*



- Le Sud Triage, secteur d'activités majoritairement en zone d'aléa faible.

*A noter : peu d'impact jusqu'au scénario R0,9, pouvant néanmoins se révéler plus important dans le cadre d'un aménagement de ces terrains, aujourd'hui participant à l'expansion de crue.*

### Accompagnement à la rédaction du règlement du PPRI

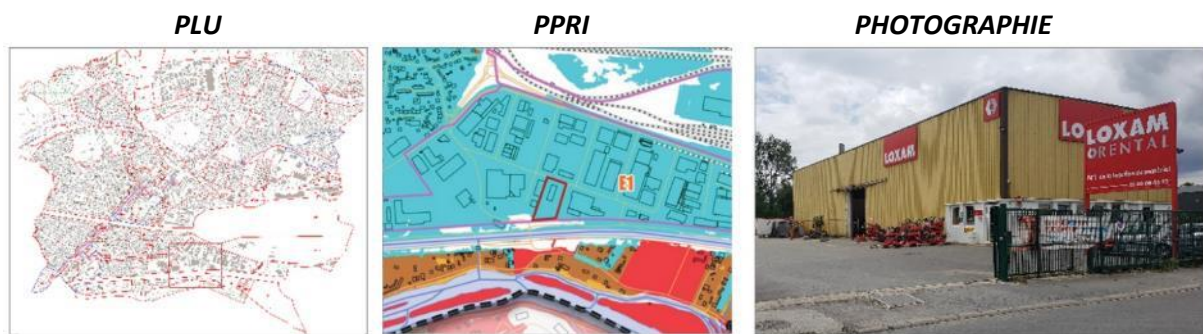


La recherche appliquée aux 33 PPRI, de 1999 à 2019, et principalement les PPRI approuvés en 2017 et 2018, montre que :

- La plupart des PPRI donnent des préconisations voire des prescriptions constructives visant la réduction de la vulnérabilité à l'échelle du projet mais non dans un but d'ouverture au développement résilient ;

- La prise en compte des spécificités des enjeux particuliers a rarement été observée (exception des activités saisonnières, sportives et à l'air libre, liées à l'eau et à la voie d'eau, de nécessité publics) : peu de choses sur les zones d'activités par exemple ;
- Les constructions nouvelles sont plus précisément réglementées que les extensions et changements de destination ;
- Quelques PPRI introduisent une certaine souplesse par la condition d'une réduction globale de la vulnérabilité (parfois illustrée d'objectifs de moyens).

Le bureau d'étude a ainsi effectué un travail de comparaison entre les contraintes constructives définies par le projet de règlement du PPRI, élaboré par la DDT 77, et celles du PLU, afin de définir des propositions d'ajustement, le cas échéant.



Par exemple, concernant la zone UXe du PLU, correspondant au secteur d'activité de la Trentaine, une approche particulière a été proposée, visant à faciliter l'évolution et l'extension des bâtiments existants. Considérant que la zone est essentiellement exposée à un aléa de niveau moyen ( $1m < h < 2m$ ), avec ponctuellement des zones d'aléa fort (hauteurs d'eau  $> 2m$ ), il est proposé d'autoriser les extensions des bâtiments à usage d'activité, en s'affranchissant des règles des PHEC et jusqu'à 50% de la Surface de Plancher (SDP) existante à condition :

- De justifier de l'impossibilité de positionner le plancher fonctionnel de l'extension au-dessus de la cote de PHEC (par exemple pour assurer la continuité de la chaîne de production) ;
- De ne pas créer de locaux d'habitation ;
- De faire réaliser une étude de vulnérabilité démontrant que les enjeux « critiques » sont préservés, voire résilients ;
- D'élaborer un Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté d'un Etablissement (POMSE) spécifique au risque inondation et comportant un plan d'évacuation en lien avec le PCS ;
- D'élaborer un Plan de Continuité d'Activités (PCA)

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Ajustement du PPRI

Diffusion et mise en œuvre du cahier de préconisations

## ILLUSTRATIONS



## 4.2.5 Etude de définition des conditions d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Il s'agit de prestations intellectuelles en vue de l'aménagement de l'axe Seine intégrant pleinement l'enjeu inondation sur un secteur à risque (intégré au PPRI).

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** L'objectif de cette étude est d'analyser la faisabilité de projets d'aménagement et de valorisation des rives de Seine.

Il s'agit notamment d'assurer une cohérence étroite entre les usages futurs et les enjeux liés au risque inondation, à la préservation des patrimoines naturel et historique du secteur.

Il s'agit également d'assurer une cohérence globale et une approche intégrée, au regard de la prise en compte du risque inondation, à l'échelle globale des différents projets d'aménagement, sur une bande de 50 à 100 mètres le long du linéaire des berges de Seine.

Pour cela, l'étude en question doit veiller à identifier les conditions d'aménagement à intégrer dès la phase amont des projets.

**Avancement :** études finalisées

**Difficultés constatées :** durée accrue de la phase études

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de l'action correspond à une bande de 50 à 100 mètres de large intégrant l'ensemble des projets d'aménagement faisant l'objet d'une connexion structurelle, fonctionnelle, physique et/ou stratégique avec la Seine sur le linéaire des rives de Seine sur le territoire communal.



## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Commune de Ris-Orangis

**Modalités de pilotage et de suivi :** suivi interne par le service aménagement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Manifestation estivale dédiée ; réunions publiques (plus de 5) ; boitage de plaquette de communication ; jeux sur internet ; etc.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** Les prestations vont débuter au premier semestre 2017, dureront 6 mois et s'achèveront approximativement à la fin 2017.

**Planning actualisé :** Les prestations ont débuté au premier semestre 2017 et ont été finalisées fin 2019

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

Financeurs	Taux Subvention (%)	Montant des subventions (€)
Etat	50%	48 000 €(TTC)
AESN	-	-
Région	-	-
FEDER	-	-
Commune de Ris-Orangis	50%	48 000€
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>96 000 € (TTC)</b>

## Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

Subventions perçues :

Montant en € TTC	Année de perception
23 900	2018
7 741	2019
10 508	2020
Total : 42 148	

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Schéma directeur

Programme de la Maison de la Seine

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Concours de MOE sur les berges de seine pour aménager le linéaire tout en intégrant le risque inondation

## ILLUSTRATIONS

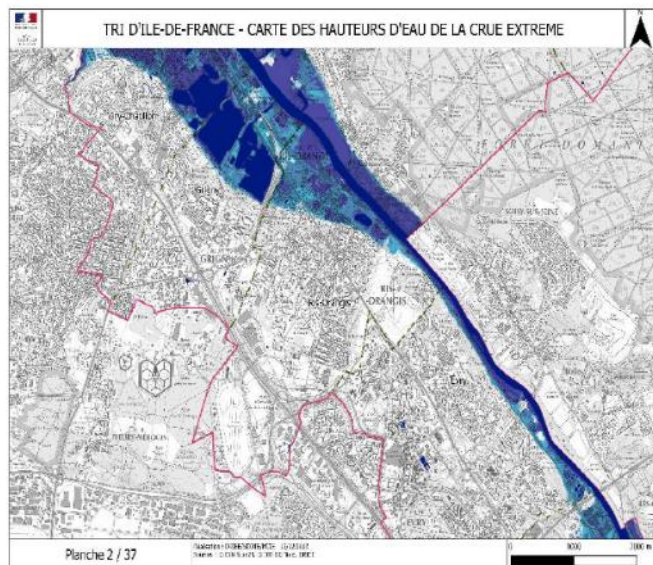
### 5 RAPPEL PRISE EN COMPTE GLOBALE DES INONDATIONS

CULTURE DU RISQUE ET MITIGATION

#### OBJECTIFS GENERAUX

Les grandes actions dans le temps pour une gestion intégrée des inondations :

- Comprendre son territoire et connaître les différents types de crue
  - premiers débordements
  - crue du PPRI : zonage réglementaire (crue centennale)
  - crue extrême : Directive Inondation (Europe)
- Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement
  - Intégrer la crue extrême pour valider les choix d'aménagement (éviter la « sur-catastrophe » ou effet domino et anticiper le réchauffement climatique) même si réglementairement c'est la crue centennale
  - « Eviter, réduire, compenser » : doctrine qui dicte les notices d'aménagement de la DDTM
- Informer préventivement et éduquer
- Réduire la vulnérabilité (résilience et mitigation)
  - Diagnostics des bâtiments (habitations, entreprises, ERP)
  - Diagnostics des réseaux (Electricité, Gaz, chauffage, transports, eau potable, eaux usées, déchets...)
- Surveiller et prévoir la crue
  - Assistance de type PREDICT
- Préparer la gestion de crise (ORSEC, PCS, PPMS, POMSE)
  - Préparer les documents en amont pour être « prêts »
- Gérer l'après crise et le retour à la normale.
- Entretenir le retour d'expérience.



**RÉSILIENCE**

- Rechercher la meilleure résilience dans les choix d'aménagement et saisir l'opportunité du réaménagement pour améliorer la situation

**Principes généraux**

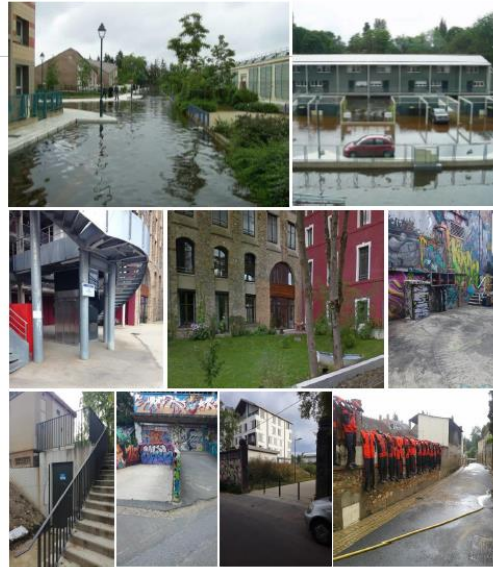
- Démarche d'« Aqua-quartier » - Recherche des choix d'aménagement les moins vulnérables (matériaux résistants, hydrofuges...)
- Faciliter le fonctionnement du quartier en mode dégradé ou au moins ne pas aggraver la situation globale de la ville, (faciliter la gestion de crise et assurer la continuité du fonctionnement des équipements essentiels et permettre les évacuations des personnes)
- Ne pas aggraver les conditions d'écoulements (respect des transparences hydrauliques, faciliter l'évacuation des eaux, compenser strictement en volume et en hauteur tout remblai).
- Valoriser des espaces verts ou communs pour laisser des chemins à l'eau, stocker et favoriser les infiltrations. Favoriser les stockages même minimes pour « retenir » l'eau où cela est possible (bassins d'ornementation entre les habitations par exemple qui pourraient servir de stockage temporaire)
- Tenir compte des servitudes et contraintes (TRAFIL, SNCF, ZNIEFF, ENS...)

**MITIGATION**

- Mitigation des sites exposés en favorisant la transparence hydraulique (préserver les écoulements de la rue des Artistes (utile pour l'évacuation de l'eau en cas de crue, ne pas mettre d'obstacles à l'écoulement des eaux (par exemple : le grillage de la base nautique a des mailles trop petites pour une bonne transparence hydraulique)
- Favoriser les stockages même minimes pour « retenir » l'eau où cela est possible (bassins d'ornementation entre les habitations par exemple qui pourraient servir de stockage temporaire)
- Intégrer le ruissellement pluvial en favorisant l'infiltration.

**Principes particuliers** (par ordre de priorité)

- Faire des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments (habitations, entreprises et ERP)
- Rehausser tous les postes électriques
- Poser des batardoux sur portes et fenêtres
- Protéger le local technique de l'ascenseur
- Intégrer une pompe fixe au point bas au niveau de la chaudière. Créer une porte batardoux au niveau du passage entre les entreprises et les logements
- Créer des cheminements surélevés pour accéder aux logements d'Intrafor, ou un dispositif de trailes (cordages) pour guider des embarcations de sauvetage vers une future passerelle au-dessus des voies ferrées.
- Mener une réflexion avec les entreprises pour pré et post crue.
  - action concertée Mairie / entreprises et co-construction des mesures à mettre en place pour anticiper la gestion de crise.
  - Mise en place d'un POMSE (plan d'organisation et de mise en sûreté).
- Utiliser des matériaux hydrofuges ou hors d'eau (pilots) et ne pas augmenter l'exposition de la population au risque pour les nouveaux aménagements.
- Proposition de rachat par la ville pour création de salles communales qui pourraient être fermées par la mairie en cas d'alerte de crue et éviter ainsi les risques d'évacuation de personnes et préserver les services de secours.



**Actions finançables**

Dans le cadre de la Directive Inondation et par le biais du PAPI :

- Axe 3 : Amélioration de la gestion de crise**
  - Réflexion et POMSE des entreprises (plan de continuité des activités PCA)
  - Réalisation des PCS (Plans Communaux de Sauvgarde)
  - Rachat des bâtiments vulnérables par la collectivité.
- Axe 4 : Actions de prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement**
  - Poser des batardoux sur portes et fenêtres
  - Protéger le local technique de l'ascenseur
  - Intégrer une pompe fixe au niveau du point bas au niveau de la chaudière Créer une porte batardoux au niveau du passage entre les entreprises et les logements
  - Construction du site nautique sur pilotis
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**
  - Etudes des enjeux existants
  - Diagnostics de vulnérabilité
  - Travaux de réduction de la vulnérabilité
  - Rehausser tous les postes électriques.

**OBJECTIF**

- Aider par différents supports de formation et d'information à adapter les comportements des populations au risque

*Parce qu'elles sont peu sensibilisées, les populations ignorent comment agir face au risque, et les comportements adoptés « naturellement » sont le plus souvent inadaptés.*

**Principes** (par ordre de priorité)

- Pose de repère de crue et/ou de tolem de crue (action programmée)
- Applis numériques (gestion de crise, information)
- Formation (personnel de Mairie, associations, scolaires, population, entreprises)
- Mobilier urbain avec identité rissoise (histoire de l'inondation, pédagogie, signalétique suggérant le risque)
- Animation pédagogique (lac des alcools, centre de loisirs, scolaire, ateliers ponctuels animés par Planète-Sciences en lien avec Ilfo-RME...)
- Information (magazine de la ville, action ponctuelle annuelle)
- Manifestation participative (mise en situation du PCS, exercice grandeur nature, exposition sur le cycle de feu, manifestation annuelle sur feu...)
- Aménagements avec végétalisation (circuit d'eau, petites mares et zones humides, « signifier » l'histoire et la culture du risque inondation).

**Actions finançables**

Dans le cadre de la Directive Inondation et par le biais du PAPI :

- Axe 1 : Actions de sensibilisation pour développer la culture du risque**

**Rappel de 3 priorités du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes :**

- Accroître la « culture du risque inondation » des populations situées en zone inondable et plus particulièrement celles des principaux gestionnaires publics ou privés d'équipements et d'infrastructures essentiels au fonctionnement du territoire,
- Stabiliser à court terme le coût des dommages potentiels liés aux inondations sur Paris et la petite couronne,
- Renforcer la résilience des principaux services publics (énergie, télécommunications, transports, sanitaires, sociaux et éducatifs) des territoires sinistrés d'une grande crue.



## **AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

---





### 5.4.1 Appui à la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité de bâtiments et d'équipements publics

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIF

Les immeubles construits dans les zones inondables franciliennes avant l'approbation des PPRI n'ont pas été conçus pour résister à une inondation. Plusieurs milliers de bâtiments publics sont dans cette situation. Les objectifs consistent à inciter à la mise en œuvre de diagnostics et à la réalisation des travaux d'adaptation d'immeubles et d'équipements exposés, dans le but de réduire leur vulnérabilité face à une inondation et de limiter ainsi les conséquences sur les bâtiments et équipements assurant principalement une mission de service public.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste à assurer une mission d'appui méthodologique et d'incitation au diagnostic de vulnérabilité des constructions des collectivités et établissements publics,

L'action s'appuiera sur le Groupe de travail « Outils opérationnels de gestion du risque » du PAPI et visera dans une première étape à faire mener un travail de capitalisation des retours d'expériences sur les bonnes pratiques en matière de diagnostics de vulnérabilité. L'utilité de ces étapes de diagnostics très techniques pourra être mise en avant. Cette étape aboutira à l'élaboration d'un document dédié aux diagnostics menés dans le contexte francilien, comme source d'incitation à la mise en œuvre de cette démarche auprès des acteurs publics, en complément des guides existants (Guide du CEPRI ou du MEDDE notamment).

En parallèle à cette démarche de capitalisation sur les retours d'expériences, l'EPTB mettra en œuvre 10 diagnostics sur des équipements représentatifs des cibles pour lesquelles ces démarches ne sont pas ou sont rarement mises en œuvre. L'approche vise à proposer des exemples qui invitent certains acteurs à reproduire ces démarches. Les cibles visés sont notamment :

- Les établissements médico-sociaux
- Les sites ou équipements culturels/ sportifs
- Equipements techniques (usine traitement déchets...)

Enfin, en lien avec l'action 1.3.4, l'action portera sur l'élaboration d'outils de promotion de la mise en œuvre de ces démarches de diagnostics. Des modules de formation de diagnostiqueurs seront élaborés afin que certains acteurs puissent être rendus autonomes pour mener ces démarches au sein de leur patrimoine.

##### Avancement :

Cette action a fait l'objet d'un marché public engagé au début de l'année 2019. Un groupe de travail réunissant différents maîtres d'ouvrages engagés sur la thématique des diagnostics s'est réuni à deux reprises afin de contribuer à la bonne mise en œuvre de la mission. Le travail d'élaboration d'un guide technique et de montage d'un CCTP est en cours de rédaction.

Les formations doivent avoir lieu à la fin de l'année 2019 et les premiers diagnostics de bâtiments seront également lancés sur cette même période. Le nombre de diagnostics réalisés sera probablement révisé à la baisse. L'année 2020 sera consacrée à l'achèvement des diagnostics.

Une vidéo pédagogique sera réalisée pour inciter les collectivités territoriales à lancer des diagnostics de la vulnérabilité à leur échelle.

#### **Difficultés constatées :**

Le montant prévisionnel retenu pour réaliser les 10 diagnostics a été légèrement sous-estimé et le nombre de diagnostics sera inférieur au nombre initialement prévu.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Périmètre du PAPI

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** EPTB Seine Grands Lacs

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par l'EPTB Seine Grands Lacs

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Une vidéo pédagogique de trois minutes est prévue.

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** L'action a commencé en 2019 et se terminera en 2020.

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES**

**Montants initiaux :**

**80 000 € HT** dont :

- Elaboration de retour d'expérience et d'un document technique : 20 000 €
- 10 Diagnostics : 50 000 €
- Conceptions outils sensibilisation : 10 000 €

**Cout réellement engagé :**

Couts réellement engagés : 78 000 €HT. Le nombre de diagnostics sera revu à la baisse.

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

- Guide technique pour l'établissement de diagnostics de la vulnérabilité vis-à-vis des inondations par le Sein et par la Marne en Ile-de-France.
- Rapports pour l'établissement des diagnostics tests.
- CCTP modulable utilisable par une collectivité.
- Vidéo de sensibilisation et d'incitation

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Les éléments issus de cette action sont valorisables au sein du site Episeine.fr et doivent désormais faire l'objet de campagnes de mobilisation des acteurs publics pour les inciter à diagnostiquer leurs bâtiments et équipements. Ces campagnes pourront faire l'objets d'une future action du prochain PAPI dédiée à la mobilisation des acteurs publics.

## ILLUSTRATIONS



Repérage de la sur-élévation des équipements. Copyright : SUEZ



Formation diagnostic. Source : EPTB SGL. Licence ouverte open licence.



## 5.4.2 Diagnostics de vulnérabilité des établissements municipaux les plus exposés au risque d'inondation

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'évaluer les possibilités et la faisabilité d'actions sur les bâtiments municipaux (travaux ou autres) visant à améliorer leur résilience face aux risques de crue

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

La Ville de Paris compte environ 500 établissements, ERP (Établissements Recevant du Public) ou locaux de travail, situés en zone inondable.

Cette action consiste donc en la réalisation de diagnostics techniques d'un panel représentatif d'établissements exposés aux risques d'inondation par la surface ou par le sous-sol, à définir les actions à entreprendre pour diminuer la vulnérabilité des bâtiments concernés, leur niveau de pertinence et leur coût estimé Cette analyse doit se faire direction par direction en intégrant une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des établissements, la continuité d'activité et la remise en service post crue. Durant la 1ère période du PAPI (2014-2017), le montant d'une première série de diagnostics, sur 50 équipements tests, a été chiffré à 276 000 € TTC en budget de fonctionnement (valeur 2015). La Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA) a produit une fiche de présentation détaillant la répartition, de cette somme, par direction gestionnaire.

La reconduite de cette action permettra aux directions, sur la base d'un marché à commandes à passer, de faire réaliser ces diagnostics. Le financement de ces derniers devra être porté par chacune des directions concernées

**Avancement** : action débutée fin septembre/début octobre 2020

**Difficultés constatées** : délais dans le lancement de l'action

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Paris - Bâtiments municipaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris : ensemble des directions concernées

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : coordination DCPA

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Non

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2014-2019

Planning actualisé : 2020

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 280 000 € HT

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : signature du marché en cours

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Plusieurs études, diagnostic et chiffrage des travaux sont demandés

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Report d'une partie des diagnostics et des travaux à réaliser dans le prochain PAPI

## ILLUSTRATIONS



### 5.4.3 Gestion automatisée de l'assainissement parisien (GAASPAR) : mise au point d'un modèle pour la gestion en temps réel du réseau d'assainissement parisien intégrant le risque de fortes crues

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIF

Etudier la faisabilité d'une gestion en temps réel, c'est-à-dire s'adaptant aux conditions extérieures que sont la pluviométrie, la disponibilité des équipements, le niveau de la Seine.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

Paris est équipé d'un système de gestion automatisée du réseau qui doit être rénové. A cette occasion, des améliorations sont envisagées afin mieux réaliser les objectifs de la gestion automatisée qui sont de protéger l'environnement en limitant les rejets dans le milieu naturel tout en protégeant les biens en évitant des inondations de chaussée résultant de la pluie et/ou des crues de Seine. Les études devront permettre :

- de définir des stratégies de gestion adaptées aux conditions rencontrées
- de définir les solutions techniques permettant de mettre en œuvre ces stratégies s'appuyant sur un système d'optimisation automatisée d'aide à la gestion
- d'identifier les limites d'utilisation de ces stratégies notamment en cas de crue de Seine exceptionnelle (supérieure à 6 m)
- d'essayer de repousser ces limites le plus loin possible, sachant que l'inondation de Clichy et Levallois pour une crue de type 1924 constitue vraisemblablement une limite à partir de laquelle la gestion adaptative ne sera plus opérationnelle et seules des stratégies de gestion de crise seront applicables.

#### Avancement

Action déjà finalisée en 2016 lors de la révision à mi-parcours du PAPI.

#### Difficultés constatées

Sans objet. Des améliorations sont en cours pour prendre en compte les réseaux d'eaux pluviales.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DPE/STPP)

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** Echanges réguliers avec le SIAAP

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial des études** : 2018-2019

**Planning actualisé** : 2016 finalisé

## COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant de la fiche initiale** : 540 000 € HT.

### Montants réalisés

Montant dépensé : 540 000 € HT – subventions perçues 78 000 € et 11 883 €

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Intégration des réseaux d'assainissement et des eaux d'exhaure des scénarios jusqu'à R1.15 .

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Réactualisation pour intégrer les remontées de nappe et les eaux pluviales (en cours par le SIAAP).

## ILLUSTRATIONS



## 5.4.5 Mise à jour des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments départementaux situés en zone inondable

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS



## 5.4.6 Établissement de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements départementaux situés en zone inondable

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements départementaux situés en zone inondable.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** En s'appuyant sur le recensement des installations départementales situées en zone inondable, les services départementaux gestionnaires de ces installations seront incités et aidés à réaliser un diagnostic de vulnérabilité de leurs équipements, ainsi qu'à définir les moyens de réduire cette vulnérabilité.

**Avancement :** Un travail mené en 2016 a permis d'établir le contour de la zone à l'intérieur de laquelle il est nécessaire de s'interroger sur l'éventuel caractère inondable de l'installation étudiée. Cette cartographie a vocation à servir de base de travail aux différentes directions pour recenser leurs installations et/ou activités situées en zone (voir fiche 1.1.11 pour plus de détails).

À noter que les stations locales du réseau d'assainissement géré par le Département avaient fait l'objet d'un diagnostic, et de travaux réalisés sur la période 2004-2015 hors du cadre du PAPI.

**Difficultés constatées :** Le reste de l'action, l'appropriation des cartes et leurs exploitations pour diagnostiquer la vulnérabilité des bâtiments et équipements, est à réaliser par d'autres directions.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le côté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le côté Seine.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par le Département de Seine-Saint-Denis : Directeur délégué en charge des plans de continuité de service avec les directions concernées et le soutien de la Direction de l'eau et de l'assainissement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** cartographie réalisée en 2016.

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 150 000 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : cartographie initiale réalisée en régie.**

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Sans.

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Mise en place de l'action à un horizon indéterminé car n'est plus du ressort de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

#### **ILLUSTRATIONS**



### 5.4.7 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité au risque inondation des équipements départementaux (Collèges, crèches, bâtiments administratifs, etc.)

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ces diagnostics de vulnérabilité des équipements départementaux (crèches, collèges, espaces de solidarité, Centres PMI, bâtiments administratifs, etc.) est de mieux appréhender la vulnérabilité tant technique qu'organisationnelle de ces structures, de manière à prendre les mesures adaptées de nature à réduire leur vulnérabilité.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

De nombreux équipements départementaux se trouvent en zone inondable : pas moins de 18 collèges et 15 crèches départementales seraient inondés en cas de crue équivalente (en superficie) à celle de 1910.

Pour limiter l'impact d'une crue majeure sur ses équipements et sur son activité, le Département a souhaité engager **une démarche globale de réduction de sa vulnérabilité au risque Inondation des équipements départementaux**. L'action relative à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité portait sur 66 équipements départementaux (chiffrage à affiner) sur 4 ans à partir de 2016.

L'action consiste en la pose de repères techniques permettant de préciser le niveau d'eau pour le bâtiment considéré et en la réalisation à proprement parler des diagnostics de vulnérabilité. Dans le cadre de cette action, le Conseil départemental a eu également recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

##### Avancement :

L'action s'est terminée en mars 2020. Au départ, 66 bâtiments devaient faire l'objet de diagnostics mais au fur et à mesure des années, certains équipements ont été revendus ou fermés. De ce fait, les diagnostics ont porté sur 59 bâtiments avec :

- 1 diagnostic finalisé en 2017
- 16 diagnostics finalisés en 2018
- 15 diagnostics finalisés en 2019
- 27 diagnostics finalisées en 2020

##### Difficultés constatées :

- Temps important nécessaire à la validation de la méthodologie sur un premier site pilote (la crèche des Gondoles à Choisy-le-Roi).
- Validation des diagnostics et des rapports très chronophages pour le maître d'ouvrage.
- Travail important à mener en suivi pour une appropriation optimale des contenus des diagnostics (au sein de la Direction des Bâtiments et par les Directions utilisatrices des équipements départementaux).

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Val-de-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :**

- Pilotage assuré par la Direction des Bâtiments (Réalisation des diagnostics structurels).
- Appui de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement pour faciliter l'appropriation des diagnostics par les Directions utilisatrices concernées (Direction de l'Éducation & des Collèges, Direction des Crèches, etc.) (volet organisationnel notamment).

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Ces diagnostics seront accompagnés d'actions de sensibilisation et de communication à destination du personnel départemental présent sur les sites, mais aussi à destination des usagers. Ils s'accompagneront de la pose de repères de crue « normés » et d'affichage pédagogique (cf. Action 1.2.4). La pose de ces repères « normés » sera réalisée après la sensibilisation du personnel présent dans les locaux afin qu'il puisse répondre aux éventuelles questions des usagers.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2016-2019

**Planning actualisé :** 2016-2020

## COÛT PREVISIONNEL et COUTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 560 200 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

- Montant dépensé avec DDS depuis le démarrage de l'action : 500 430,92 € HT
  - o Subvention perçue (Acompte) : 102 843 € (DDP 2019)
  - o Subvention en attente de perception (solde) : 147 371,95 € (DDP 2020)

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Nombre de diagnostics réalisés : 59 diagnostics (100% des diagnostics prévus).

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Les préconisations établies dans les diagnostics devraient faire l'objet de travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux au risque d'inondation dans les années à venir.

A cette fin, le Département a inscrit l'action 5.6.7. Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux dans l'actuel PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

Une opération de réduction de la vulnérabilité au risque inondation a d'ores et déjà été identifiée sur 2020. Il s'agit de travaux de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation du Collège Henri Barbusse à Alfortville. Ces travaux s'élèvent à 400 268 €HT. Une subvention au titre du Fonds Barnier est attendue à hauteur de 200 134 €.

Ce type de travaux étant amené à se poursuivre dans les années à venir, le Département du Val-de-Marne étudie la possibilité de reconduire, dans le PAPI 2022-2027, l'action 5.6.7. Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux. La définition d'un programme pluriannuel de réalisation des travaux par croisement entre les travaux courants prévisibles et les travaux de réduction de vulnérabilité est envisagée par le Conseil départemental du Val de Marne.

## ILLUSTRATIONS



**Réalisation de diagnostics de vulnérabilité au risque d'inondation des équipements départementaux du Val-de-Marne**

**RAPPORT DE DIAGNOSTIC – CRECHE DES GONDOLES – CHOISY-LE-ROI (CRECHO-01)**

ARTELIA Eau & Environnement  
Activité Ressources en eau & Risques naturels  
47, Avenue de Lugo  
94 600 CHOISY-LE-ROI  
Tel. : +33 (0) 1 77 93 76 69



**DATE :** DECEMBRE 2017 **REF :** 8420310

*Rapport de Diagnostic – Crèche des Gondoles à Choisy-le-Roi (Décembre 2017)*



## 5.4.8 Etude relative à l'évaluation de la vulnérabilité et à la sécurisation du Système d'Information du Conseil départemental du Val-de-Marne en cas d'inondation

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'étudier des solutions permettant de couvrir le risque d'indisponibilité du Système d'Information départemental en cas d'inondation.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le centre de production informatique départemental se trouve actuellement en zone inondable. Pour limiter l'impact d'une crue majeure sur son activité, et au regard de la très forte vulnérabilité des réseaux en cas d'inondation, le Département souhaite engager des mesures de sécurisation de son Système d'Information en cas de survenue d'une crue majeure.

L'étude avait pour objet d'identifier les modalités de sécurisation du Système d'Information indispensable à l'activité départementale, d'analyser la faisabilité de cette sécurisation, et devait déboucher sur des préconisations permettant d'arbitrer en faveur d'une solution ou d'une autre.

Elle avait notamment pour objet d'analyser l'opportunité de mise en œuvre d'une salle informatique (Salle blanche) de secours dans un secteur non impacté par les conséquences de l'inondation.

#### Avancement : terminée.

La Direction des Systèmes de l'Information (DSI) prévoyait de réaliser cette étude en deux temps :

- Réalisation d'une prestation « diagnostic de vulnérabilité du SI départemental »
- Mise en œuvre des préconisations.

Cette étude a été menée dans le cadre d'un marché à bons de commandes.

La phase 1, initialement prévue en 2014, correspondant à une étude d'opportunité relative à la réduction de la vulnérabilité du Système d'Information du CD94, notamment quant à la mise en place d'une **salle informatique de secours** (étape 1), a été **lancée début 2015** (Durée de 9 mois environ). Le module optionnel (étape 2) de l'étude relatif à la gestion de crise d'un montant estimé à 6 957 €HT n'a pas été réalisé.

A l'issue de la Phase 1, et au regard de ses conclusions, le Conseil départemental n'envisageait pas, à court terme, le repli dans une zone qui ne serait pas impactée par l'inondation de la Salle blanche qui accueille actuellement les systèmes d'information du Département. **La Phase 2 de cette étude n'a donc pas lancée** ; L'action est par conséquent à **clôturer**.

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Créteil et ses environs

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage et de suivi** : pilotage assuré par la Direction des Systèmes d'Information (DSI)  
**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** :

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2015-2016

**Planning actualisé** : 2015

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 50 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

- Phase 1 : **13 554 € HT**

Action qui n'a pas fait l'objet de demande de subvention. En effet, l'approche multirisque ayant été retenue, il était difficile d'évaluer le montant de l'action effectivement éligible au titre du Fonds Barnier.

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Etude d'opportunité relative à la réduction de la vulnérabilité du Système d'Information du CD94.

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Aucune. Action clôturée.

*Nota bene* : Néanmoins, suite à cette première étude, et après plusieurs évènements ultérieurs qui ont rappelés la fragilité de la Salle blanche (notamment une rupture de canalisation ayant entraîné un arrêt des serveurs pendant plusieurs jours), la DSI a relancé la réflexion quant au déploiement d'une salle informatique de secours sur un autre site.

#### ILLUSTRATIONS





## 5.4.9 Accompagnement à la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité à l'échelle de territoires

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS



## 5.4.10 Etude de vulnérabilité de l'activité agricole

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS



## 5.4.12 Etudes de faisabilité en vue de réduire la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS



## 5.4.13 Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et installations du SIAAP au risque d'inondation

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'effectuer des diagnostics préalables aux travaux de réduction des vulnérabilités sur les bâtiments du SIAAP situés en zone inondable ou en zone de sous-sol inondable.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action consiste en la réalisation de diagnostics techniques des bâtiments face au risque d'inondation, par les eaux de surface ou de nappe, et en l'estimation des travaux nécessaires pour diminuer la vulnérabilité de ces bâtiments. Cette analyse doit se faire pour chaque site (bâtiments d'exploitation sur les différents sites et siège du SIAAP) en intégrant une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des sites, la continuité d'activité et la remise en service à la décrue.

Cette action permettra d'alimenter le guide pratique dont l'élaboration est prévue dans l'action 5.4.1 portée par l'EPTB Seine Grands Lacs.

#### Avancement :

Les bâtiments à diagnostiquer, sur lesquels des mesures correctives seront éventuellement à mener dans un second temps, sont majoritairement situés sur des sites opérationnels assurant, soit une fonction d'évacuation et de transport des eaux usées collectées, soit une fonction de prétraitement et/ou traitement des eaux usées. A noter que certains de ces sites possèdent une fonction de pompage anti-crue, permettant ainsi d'éviter l'aggravation des débordements.

Les sites ciblés initialement sont listés ci-dessous :

#### **Sites opérationnels de traitement des eaux usées (environ 9 millions d'habitants assainis)**

- ✓ Usine Seine Aval à Achères – (4,5 millions d'habitants – 70% de l'agglomération parisienne)
- ✓ Usine Seine Valenton à Valenton – (2 600 000 habitants)
- ✓ Usine de Seine Centre à Colombes (900 000 habitants)
- ✓ Usine de Seine Grésillons à Triel-sur-Seine (1 000 000 d'habitants)
- ✓ Usine de Marne Aval à Noisy-le-Grand (300 000 habitants)
- ✓ Usine Seine Morée au Blanc-Mesnil

#### **Sites opérationnels de prétraitement des eaux usées :**

- ✓ Usine de La Briche
- ✓ Usines d'Alfortville - Ivry

#### **Sites opérationnels de prétraitement des eaux usées, assurant une fonction de pompage anti-crue :**

- ✓ Usine de Clichy – 80 % des égouts Ville de Paris (environ 1 000 000 m<sup>3</sup>/j redirigés vers Seine Aval, Seine Centre et Seine Grésillons)
- ✓ Usine de Charenton (diagnostic regroupé avec celui des usines d'Alfortville et Ivry)

#### **Site des directions fonctionnelles et hébergeant le Poste de Commandement du SIAAP :**

- ✓ Siège du SIAAP à Paris 12<sup>ème</sup>

Afin de poursuivre cette stratégie de préparation vis-à-vis du risque d'inondation par une crue majeure, le SIAAP a décidé d'étendre la réalisation de diagnostics de vulnérabilité à des bâtiments non

identifiés dans le périmètre initial : deux bâtiments de l'unité d'intervention Ouest de la Direction du Système d'Assainissement et du Réseau.

Sont finalisés à ce jour les diagnostics du siège du SIAAP, du site Seine Centre (usine de Colombes, bâtiment de la Cité de l'Eau et de l'Assainissement, et bâtiment abritant la Direction de l'Innovation et de l'Environnement), de l'usine Marne Aval, de l'usine Seine Grésillons, du complexe Nord-Est (usines de prétraitement d'Ivry, Alfortville et Charenton), de l'usine Seine Morée, des usines de prétraitements de Clichy et de La Briche.

Les diagnostics des autres sites sont en cours de réalisation.

Le support marché de cette action est un accord-cadre. Chaque étape a été lancée via l'émission de bons de commande.

#### **Difficultés constatées :**

La difficulté principale est le recueil de documents d'entrée, et notamment des informations concernant l'hydrogéologie, et les nappes. Une autre difficulté est la taille et la complexité des sites industriels à diagnostiquer (notamment l'usine Seine Aval).

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Le périmètre des réseaux et installations du SIAAP, représentant initialement 10 sites opérationnels et fonctionnels, permettent l'exécution des missions de service public confiées au SIAAP (voir illustration).

En juin 2020, deux sites supplémentaires ont été inclus dans le périmètre à diagnostiquer, ce qui porte désormais à 12 le nombre de sites à diagnostiquer.

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage assuré par la Direction Technique du SIAAP ; rôle de coordination de l'exécution des diagnostics et de lien entre les exploitants des sites et le prestataire.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** Fin des diagnostics estimée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 200 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

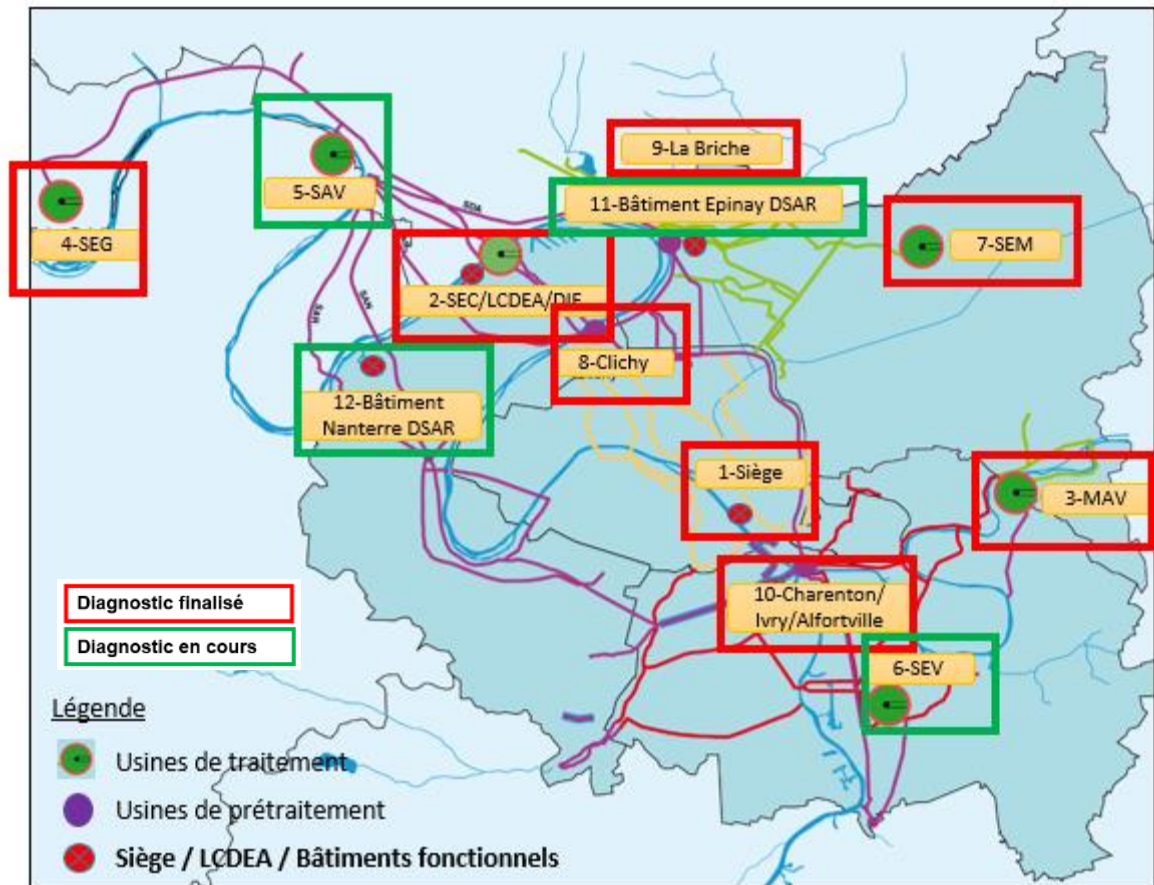
- Etape 1 (finalisée) : 4 premiers sites : 82 747 € HT
- Etape 2 (en cours de réalisation) : 6 derniers sites : 177 712 € HT
- Etape 3 (en cours de réalisation) : 2 sites supplémentaires : 21 945 € HT

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Rapports diagnostic pour chaque site accompagné d'échelles de crues.

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

### **ILLUSTRATIONS**



Cartographie des installations diagnostiquées

SR	SPC	Austerlitz Echelle NGF 69	Vitesse de Crue	Siège Jules César NGF 69	Infos	Impacts sur le siège Jules César
		9.56	35.48	35.58		
R1.15		9.10	35.02	35.12		
		8.96	34.88	34.98	Crue de 1658	
		8.62	34.50	34.60	Crue de 1910 (crue 100ale)	
R1.05		8.43	34.35	34.45		
R1.0		8.12	34.04	34.14		
R0.9		7.58	33.50	33.60	Crue de 1802	
		7.32	33.24	33.34	Crue de 1924	
R0.85		7.19	33.11	33.21		
		7.12	33.04	33.14	Crue de 1955 (crue 50ale)	
R0.8		6.88	32.80	32.90		
		6.85	32.77	32.87	Crue de 1945	
		6.60	32.52	32.62	Début de la fermeture du métro (RATP)	
R0.7		6.31	32.23	32.33		
		6.16	32.08	32.18		
		6.15	32.07	32.17	Crue de 1982	
		6.10	32.02	32.12	Crue de 2016 (crue 10ale)	
		6.00	31.92	32.02	Fermeture complète des voies sur berges	
		5.90	31.82	31.92	Arrêt RER C (SNCF)	
		5.84	31.76	31.86	Crue de 2018	
R0.6		5.66	31.58	31.68		
		5.35	31.27	31.37	Crue de 1988	
R0.55		5.26	31.18	31.28		
		5.21	31.13	31.23	Crue de 2001	
		5.19	31.11	31.21	Crue de 1999	
R0.5		4.81	30.73	30.83	Crue de 1995	
		4.30	30.22	30.32	Arrêt de la navigation sur la Seine	
		4.30	30.22	30.32	Début de fermeture des voies sur berges	
		3.20	29.12	29.22		
		3.13	29.05	29.15		
		0.00	25.92	25.94		
				24.41		

Tableau 2 : Echelle de crue "Eaux de surface" du site

Exemple d'échelle de crue



## 5.4.14 Etude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Suite à l'adoption en 2014 de la stratégie nationale de gestion du risque inondation, les stratégies locales, dont celle de l'axe Seine en région parisienne, sont en cours d'examen. Il en ressort une attention accrue au fonctionnement du système d'assainissement, afin :

- de ne pas aggraver les conséquences d'une crue majeure,
- d'être interrompu le moins longtemps possible,
- d'être remis en service très rapidement après la décrue.

En 2016, l'approche du risque de crue par le SIAAP était principalement orientée sur la protection des équipements, elle devait évoluer pour répondre aux attentes indiquées ci-dessus. Notre stratégie doit viser davantage la réduction des vulnérabilités et les actions préventives de préservation des équipements essentiels pour accélérer une remise en service après la décrue, même en conditions dégradées. Cela s'accompagne d'une préparation à la crise pour maintenir des capacités opérationnelles adaptées.

Une bonne connaissance de l'ampleur des conséquences d'une crue majeure sur le système de l'assainissement francilien est un préalable pour mener à bien ces actions. Ce travail est mené en étroite collaboration avec les autres gestionnaires du réseau d'assainissement de la zone SIAAP et en lien avec les gestionnaires de réseaux d'énergies, de communications, de voiries, du fait des fortes interactions entre ces différents réseaux.

Les différents objectifs sont donc les suivants :

- Approfondir nos connaissances hydrauliques de l'impact de la crue sur le fonctionnement global du système
- Mieux évaluer les impacts sur l'assainissement
- Elaborer une vision partagée du fonctionnement du système d'assainissement en situation de crue
- Tester l'effet d'aléas supplémentaires comme la pluie
- Anticiper la décrue

L'amélioration de la connaissance de cette vulnérabilité s'inscrit ainsi dans une démarche globale d'amélioration de la résilience du territoire francilien face à cet aléa. Les épisodes de crue qui ont touché le territoire francilien en 2016 et en 2018 ont rappelé l'impérieuse nécessité de travailler sur cette problématique. Cette étude permet de répondre aux objectifs fixés par la directive inondation aux Etats membres de l'Union Européenne et de partager avec l'ensemble des opérateurs de réseaux critiques des éléments sur l'impact de la crue sur les réseaux d'assainissement ; éléments nécessaires à la planification sur le territoire.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

La méthodologie de réalisation de l'étude est la suivante :

- Phase 0 : partage connaissance entre gestionnaires de l'assainissement / concertation pour rédaction du CCTP
- Phase 1 : état des lieux

- **Phase 2 : identification des zones vulnérables via une modélisation 2D couplée rivière/réseaux d'assainissement**
- Phase 3 : étude technico-économique et réalisation de fiches travaux visant la réduction de la vulnérabilité

L'étude est réalisée à plusieurs échelles selon les besoins de détails sur certains secteurs : de l'échelle interdépartementale (zone SIAAP), à l'échelle des départements constitutifs voire à l'échelle communale pour les endroits les plus critiques.

#### **Avancement :**

La première phase, achevée en juin 2019, a abouti à un état des lieux complet des connaissances, incluant une analyse fonctionnelle du mode de gestion des réseaux en période de crue et une analyse statique de la propagation de la crue par les réseaux, via le croisement du SIG des réseaux d'assainissement, du MNT du territoire francilien et les données de l'emprise des scénarios de crue communiquées par les services de l'Etat.

La deuxième phase, lancée en octobre 2019, a pour objectif la modélisation du comportement des réseaux d'assainissement en cas de crue via un modèle couplé 1D/2D intégrant les cours d'eaux (Seine, Marne, Yverres, Orge et Yvette), les précipitations et les réseaux d'assainissement afin d'intégrer les interactions hydrauliques dynamiques (incluant les précipitations) entre le réseau et le milieu récepteur.

Le support marché de cette action est un accord-cadre. Chacune des phases est lancée via l'émission d'un bon de commande.

#### **Difficultés constatées :**

La principale difficulté rencontrée est le recueil de données à grande échelle sur le périmètre de la zone de collecte du SIAAP et notamment la constitution d'un SIG consolidé. Une autre difficulté majeure est la quantification des entrants en réseau en période de crue et notamment une appréhension difficile des dynamiques de nappes et des pompages d'eaux d'exhaure en crue.

Ces difficultés techniques ont engendré une sous-estimation du montant total alloué à l'étude.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Zone de collecte du SIAAP

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Le pilotage technique est assuré par la Direction Technique du SIAAP. La prestation est réalisée par un prestataire privé en collaboration étroite avec l'ensemble des parties prenantes de l'étude. Les partenaires des Comités Techniques mensuels sont les suivants :

- Conseils départementaux 92, 93, 94 et Ville de Paris,
- EPT / Syndicats de la zone de collecte du SIAAP,
- DRIEE,
- Zone de Défense,
- EPTB Seine Grands Lacs,
- AESN

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :**



- Phase 1 : achevée en juin 2019
- Phase 2 : lancement en octobre 2019 à échéance 1<sup>er</sup> trimestre 2021
- Phase 3 : lancement début 2021 à échéance 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 1 000 000 € HT

Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

- Phase 1 (finalisée) : 404 844 € HT
- **Phase 2 (en cours de réalisation) : 800 000 € HT**
- Phase 3 (non lancée) : 250 000 € HT

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Phase 1 : rapports sur les différentes thématiques abordées + SIG assainissement + cartographies des zones potentiellement inondables par l'assainissement pour chaque scénario de crue

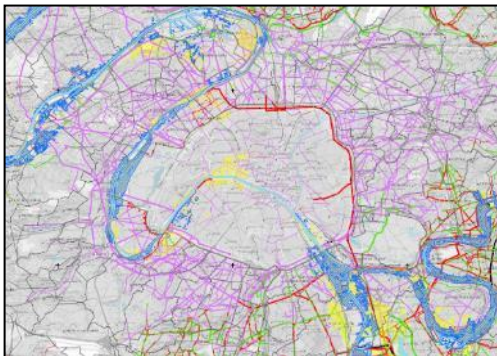
Sont attendus :

- Phase 2 : modèle complet couplé 1D/2D (fleuve + réseau) + rapport de construction du modèle + rapport de calage + rapport d'analyse des résultats + cartographies des zones d'inondation potentielles issues de l'analyse dynamique.
- Phase 3 : programme de travaux hiérarchisé de réduction de la vulnérabilité.

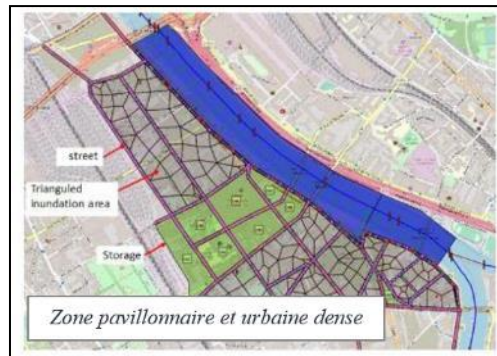
## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Etudier la faisabilité d'utiliser le modèle pour de la gestion prédictive en temps réel en cas de crue majeure (action 3-12).

## ILLUSTRATIONS



Extrait de cartographie des zones de résurgences potentielles (jaune) – Scénario R1.0 – Phase 1



Représentation modélisation couplée 1D/2D – Phase 2



## 5.4.15 Etudes et diagnostics de vulnérabilité des réseaux d'assainissement et des unités de traitement

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS



## 5.4.16 Diagnostic de vulnérabilité des stations de pompage du réseau d'eaux usées

SYNDICAT DE L'ORGE

### STATUT DE L'ACTION

**TERMINEE** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser un diagnostic de vulnérabilité des stations situées en zone inondable et de prévoir des travaux afin de faciliter la remise en service post crue.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le SIVOA est gestionnaire d'un réseau de transport des eaux usées et possède 5 stations de pompage ainsi qu'une station « anti-crue » (mise en marche pendant une crue de Seine lorsque le SIAAP n'est plus en capacité de traiter les effluents du SIVOA) localisées dans la zone inondable, donc potentiellement impactées par la crue.

Cette action consiste en la réalisation de diagnostics techniques des stations face au risque d'inondation, par la surface ou par le sous-sol. Cette analyse doit se faire en intégrant une réflexion sur la continuité d'activité et la remise en service post crue.

Le résultat attendu de ces diagnostics est une stratégie de réduction de la vulnérabilité à la crue et d'optimisation du retour à la normale ainsi qu'une estimation de travaux et une analyse de type coût/bénéfices par rapport à ces travaux pour chaque station concernée.

#### Avancement :

Etude terminée.

Travaux de réhabilitation de la station de Camélinat en cours.

Les travaux sur les autres stations sont prévus en 2021-2022

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Zone de confluence Orge – Seine, communes de Viry-Châtillon, Athis-Mons, Juvisy.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017 -2019

**Planning actualisé :** 2018-2019

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 80 000 € HT

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : 64 448 € TTC

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Rapports d'études

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Travaux sur l'ensemble des stations concernées prévus en 2021-2022

## ILLUSTRATIONS

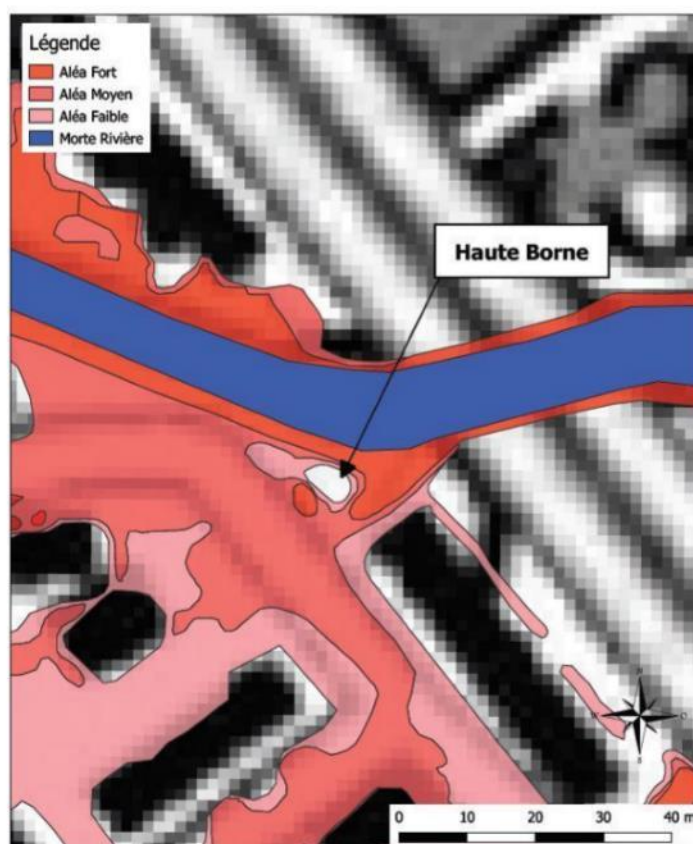
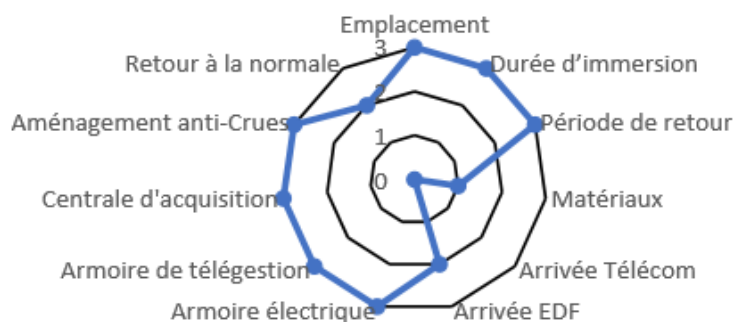


Figure 39 : Carte d'aléa au niveau de Haute Borne

*Cartographie de l'aléa au niveau de la station de pompage d'Haute Borne – Syndicat de l'Orge*

## Graphique synthétique de la vulnérabilité de la station de pompage Camélinat face au risque inondation



Graphique de la vulnérabilité de la station Camélinat face au risque inondation – Syndicat de l'Orge

Ouvrage/Équipement	Coefficient de dommage	Taux de dommage en euro	Estimation de dommage retenue en euro
Armoire électrique	100 %	12000	12000
Armoire de télégestion	100 %	12000	12000
Centrale d'acquisition de données	100 %	1000	1000
Compteur électrique	100 %	2000	2000
Inverseur	100 %	450	450
Revêtement de sol (Décollement de Peinture)	100 %	150 €/m <sup>2</sup>	12717
Structure des murs	5 %	6000	600072
Menuiserie (fenêtres)	100 %	500	500
Chauffage électrique	100 %	200	200
Curage des murs	100 %	35 €/m <sup>2</sup>	4000
Peinture au mur	100 %	20 €/m <sup>2</sup>	2250
<b>Total des dommages</b>			<b>53117</b>

Estimation des dommages sur la station de pompage d'Haute Borne – Syndicat de l'Orge

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.4.17 Accompagnement des Etablissements Recevant du Public dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Après les campagnes de sensibilisation des ERP sur le risque inondation, le SyAGE se propose d'accompagner les établissements dans une démarche de réduction de leur vulnérabilité. Cette dernière, passe par l'accompagnement des propriétaires des ERP dans la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité. Ce diagnostic doit conduire à la réalisation de travaux ou à l'adaptation de l'activité et de son organisation afin de réduire la vulnérabilité de l'établissement face à une crue notamment pour ceux assurant des services publics.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le SyAGE propose un appui technique auprès des ERP qui, sur la base d'un volontariat souhaitent réduire leur vulnérabilité face à la crue. Cet appui se traduit par un accompagnement dans diverses procédures notamment le montage de dossiers de demande de subvention, la mise en relation avec des experts en diagnostic de bâtiments, l'incitation à l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité par le biais de support d'informations, etc.

L'action du SyAGE se limitera à aiguiller et poser un cadre aux différentes démarches entreprises par les établissements, il n'est en aucun cas envisagé de se substituer à ces derniers dans leur démarche de réduction de vulnérabilité. L'action sera en lien direct avec celle portée par l'EPTB notamment par l'utilisation des supports créés tel que le document dédié aux diagnostics menés dans le contexte francilien...

##### Avancement :

Un courrier (commun à l'action 4-1-4) est en cours d'écriture afin de proposer :

- Le *guide d'auto-diagnostic de vulnérabilité au risque inondation pour les collectivités et administrations*, publié par la Préfecture d'Ile-de-France.

Ce courrier doit être envoyé à l'automne 2020 aux services techniques des Mairies de Draveil et Vigneux-sur-Seine.

##### Difficultés constatées :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial : 2018-2020**

**Planning actualisé :**

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale : en régie**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Ce courrier cible les ERP des Mairie de Draveil et Vigneux-sur-Seine. Il existe d'autres ERP vulnérables au risque inondation. Un accompagnement au diagnostic de vulnérabilité pourra être réalisé dans les prochaines années.

### **ILLUSTRATIONS**



## 5.4.18 Diagnostic de vulnérabilité et proposition de réfection des batardeaux sur la commune de Vigneux-sur-Seine

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Reportée / **Annulée**

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ce diagnostic est dans un premier temps d'analyser la protection apportée par ces ouvrages, puis de diagnostiquer l'état de l'ouvrage et enfin de proposer des solutions de remise à niveau de l'ouvrage si nécessaire.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action s'articule autour de plusieurs phases (les 2 dernières seront conditionnelles) :

- 1- Recueil des données : Tous les éléments concernant ces ouvrages seront récoltés auprès des propriétaires (plan, note de calcul, étude, ...).
- 2- Diagnostic de l'ouvrage : Il sera réalisé sur la base d'une inspection visuelle de l'ensemble des éléments constituant l'ouvrage (rails, éléments de batardeau, joints, visserie, support des rails, longrine, ...) ainsi que des enjeux environnants.
- 3- Analyse de la protection de l'ouvrage : Détermination de l'efficacité, du degré de protection de l'ouvrage, cartographie de la zone protégée au regard des scénarios hydrauliques et de la topographie conjugués ou non avec les autres ouvrages de protection impactant le même secteur.
- 4- Réalisation d'un test de résistance et d'étanchéité de l'ouvrage. Il sera accompagné d'une description de l'ouvrage (taille, matériau, ...).
- 5- Proposition de solution de réfection : Des solutions de rénovation, de renforcement, d'augmentation de la résistance et de l'étanchéité des ouvrages seront proposées et chiffrées.

#### Avancement :

Les batardeaux n'existent plus.

#### Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2018

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES



**Montant et sous détails de la fiche initiale : 15 000 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

**ILLUSTRATIONS**



## 5.4.19 Etude sur la vulnérabilité des réseaux et ouvrages d'assainissement du SyAGE

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser un diagnostic de vulnérabilité des réseaux et équipements d'assainissement lors des crues de Seine seules en temps sec (volet 1) et en temps de pluie (volet 2).

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action s'articule autour de plusieurs étapes :

- Collecte et analyse des données relatives à la topographie, l'hydraulique, l'hydrologie, à l'assainissement, aux fragilités électriques, ... permettant de dresser un premier état des lieux.
- Réalisation d'un « modèle » de propagation des crues dans les réseaux afin d'apprécier le fonctionnement et le comportement du réseau d'assainissement en cas d'inondation. En cas de crue, même légèrement débordantes, associée à une pluie d'hiver 10 ans, des dysfonctionnements sur le réseau pourraient en effet venir aggraver la situation, et augmenter la vulnérabilité des enjeux qui sont déjà fortement exposés au risque inondation.
- L'analyse des impacts et des dommages occasionnés sur les différents équipements constituant le système (canalisations, PAC, installations électriques...)
- La définition des travaux à engager afin de réduire la vulnérabilité des équipements concernés et d'assurer un fonctionnement optimal dans un contexte dégradé.

Cette action pourra être décomposée en plusieurs phases selon les bassins de collectes concernés et en deux volets selon la notion de temps sec et temps de pluie.

De plus, cette analyse permettra d'alimenter la réflexion sur la réalisation du Plan de Continuité d'Activité.

#### Avancement :

Le SyAGE a pris contact avec le SIAAP afin d'adapter son étude à celle du syndicat (5-4-14). En effet, il a semblé pertinent de rapprocher la méthode de notre étude à celle du SIAAP. De plus, le SyAGE élabore en parallèle le Schéma Directeur du réseau d'assainissement. Un groupe de travail a alors été constitué avec la Direction Assainissement du SyAGE afin de faire correspondre les 2 études.

Le cahier des charges a été publié à au printemps 2020, le dossier de subvention a été envoyé au même moment à l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que la DDT de l'Essonne.

L'étude a débuté en septembre 2020 après la réception de l'accord des financeurs. Le bureau d'étude Prolog Ingénierie est en charge de l'étude.

#### Difficultés constatées :

Un premier cahier des charges a été élaboré fin 2019, suivi de l'envoi du dossier de subvention. Mais il a été décidé d'ajouter de nouvelles problématiques concernant les réseaux d'eau pluvial. Il a donc été nécessaire d'annuler cette procédure et de retravailler sur le cahier des charges.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Les communes de Draveil, de Vigneux-sur-Seine, de Villeneuve-Saint-Georges, de Villeneuve-le-Roi et de Valenton.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :** réunion avec le prestataire, CR régulier

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2020-2020

**Planning actualisé :**

	Sept 2020	Oct	Nov	Déc	Janv 2021	Fev	Mars
<b>Etape 1 :</b> collecte des données EP et EU + rapport							
<b>Etape 2 :</b> modélisation des zones inondables par intrusion dans les réseaux + rapport							
<b>Etape 3 :</b> Analyse de la vulnérabilité avec entretiens et visite + rapport							
<b>Etape 4 :</b> Proposition de solution de continuité d'activité + rapport							
<b>Etape 5 :</b> Analyse de la concomitance pluie/crue							
<b>Etape 6 :</b> Etude capacitaire des postes anti-crue							
<b>Etape 7 :</b> Proposition de solutions de continuité de service + rapport							

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEVEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 134 000 € HT dont :

- Volet 1 : en temps sec : 67 000 € HT
- Volet 2 : en temps de pluie : 67 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 160 000 € HT

Poste de dépenses	Montant des dépenses (€ HT)
<b>Etape 1 :</b> collecte des données EP et EU + rapport	32 635 €
<b>Etape 2 :</b> modélisation des zones inondables par intrusion dans les réseaux + rapport	22 757,50 €
<b>Etape 3 :</b> Analyse de la vulnérabilité avec entretiens et visite + rapport	42 807,50 €
<b>Etape 4 :</b> Proposition de solution de continuité d'activité + rapport	19 992,50 €
<b>Etape 5 :</b> Analyse de la concomitance pluie/crue	5 070 €
<b>Etape 6 :</b> Etude capacitaire des postes anti-crue	14 820 €

Poste de dépenses	Montant des dépenses (€ HT)
Etape 7 : Proposition de solutions de continuité de service + rapport	19 992,50 €
Révision du marché + rendus finaux	6 776,57 €
<b>Total</b>	<b>164 955,31 €</b>

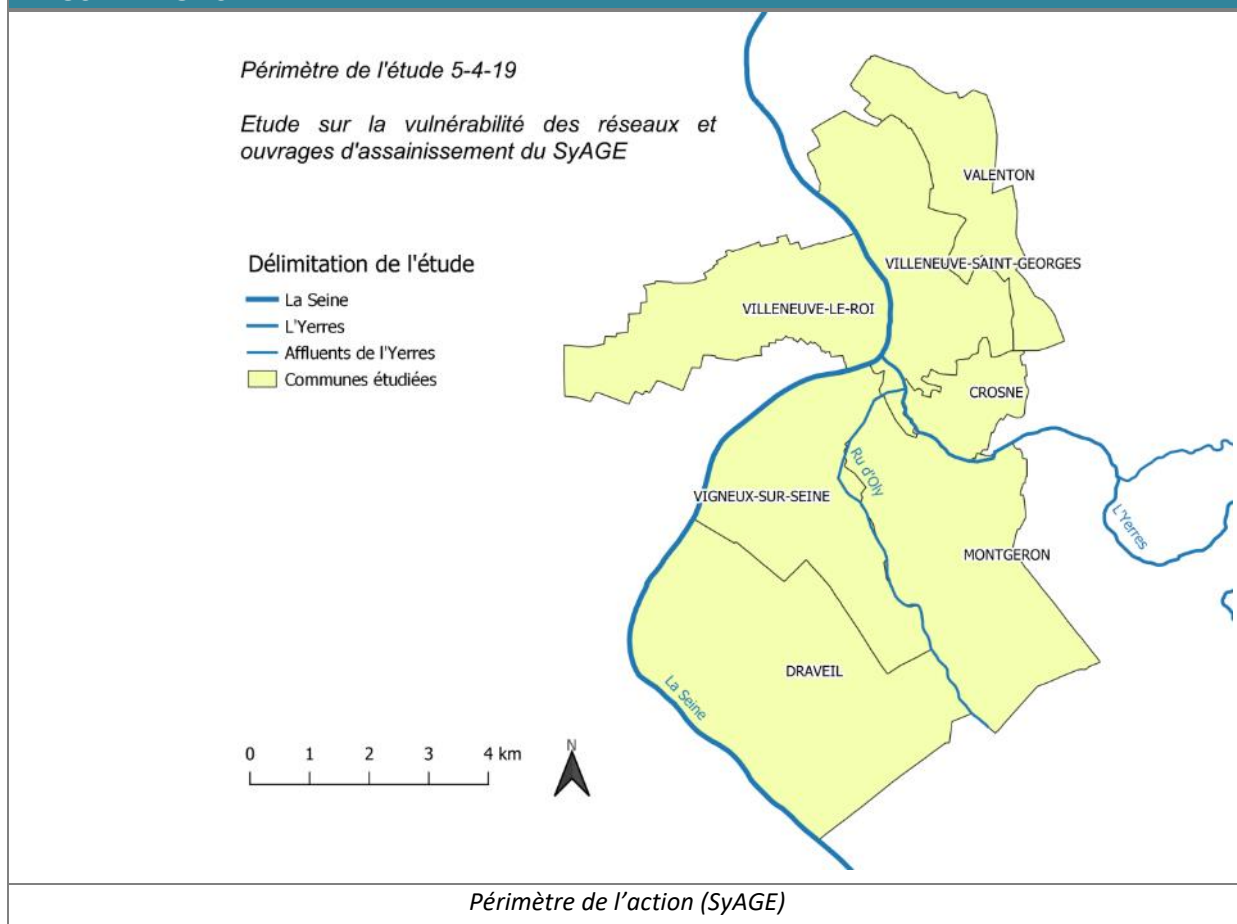
## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Livrables attendus : rapport final de l'étude et données cartographiques.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Etude similaire des réseaux des communes situées dans la partie aval de la vallée de l'Yerres, action inscrite dans le PAPI complet de l'Yerres.

## ILLUSTRATIONS





## 5.4.20 Propositions d'action pour la réduction de la vulnérabilité sur les secteurs à risques

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

La politique de prévention des inondations menée aujourd'hui sur le territoire intègre dans sa démarche, une perspective de développement local tout en maintenant l'attractivité économique du territoire. Ainsi, les secteurs inondables doivent retrouver une place dans l'ensemble urbain afin de se structurer un avenir intégrant le risque inondation comme composante à part entière.

L'étude a pour objectif d'étudier les possibilités de mise en œuvre de mesures de réduction de vulnérabilité individuelle et collective sur les principaux secteurs exposés aux aléas de la Seine pour les communes concernées.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Sur la base de l'action I.4 « recensement des enjeux et évaluation de la vulnérabilité face au risque inondation » ainsi que de l'inventaire des solutions de réduction de la vulnérabilité du bâti effectué dans le cadre du PAPI d'intention de l'Yerres, des scénarios d'aménagements seront proposés sur **4 secteurs identifiés** les plus à risque par commune intégrant les quartiers attenants aux darses (zone de la station AEP à Vigneux-sur-Seine, secteur de Champrosay à Draveil, secteur de la fosse Montalbot, ...).

Les scénarios combineront un panel de mesures de réduction de vulnérabilité, appliqués aux enjeux considérés à savoir : les logements, les entreprises et les Etablissements Recevant du Public (ERP) visant un degré de protection de l'ordre de 20 à 30 ans.

Ces aménagements répondront en premier lieu à :

- La mise en sécurité des personnes ;
- Limiter les conséquences économiques dommageables sur les biens ;
- Favoriser le retour rapide à la normale.

Pour chaque secteur sera établi des fiches d'actions présentant :

- L'exposition des enjeux étudiés ;
- La synthèse des dommages relatifs à chaque type d'enjeu ;
- La cartographie précise des biens exposés en fonction des paramètres hydrauliques de l'aléa considéré ;
- Les scénarios d'aménagement proposés ainsi qu'une estimation de leurs coûts ;
- Une analyse coût-bénéfice sommaire.

De plus, une attention particulière sera portée **au quartier « Villa » à Draveil** où la forte présence de l'eau associée à une importante urbanisation font de ce quartier un secteur sensible et prioritaire.

#### Avancement :

Au 1er janvier 2020, le SyAGE a récupéré la gestion de la digue de la fosse aux carpes à Draveil. Cela implique la réalisation d'études pour répondre aux exigences réglementaires concernant les systèmes d'endiguement.

De plus, ayant connaissance de la vulnérabilité de ce quartier, il a été proposé de réaliser une étude de vulnérabilité, incluant notamment les postes anti-crues.

#### **Difficultés constatées :**

En raison de problématiques internes au Syndicat et avec le confinement, le cahier des charges de l'étude n'a pas pu être élaboré.

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine.

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** SyAGE

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2019

**Planning actualisé :**

### **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RÉELLEMENT ENGAGÉS**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 50 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Reprogrammation des études de vulnérabilité à l'échelle de quartier ainsi que proposition d'actions dans le prochain PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes.

### **ILLUSTRATIONS**



### 5.4.21 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les sites de traitement du Syctom exposés au risque d'inondation et à ses conséquences.

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

La majorité des équipements de traitement du Syctom se trouvent à proximité d'un cours d'eau, ils seront affectés directement ou indirectement par la montée des eaux en cas de crue.

Il est important pour le Syctom d'identifier les risques auxquels ses équipements sont exposés. Il s'agira de connaître les effets des trois gammes d'inondation envisagées dans le contexte du PAPI (crues vingtennales (les plus fréquentes), centennales et millénales (événements extrêmes) sur les sites.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste en la réalisation de diagnostics techniques des bâtiments du Syctom en cas d'inondation. Il s'agira de prendre en compte le risque de submersion et d'infiltration par le sous-sol et les égouts, d'identifier toutes les causes d'arrêt possibles des équipements, d'estimer les travaux nécessaires pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et des équipements concernés.

Cette analyse doit se faire site par site en intégrant une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des établissements, la continuité d'activité et la remise en service post crue (évaluation du temps avant le redémarrage en mode dégradé, puis en fonctionnement normal).

Les diagnostics donneront lieu à la production de fiches de synthèse par site, identifiant les risques, les travaux à prévoir, une estimation de leur montant, des solutions pour remettre les sites en services après la crue, et les délais de remise en service (mode dégradé et retour à la normale).

Six sites feront l'objet de diagnostic. Ce seront les usines d'Ivry Paris XIII, de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux

##### Avancement :

Le DCE est en cours de validation au service juridique. La consultation sera lancée à l'automne, en parallèle de la demande de subvention réalisée auprès du fond Barnier.

Le Syctom a reçu une notification de complétude de son dossier et attend de recevoir la décision suite à l'instruction de sa demande.

##### Difficultés constatées :

La période liée au Covid-19 a ralenti le bon déroulé et l'écriture du cahier des charges.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

##### Territoire :

L'action porte sur 3 usines, les 3 usines d'incinération.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maitre d'ouvrage de l'action** : Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

**Modalités de pilotage et de suivi** : mode projet mobilisant différentes directions du Syctom

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : 2020-21

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 70 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : montants identiques

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Etude à venir

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le plan d'action découlera du diagnostic à venir.

## ILLUSTRATIONS



Orage 5 Août 2011 – rue Ardoin – Saint Ouen



## 5.4.22 Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments municipaux situés en zone inondable

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Reportée / **Annulée**

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'étudier la vulnérabilité des bâtiments municipaux situés en zone inondable.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

De nombreux équipements publics stratégiques et utiles à la gestion de crise ainsi qu'au retour à la normale ont été recensés en zone inondable à l'aide d'un questionnaire adressé aux communes et diffusé en 2015, tels que :

- Mairies ;
- Centres techniques municipaux ;
- Ecoles ;
- Gymnases.

Il convient d'étudier leur vulnérabilité face au risque inondation et les solutions pouvant être apportées. Une première démarche sera initiée dont le but sera de réaliser deux ou trois diagnostics de vulnérabilité au risque inondation.

La réalisation de cette action est prévue en lien avec l'action 5-4-1 portée par l'EPTB.

#### Avancement :

#### Difficultés constatées :

Moyens internes pas encore en place. Evolution de la réglementation (compétence hors GEMAPI).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire du SMSO compris dans le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage SMSO et concertation avec les communes concernées

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** l'action n'a pas débuté

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** Prestation réalisée en régie

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Nombre de diagnostics réalisés.

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Prestation à externaliser

#### **ILLUSTRATIONS**

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.4.23 Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny – étude de la vulnérabilité d'un ouvrage hydraulique

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'étudier le fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny considérant d'une part que ces lacs sont une zone d'expansion des crues de la Seine mais que d'autre part un ouvrage hydraulique est présent dans le bras de communication entre le fleuve et les plans d'eau.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste :

- à croiser les informations sur les hauteurs d'eau de la Seine en fonction des niveaux de crue avec celles sur les différents niveaux de protection du batardeau (volet inondation par débordement au-dessus du batardeau)
- à appréhender la montée d'eau des lacs en amont du débordement même de la Seine par impact de la montée de nappe de Seine (volet inondation par remontée de nappe)
- à définir une stratégie de gestion du batardeau en fonction des niveaux d'alerte
- étudier la mise en œuvre de la télémesure (mesure des hauteurs d'eau de part et d'autre de l'ouvrage)

##### Avancement :

L'ouvrage a fait l'objet d'une réhabilitation pour améliorer sa fiabilité mais l'action complète n'a pas été menée.

**Difficultés constatées :** le positionnement des lacs de Viry-Grigny sur 2 entités différentes (GPS et EPT Grand Orly Seine Bièvre)

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, territoire de Grigny

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart  
**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par la direction de l'eau et de l'assainissement de Grand Paris Sud

##### Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

Communication en interne dans les services communautaires et en particulier auprès des agents chargés de la manipulation de l'ouvrage hydraulique

Communication auprès de la ville de Grigny (batardeau = ouvrage de Grigny) et de la ville de Viry (lacs : propriétés en partie de la ville de Viry)

Communication auprès de l'EPT 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont impacté également par les inondations

Communication auprès des riverains des lacs

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2018

**Planning actualisé** :

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 50 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

## ILLUSTRATIONS



### 5.4.24 Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements communautaires situés en zone inondable

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements communautaires situés en zone inondable ou en zone de sous-sol inondable afin de pouvoir assurer la continuité des services publics essentiels pendant la crise.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

En s'appuyant sur le recensement des installations communautaires situées en zone inondable, les services communautaires gestionnaires de ces installations seront incités et aidés à réaliser le diagnostic de vulnérabilité d'une dizaine d'équipements, ainsi qu'à définir les moyens de réduire cette vulnérabilité, dans un souci d'assurer dans la mesure du possible la continuité des services publics pendant la crise. Les bâtiments et équipements identifiés à ce stade sont : la passerelle de l'écluse Evry-Soisy, la piscine Jean Taris, les ateliers d'arts plastiques et visuels, le château d'eau (antennes relais) à Evry ; les Halles Freyssinet, la médiathèque Raymond Queneau, la piscine René Touzin, le centre culturel Robert Desnos, le Plan à Ris Orangis ; le conservatoire Yves Henry à Villabé, le stade nautique, le théâtre, l'office de tourisme et l'annexe Palais des sports à Corbeil Essonnes. Le choix des installations sera définitivement arrêté une fois les premiers inventaires réalisés.

##### Avancement :

Cette action est intégrée dans une étude plus globale « Etude de vulnérabilité au crue de Seine et élaboration du Plan de Continuité d'Activité de GPS » notifiée en fin d'année 2019.

Cette étude est organisée sous forme de 5 phases :

1. Détermination des scénarios d'inondation
2. Diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine communautaire  
Sur les bases du SIG existant, il est nécessaire de cerner l'ampleur du patrimoine concerné et géré par l'agglomération dans les zones inondables. Ce travail passe par un recensement global des bâtiments, voiries et réseaux.
3. Analyse des besoins et des ressources disponibles pour réaliser les missions prioritaires
4. Détermination des orientations et objectifs pour l'élaboration du PCA
5. Elaboration du PCA

L'action 5-4-24 est comprise dans la phase 2 de cette étude.

Cette phase est pratiquement terminée. L'ensemble des équipements communautaires touchés par les différents scénarios de crue ont été recensés. Un travail se poursuit sur la vulnérabilité indirecte. Sur ces équipements (bâtiments, réseaux électriques, ouvrages d'AEP, ouvrages d'assainissements, signalisation lumineuse tricolore, éclairage publique...), les bâtiments qui ont été identifiés (une dizaine), feront l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité plus complet au cours de la phase 3 de l'étude globale.

**Difficultés constatées :**

Délai d'élaboration du cahier des charges et lancement de la procédure de consultation.

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Territoire : GPS

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage par Grand Paris Sud (direction de l'eau et de l'assainissement, en étroite collaboration avec la Direction générale des Services communautaires)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication en interne dans les services communautaires

**ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** 2020-2021

**COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 50 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 43 800 € HT

**Subventions Feder et Département 91**

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS****SUITE DONNEES OU ENVISAGEES****ILLUSTRATIONS**

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.4.25 Réalisation du diagnostic de vulnérabilité au Risque Inondation de la station d'épuration d'Evry (250 000 EH)

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ce diagnostic de vulnérabilité de la station d'épuration d'Evry est de mieux appréhender la vulnérabilité tant technique qu'organisationnelle de cette usine, de manière notamment à prendre les mesures adaptées de nature à réduire sa vulnérabilité.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste en la réalisation du diagnostic technique de la vulnérabilité de la station d'épuration d'Evry face au risque d'inondation, par la surface ou par le sous-sol, et d'estimer les travaux nécessaires pour diminuer la vulnérabilité de cet équipement. Elle intègre une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des ouvrages, la continuité d'activité et la remise en service post crue.

L'action revêt quatre étapes :

- 1/ La réalisation à proprement parler du diagnostic de vulnérabilité ;
- 2/ L'établissement d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité à la crue et d'optimisation du retour à la normale ;
- 3/ La formalisation d'une consigne locale inondation ou procédure inondation détaillant toutes les actions à mener en fonction des niveaux de crue annoncés par les autorités compétentes ;
- 4/ L'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) inondation, document visant à définir et organiser les missions jugées stratégiques et indispensables.

##### Avancement :

L'étude de vulnérabilité aux crues de Seine et l'élaboration du Plan de Continuité d'Activité de GPS, notifiée en fin d'année 2019, vont permettre d'aborder la vulnérabilité de la station d'épuration. Toutefois, une étude plus poussée sera sans doute nécessaire par la suite.

##### Difficultés constatées :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : GPS

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart  
**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par Grand Paris Sud (direction de l'eau et de l'assainissement, en étroite collaboration avec la Direction générale des Services communautaires)  
**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication en interne dans les services communautaires

## **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial : 2017-2019**

**Planning actualisé : 2021-2022**

## **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 75 000 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

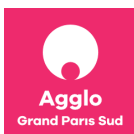
## **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

## **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

## **ILLUSTRATIONS**



## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.4.27 Réalisation du diagnostic de vulnérabilité au Risque Inondation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que des ouvrages particuliers associés

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ce diagnostic de vulnérabilité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que des ouvrages particuliers associés (postes de relèvement ...) est de mieux appréhender la vulnérabilité tant technique qu'organisationnelle de ces équipements, de manière notamment à prendre les mesures adaptées de nature à réduire leur vulnérabilité.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste en la réalisation du diagnostic technique de la vulnérabilité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, ainsi que des ouvrages particuliers associés, face au risque d'inondation, par la surface ou par le sous-sol, et d'estimer les travaux nécessaires pour diminuer la vulnérabilité de ces équipements. Elle intègre une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des ouvrages, la continuité d'activité et la remise en service post crue.

L'action revêt quatre étapes :

- 1/ La réalisation à proprement parler du diagnostic de vulnérabilité ;
- 2/ L'établissement d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité à la crue et d'optimisation du retour à la normale ;
- 3/ La formalisation d'une consigne locale inondation ou procédure inondation détaillant toutes les actions à mener en fonction des niveaux de crue annoncés par les autorités compétentes ;
- 4/ L'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) inondation, document visant à définir et organiser les missions jugées stratégiques et indispensables.

##### Avancement :

L'étude de vulnérabilité aux crues de Seine et l'élaboration du Plan de Continuité d'Activité de GPS, notifiée en fin d'année 2019, vont permettre d'aborder la vulnérabilité des ouvrages d'assainissement. Toutefois, une étude plus poussée sera sans doute nécessaire par la suite.

##### Difficultés constatées :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : GPS

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : Pilotage par Grand Paris Sud (direction de l'eau et de l'assainissement, en étroite collaboration avec la Direction générale des Services communautaires)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Communication en interne dans les services communautaires

## **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial : 2017-2019**

**Planning actualisé : 2021-2022**

## **COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 250 000 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

## **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

## **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

## **ILLUSTRATIONS**

## 5.4.28 Etude de la vulnérabilité de la nouvelle usine de production d'eau potable de la CAPM

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser une étude de vulnérabilité vis-à-vis des inondations de l'usine de production d'eau potable de la CAPM.

L'objectif de ce diagnostic est de :

- Sensibiliser des acteurs aux enjeux et aux effets des inondations,
- Appréhender la vulnérabilité de l'actuelle usine d'eau potable face au risque inondation (incluant la submersion directe, les remontées de nappe, les interdépendances avec les autres réseaux etc.) et établir un plan d'action permettant de réduire cette vulnérabilité pour la prochaine usine.
- Limiter les éventuels dommages dus à une crue, de redémarrer au plus vite les installations et ainsi d'aboutir à un site aussi résilient que possible.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Construite en 1959, l'usine de production d'eau potable est vieillissante. Elle présente notamment certaines faiblesses au niveau du génie civil. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2014 afin de déterminer si l'installation pouvait être réhabilitée ou nécessitait une reconstruction.

Au vu des contraintes techniques du site et de la nécessité d'assurer une continuité de service, c'est la deuxième option qui a été choisie.

L'emplacement prévu est celui de l'actuel centre technique de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement seule emprise disponible située à proximité de la prise d'eau en Marne. Ce site se trouve en zone inondable. Ne disposant pas de ressource de secours à l'heure actuelle (ressource souterraine ou interconnexion), Meaux ainsi que les communes approvisionnées par son usine sont très vulnérables aux inondations par débordement de la Marne pour leur approvisionnement en eau potable (voir diagnostic et propositions du PGRI Seine Normandie).

Cette étude de vulnérabilité permettra de déterminer les travaux permettant de réduire fortement la vulnérabilité de l'usine d'eau potable au risque d'inondation par débordement de la Marne et, par la même, de l'ensemble du territoire en cas d'inondation. Cette étude sera menée sous la maîtrise d'ouvrage de la CAPM en 2020. Les travaux (fiche action 5.6.16) seront également assurés par la CAPM à partir de 2021.

#### Avancement :

Le dossier de subvention pour le fond Barnier avait déjà été envoyé à la DDT en 2017 sans être annulé. Il a été mis à jour, il prend en compte notamment les changements suivants :

- La nouvelle dénomination du maître d'ouvrage : la CAPM. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CAPM récupère la compétence Eau et Assainissement,
- L'approfondissement du CCTP de l'étude. En effet, en 2017, le cahier des charges correspondait à l'étude de faisabilité de construction d'une nouvelle usine. Aujourd'hui, il s'agit d'un cahier des charges orienté spécifiquement sur le diagnostic de vulnérabilité.

Le dossier de subvention mis à jour a été envoyé pour validation à la DDT en février 2020.

La DDT 77 a accepté depuis le 01/07/2020 le lancement de l'exécution du projet.

Le dossier de subvention pour l'Agence de l'Eau avait été réalisé en 2017 et annulé peu de temps après. Celui-ci est à nouveau en cours de réalisation et sera transmis lorsque l'entreprise sera choisie.

La mise en concurrence des entreprises a été lancée début juillet 2020. La date de retour des offres est prévue pour le 14 août 2020.

L'entreprise ARTELIA a été sélectionnée pour effectuer le diagnostic. La première réunion de démarrage a eu lieu en avril 2021. Prochaine étape : Sensibilisation des équipes et visites de site en mai 2021.

**Difficultés constatées : Aucune pour l'instant.**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Meaux et les communes alimentées par l'usine de production actuelle (Nanteuil-les-Meaux, Mareuil-les-Meaux (en partie), Villenoy, Poincy, Trilport, Crégy-les-Meaux, Chauconin-Neufmontiers, Penchard)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CAPM – Direction de l'Eau et de l'Assainissement

**Modalités de pilotage et de suivi :** L'étude sera réalisée en parallèle du marché de maîtrise d'œuvre de la construction de l'usine.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial : Etude en 2017**

**Planning actualisé :**

Les délais envisagés sont les suivants :

- Etape 1 : Lancement de la consultation à réception des validations des demandes de subventions- Août 2020- Retour des offres des entreprises pour le 14/08/2020
- Etape 2 : Septembre 2020- Sélection du candidat pour l'étude
- Etape 3 : Démarrage de l'étude (lancement envisagé au 1<sup>er</sup> semestre 2021) - 6 mois d'étude en même temps que le début de l'AMO de la reconstruction de l'usine.

**Avril 2021 : Réunion de démarrage avec ARTELIA**

**Mai 2021 : Visites sur site et réunion de sensibilisation des équipes**

**Fin du diagnostic prévu pour fin 2021.**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 30 866 € HT**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : /**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Les documents demandés dans le CCTP sont:

- **Un compte rendu mensuel** sommaire de l'avancement des prestations (par mail, téléphone);
- **Des cartographies** illustrant les différentes entrées d'eau possibles, les zones inondables par submersion directe ou par la nappe et les équipements sensibles impactés (format SIG, format PDF et format papier A0 );

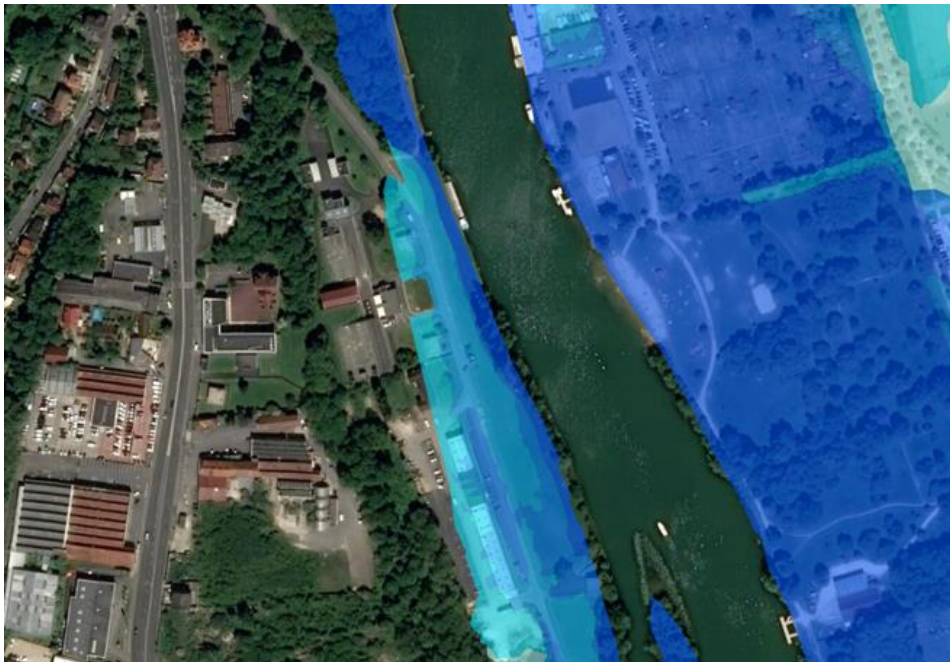
- **Des échelles de crue** où figureront les impacts sur le site pour chaque niveau de crue à la station de référence et au droit du site, en lien avec les scénarios régionaux et cartographies ZIP/ZICH,
- **Un rapport de diagnostic** illustré faisant le bilan de l'ensemble des missions réalisées;
- Un **plan d'actions détaillé** : incluant leur localisation précise sur le site, les objectifs de réduction des vulnérabilités constatées, les conditions de mise en œuvre ainsi que les éventuelles précautions.

**Ce diagnostic de vulnérabilité devra être effectué en lien très étroit avec le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle usine. Il sera très important d'établir des préconisations et un plan d'action en cohérence avec le projet de construction de la nouvelle usine de production.**

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Suivant les résultats obtenus du diagnostic de vulnérabilité du territoire en cours (fiche action 5.4.9), il serait envisageable d'étendre ce diagnostic de vulnérabilité à d'autres installations et bâtiments publics de la CAPM.

#### ILLUSTRATIONS



Situation aux alentours de l'usine de production d'eau potable de la communauté d'agglomération des Pays de Meaux à Nantueil-les-Meaux pour le scénario R0,7 (70% du débit de la crue centennale).



## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.4.29-Diagnostic de vulnérabilité du musée municipal

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'effectuer un diagnostic des vulnérabilités sur le musée municipal situé en zone inondable.

Le but est de sauvegarder le bâtiment inscrit en zone classée patrimoniale au titre des monuments historiques, sauvegarder les œuvres ainsi qu'en diminuer les coûts de restauration et permettre un retour rapide au fonctionnement et une normalité de service après la crue.

Rappelons que ces œuvres sont uniques, irremplaçables et estimées à 17 millions d'euros. Trois d'entre elles sont classées Trésor National.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Cette action consiste en la réalisation du diagnostic technique du musée face au risque d'inondation, par la surface ou par le sous-sol, et en l'estimation des travaux nécessaires pour diminuer la vulnérabilité des bâtiments concernés. Cette analyse doit se faire en intégrant une réflexion d'ordre stratégique sur la protection des œuvres et la détermination des lieux de repli de celles-ci en cas de montée des eaux.

Cette action se fera en lien avec l'étude sur les effets de la crue sur le patrimoine culturel et artistique portée par l'EPTB.

**Avancement :** Terminée. Le rapport a été livré en juin 2019.

**Difficultés constatées :** Montant marché bien supérieure à l'estimation retenue lors de la préparation budgétaire

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Melun – Musée de la Vicomté

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Ville de Melun DGST

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Ville de Melun – Conservateur du Musée

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 5 000 € HT

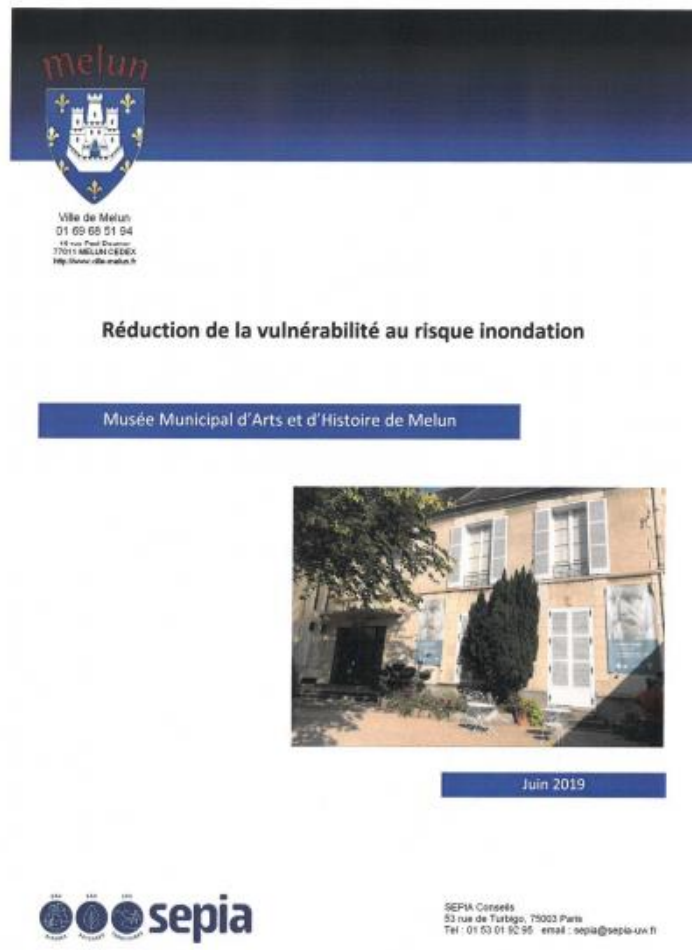
Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : 7200 € HT

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Le livrable est un rapport livré en juin 2019.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

## ILLUSTRATIONS





## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.4.30 Diagnostics de vulnérabilité des garages poids lourds et des ateliers territoriaux de la Direction de la Propreté et de l'Eau

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'évaluer les possibilités et la faisabilité d'actions sur trois garages poids lourds et des ateliers territoriaux du Service Technique de la Propreté de Paris (travaux ou autres) visant à améliorer leur résilience face aux risques de crue.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Le Service Technique de la Propreté de Paris compte 7 garages pour poids lourds accueillant notamment les bennes de collecte des déchets ménagers. Trois garages sont situés en zones inondables (Ivry Bruneseau, Ivry Victor Hugo et un garage situé sous le périphérique quai d'Issy). Cette action consiste en la réalisation de diagnostics techniques de ces trois garages exposés aux risques d'inondation, à définir les actions à entreprendre pour diminuer leur vulnérabilité, leur niveau de pertinence et leur coût estimé. Cette étude pourrait également s'accompagner d'une tranche conditionnelle permettant le lancement et le suivi des marchés de travaux résultants des préconisations issues des diagnostics.

**Avancement** : les diagnostics ont démarré sans demande de subvention

**Difficultés constatées** :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire** : Paris et Ivry sur Seine

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris : DPE

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** : coordination DPA et DPE (marché à commandes)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : Non

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : Prochain PAPI

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : 25 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** :

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sans objet

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Des travaux de réduction de la vulnérabilité seront par la suite réalisés.

## ILLUSTRATIONS



## 5.6.1 Travaux visant à la réduction de la vulnérabilité des établissements publics municipaux les plus exposés au risque d'inondation

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'effectuer des travaux de réduction des vulnérabilités sur les bâtiments publics municipaux situés en zone inondable, zone de sous-sol inondable ou de fragilité électrique et/ou de chauffage.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action consiste en la réalisation de travaux, dans les bâtiments situés en zone inondable, de sous-sol inondable ou de fragilité électrique et/ou de chauffage, qui découleront des diagnostics de vulnérabilité réalisés. Les sites diagnostiqués seront sélectionnés notamment sur le critère de leur importance vis-à-vis des enjeux parisiens pour le retour à la normale.

#### Avancement :

Environ 80 diagnostics de vulnérabilité d'écoles ont été réalisés durant un an et demi, cependant de nombreux ont dû être mis à jour compte tenu des nouvelles connaissances disponibles. Dans la majorité des cas, un plan de protection contre les inondations (PPCI) pouvant également aborder la continuité de service public a été réalisé et transmis à la Préfecture de Police.

Les travaux n'ont pas démarré.

**Difficultés constatées :** la réalisation des PPCI requiert la collaboration et l'implication d'autres acteurs, tels que l'éducation nationale, les opérateurs et le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité (SGZDS) de Paris.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Paris – Bâtiments publics municipaux

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** DCPA en collaboration avec les services de la Ville concernés

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** coordination DCPA et DASCO (marché à commandes et planning de réalisation en site occupés)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Non

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2019

**Planning actualisé :** Prochain PAPI

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale : 500 000 € HT**

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Les PPCI ont été réalisés en interne par les services de la Ville. Intégration des fragilités identifiées au PCA de la direction concernée.

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Des travaux seront inscrits au prochain PAPI

### **ILLUSTRATIONS**

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.6.2 Travaux sur les bâtiments municipaux situés en zone de sous-sol inondable du service technique de la propreté de Paris (STPP)

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'effectuer des travaux de réduction de vulnérabilité sur les bâtiments municipaux des Services Techniques de la Propreté de Paris (STPP) ainsi que de permettre l'utilisation de certains sites lors des périodes de crue, décrue et la reprise des activités classiques. Il s'agit d'une nouvelle phase d'études et de travaux indépendante des études menées lors de la 1ère phase du PAPI, sur les locaux qui avaient été jugés prioritaires.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description

Cette action consiste en l'acquisition et en la pose de solutions de protections des locaux du STPP (vannes anti-retour sur le branchement particulier, de batardeaux et de trappes étanches sur une quinzaine de sites inondables par les sous-sols) afin d'isoler ces sites lors d'un épisode de crue et d'éviter ainsi une inondation par remontée d'eau provenant des égouts. Les sites concernés sont les lieux d'appel des 3ème, 8ème, 12ème, 15ème arrondissements et un magasin du 12ème arrondissement de Paris. Cette action est essentielle, dans la mesure où une remise en état subséquente à un épisode de crue de type 1910, sans ces installations, a été chiffrée à environ 1 700 000€.

##### Avancement

Mise en place partielle du programme. Travaux de sécurisation des sous-sols engagés (pose de clapet antiretour).

##### Difficultés constatées

Planning travaux, échéance budgétaire, et demande de subvention incompatibles.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Ville de Paris

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DPE/STPP)

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** Action pilotée par le STPP et effectuée par la SALPA (DPA) et la MIB (DPE).

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : sans objet

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial des études : 2018-2019**

**Planning actualisé :**

## COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant de la fiche initiale : 343 334 € HT répartis comme suit**

3<sup>ème</sup> arrondissement : 42500 € HT

6<sup>ème</sup> arrondissement : 7500 € HT

8<sup>ème</sup> arrondissement : 27500 € HT

12<sup>ème</sup> arrondissement : 45834 € HT

15<sup>ème</sup> arrondissement : 40 000€ HT

Installations électriques pour branchements des groupes électrogènes : 180 000 € HT

### **Montants réalisés**

50 000 euros de travaux réalisés sans subvention pour la mise en place d'une vanne.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

PPCI révisé pour les sites impactés

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'action sera suivie dans le cadre du Plan de prévention des crues du STPP.

## ILLUSTRATIONS



### 5.6.3 Amélioration de la sécurisation de la visite publique des égouts

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



## 5.6.4 Mise en sécurité des installations électriques des tours du Front de Seine (15ème ardt)

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS





## 5.6.5 Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

### 5.6.6 Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'effectuer des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable par les crues.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** Cette action consiste en la réalisation des mesures identifiées dans les plans de réduction de vulnérabilité (fiche action 5-4-6). Les sites concernés sont exclusivement des bâtiments et équipements départementaux (bâtiments des parcs, collèges, centres PMI ...).

**Avancement :** Sans. À noter que les stations locales du réseau d'assainissement géré par le Département avaient fait l'objet d'un diagnostic, et de travaux réalisés sur la période 2004-2015 hors du cadre du PAPI.

**Difficultés constatées :** Manque de moyens humains pour assurer la sensibilisation et l'incitation à faire ce travail.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le coté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le coté Seine.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par le Département de Seine-Saint-Denis : Directeur délégué en charge des plans de continuité de service avec les directions concernées et le soutien de la Direction de l'eau et de l'assainissement

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** Programme pluriannuel 2016-2020 à établir en tenant compte des programmations de travaux de rénovation / reconstruction

**Planning actualisé :** Sans.

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 1 000 000 € HT, l'enveloppe des travaux à réaliser sera précisée en fonction des diagnostics de la vulnérabilité.

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** Sans.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sans.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Mise en place de l'action à un horizon indéterminé.

## ILLUSTRATIONS



## 5.6.7 Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ces travaux sera de réduire la vulnérabilité des équipements gérés par le Conseil départemental du Val-de-Marne. La liste des travaux à engager sera identifiée dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité des équipements départementaux qui débiteront en 2016.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Les diagnostics de vulnérabilité au risque Inondation, qui s'échelonneront de 2016 à 2019 permettront d'identifier la nature des travaux à engager afin de réduire la vulnérabilité des équipements concernés. Aussi, des travaux pourront être engagés en suivi, à partir de 2017, sur la base des premiers diagnostics. Il pourra s'agir de la mise en place de dispositifs de protection (type batardeaux), de travaux de rehausse des équipements sensibles (tableaux électriques), du déplacement de chaufferies, etc.

#### Avancement :

- Pas de travaux réalisés ou programmés en 2017, 2018 et 2019. Les diagnostics étaient encore en cours de réalisation.
- 2020 : Une opération de réduction de la vulnérabilité est programmée et concerne le Collège Henri Barbusse à Alfortville (Déplacement et mise hors d'eau des équipements sensibles (Local TGBT, Chaufferie, etc.)). Une demande de subvention a été sollicitée pour accompagner ces travaux.

A noter : En 2021, l'identification de sites pouvant faire l'objet de travaux lourds devraient se poursuivre. La mise en place de mesures de type 1 à prendre sur l'ensemble des équipements départementaux seront à l'étude.

#### Difficultés constatées :

- Des difficultés ont été rencontrées dans l'appropriation des diagnostics (temps d'appropriation relativement long).
- Pour pouvoir prioriser les travaux à réaliser, il convenait d'attendre que l'ensemble des équipements ait été diagnostiqué (mars 2020).
- Avec la crise sanitaire, la réflexion relative aux travaux à engager à l'issue de la phase de diagnostic a pris du retard (avec notamment une difficulté à obtenir des devis des entreprises, la nécessité de rattraper le retard accumulé sur des chantiers déjà engagés, etc.).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : Val-de-Marne

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Bâtiments (Réduction de la vulnérabilité structurelle des équipements)

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** En accompagnement des travaux à venir.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** Les premiers travaux devaient intervenir à partir de 2017 et s'échelonner sur toute la durée du PAPI, voire au-delà.

**Planning actualisé :** Les premiers travaux commenceront fin 2020 / début 2021. Ils se poursuivront dans les années à venir.

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

L'enveloppe budgétaire dédiée à la mise en œuvre de cette action n'avait pas pu être calibrée a priori (nécessité de la réalisation des diagnostics).

Une opération de réduction de la vulnérabilité au risque inondation a été identifiée sur 2020. Les travaux engagés sont de 400 268 €HT. Une subvention au titre du Fonds Barnier a été sollicitée à hauteur de 200 134 €.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Réalisation des travaux du Collège Henri Barbusse à Alfortville (programmés en 2020-2021).

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Ce type de travaux étant amené à se poursuivre dans les années à venir, le Département du Val-de-Marne étudie la possibilité de reconduire, dans le PAPI 2022-2027, l'action 5.6.7. Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements départementaux.

## ILLUSTRATIONS



**TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE  
AU RISQUE D'INONDATION DU  
COLLEGE HENRI BARBUSSE A ALFORTVILLE  
(COLALF01)**

*Dossier de demande de subvention*



Version	Etat	Date	Rédigé par	Véifié par
V1	Rédaction	29/07/2020	Fanny VENET	Clément SERRE
	Relecture	22/07/2020 et 29/07/2020		Mélinda TELLIER
V2	Validation	30/07/2020		Bénny LAMOURIE

*Dossier de demande de subvention Fonds Barnier  
Travaux de réduction de la vulnérabilité du Collège Henri Barbusse à Alfortville*



## 5.6.8 Mise en place d'une porte étanche au poste de commandement Lutèce

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIF

L'objectif de cette action est de garantir la fonctionnalité du poste de commandement (PC) Lutèce et la sécurité des agents travaillant en sous-sol (R-1 et R-2). Le PC Lutèce, situé au niveau du parc de stationnement Lutèce (Ile de la Cité – Place Louis Lépine) travaille à la régulation des feux parisiens et à la gestion des flux de circulation.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

La mise en place d'une porte étanche, entre le PC et l'accès à la Préfecture de Police, complète le dispositif déjà existant entre le PC et la sortie de secours RATP (ligne 4, station Cité). Cette porte a vocation à limiter les risques d'inondation par submersion mais également par infiltration.

#### Avancement

Action non réalisée, reportée au prochain PAPI.

#### Difficultés constatées

Lien avec co-occupant et marché public saturé

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris - Place Louis Lépine - 75004 Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DVD)

**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** Ville de Paris (DVD) en collaboration avec les services de la Ville concernés, la Préfecture de Police et la RATP

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : sans objet

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial des études** : 2018-2019

**Planning actualisé** : prochain PAPI

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant de la fiche initiale** : 30 000 € HT.

#### Montants réalisés

Non réalisé, report au prochain PAPI.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Néant

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'action est reportée au prochain PAPI.

## ILLUSTRATIONS





### 5.6.10 Etudes et travaux de réduction de la vulnérabilité d'équipements en lien avec la gestion du réseau départemental d'assainissement et la politique de l'eau

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le territoire du Val-de-Marne est particulièrement exposé au risque d'inondation. Aussi, en cas de crue majeure, les différents bâtiments occupés par des Services de la **Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA)** sont susceptibles d'être impactés par les conséquences de l'inondation, directement ou indirectement (fragilité électrique, problème d'accès, etc.). Certains équipements ont fait l'objet de premières réflexions comme les sites de Mesly et de Rieffel à Maisons-Alfort, qui accueillent respectivement les services Exploitation des Réseaux et Contrôle des Branchements (SERCOB) Exploitation et Supervision des Equipements du Réseau (SESER) de la direction. Des procédures de mise en sécurité et d'évacuation de ces sites ont été mises en place.

**La vulnérabilité d'un autre bâtiment, qui abrite des installations sensibles, reste à étudier.** Sur ce site, sont implantés le **Laboratoire Départemental des Eaux** et le **PC Sécurité** de la Direction (Service Gestion des Flux - DSEA) qui permet notamment de garantir la sécurité des interventions en réseau des agents et des prestataires du Département.

Ce bâtiment ne fait pas partie de la liste initiale des bâtiments concernés par l'action 5-4-7 portée par le Département, établie sur la base du PPRI et n'intégrant de fait pas les locaux qui seraient inondés en cas de crue millénale ou qui seraient concernés par un risque de fragilité électrique.

Or, au regard de l'inondation, le **Site de Bonneuil 2** serait concerné par une inondation pour un aléa millénal (Cf. Cartographie Directive Inondation), de nature à d'impacter le rez-de-chaussée de l'immeuble où se trouve le Laboratoire des eaux. De plus, lors d'une crue, et bien avant l'inondation des locaux, ce bâtiment est particulièrement sensible au risque de fragilité électrique de nature à perturber la continuité de l'activité sur ce site.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

L'action consiste donc en la conduite d'une **étude de vulnérabilité du Site « Bonneuil 2 »** et en particulier :

- **du Laboratoire Départemental de Santé Environnementale (LDSE)** en cas de crue majeure. Ce Laboratoire est un service public du Conseil départemental du Val-de-Marne. Son expertise et sa fiabilité le positionnent comme un acteur incontournable de la santé publique et de l'environnement en région parisienne. Il réalise **des prélèvements et des analyses d'eaux de différentes origines** (et propose également depuis le printemps 2014, des prélèvements et des mesures de la qualité de l'air intérieur). Le Laboratoire met son savoir-faire au service de clients très différents : **collectivités locales, particuliers, établissements de santé, piscines, industriels, professionnels (travaux publics, plombiers...)** ou **services en charge de la santé et de l'environnement.**

Outre l'exécution de prestations externes, réalisées aux bénéfices de ses clients, le Laboratoire départemental des Eaux réalise également **des prestations en interne au CD94** comme

l'analyse de la qualité des eaux distribuées dans les équipements départementaux, notamment ceux qui reçoivent du public (**crèches, collèges, Centre PMI, etc.**).

**En période de crue**, le maintien de l'activité du Laboratoire sera donc essentiel pour s'assurer que l'eau distribuée dans nos établissements est de bonne qualité et ainsi garantir la continuité de l'activité au sein de nos équipements. Plus globalement, c'est l'ensemble de la continuité de l'activité socio-économique du territoire qui bénéficiera de l'action. **A la décrue**, cette mission sera également essentielle, pour permettre le contrôle préalable à la réouverture de tout site qui aurait été inondé, permettant ainsi le redémarrage rapide de l'activité et du service public rendu à la population. Enfin, il convient de préciser que la sécurisation de bâtiment et des équipements associés permettra au Département de poursuivre les analyses avec l'accréditation COFRAC.

- **du PC Sécurité** de la direction, qui permet, en lien avec le PC VALERIE, d'assurer la supervision de l'ensemble du réseau départemental d'assainissement (y compris la réalisation de manœuvres à distance) et de garantir la sécurité des interventions en réseau.
- **plus globalement du bâtiment dans son ensemble** (installations électriques, climatisation, etc.) ;

Les installations sensibles accueillies sur ce site étant particulièrement stratégiques, tant pour ce qui relève de la continuité de l'activité du Laboratoire que de la continuité de l'action des services de l'assainissement, l'action consistera également en **l'étude de l'opportunité ou de la faisabilité** d'une relocalisation possible de ces installations stratégiques en dehors de la zone impactée (directement ou indirectement) par l'inondation. **La réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité** de ces équipements, y compris, si cela se justifie, **les travaux ou dépenses associées à la relocalisation de ces équipements** en dehors des zones impactées par les conséquences de l'inondation, sont intégrés dans la présente action. A noter : Les cahiers des charges des études menées dans le cadre de cette action devront permettre de **distinguer précisément les prestations qui relèvent de la réduction de la vulnérabilité du bâtiment dans son ensemble, du Laboratoire départemental des eaux et du PC sécurité**, de manière à faciliter l'instruction par les services de l'Etat, ou par les autres financeurs (AESN, etc.) des dossiers de demande de subventions relatifs à cette action. Enfin, dans la mesure où ces bâtiments sont loués par le conseil départemental, l'accent sera mis sur des mesures organisationnelles.

#### **Avancement :**

L'action n'a pas encore démarré.

#### **Difficultés constatées :**

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

**Territoire :** Val-de-Marne

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, en lien avec Direction des Bâtiments et avec la Direction de la logistique

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** -

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017-2019

Planning actualisé : 2022-2027

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : Etudes : 30 000 € HT Travaux : 200 000 € HT

Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires : 0 €

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Aucun résultat à ce jour, l'action n'ayant pas démarré.

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'étude relative à l'évaluation de la vulnérabilité du site "Bonneuil 2" et en particulier du Laboratoire de Santé Environnementale et du PC Sécurité DSEA ne sera pas lancée dans le cadre de ce PAPI, mais il est proposé de la réinscrire dans le PAPI 2022-2027.

### ILLUSTRATIONS



Laboratoire Départemental de Santé Environnementale - Copyright : CD94.



## 5.6.11 Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondables

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Les Travaux sur les bâtiments départementaux situés en zone inondable ont été définis dans les différents diagnostics de l'étude de vulnérabilité des bâtiments départementaux face au risque inondation. Cette étude transversale, pilotée conjointement par la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges (DABC) et la Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture (DEEA), a eu pour objectifs :

- d'établir un diagnostic de vulnérabilité des sites départementaux à plusieurs échelles (à l'échelle du département, à l'échelle des directions, à l'échelle des bâtiments), afin de connaître les impacts des inondations ;
- de définir des mesures permettant de diminuer la vulnérabilité des sites départementaux et réduire les durées de remise en état post-catastrophe.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Ces différents diagnostics ont défini les travaux de résilience par rapport au risque inondation bâtiment par bâtiment ; ils ont été ensuite priorisés et hiérarchisés sur la base d'une analyse coût bénéfice. Des mesures organisationnelles ont été également prescrites avant, pendant et après la crue. L'objectif recherché en priorité est de réduire le délai de retour à la normale du bâtiment.

#### Avancement :

Tous les travaux situés dans les 2 collèges situés sur les axes Seine ou Marne ont été réalisés (Vaires/Marne et Montereau-Fault-Yonne). Reste à faire des travaux au niveau de la DRH (Melun) et du musée Mallarmé (Vulaines/Seine)

#### Difficultés constatées :

Les travaux au niveau de la DRH devaient être réalisés au printemps 2020 mais la pandémie de la COVID19 et le confinement les ont retardés. Le planning était le même pour les travaux au musée Mallarmé, donc également retardés dans leur réalisation. De plus, pour ce dernier site, des travaux pour la mise en accessibilité du bâtiment et le déplacement de l'accueil sont en cours et doivent être terminés pour permettre un nouveau positionnement judicieux du TGBT.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

L'étude et les travaux ont été réalisés sur le périmètre d'action du Département de la Seine-et-Marne. Sur l'ensemble du parc bâtimentaire départemental, 16 bâtiments (6 Directions et 10 collèges) ont été identifiés à risque.

Les travaux financés dans le cadre du PAPI ont uniquement été réalisés sur les axes Seine ou Marne dans les villes de Vaires/Marne, Montereau-Fault-Yonne, Melun et Vulaines/Seine.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-et-Marne

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage des travaux par la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges (DABC), du Département.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

Sensibilisation et communication sur le risque inondation des agents des bâtiments identifiés à risque.  
(Autre action du PAPI décrite dans une autre fiche)

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2019 et 2020

**Planning actualisé :** Les derniers travaux devraient théoriquement se terminer au 2<sup>ème</sup> semestre 2020

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 350 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 101 990 € TTC de travaux (sur les axes Seine et Marne) financé à 50 % soit 50 995 € TTC de subvention du fonds Barnier. Pour mémoire, le montant total des travaux sur les 16 bâtiments diagnostiqués s'élève à 763 190 € TTC. Seuls 4 des 16 bâtiments sont situés sur le périmètre du PAPI. Des travaux d'urgence ont par ailleurs été réalisés suite à la crue de 2018 (éligibles au fonds Barnier mais non subventionnés compte tenu des délais d'instruction de la demande).

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Des fiches diagnostics complètes ont été produites pour chaque bâtiment identifié à risque qui sont des guides précieux pour chaque gestionnaire ou chef d'établissement de ces bâtiments.

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Réalisation d'un PCA à l'échelle départementale et décliné ensuite dans chaque bâtiment à risque

### ILLUSTRATIONS



*Inondation de juin 2016 – DEEA – Dammarie-les-Lys (source : Département 77)*



**Avant travaux**



**Après travaux**

*Travaux déjà réalisés à la suite de la remise en état des bâtiments après la crue de 2018 : mise en place d'un portail sur l'escalier donnant sur le sous-sol du bâtiment administratif de la DEEA. (source : Département 77)*



**Collège Pierre de Montereau**

**Bâtiment de la DEEA**



*Mise en place de repère de crues (source : Département 77)*



## 5.6.12 Travaux d'adaptations techniques de réduction de la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis des inondations

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS



### 5.6.13 Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et installations du SIAAP au risque d'inondation

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COUTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.6.14 Travaux de rénovation de la station de pompage anti-crue de Clichy

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'usine de Clichy est un nœud clé de gestion du réseau d'assainissement en période de crue. En de telles périodes, le système anti-crue (pompage, portes de flots, vanne secteur...) de l'usine permet en effet d'évacuer une grande partie (80%) des eaux usées, pluviales, de nappes voire de la Seine à Paris, faute de quoi des résurgences et débordements sur chaussées pourraient avoir lieu, aggravant ainsi l'impact de la crue.

L'objectif de cette action est d'effectuer des travaux de rénovation et fiabilisation notamment de la station de pompage anti-crue ainsi que des portes à flots afin d'en garantir l'efficacité en cas de crue majeure.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

Cette action consiste en la réalisation de travaux pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et installations ciblés dans les fiches actions résultant des diagnostics de vulnérabilité préalablement établis.

**Avancement :** toutes les pompes ont pu être diagnostiquées ; les travaux préconisés pour la rénovation pourront démarrer à partir de fin 2021 en fonction du programme de chômages du SIAAP et de ses partenaires.

**Difficultés constatées :** difficultés d'ordre administratif (résiliation de marché le 6 novembre 2018)

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Usine de Clichy – Clichy la Garenne (92)

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage assuré par la Direction Technique du SIAAP.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017-2021

**Planning actualisé :** 2021-2025 (phasage à reprendre suite aux nouveaux marchés)

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 15 000 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Station de pompage rénovée et pleine capacité de pompage en cas de crue

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Reprise et poursuite des travaux suite à la résiliation du marché de conception – réalisation de 2015.

### **ILLUSTRATIONS**



## 5.6.15 Travaux de réduction de la vulnérabilité des réseaux d'assainissement et des unités de traitement

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.6.16 Réduction de la vulnérabilité de la nouvelle usine de production d'eau potable de la ville de Meaux

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.6.17 Acquisition préventive de biens en zones à risques

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :**

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

**STATUT DE L'ACTION**

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

L'objectif de cette action est de réaliser les études et les travaux relatifs à la protection du réseau d'assainissement face aux crues et ainsi protéger le territoire.

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT**

**Description :** Lors de la crue de juin 2016 des intrusions d'eau dans le réseau d'assainissement départemental à L'Île-Saint-Denis et à Saint-Ouen ont été observées. Elle ne provenait pas des stations anti-crues dont les vannes sont étanches mais d'exutoires non protégés du réseau. Ces déversoirs non protégés mettent directement en danger les équipements en aval comme par exemple les stations de pompage de l'Île –Saint-Denis (quai de la Marine et quai de Seine) et l'usine de prétraitement de Clichy.

L'action 1-1-9 « Etude du rôle des réseaux d'assainissement dans la propagation des crues » a pour objet de détailler les phénomènes en jeu.

Sur la base des constats réalisés lors des crues de 2016 et 2018 et des résultats de l'action 1.1.9, des réaménagements ponctuels du réseau seront étudiés et mis en œuvre pour protéger les équipements du réseau d'assainissement des débordements de la Seine et de la Marne.

A ce jour, deux actions sont envisagées :

- protection des stations de pompage de l'Île Saint-Denis via l'identification et l'isolation des rejets en Seine de l'Île Saint-Denis. Ces rejets ont fait l'objet d'un recensement dans l'étude de « mise à niveau des connaissances descriptives et fonctionnelles des protections locales contre les crues de Seine de l'Île Saint-Denis », réalisée en 2015. Il s'agit maintenant de réaliser une étude spécifique permettant d'identifier leurs bassins versants et les solutions possibles pour isoler leur bassin versant de la Seine.
- protection de l'usine de pré-traitement de Clichy via l'isolation de deux déversoirs à Saint Ouen : rue des Bateliers et rue Ardouin.

Cette liste n'est pas limitative et pourra être complétée sur la base de résultats de l'action 1.1.9 mentionnée plus haut.

**Avancement :** Un diagnostic de l'état des vannes d'exploitation du réseau d'assainissement ne relevant pas de la gestion automatisée a été menée en 2019 (rapport final prévu pour novembre 2019). Ne relevant pas du PAPI, il permettra néanmoins d'alimenter la réflexion.

L'étude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement face aux crues majeures, pilotée par le SIAAP, apportera également des éléments.

**Difficultés constatées :**

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le coté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le coté Seine.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Département de Seine-Saint-Denis

**Modalités de pilotage et de suivi** : Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** :

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : études en 2017, travaux en 2018-2019

**Planning actualisé** : étude de l'implantation de vannes rues Ardouin et des Bateliers à Saint-Ouen prévue début 2020, reporté pour cause de vacance de poste.

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : études 150 000 € HT et travaux 1 250 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : Sans.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sans.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Programmation des travaux sur les vannes « Ardouin » et « Batelier » à Saint-Ouen pour 2021/2022.

## ILLUSTRATIONS

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



### 5.6.19 Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations de la station anti-crue Place Poulmarch à Saint-Denis

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux relatifs à la protection des équipements de la station locale. Cette station a une double fonction de contrôle des déversements en Seine et de pompage anti-crue. Elle est située place Poulmarch à Saint-Denis dans le cadre plus large de sa reconstruction.

L'action porte sur la mise en sécurité de la station face aux inondations.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :** La station anti-crue place Poulmarch est vulnérable aux inondations, en particulier le local technique enterré. La cote du terrain naturel est de 38,70 mNGF, la station est donc submergée dès le scénario R0,9 (cote maximum dans le casier : 28,89 mNGF).

Le réaménagement concerne principalement la pose d'un dégrilleur automatique et la mise en sécurité du local technique de la station anti-crue sur la base du diagnostic de vulnérabilité de 2003. Cette fiche action concerne uniquement ce second aspect : la protection de la station anti-crue face à une crue de la Seine.

Les travaux retenus pour la mise en sécurité du local technique face aux inondations seront réalisés en même temps que la pose d'un dégrilleur automatique. Les coûts relatifs à la pose d'un dégrilleur feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et ne relèvent pas de cette action.

**Avancement :** La place Poulmarch est concernée par un projet urbain dans lequel il est nécessaire d'intégrer la station anti-crue. Le rythme d'avancement de l'action est donc dicté par l'avancement du projet urbain. À ce jour (07/2020), la station pourrait être intégrée au rez-de-chaussée d'un immeuble comportant des logements. La DEA du département de la Seine-Saint-Denis est en attente d'un retour sur cette proposition d'intégration.

**Difficultés constatées :** Action située dans un secteur en renouvellement urbain.

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Île Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Ouen.

SIAAP.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SIAAP

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par la direction de l'eau et de l'assainissement du département de la Seine-Saint-Denis.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**



## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial** : études en 2017, travaux en 2018.

**Planning actualisé** : Début des travaux en 2021, selon avancement du projet d'aménagement urbain porté par Plaine Commune.

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale** : études 100 000 € HT et travaux 1 000 000 € HT (génie civil et équipements)

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : Sans.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sans.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Poursuite de l'action.

## ILLUSTRATIONS



SYNDICAT DE L'ORGE

## 5.6.20 Travaux d'optimisation pour la gestion des flux entre les antennes intercommunales dites de Grigny et de Ris

### STATUT DE L'ACTION

TERMINEE / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser des travaux au niveau de ces deux antennes pour une meilleure gestion des flux d'eaux usées notamment en période de crue de Seine.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le SIVOA est gestionnaire d'un réseau de transport des eaux usées. Le CII (Collecteur Intercommunal Initial) et le CID (Collecteur Intercommunal de Doublement) forment la colonne vertébrale de ce réseau de transport de fond de vallée sur lesquels viennent se greffer des antennes, comme celle de Grigny et de Ris. Ces deux antennes sont situées altimétriquement en partie basse et donc impactées par la crue de Seine.

Lors des crues de Seine, le SIAAP ne pouvant plus assurer le transfert des effluents à Valenton via le poste de Crosnes, les collecteurs se mettent en charge avec rejet de l'ensemble des effluents en Seine.

Sur le territoire syndical, cette mise en charge est amoindrie par la mise en service de la station anti-crue P7 / Valenton qui, malgré tout, ne permet pas de s'affranchir des débordements d'eaux usées en amont comme sur les parties basses de Viry-Châtillon (secteur Châtillon) et de Juvisy sur Orge (secteur WURTZ).

Cette action consiste en la réalisation de travaux sur deux sites avec pour objectif unique de limiter les débits d'eaux usées dans l'antenne de Ris :

- Le maillage de l'antenne de Ris (Ø 400) vers l'antenne de Grigny (Ø 900) plutôt en sous capacité avec la mise en place d'un poste de refoulement pour un montant de travaux de 750 000 Euros HT.
- La mise en place d'un poste de relèvement en aval immédiat de l'antenne de Ris avec un raccordement sur le CII de façon à supprimer le demi-siphon existant créant un réel frein hydraulique. Les travaux sont estimés à 500 000 Euros HT.

Le résultat attendu de ces travaux est la réduction des débordements d'eaux usées (milieu naturel et riverains) par une optimisation de la gestion des flux entre ces deux antennes en période de crue de Seine.

#### Avancement :

Etude terminée.

Travaux achevés pour la station de Camélinat.

Travaux en cours de réalisation pour les autres stations.

**Difficultés constatées :**

Etude : Beaucoup de terrain nécessaire pour la remise à jour des plans SIG des réseaux.

Travaux : Difficultés techniques de génie civil.

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

**Territoire :** Zone de confluence Orge – Seine, communes de Viry-Châtillon et de Juvisy sur Orge

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi :** Comité de pilotage du PAPI

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** /

**ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2017 -2019

**Planning actualisé :** 2020 pour Camélinat – 2021/2022/2023 : pour les autres stations

**COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 1 250 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 770 000 € TTC (pour Camélinat /surcoûts dû au COVID)

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Rapports d'études + travaux

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES****ILLUSTRATIONS**

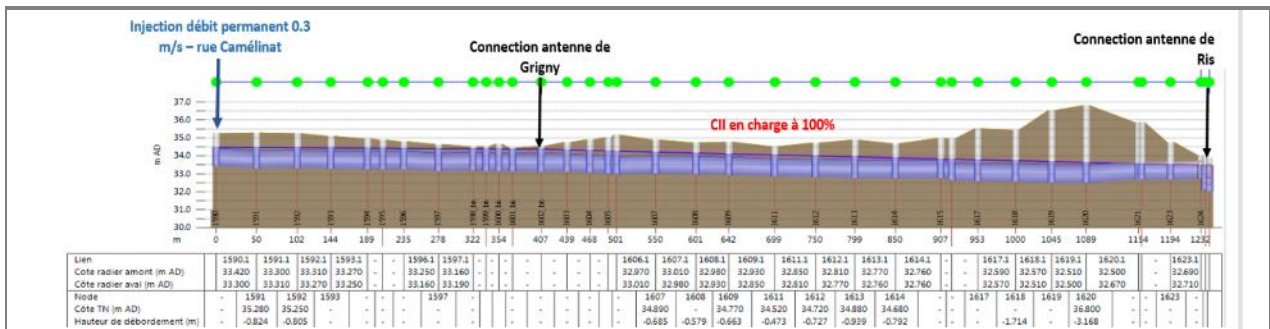


Figure 67 : Ligne d'eau dans le CII pour une injection d'un débit de 0.3 m³/s à l'amont du modèle hydraulique

La figure ci-après présente l'enveloppe piézométrique de l'antenne de Grigny lors d'une crue de l'Orge sans réalisation de l'ensemble des travaux. Aucun débordement n'est observé sur cette antenne pour une pluie vicennale.

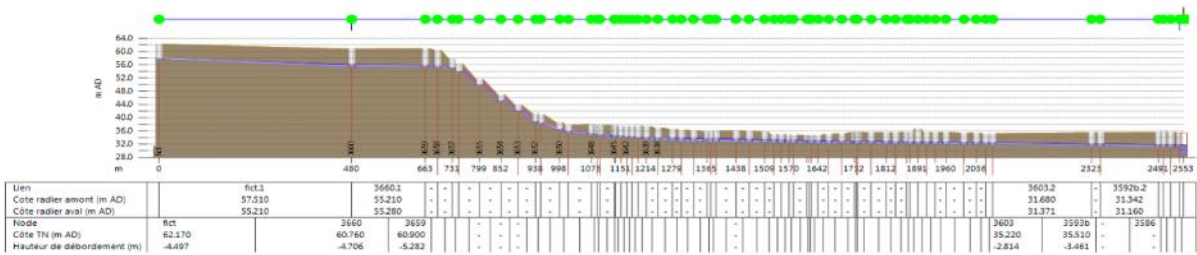


Figure 68 : Enveloppe piézométrique de l'antenne de Grigny sans simulation d'une crue de l'Orge

Représentation de la ligne d'eau dans le CII en situation aménagée – Syndicat de l'Orge

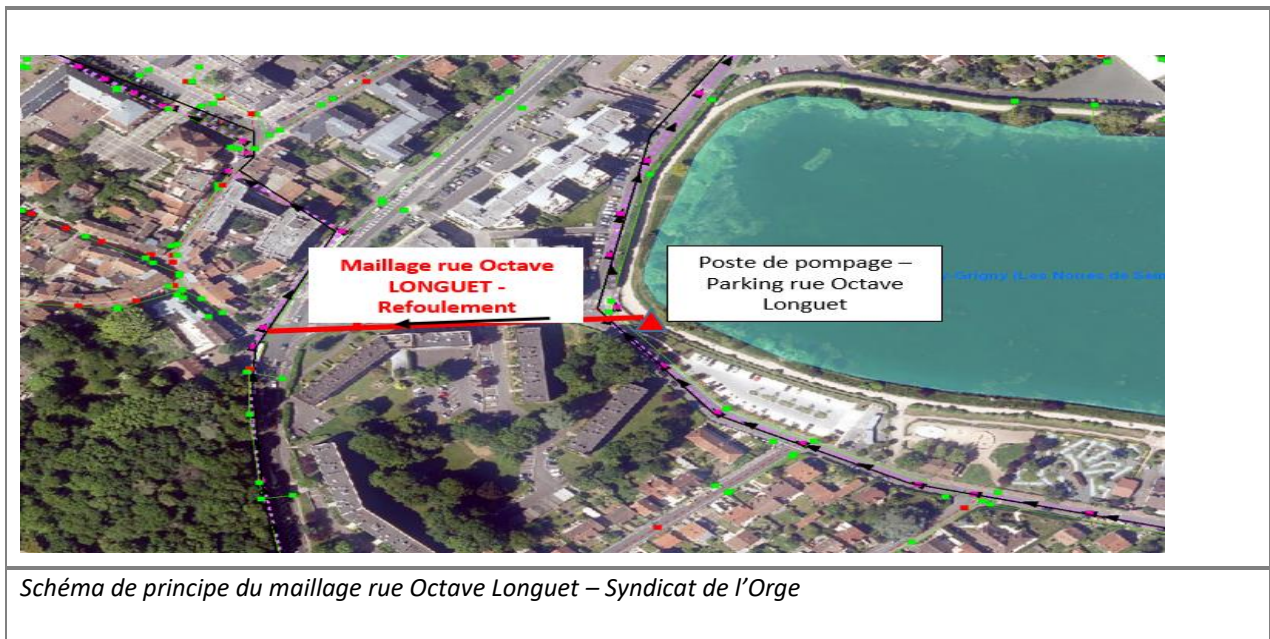
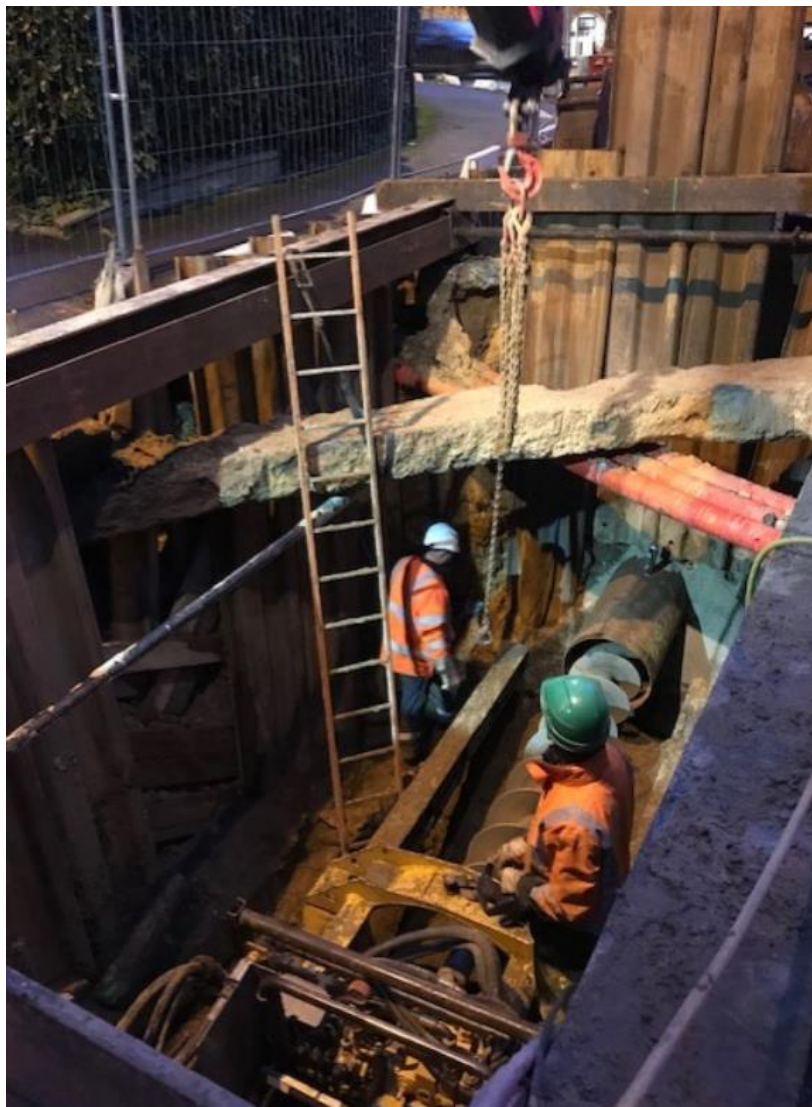


Schéma de principe du maillage rue Octave Longuet – Syndicat de l'Orge



*Chantier travaux – Syndicat de l'Orge*

## **AXE 6 : OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES**

---

## AXE 6 : OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES



### 6.1 Etude d'un site pilote fonctionnel sur le site de la Bassée aval

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

Description :

Avancement : fiche bilan non disponible

Difficultés constatées :

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action :

Modalités de pilotage et de suivi :

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

Planning initial :

Planning actualisé :

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale : 3 000 000 € HT

Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 6 : OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES



### 6.2 Travaux de réalisation d'un casier pilote fonctionnel sur le site de la Bassée

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / **En préparation** / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 3 000 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS





### 6.3 Modernisation de la Vanne secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont, ouvrage exutoire de crue situé dans le Val-de-Marne

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

La Vanne Secteur est un ouvrage exutoire de crue construit en 1933 et implanté au sein de l'écluse de Saint-Maur (ouvrage de navigation de Voies Navigables de France - VNF) dont la gestion était assurée par le Service de Navigation de la Seine. Cette Vanne Secteur a pour fonction de permettre de by-passer une partie des débits de crue transitant dans la Marne, via le tunnel de navigation. En abaissant significativement la ligne d'eau, cet ouvrage permet de protéger des riverains habitant en zone inondable à l'amont. Ce dispositif vient utilement compléter le dispositif de protection locale assurée par les murettes anti-crue. Cet ouvrage vieillissant nécessitait pour remplir son rôle un programme de travaux consistant en sa rénovation ou sa reconstruction.

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### **Description :**

L'action consiste en la reconstruction de la Vanne Secteur de Joinville-le-Pont. Depuis 2002, plusieurs études ont été conduites : études hydrauliques, étude socio-économique, études techniques. Ces études ont permis de confirmer le caractère d'intérêt général de l'ouvrage exutoire de crue souligné lors de sa construction dans les années 1930. L'étude finalisée en juin 2013 visait à définir la gestion de la vanne secteur, à préciser son impact et à établir un règlement d'eau. Cette étude a permis d'aboutir à la réalisation de travaux à partir de l'année 2016.

##### **Avancement :**

###### Bilan opérationnel 2017

La deuxième phase des travaux (pose de la nouvelle vanne-clapet) a été réalisée entre le début juin 2017 et la mi-octobre 2017. La dépose de cet ouvrage a été réalisée lors de la Phase 1 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (2016).

Le site de l'écluse a été mis à sec pour permettre la réalisation des travaux : ferrailage, cuirassement, bétonnage, montage et motorisation du mécanisme, instrumentation, avant la pose de la vanne qui est intervenue le 10-10-2017. La réception des travaux a été réalisée avec une réserve concernant un capteur de pression (devant être re-paramétré), émise à l'occasion des essais en eaux de la vanne.

###### Bilan opérationnel 2018

Les travaux de réhabilitation de la vanne secteur ont pris fin suite à la levée de la réserve émise par le Département lors de la réception des travaux et du test de mise en écoulement réalisé le 19 décembre 2017. La réserve a été levée le 31 janvier 2018 après la crue de janvier 2018. Le tunnel de navigation a été batardé lors de la crue de 2018, conformément à la procédure.

Des sessions de formations à destination des agents de Voies Navigables de France (VNF), exploitant de la vanne, à la manœuvre de la vanne ont été réalisées de la fin-janvier à la mi-avril 2018.

La convention de gestion de la vanne CD94/VNF a été approuvée par la Commission permanente du CD94 le 12 mars 2018 et signée par VNF le 18 juin 2018.

A noter : Un test annuel est programmé chaque automne. L'ouvrage a montré un fonctionnement satisfaisant lors de l'essai en eau réalisé le 03 novembre 2020.

#### Difficultés constatées :

- Le montage du plan de financement du projet a été relativement long.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Val-de-Marne (avec des effets jusqu'en Seine-Saint-Denis)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE IDF)

#### Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

Communication dans la presse locale, plaquette de communication adressée à l'ensemble des villes sous influence de l'ouvrage, courriers officiels, articles sur le site internet du Département du Val-de-Marne <https://www.valdemarne.fr/search/site/vanne>, communication du Département du Val-de-Marne à l'occasion des tests annuels de manœuvre de la vanne, etc.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

#### Planning initial :

2016 : début des travaux (dépose de l'ancienne vanne)

2017 : reconstruction et pose de la nouvelle vanne

#### Planning actualisé :

Action achevée en 2018 (Réception de la vanne).

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 3 000 000 € HT

#### Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

Phase 1 :	688 869	€ HT
Phase 2 :	2 067 430	€HT
	163 831	€HT (Protocole transactionnel)
<b>TOTAL :</b>	<b>2 920 130</b>	<b>€HT</b>

**NB :** Deux demandes de subvention ont été réalisées au titre du Fonds Barnier, la première en mars 2015 (Phases 1 – Etudes préalables et dépose de la vanne – Montant de la subvention perçue : 251 275,53 €) et la deuxième en avril 2016 (Phase 2 – Construction et pose de la nouvelle vanne – Montant de la subvention en attente de paiement : 1 078 622,15 €).

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Travaux sur la vanne achevés, formation des agents VNF réalisée.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Un test annuel est programmé chaque automne.

## ILLUSTRATIONS



Copyright : Michael Lumbroso



Copyright : Michael Lumbroso



## 6.4 Etudes préalables pour la réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 3 000 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS

## AXE 6 : OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES



### 6.5 Missions de maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation et valorisation de zones d'expansion de crues

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 3 000 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS

## AXE 6 : OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES



### 6.6 Etude de faisabilité de la refonte du répartiteur de la morte rivière, ouvrage intégré à l'ouvrage de protection des crues

SYNDICAT DE L'ORGE

#### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

**Avancement :** fiche bilan non disponible

**Difficultés constatées :**

#### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :**

**Modalités de pilotage et de suivi :**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

**Planning actualisé :**

#### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 40 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

#### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

#### ILLUSTRATIONS



## 6.7 Etude de restauration de la zone d'expansion de crue et des zones humides du secteur de Saint-Faron

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Les quelques champs d'expansion de crue encore vierges de toute urbanisation contribuent à « réduire à la source » les niveaux d'inondation dans les zones urbanisées en aval.

L'objectif de cette action consiste à maintenir leurs fonctions dans le cadre d'une gestion globale du risque inondation sur le territoire de la CAPM. L'action consiste à étudier et à proposer des mesures de gestion, de protection et d'amélioration des fonctionnalités des zones d'expansion de crues. Le secteur de Saint-Faron à Meaux et des zones humides de la boucle de la Marne de Saint-Faron est retenu pour cette étude.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

L'action consiste en la réalisation d'un diagnostic du secteur de Saint-Faron pour :

- Comprendre le fonctionnement hydrologique, hydraulique et topographique du Ru du Brasset et de son réseau hydraulique via une modélisation hydraulique du secteur,
- Etudier la restauration/l'optimisation de la zone d'expansion de crue du secteur de Saint-Faron à Meaux afin d'augmenter la protection des biens et des personnes de ce secteur impacté par les inondations,
- Etudier la renaturation/la valorisation des zones humides du secteur de Saint-Faron afin de coupler ses deux rôles essentiels que sont la rétention des eaux en période de crue et la conservation de la biodiversité,
- Intégrer la valorisation pédagogique de ce projet de territoire afin qu'il constitue un espace de proximité riche en biodiversité pour les riverains en se basant sur l'avant-projet déjà réalisé en 2012.

L'étude se décompose en quatre phases :

- Phase 1 : état des lieux et diagnostic
- Phase 2 : avant-projet : propositions de trois scénarii
- Phase 3 : projet : proposition scénario sur le parc Saint-Faron
- Phase 4 – Optionnelle : rédaction DCE, analyse des offres et dossiers réglementaires

Une étude d'avant-projet d'aménagement du site a été réalisée en 2012 et portée par le service Développement Durable de la ville de Meaux sur les parcelles communales du secteur de Saint-Faron. Cet avant-projet a permis de définir un projet d'ensemble pour cette zone naturelle dans un objectif de parc naturel urbain, à l'instar du Parc Naturel du Pâtis déjà réalisé. Cette étude permettra d'alimenter la partie aménagement du projet.

#### Avancement :

Le dossier de subvention pour le fond Barnier a été transmis à la DDT 77 en mai 2020.

La DDT 77 a accepté depuis le 20/07/2020 le lancement de l'exécution du projet.

Le dossier de subvention pour l'Agence de l'Eau sera transmis lorsque l'entreprise sera choisie.

Le marché public a été lancé en septembre 2020. Cinq offres techniques et financières ont été reçues et sont en cours d'analyse.

Le marché a été attribué à Setec-Hydratec en mars 2021. La première réunion de lancement a eu lieu le 21/04/2021. La première réunion d'informations des propriétaires a lieu le 07/05/2021.

#### Difficultés constatées :

Lors de la réalisation des inventaires naturalistes et pédologiques en 2016 (sur lesquels la présente action s'appuiera), des difficultés d'accès à l'ensemble des propriétés ont été notées => difficulté possible d'adhésion des propriétaires à un programme d'aménagement.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le périmètre de l'action est la zone de Saint-Faron (périmètre proche de l'hôpital – Prairie des Cordeliers) et l'ancienne boucle de la Marne pour une surface approximative de 160 ha.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** CAPM – Direction de l'Eau et de l'Assainissement

#### Modalités de pilotage et de suivi :

Le Comité de Pilotage (COPIL) est composé des entités suivantes :

- Service GEMAPI- Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,
- Service Développement Durable - Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,
- Elus référent GEMAPI - Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,
- Service SEPOMA- Département 77,
- Seine-et-Marne Environnement,
- L'Office Française pour la Biodiversité (OFB) de la Seine-et-Marne,
- L'EPTB Seine Grands Lacs,
- Association AVEN du Grand Voyeux.

D'autres organismes pourront être amenés à intégrer ce comité en fonction des besoins.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Une fois l'étude réalisée, un dépliant pourra être rédigé pour le site internet de la CAPM et ses communes.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

#### Planning initial :

2018-2019

#### Planning actualisé :

Les délais envisagés sont les suivants :

- Etape 1 : Lancement du marché public- Septembre 2020 - réalisé
- Etape 2 : Décembre 2020- Sélection du candidat pour l'étude
- Etape 3 : Démarrage de l'étude Dès sélection du candidat

Intitulé	Durée indicative	Tranche
Phase 1- Etat des lieux et diagnostic	9 mois	FERME
Phase 2- Avant-projet : Propositions de trois scénarii	3 mois	FERME
Phase 3- Projet : Proposition scénario sur le parc Saint-Faron	3 mois	FERME
Phase 4 – Optionnelle : Rédaction DCE, Analyse des offres et dossiers réglementaires	3 mois	OPTIONNELLE



- Recueil des données (recherche bibliographique, première reconnaissance de terrain)  
1,5 mois → Mars/avril 2021
- Concertation avec les propriétaires (recueil liste des propriétaires, envoi courrier, réunion d'information en visio)  
1,5 mois → Avril/mai 2021
- Visites détaillées de terrain et analyse des données (écologique, topographie, hydraulique, hydrogéologique, hydromorphologique)  
4 mois → Juin/Septembre 2021
- Modélisation et simulation des scénarios  
2 mois → Septembre/Octobre 2021
- Synthèse des enjeux des contraintes  
1 mois
- Elaboration des 3 scénarios  
1 mois
- Comparaison des scénarios (analyse multicritères)  
1 mois

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RÉELLEMENT ENGAGÉS

Montant et sous détails de la fiche initiale : 200 000 € HT

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

Offre Setec Hydratec : 149 465 € HT

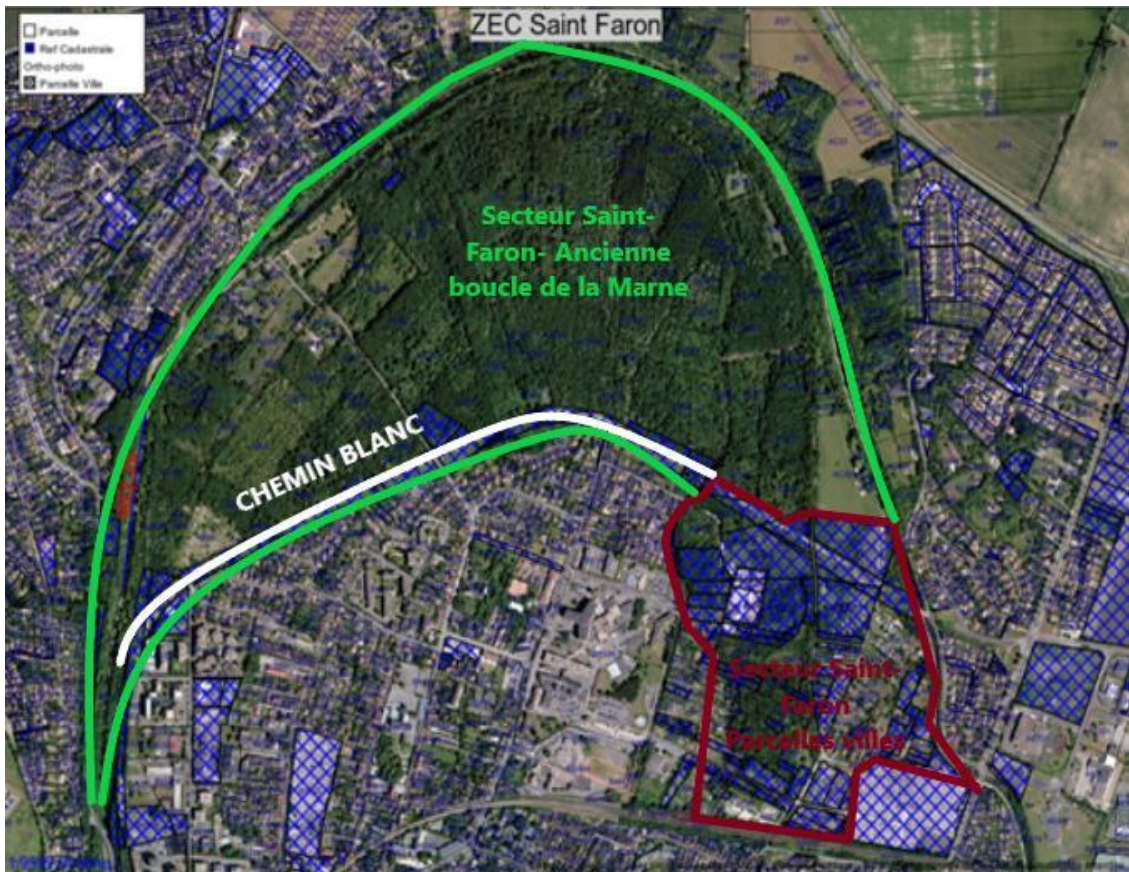
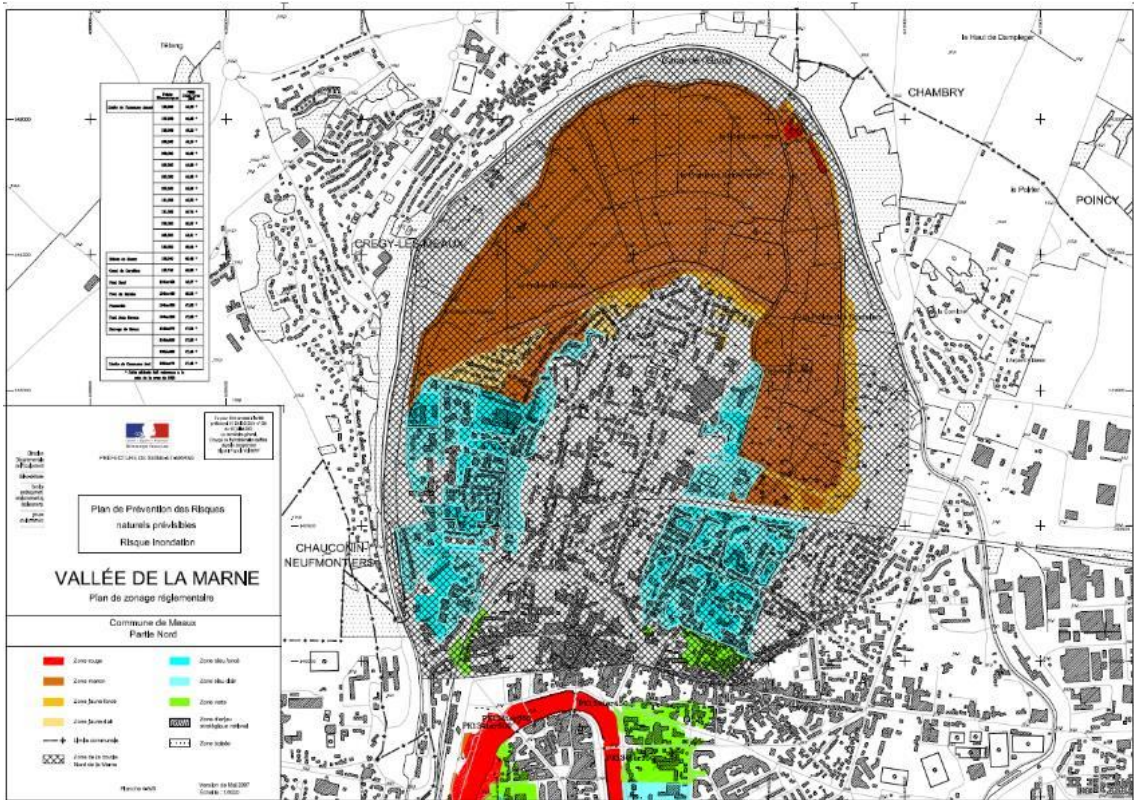
## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Livrables prévus pour l'étude : rapport de diagnostic, d'avant-projet et de projet d'aménagement. En option selon les phases précédentes, DCE et dossiers réglementaires.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Suivant les résultats obtenus du diagnostic de vulnérabilité du territoire en cours, il serait envisageable d'étendre ce genre d'étude à d'autres zones d'expansions de crue de la CAPM. Une étude générale d'identification de ZEC sur l'ensemble du territoire pourrait permettre de hiérarchiser ces études.

## ILLUSTRATIONS



## **AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE**

---



## 7.1 Acquisition de protections amovibles contre les inondations

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / Reportée / **Annulée**

### RAPPEL DES OBJECTIF

Cette action consiste en l'acquisition de protections amovibles pour le quai Saint Bernard qui ne bénéficie pas pour l'instant de ce type de protection.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

L'acquisition de protections amovibles pour le quai Saint Bernard doit permettre de garantir la protection de la voie publique et de la ligne C du RER aux abords de ce quai du débordement des eaux jusqu'à une hauteur de 8,62 m mesurés à l'échelle d'Austerlitz, soit la hauteur atteinte par les eaux au moment du pic de la crue de 1910. Ces équipements de protection seront remisés dans les dépôts de la DVD et des exercices de montage seront organisés tous les ans.

Les protections amovibles servent à la protection de la Voirie Parisienne. Dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, près de 12 000 personnes sont ainsi dans le périmètre de ces protections (92 hectares dans le PPRI). Dans le cadre d'une Ville résiliente, le projet consiste à inclure dans le périmètre de protection non seulement l'espace public mais également les voies du RER C de la SNCF. Même si la ligne C doit être coupé dès 5,5 m (remontée de nappes et infiltration horizontale), les protections permettront non seulement de protéger l'espace public (voir de conserver la circulation sur les voies) mais également une remise en état plus rapide d'une des lignes de transport essentielle à l'activité de la collectivité.

Le coût d'investissement correspond à des travaux de maçonnerie et de voirie à réaliser sur l'équipement public pour la pose des guides des protections et à l'achat des protections proprement dites. Pour ce qui est des coûts d'entretien et de maintenance, les sites de stockage sont en cours d'actualisation. Actuellement, la DVD prévoit de poser annuellement, à titre d'entretien et de mobilisation des équipes, plusieurs protections pour un coût global de 15 000 € environ. À chaque pose et dépose, les batardeaux seraient alors révisés pour un montant de 5 000 € environ.

Afin de renforcer les parapets qui font office de protections permanentes, la Ville de Paris a fait l'acquisition de protections amovibles. Dès que le niveau de la Seine excède 5 mètres, les services de la voirie parisienne mettent en place des éléments de protection amovibles tels que des batardeaux. Ces dispositifs mis en place le long des berges de la Seine permettent de protéger la voie publique parisienne du débordement des eaux de la Seine jusqu'à la cote atteinte en 1910, soit 8,62 mètres à l'échelle d'Austerlitz. Ces protections amovibles ont pour objectif de diminuer la vulnérabilité de la Ville en préservant la continuité de la vie économique et sociale des Parisiens sans engendrer de conséquence significative sur la rive opposée et sur les communes en amont comme en aval de Paris. À noter également que l'acquisition de ces protections a été réalisée dans le respect du PPRI.

Cette action consiste en l'acquisition de protections amovibles pour le quai Saint Bernard - André Citroën.

#### Avancement

L'action a été annulée car elle est portée par la Métropole du Grand Paris suite à la reprise de la compétence GEMAPI.

#### Difficultés constatées

Sans objet

#### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Paris

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DVD)

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. les services de la Ville concernés**

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** : sans objet

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial des études** : 2016-2019

**Planning actualisé** : Après 2020 par la MGP

#### **COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant de la fiche initiale** : 100 000 € HT.

#### **Montants réalisés**

Non réalisé, report au prochain PAPI mais portée par la MGP

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Action portée par la Métropole du Grand Paris suite à la reprise de la compétence GEMAPI.

#### **ILLUSTRATIONS**

STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ces études et travaux était de garantir la fonctionnalité des murettes anti-crues classées et gérées par le Département pour une protection des personnes et des biens jusqu'au niveau historique dans le Département, correspondant à la cote de la crue de 1924.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description :**

Cette action a consisté d'une part à effectuer les études réglementaires au titre du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques. Ces études devaient initialement s'effectuer sur une période de 4 ans - pour un montant d'environ 1 200 000 €HT.

Cette action a intégré, d'autre part, la réalisation des travaux nécessaires à la mise en sécurité des murettes anti-crues (reprise de fissures, suppression des brèches, rénovation des batardeaux...).

**Avancement (travaux) :**

Secteur	Travaux réalisés	Période
Suresnes-Puteaux-Courbevoie, de l'amont du pont de Suresnes, du quai Léon Blum jusqu'à l'intersection de la rue Sainte Marie et du quai Paul Doumer (3900 ml)	<b>Reprise des murettes (715 ml) + pose de 34 batardeaux</b>	2013
Villeneuve-la-Garenne, du quai du Moulin de Cage à 330 m en amont de l'A86, jusqu'au chantier naval Vandenbossche (2210 ml)	<b>Reprise des murettes (496 ml) + pose de 8 batardeaux</b>	2013-2014
Asnières-Gennevilliers, de l'aval du pont de Gennevilliers jusqu'à l'entrée du quai des Grésillions (1060 ml)	<b>Reprise des murettes (273 ml) + création de murettes (40 ml)</b>	2014
Issy-les-Moulineaux-Quai du Président Roosevelt bordant le port d'Issy, de l'amont du pont d'Issy à l'aval du boulevard périphérique parisien (430 m)	<b>Reprise des murettes (110 ml) + pose de batardeaux sur 4 grands batardeaux (accès et sorties des cimenteries)</b>	2015

Etudes réglementaires et travaux ont été menés jusqu'à leur terme.

## Difficultés constatées :

Sur avis du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (SCSOH) rattaché à la DRIEE, le Préfet des Hauts-de-Seine a demandé au Département d'apporter des compléments sur le cahier de consignes écrites et les études de dangers. Cette demande a nécessité l'engagement d'investigations et la mobilisation de moyens financiers supplémentaires. En conséquence, la finalisation desdits documents conformément à la réglementation a été retardée d'environ un an.

La réhabilitation des murettes a nécessité l'envoi au préalable d'un courrier à tous les habitants fluviaux qui avaient posé du mobilier (portillons, culées de passerelles, emmarchements, amarres) dans les ouvertures de ces ouvrages (empêchant ainsi la pose des batardeaux), afin de leur demander de le retirer dans un délai de 3 mois. Concernant le port d'Issy, le Département a été tenu de négocier avec les amodiataires implantés entre murettes et Seine les horaires des travaux et modalités d'intervention, afin de ne pas gêner les entrées/sorties de camions.

Par ailleurs, ces travaux réalisés en interface avec des routes départementales à grande circulation ont nécessité le renforcement des mesures de sécurité et du balisage maintes fois déplacé au fur et à mesure de la progression linéaire du chantier.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### Territoire :

Département des Hauts-de-Seine

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental des Hauts-de-Seine

**Modalités de pilotage et de suivi :** action pilotée et suivie par la Direction de l'eau. Les documents réglementaires ont été transmis à la préfecture des Hauts-de-Seine.

### Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

- Panneaux d'information du public sur voirie et berges
- Films de présentation relatif à la pose des batardeaux rénovés
- Site internet [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial des études et travaux :** 2013-2017

### Planning actualisé :

Travaux sur les murettes : 2013-2015

Etudes réglementaires : 2014-2019

## COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant de la fiche initiale :**

Total de 1 206 000 € HT, dont 120 000 HT de dépenses pour la réalisation des études réglementaires. 80% de financement attendu de la part du FEDER, de l'Etat, de la Région Ile-de-France.

**Montants réalisés/ventilation des dépenses :**

- Etudes réglementaires : 162 500 € HT, soit un dépassement de + 42 500 € HT/montant initial.
- Travaux : 1 394 000 € HT, soit un dépassement de + 308 000 € HT/montant initial.

**Action non éligible pour l'octroi de subventions puisque travaux de réhabilitation des murettes et lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'établissement des études réglementaires, engagés avant la date de labellisation du PAPI.**

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

VTA, diagnostic de sûreté, consignes écrites, dossier des ouvrages, études de dangers sur digues classées « B » et « C » par l'Arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine n°2012-64 du 3 avril 2012 pris au titre du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

- % réalisé sur budget études : environ 135 %
- % réalisé sur budget travaux : environ 128 %
- % linéaire de digues étudiées/linéaire total de digues : 100 %
- % linéaire de digues réhabilitées/linéaire total de digues : 36 %

Sur l'ensemble du linéaire d'intervention, la protection cinquantennale contre les crues a été restaurée. L'action ci-dessus visée a participé à la résilience du territoire concerné.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Les études réglementaires achevées en 2019 ont été portées à connaissance de la Métropole du Grand Paris, gestionnaire des murettes départementales depuis le 1/01/2020.



## ILLUSTRATIONS

### 1-Etat des lieux



Exemples d'amarre sur murette et de portillon dans une ouverture  
© CD92-Direction de l'eau-2013

Exemples de désordres sur murettes anti-crue



1-Fissure traversante et décalage du couronnement de mur  
2 & 3 déplacements et signes de déstructuration

## 2- Travaux

Exemple de réhabilitation de batardeau  
© CD92-Direction de l'eau-2015



Exemple de comblement de brèche,  
de rejointoiement et de reprise de  
couronnement sur murette anti-crue  
© CD92-Direction de l'eau-2013



Exemple de rehaussement de murette anti-crue  
© CD92-Direction de l'eau-2014



### 7.3 Déplacement et reconstruction des ouvrages anti-crues départementaux situés sur les communes de Sèvres, de Meudon et d'Issy-les-Moulineaux pour les éloigner du lit majeur de la Seine

#### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

#### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ces travaux s'est inscrit dans le cadre de l'aménagement de la Vallée Rive Gauche (Route départementale 7 et berges sur 4,2 km entre le pont de Sèvres et Paris). Il s'agissait de rétablir, dans ce secteur des Hauts-de-Seine, le niveau de protection des personnes et des biens et de déplacer les protections en élargissant le lit majeur de la Seine (pour une crue type 1924).

#### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

##### Description :

En accompagnement d'un déplacement latéral partiel de la RD7, côté ville, de manière à redonner au public le plus possible d'espace sur les berges et à étendre les zones d'expansion des crues, cette action a consisté en la réalisation de travaux de terrassements (talus), de déplacement et de reconstruction des murettes anti-crues et des batardeaux en bordure du nouveau tracé de la RD7, côté fleuve, sur les communes d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon et de Sèvres.

##### Avancement :

Le déplacement et la reconstruction des ouvrages anti-crue sur ce périmètre ont été totalement intégrés dans l'opération emblématique de la Vallée Rive Gauche, axe structurant du paysage francilien et projet global d'aménagement des berges de Seine, des espaces publics attenants et de la route départementale 7 transformée en boulevard urbain du pont de Sèvre à Paris. Cette réalisation unique en termes d'aménagement d'espaces publics en site urbain dense en Île-de-France a permis notamment de concilier les usages, de développer des modes doux de circulation et d'offrir aux habitants des espaces de nature, de promenade et de détente en berges de Seine. Cette opération a été programmée dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et ses berges approuvé par l'Assemblée départementale en 2006.

Le montage administratif de l'opération et l'établissement des dossiers réglementaires de demande d'autorisation de mise en chantier ont été d'une grande complexité. La concertation préalable a été engagée en 2008. Une enquête publique a été diligentée par le préfet des Hauts-de-Seine en 2010. La déclaration d'utilité publique du projet dans son ensemble a été prononcée par le préfet à la fin de cette même année. Les travaux préalables de mise en chantier et de dévoiement des réseaux ont débuté pour la voirie, dès 2011 et pour les berges, fin 2012.

L'opération a été scindée en 3 tranches de travaux d'une durée totale prévisionnelle de 7 ans. Elle a nécessité le lancement coordonné d'appels d'offres avec un total de 12 lots de travaux dont 8 pour l'aménagement des berges. L'intervention sur les murettes anti-crue a mobilisé 4 de ces 8 lots (1-Terrassements-VRD, 2-Génie civil terrestre, 3-génie civil fluvial, 4-Serrurerie). La conception et le suivi des travaux en berges a été confiée à un maître d'œuvre.

L'action a été menée jusqu'à son terme. Les travaux ont été achevés comme prévu, fin 2017.

### Difficultés constatées :

L'intervention sur les murettes anti-crue et plus généralement l'aménagement des berges ont nécessité la déconstruction préalable d'immeubles, le relogement de leurs habitants, la maîtrise du foncier, le dévoiement de nombreux réseaux dont un transporteur de gaz, la libération temporaire des emprises aménagées ayant pour conséquence le déplacement provisoire sur la rive d'en face d'une soixantaine d'habitations fluviales. Les travaux ont dû être initiés par séquences, à posteriori ou en parallèle de ceux de la voirie, selon les cas, pour s'adapter aux exigences de synchronisation des différentes phases de ce vaste chantier qui s'est déroulé durant 7 ans, en continu.

L'aménagement comprenant la construction des murs anti-crue a été complexe en raison de son étendue sur un linéaire de plusieurs kilomètres, sa durée, son insertion « à l'étroit » entre ville et fleuve, son interface avec plusieurs Z.A.C en construction, la diversité et l'ampleur des ouvrages réalisés, la nécessité de maintenir la circulation de jour comme de nuit sur la RD 7, la présence constante d'habitants fluviaux dans le périmètre des travaux, sans compter les crues de la Seine parfois de grande ampleur comme en juin 2016. Le recours à la prestation d'un coordonnateur de travaux a permis la synchronisation d'une multitude de tâches dont l'ordonnancement et le déroulement ont été constamment optimisés pour réduire les retards.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

#### Territoire :

Département des Hauts-de-Seine – Rive gauche de la Seine sur Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental des Hauts-de-Seine

**Modalités de pilotage et de suivi :** action pilotée par la Direction de l'eau

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

- Visites de chantier organisées à l'intention des élus locaux et des partenaires institutionnels
- Plaquettes d'information du public
- Note rapide IAU Île-de-France
- Panneaux d'information du public sur voirie et berges
- Réunions élus du Département-riverains en cours d'avancement du chantier
- Films de présentation de l'opération et d'avancement des travaux
- Dossiers de presse
- Articles dans la presse technique et la presse régionale
- Reportages télévisés
- Site internet [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)
- Inauguration publique des aménagements (« Berges en fête ») en juin 2018.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : <http://vallee-rive-gauche.hauts-de-seine.net/web/vrg>

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial des travaux :** 2015-2019

**Planning actualisé des travaux :** sur décision du Département, le lancement des travaux a été devancé.

Côté voirie : 2011/2016

Côté berges (intégrant l'intervention sur les murettes anti-crue) : Fin 2012-2017

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant de la fiche initiale :**

2 613 000 € HT.

80% de financement attendu de la part du FEDER, de l'Etat, de la Région Ile-de-France.

**Montant réalisé** : identique au montant prévisionnel/2 613 000 € HT, soit 3 135 600 € TTC sur une autorisation de programme d'un total de 68 M€ TTC pour l'aménagement des berges.

**Ventilation des dépenses :**

- Déconstruction d'ouvrages, suppression de palplanches, terrassements, réseaux divers : 30 % environ, comprenant l'évacuation de sédiments pollués en filières *Ad' hoc*.
- Coulage des fondations et construction des murs anti-crue en béton : 45 % environ.
- Parement des murs en béton avec mise en œuvre de gabions : 20 % environ.
- Serrurerie (pose de garde-corps de protection) : 5%.

**Action non éligible pour l'octroi de subventions puisque débutée avant la labellisation du PAPI.**

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Une Zone naturelle d'expansion des crues (ZEC) a été créée principalement à la hauteur du Bas-Meudon (lieu-dit de « l'Echappée Belle » où l'ancienne murette anti-crue a été démolie, reculée et reconstruite avec la voirie vers la façade urbaine (murs en béton d'une hauteur atteignant jusqu'à 4,5 m, venant en confortement de la voirie et parés de gabions sur tout le linéaire). Cette ZEC a été creusée dans l'espace ainsi libéré côté fleuve (environ 30 m dans sa partie la plus large), en contrebas de la RD. L'aménagement a donné de la place au fleuve et isolé la promenade basse du bruit de la circulation. Sur un plan paysager, il a modifié la perspective ville/berge.

La création de cette ZEC est innovante puisqu'elle participe à la limitation des crues en Île-de-France, en répondant à la stratégie locale du risque inondation (SLGRI).

Sur l'ensemble du linéaire d'intervention, la protection cinquantennale contre les crues a été restaurée. L'action ci-dessus visée à participer à la résilience du territoire concerné.

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Sans objet.

## ILLUSTRATIONS

### 1-Etat des lieux



Bas-Meudon-1986

©Agence de communication Quatrevingtdouze



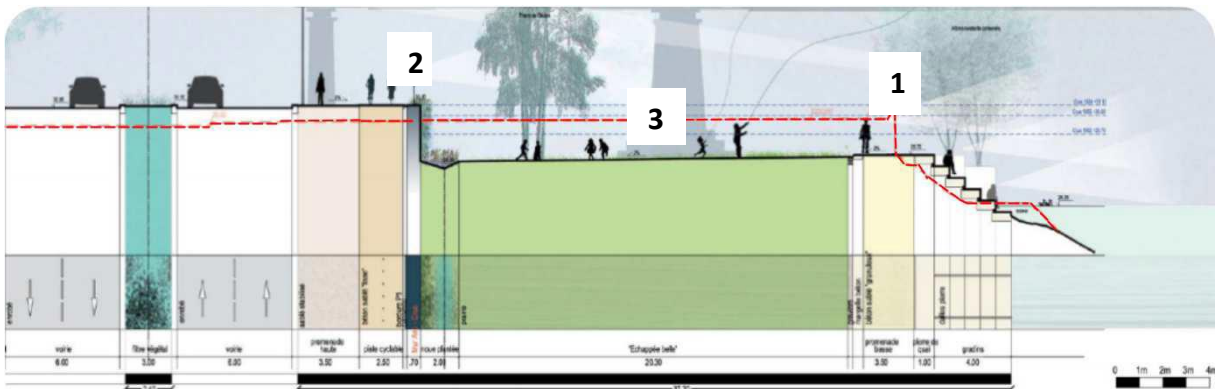
Sèvres-2012

### 2-Principe d'aménagement et travaux de construction



- 1 : l'ancien mur anti-cruie
- 2 : le nouveau mur écarté de la Seine
- 3 : une large zone de déblais transformée en pelouse

© Agence de paysage et d'urbanisme Ilex



Coupe du projet d'aménagement des berges de Meudon au droit de « L'Échappée Belle ».

La ligne rouge en pointillés représente l'ancienne hauteur des berges

© Agence de paysage et d'urbanisme Ilex

### 3- Aménagements terminés



**Bas-Meudon 2018-A gauche, murs anti-crue habillés de gabions et recouverts de végétation**

**Vers Sèvres 2018-Murs anti-crue en arrière-plan**

© Agence de paysage et d'urbanisme Ilex

**STATUT DE L'ACTION**

Terminée / En cours / En préparation / Reportée / **Annulée**

**RAPPEL DES OBJECTIFS**

L'objectif de cette action est de s'assurer de la bonne coordination de la gestion des murettes et des stations de pompage anti-crue par leurs différents gestionnaires (communes, territoires, département).

**RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT**

**Description** En s'appuyant sur le recensement des protections locales et sur la caractérisation des murettes et berges surélevées (action 1-1-10), cette action visait initialement à créer une dynamique associant les gestionnaires des protections locales le long de la Marne et de la Seine en Seine-Saint-Denis afin d'assurer la cohérence des niveaux de protection et de leur gestion pour éviter qu'un défaut de gestion ne remette en cause l'efficacité globale du système.

Cette action pourrait amener à proposer des modifications d'ouvrages.

Elle sera menée en cohérence avec les perspectives d'évolution de la compétence GEMAPI et visera à faciliter le transfert de la compétence digues et murettes à la Métropole du Grands Paris.

**Avancement** : Le groupe de travail sur la définition des systèmes d'endiguement métropolitain piloté par la Métropole du Grands Paris apportera sûrement des éléments utiles à cette action. Par ailleurs une convention MGP – CD93 relative aux modalités d'exercice des compétences GEMAPI a été signée en décembre 2019.

**Difficultés constatées** :

**TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le côté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le côté Seine.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action** : Département de Seine-Saint-Denis en attendant 2018 et le transfert de compétence relatif aux digues et murettes.

**Modalités de pilotage et de suivi** : Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)** :

**ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial** : 2017-2019

**Planning actualisé** : Sans

**COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES**



**Montant et sous détails de la fiche initiale** : action en régie.

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires** : Aucun montant engagé.

#### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Sans.

#### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Cette réflexion est à mener dans le cadre du chapitre 9 des études de dangers des systèmes d'endiguement portées par la Métropole du Grands Paris.

Cette action pourrait être réorientée sur les réseaux d'assainissement pour mettre en cohérence les niveaux de protection des réseaux d'assainissement gérés par les différents acteurs (SIAAP, CD93, privés).

#### **ILLUSTRATIONS**



## 7.5 Etudes de danger dans le cadre de la réglementation du décret 2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques situés dans le Val-de-Marne

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

La réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques définit, en complétant le Code de l'Environnement, les prescriptions de gestion et de suivi des ouvrages de protection contre les inondations et les submersions.

Le Département du Val-de-Marne, propriétaire des murettes anti-crue, est concerné par cette réglementation qui impose la réalisation d'études des dangers permettant d'avoir une connaissance la plus complète possible des ouvrages : configuration, ouvrages annexes éventuels, environnement hydrologique et géologique ainsi qu'une description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance des ouvrages.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

L'action consiste en l'élaboration d'un dossier pour chaque ouvrage qui récapitule toutes les données de la structure, d'environnement, d'exploitation et de modalités de gestion. Le contenu de l'étude des dangers pour chaque ouvrage est le suivant : définition de l'ouvrage (génie civil, fondation, stabilité, étanchéité...) et de son environnement, description de l'organisation mise en place pour assurer la surveillance de l'ouvrage, évaluation du potentiel des dangers (rupture, déversement, dysfonctionnement), caractérisation et analyse des risques en tenant compte de leur occurrence et de l'ouvrage, étude de réduction des risques, cartographie. Les résultats de l'étude peuvent aboutir à la programmation de travaux visant à fiabiliser le dispositif de protection.

Suite à une évolution de la réglementation, les études de danger concernent désormais les systèmes d'endiguement (Cf. Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques).

#### Avancement :

- En 2014 et 2015, les travaux d'investigation de terrain sur les ouvrages de la Seine et Marne (découverte de fondation, études géotechniques, auscultations) et les études de stabilité des ouvrages (notes de calcul) ont été achevés.
- En 2016 et 2017, la rédaction d'une première version des études de danger a démarré, sur la base des éléments collectés lors des investigations menées en 2014 et en 2015. Cette version des études a été transmise aux services de l'Etat qui a demandé qu'elles soient reprises dans leur intégralité, pour mieux répondre à la réglementation en vigueur.
- Le 12 avril 2019, une nouvelle version de l'Etude de Danger Seine Rive Gauche a été transmise à la DRIEE Ile-de-France. Par courrier du 7 août 2019, les services de l'Etat ont déclaré recevable cette nouvelle version, qui devait néanmoins faire l'objet de nouveaux compléments. Le 31 août 2020, la version finalisée, qui servira de base à la déclinaison des

EDD Seine Rive droite, Marne Rive Gauche et Marne Rive Droite, a été transmise à la DRIEE Ile-de-France.

- **Le calendrier prévoit la finalisation de l'ensemble des Etudes de danger avant le 30 juin 2021, date de dépôt des demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement.**

#### Difficultés constatées :

- Evolution de la réglementation alors que les Etudes de Danger n'étaient pas achevées.
- Evolution institutionnelle et législative : Création de la Métropole du Grand Paris, Loi Fesneau du 30-12-2019, avec une incertitude sur la manière dont s'organiserait la « gouvernance » des ouvrages anti-crue en Ile-de-France.
- Attente du modèle établi par l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre de l'action 1.1.2 – Cartographie et modélisation hydraulique des inondations en région Ile-de-France (Echéance initiale fixée à décembre 2018 – Résultats définitifs prévus en fin novembre 2020).

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Territoire : Val-de-Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Aucune à ce stade

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2014-2016

**Planning actualisé :** 2014-2021

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 410 000 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

2014 :	240 000 €HT
2015 :	220 000 €HT
2016 :	Pas de prestations externes – Rédaction en interne la rédaction des EDD
2017 :	Pas de prestations externes – Rédaction en interne la rédaction des EDD
2018 :	140 000 €HT
2019 :	85 000 €HT
2020 engagé :	23 000 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>708 000 €HT</b> (n'incluant pas les dépenses engagées avant 2014)

A noter : Aucune demande de subventions n'a été réalisée.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Transmission de l'Etude de Danger Seine Rive Gauche à la DRIEE Ile-de-France le 31-08-2020

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

L'objectif fixé est de finaliser la réalisation des études de danger à l'échéance du 30-06-2021.

## ILLUSTRATIONS



*Murette anti-crue – Quai Jean-Baptiste Clément – Alfortville (94) - Copyright : CD94*



## 7.6 Travaux relatifs à la fiabilisation du dispositif de protection contre les inondations assuré par les murettes anti-crue

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ces travaux est de garantir un niveau de protection cohérent sur des secteurs homogènes et le cas échéant de prendre les mesures nécessaires pour proposer des solutions de nature à atténuer certains désordres constatés.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le Conseil départemental du Val-de-Marne assure l'entretien et la gestion de près de 30 km de murettes anti-crue, le long de la Seine et de la Marne. Dans le cadre de l'élaboration des études de danger, des levés topographiques ont été réalisés sur l'ensemble du linéaire de murettes dont il assure la gestion.

Ces levés topographiques et des études de modélisation hydraulique récentes, ont permis de déceler certains points bas, ou des points d'entrée de l'eau qui contournent ainsi les murettes existantes ou atténuent localement le niveau de protection qu'elles offrent.

L'action consiste donc, sur la base d'une analyse fine des résultats fournis par ces études, en la réalisation de travaux ponctuels permettant de garantir une efficacité optimale des dispositifs de protection locale, gérés par le Département.

#### Avancement :

- Aucuns travaux d'homogénéisation ou de fiabilisation du dispositif de protection locale n'ont été réalisés **sur la période 2014-2015** (intervention sur le niveau de protection des ouvrages existants, actions relatives à la fiabilisation du dispositif, dans l'attente de la finalisation des études de danger).
- **En 2017** : Le Département a réalisé quelques travaux de reprise de fissures et de faïençage sur les ouvrages, non préjudiciable d'un point de vue structurel. Ces travaux n'ont pas fait l'objet de demandes de subvention en 2017.

Suite à la crue de mai-juin 2016, le Département a mené deux études hydrauliques dans le cadre du RETEX, afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la digue de Choisy-le-Roi et d'identifier la cause de l'inondation d'une parcelle située à l'arrière d'un ouvrage à Choisy-le-Roi (intrusion via le réseau d'assainissement).

La dépense au titre de l'année 2017 s'élevait à **100 000 €HT** environ pour les travaux et **36 000 €HT** pour les 2 études (Choisy - RETEX Crue 2016).

- **En 2018**, suite à la crue de janvier-février 2018, le Département a procédé à des travaux de confortement de la murette située au Perreux-sur-Marne, et notamment à la reprise d'un désordre structurel (mentionné dans le rapport d'inspection post-crue des ouvrages de

protection gérés par le Département du Val-de-Marne réalisé par la DRIEE IDF). Ces travaux ont été réalisés en urgence du 22 avril au 18 mai 2018 (Montant des travaux : **25 159,87 €HT**)

- **En 2019 et en 2020**, pas de travaux rattachés à cette action (Travaux fléchés sur l'action 7.7).

#### **Difficultés constatées :**

- Difficulté à flécher les opérations sur la Fiche 7.6 (Travaux relatifs à la fiabilisation du dispositif de protection contre les inondations assuré par les murettes anti-crue) ou la Fiche 7.7 (Travaux de réhabilitation des murettes anti-crue, dispositif de protection locale géré par le Département du Val-de-Marne).
- Tant que le système d'endiguement n'est pas autorisé, seuls les travaux ne modifiant pas le niveau de protection sont admis (opérations d'entretien sans modification substantielle de l'ouvrage).

### **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

**Territoire :** Val-de-Marne - Rives de la Seine et de la Marne

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Section Berges).

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication associée à la réalisation des travaux

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE**

**Planning initial :** 2014-2016

**Planning actualisé :** 2014-2020

### **COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELLEMENT ENGAGES**

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 225 900 € HT

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Montant dépensé sans DDS depuis le démarrage de l'action (non exhaustif) : 161 159,87 €HT.

### **LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

Réalisation des travaux et de deux études

### **SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Les actions 7.6 et 7.7 étant très similaires dans leur contenu et leur formulation, il est proposé lors du prochain PAPI d'étudier la possibilité de regrouper ces deux actions dans une seule et même action ou de mieux préciser le contenu des fiches actions liées aux travaux à réaliser sur les ouvrages de protection anti-crue.

## ILLUSTRATIONS



*Réhabilitation de la murette anti-crue - Quai du Port à Nogent-sur-Marne (94) [2019] Copyright : CD94*



## 7.7 Travaux de réhabilitation des murettes anti-crue, dispositif de protection locale géré par le Département du Val-de-Marne

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de ces travaux est de garantir, pour les secteurs protégés, l'efficacité de ces ouvrages de protection. Il s'agit de **travaux de réhabilitation des ouvrages existants**.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Le Conseil départemental du Val-de-Marne assure l'entretien et la gestion de près de 30 km de murettes anti-crue, le long de la Seine et de la Marne. Ses interventions concernent à la fois l'entretien structurel de ces ouvrages, mais aussi des dispositifs permettant la fermeture des brèches (environ 450 brèches) en cas de crue.

Les ouvrages hydrauliques peuvent faire l'objet de travaux de différentes natures :

- Entretien courant de la murette anti-crue à proprement parler (génie civil) ;
- Entretien des dispositifs présents au niveau des brèches, permettant la mise en place des batardeaux (Fer en U, etc.) ;
- Travaux de réhabilitation lourde de perrés et de murettes ;
- Fermeture définitive de certaines brèches jugées inutiles. Le Conseil départemental du Val-de-Marne est aussi susceptible d'intervenir sur les berges (stabilisation des perrés notamment ou réhabilitation après crue).

Des moyens humains lourds sont nécessaires en crue pour fermer toutes les brèches par les dispositifs amovibles actuels ce qui a conduit à :

1. La réalisation par le CD94 d'un programme de rationalisation du nombre d'ouvertures batardables suite à une étude, avec une ambition de 10 brèches fermées par an
2. Une réflexion spécifique menée sur les accès portuaires (portails étanches, remplacement des batardeaux en bois par des batardeaux en aluminium.)

#### Avancement :

Opérations réalisées dans le cadre de cette action avec DDS Fonds Barnier



- Travaux de renforcement d'un tronçon de la murette anti-crue située rue du viaduc à Nogent-sur-Marne [2017] (Montant des travaux : 38 355,83 €HT – Montant Subvention perçue Fonds Barnier : 15 342 €)
- Réhabilitation de la murette anti-crue Quai du Port à Nogent-sur-Marne [2019] (Montant des travaux : 55 872,60 €HT – Montant Subvention attendue Fonds Barnier : 27 936 €)
- Fermeture définitive de l'ouverture batardable DB23B et recalibrage de l'ouverture DB01 - Quai Blanqui à Alfortville [2019] (Montant des travaux : 53 270,13 €HT – Montant Subvention attendue Fonds Barnier : 26 505 €)
- Etude d'opportunité relative à l'optimisation de la gestion des « Grandes ouvertures batardables » situées au niveau des murettes anti-crue dans le Val-de-Marne [2019] (Montant de l'étude : 30 810 €HT – Montant Subvention attendue Fonds Barnier : 12 324 € HT)
- Condamnation définitive des ouvertures batardables 2020 – 2024 / Programme 2020 - 2021 [2020] (Montant des travaux : 666 666,00 € HT – Montant Subvention attendue Fonds Barnier : 266 666,00 € HT)
- Reconstruction d'un tronçon de l'ouvrage anti-crue - Quai de la Pie à Saint-Maur-des-Fossés [2020] (Montant des travaux : 155 000 € HT – Montant Subvention attendue Fonds Barnier : 62 000 € HT)
- Réhabilitation de l'ouvrage anti-crue et du perré - Quai Pompadour à Choisy-le-Roi [2020] (Montant des travaux : 3 550 000 € HT – Montant Subvention attendue Fonds Barnier : 1 420 000 € HT)

**Opérations réalisées dans le cadre de cette action sans DDS Fonds Barnier (liste non exhaustive - Opérations éligibles n'ayant pas fait l'objet de DDS pour des raisons administratives (calendrier, etc.))**

- Ivry-sur-Seine - Quai Pourchasse (**1 697 000 € TTC**) :
  - Confortement du perré (1<sup>ère</sup> tranche) : 350 000 € TTC (2014)
  - Réalisation d'une risberme (2<sup>ème</sup> tranche) : 189 000 € TTC (2015)
  - Réhabilitation et confortement du perré (3<sup>ème</sup> tranche) : 470 000 € TTC (2016)
  - Confortement de l'ouvrage anti-crue (4<sup>ème</sup> tranche) : 380 000 € TTC (2018)
  - 5<sup>ème</sup> tranche : 308 000 TTC
- Saint-Maur-des-Fossés - Quai de Bonneuil - Réhabilitation de la murette (**145 000 € TTC**) :
  - Deuxième tranche : 70 000 € TTC (2014)
  - Troisième tranche : 75 000 € TTC (2015)
- Villeneuve-le-Roi - quai du Front de Seine (**716 000 € TTC**) :
  - Confortement de perré : 225 000 € TTC (2014) et 336 000 € TTC (2015)
  - Réhabilitation d'ouvrages : 18 000 € TTC (2014) et 107 000 € TTC (2015)
- Alfortville - Quai Jean-Baptiste Clément (**82 000 € TTC**) :
  - Reconstruction d'une murette et d'une partie du perré : 82 000 € TTC (2015)
- Bry-sur-Marne (**369 000 € TTC**) :
  - Quai Berrière – Réfection du perré : 175 000 € TTC (2014)
  - Quai Berrière - Réhabilitation de murettes et de brèches : 58 000 €TTC (2016)
  - Quai Mentienne – Réfection du perré : 136 000 € TTC (2017)
- Choisy-le-Roi - Quai des Gondoles (**62 000 €TTC**) :
  - Réhabilitation de murettes et de brèches : 62 000 €TTC (2016)

**Difficultés constatées :**

- Pour des raisons administratives (calendriers, etc.), peu de demandes de subventions ont été sollicitées en première phase du PAPI. La mise en place d'une organisation plus performante, au sein de la Direction, a permis d'augmenter le rythme des demandes de subventions en Phase 2 du PAPI.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Val-de-Marne - Rives de la Seine et de la Marne

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Conseil départemental du Val-de-Marne

**Modalités de pilotage, de suivi, etc. :** Pilotage assuré par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (Service Conception Travaux Assainissement et Berges) en étroite collaboration avec la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements pour toutes les interventions relatives aux brèches.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** Communication liée à la réalisation des travaux

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2014-2019

**Planning actualisé :** 2014-2020

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 7 023 000 € HT.

**Coût prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Coûts engagés avec DDS : 4 549 975 € HT (5 459 968 € TTC)

- Montant de subvention attendue : 1 821 548 € (dont 72 885 € déjà perçue)

Coûts engagés sans DDS (NON EXHAUSTIF) : 2 559 167 € HT (3 071 000 € TTC)

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Liste des travaux réalisés et des études menées (cf. Ci-dessus)

Dont 16 brèches fermées ou recalibrées sur la période 2014/2019

Dont 24 brèches qui devraient être fermées d'ici la fin du PAPI

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le Conseil départemental, en vertu de la Loi Fesneau du 30 décembre 2019, restera, à termes, le propriétaire et le gestionnaire de la majeure partie des ouvrages anti-crue implantés sur son territoire. Il poursuivra, dans les années à venir, son effort d'investissement sur les ouvrages anti-crue et leurs ouvrages de soutènement (perrés). Aussi, il est proposé de reconduire cette action dans le cadre du PAPI 2022-2027 (chiffrages à préciser).

ILLUSTRATIONS



Quai Blanqui – Alfortville – condamnation d'une brèche (94) [2019] Copyright : CD94



## 7.8 Vérifications régulières des protections amovibles contre les inondations

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIF

L'objectif de cette action est de vérifier régulièrement les dispositifs de protection contre les crues (batardeaux, rehausses de parapet, barrières anti-crue), en procédant à des montages réguliers des dispositifs existants et ainsi garantir leur fonctionnalité

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

Il est proposé de mettre en place deux montages de protections amovibles par an. Avec un renouvellement périodique des prestataires (marchés publics allotis par arrondissements) et le turn-over des agents de la Ville, des opérations annuelles de vérification des procédures et des moyens mis en œuvre sont indispensables au bon fonctionnement du dispositif et pour assurer la pérennité des investissements réalisés. Ce montage périodique devra s'effectuer par roulement sur des arrondissements différents et également avec des interlocuteurs différents.

#### Avancement

2 essais de montage par an réalisés.

#### Difficultés constatées

Sans objet.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Paris

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action** : Ville de Paris (DVD) en collaboration avec les services concernés  
**Modalités de pilotage, de suivi, etc.** Programmation annuelle des montages

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial des études** : 2017-2019

**Planning actualisé** : 2017-2020

### COÛT PREVISIONNEL et COÛTS RELLEMENT ENGAGES

**Montant de la fiche initiale** : 25 000 € HT par an soit 75 000 € HT sur 3 ans.

#### Montants réalisés

Les opérations de montage des batardeaux ont été réalisées au rythme prévu. Les montants dépensés correspondent à ceux prévus initialement.

S'agissant d'opérations de maintenance, cette action n'est pas éligible aux subventions.

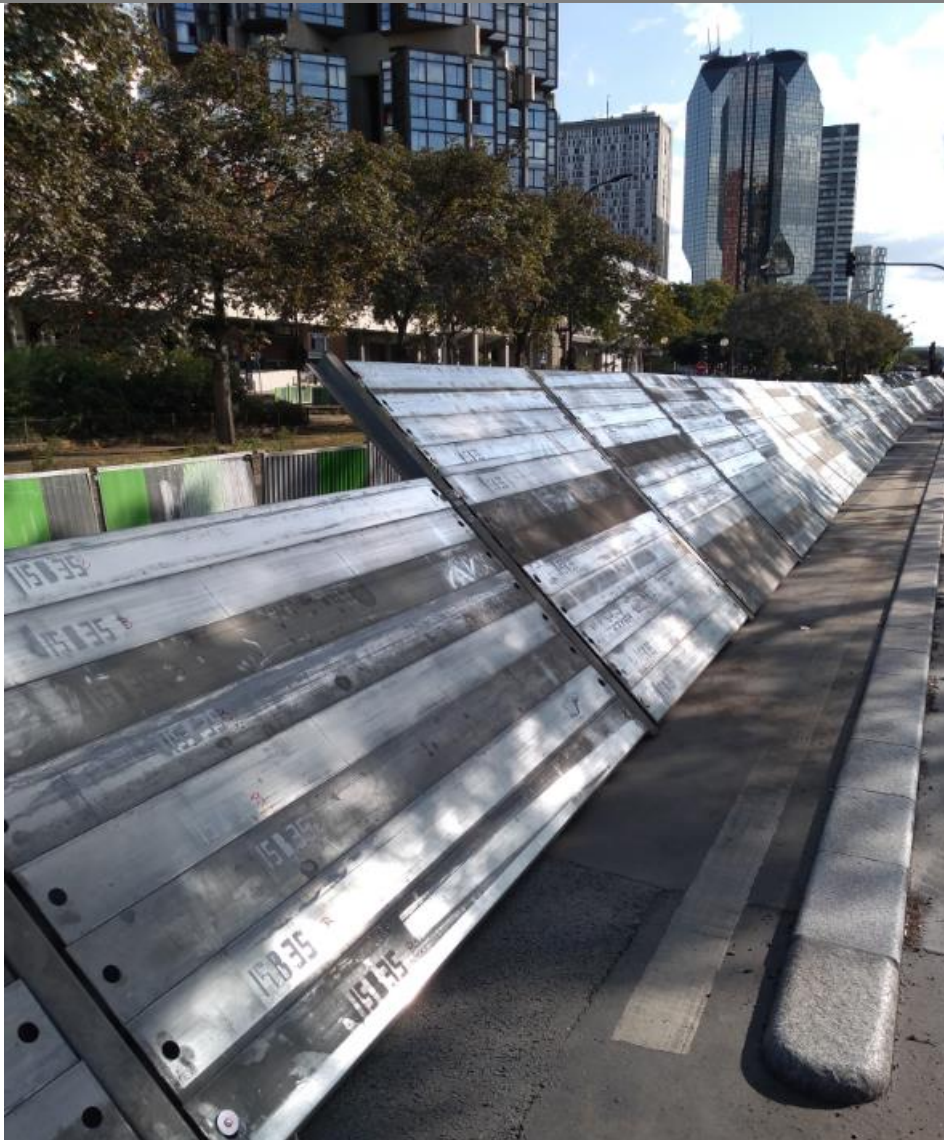
### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Essais de mise en place des batardeaux réalisés

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Dans le cadre de la GEMAPI, et le changement de compétence, l'achat et l'entretien des dispositifs est réalisé par la MGP

## ILLUSTRATIONS



*Montage barrière anti-crue 15ème arrondissement (source : Ville de Paris)*

## 7.9 Étude de scénarios de gestion des protections locales du réseau d'assainissement départemental en cas de défaillance de la protection

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / En cours / En préparation / **Reportée** / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'apporter des éléments d'aide à la décision en période de crue. Ceci se traduit par une réflexion en amont sur les scénarios envisageables, et les réponses possibles, soit lorsque le niveau de crue commence à dépasser le niveau de l'ouvrage de protection, soit lorsque l'ouvrage de protection n'est plus à même de remplir son office de manière prématurée (défaut d'un élément, absence d'électricité, etc.).

Une application envisagée est la réalisation d'un modèle simplifié permettant d'estimer rapidement les conséquences sur le réseau d'assainissement du défaut d'un ouvrage pour un scénario de crue. On pourra par exemple évaluer les conséquences de l'ouverture d'une vanne d'une station anti-crue en cas de défaillance électrique.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

**Description** D'une part, il était prévu de mener une réflexion afin de définir des positions de repli des ouvrages de protection du réseau d'assainissement lorsque ceux-ci ne sont plus en mesure de remplir leur rôle. Par exemple, faut-il laisser une vanne d'isolation en position ouverte ou fermée avant qu'elle ne puisse plus être manœuvrée ? Les décisions peuvent être différentes selon que l'on se trouve en crue ou en décrue, avec des prévisions de poursuite de la crue ou de stabilisation, avec des prévisions de pluie, etc. Cette étude vise à établir des pré-scénarios d'aide à la décision pour définir la dernière position de l'ouvrage avant que celui-ci devienne non manœuvrable.

D'autre part, les protections locales peuvent présenter des défaillances accidentelles alors même qu'elles devraient normalement continuer à assurer la protection d'un territoire. L'action vise donc à évaluer l'impact de telles défaillances et à définir la position/configuration des ouvrages de protection des réseaux d'assainissement afin de limiter l'impact d'une telle défaillance.

En complément de ces réflexions, il était prévu de réaliser un modèle permettant d'estimer la propagation de l'inondation en fonction d'un scénario de crue et d'une configuration réseau afin d'alimenter les réflexions décrites précédemment et de constituer un outil d'aide à la décision en période de crise.

**Avancement** : La construction d'un modèle spécifique a débuté en 2017, et a été abandonnée faute de temps (vacance de poste). Cette action ne sera pas relancée avant la fin de l'étude de la vulnérabilité portée par le SIAAP. Le CD93 fait partie du comité de suivi de cette étude. Le rendu de la phase diagnostic est prévu dans le courant du premier semestre 2021. L'étude des scénarios d'amélioration est prévue au second semestre 2021. Cette étude globale à l'échelle du périmètre du SIAAP apportera des éléments permettant au CD93 de définir des scénarios d'amélioration à l'échelle du périmètre du CD93.

**Difficultés constatées :**

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en particulier les communes de Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand pour le côté Marne, et les communes de Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île Saint-Denis pour le côté Seine.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Département de Seine-Saint-Denis en attendant 2018 et le transfert de compétence relatif aux digues et murettes.

**Modalités de pilotage et de suivi :** Pilotage par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis.

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2019

**Planning actualisé :** Pas d'action réalisée. Suivant les résultats de l'étude portée par le SIAAP courant de l'année 2021, une étude spécifique au périmètre du CD93 pourrait être menée pour étudier d'éventuelles actions correctives.

## COÛT PREVISIONNEL et COÛTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** action en régie.

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** Non réalisé.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sans.

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Suivant les résultats de l'étude portée par le SIAAP courant de l'année 2021, une étude spécifique au périmètre du CD93 pourrait être menée pour étudier d'éventuelles actions correctives.

## ILLUSTRATIONS



## 7.10 Travaux de restauration et de réhabilitation des deux murettes anti-crues à Corbeil-Essonnes

### STATUT DE L'ACTION

Terminée / **En cours** / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

Description :

Avancement : fiche bilan non disponible

Difficultés constatées :

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action :

Modalités de pilotage et de suivi :

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

Planning initial :

Planning actualisé :

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS REELLEMENT ENGAGES

Montant et sous détails de la fiche initiale :

Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

### ILLUSTRATIONS





SYNDICAT DE L'ORGE

## 7.11 Travaux de remise en état des ouvrages de la Morte-Rivière

### STATUT DE L'ACTION

**TERMINEE** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Remise en état de l'ouvrage de protection que constitue le canal de la morte rivière, conformément aux prescriptions de l'étude de danger.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Suite à la réalisation des études réglementaires au titre du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques des dégradations ont été constatées sur l'ouvrage de protection que constitue le canal de la Morte rivière.

Par ailleurs, la crue de juin 2016 a conduit à une élévation du niveau de l'eau proche du niveau de l'arase supérieure du parapet. Des bigs-bags ont été mis en place contre le parapet sur 35 mètres linéaires identifiés comme point faible lors de l'EDD. Si le système d'endiguement a assuré son rôle de protection des enjeux, des dégradations significatives ont été observées dans le canal de la Morte rivière à la décrue (dégradation du renformis avec apparition du ferrailage, signes de basculement...).

Cette action a donc consisté à remettre en état l'ouvrage de protection afin de mettre en sécurité l'ouvrage et la population protégée.

Les travaux ont été réalisés sur deux parties distinctes de l'ouvrage :

- Le confortement d'un parapet en rive gauche sur 35 mètres linéaires, entre la rue du Gué Héron et le boulevard Alsace-Lorraine.
- La démolition et la réfection du renformis sur 350 mètres linéaires dans la partie aval de l'ouvrage, du boulevard Alsace-Lorraine jusqu'au pont Husson. Cette démolition comprend également le dessouchage d'arbres enracinés dans la berge.

Les digues du canal de la Morte Rivière font parties d'un système d'endiguement de classe B en cours de régularisation administrative. A ce titre, un dispositif de surveillance et d'entretien préventif est mis en place (interventions sur les secteurs où une dégradation prévisible ou amorcée est détectée avant que les ouvrages ne soient altérés). Ce dispositif comprend une visite technique approfondie annuelle, notamment concernant l'état général des ouvrages et permettant de vérifier les maçonneries, les parements bétons et la végétation. L'élimination de la végétation nuisible au bon état des ouvrages sera menée annuellement si nécessaire. Le dispositif comprend également un examen technique complet tous les 10 ans ainsi que des visites de surveillance en période de crue et post-crue.

#### Avancement :

Les travaux ont démarré en août 2019 et ont été réceptionnés en décembre 2019. Toutes les réserves sont levées.

#### Difficultés constatées :

Gestion et adaptation du chantier vis-à-vis des conditions météorologiques. En effet, 90% des débits de l'Orge transitent dans ce canal. La section du canal a dû être réduite de moitié pour réaliser les travaux. Une vigilance spécifique a été mise en place à cet égard (mise en place d'une astreinte et d'une sonde limnimétrique sur la zone du chantier, gestion courante de chantier, coordination MOA-MOE-entreprise). Une crue de faible ampleur a eu lieu lors des travaux avant le bétonnage. Elle a nécessité de nettoyer la zone de chantier suite à crue mais n'a pas eu d'impact significatif sur le déroulement des travaux.

Durant le chantier, les eaux ont été pompées sur la zone de travaux et filtrées avant rejet dans le milieu naturel.

### TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

**Territoire :** Aval de la Morte rivière

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** Syndicat de l'Orge

**Modalités de pilotage et de suivi :** Les documents réglementaires sont transmis à la Préfecture, à laquelle il est rendu compte de l'avancement des travaux

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :**

<https://veille-eau.com/videos/morte-riviere-renforcer-la-protection-des-riverains>

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :** 2017 -2019

**Planning actualisé :** travaux en 2019

### COÛT PREVISIONNEL et COUTS REELLEMENT ENGAGES

**Montant et sous détails de la fiche initiale :** 600 000 € HT

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :** 580 000 € TTC

Une demande de subvention a été réalisée à hauteur de 80% du montant des travaux, comme anticipé lors de l'inscription de l'action dans le PAPI. Cette subvention sera versée lorsque l'ouvrage sera autorisé en système d'endiguement (dossier d'autorisation à déposer avant le 30 juin 2021 s'agissant d'un ouvrage de classe B).

### LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Travaux réalisés

### SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

Le dossier d'autorisation du système d'endiguement est à réaliser. Le marché pour la réalisation de ces études a été lancé. Il est prévu de lancer ce marché en début d'année 2021



*Reprise du parapet béton – Viry-Châtillon - Syndicat de l'Orge*



*Chantier Morte-Rivière – Viry-Châtillon – Syndicat de l'Orge*



## 7.12 Création d'une zone humide en lien avec le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de réaliser les compensations volumiques obligatoires par la création de la digue de Montesson tout en y apportant une plus-value écologique et paysagère.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action consiste à réaliser une zone humide participant à la compensation volumique de l'aménagement soit 60 000 m<sup>3</sup> par tranche de 20 cm.

Ce programme consiste à :

- Répondre aux contraintes de la compensation volumique (volumes par hauteur altimétrique)
- Réaliser une ouverture sur la Seine tout en maintenant la continuité du chemin de halage qui est aussi le tracé du « Paris Londres »
- Réaliser un modelé de terrain au sein de la zone humide pour travailler sur divers gradients hydriques et permettre une plus grande diversité écologique
- Réaliser des modelés de terrain avec les volumes (150 000 m<sup>3</sup>) de terre évacuée dans le cadre du creusement de la zone humide.

#### Avancement :

Un marché de travaux (appel d'offres ouvert) a été publié en mai 2018.

Ce marché composé de 4 lots concerne les travaux de création de la zone humide mais également les travaux de prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (fiche 7-13) :

- Lot 1 : Génie civil et fluvial (lot qui réalise la digue) - Secteur d'intervention : digue et zone humide (création d'un pont sur la connexion hydraulique à la Seine)
- Lot 2 : Grands terrassements (lot qui crée la zone humide et les modelés de lande herbacée) - Secteur d'intervention : zone humide et terrains de remblais.
- Lot 3 : Assainissement (lot volontairement dissocié - postes significatifs importants : Postes anti crue, collecteur de diamètre 900 mm) - Secteur d'intervention : digue.
- Lot 4 : Génie végétal, espaces verts et revêtement de promenade (valorisation écologique/paysagère) - Secteur d'intervention : digue, zone humide et terrains de remblais.

Les 4 lots de ce marché ont été notifiés en novembre 2018. Les travaux de terrassement au niveau du secteur « zone humide » ont démarré en mars 2019 et se sont achevés en juin 2019 (lot 2).

Les travaux du lot 1 au niveau de la connexion hydraulique ont été réceptionnés en décembre 2020 (reste réserves).

Le lot 2 a été réceptionné.

Les travaux du lot 4 ont été réceptionnés en décembre 2020 (reste réserves et garantie de reprise des végétaux).

### **Difficultés constatées :**

En raison des difficultés de négociations foncières rencontrées sur les zones de dépôt des déblais de la zone humide après présentation du dossier de demande d'autorisation, le projet des modelés paysagers a évolué en termes d'emprise et de ligne d'aménagement. Des études modificatives ont dû être réalisées afin de rendre compte de ces évolutions du foncier par rapport à ce qui a été présenté en enquête publique (modelé des terrains, porter à connaissance, études complémentaires environnementales). Des études complémentaires ont été réalisées afin de sécuriser le prix du chantier de même que l'agencement du CCTP (tranche optionnelle).

La date de démarrage des travaux a été conditionnée par un certain nombre de délais à respecter :

- Délai de validation des nouveaux modelés par les propriétaires des parcelles pour le dépôt des remblais ;
- Signature des conventions de mise à disposition des terrains et avec les tiers (VNF) ;
- Périodes de défrichement et de déboisement (autorisées entre octobre et février) ;
- etc.

Durant la phase « travaux », des imprévus ont été rencontrés sur site : présence d'espèces invasives en grande quantité, présence de blocs en béton et de terres polluées aux hydrocarbures. Ces imprévus ont eu des répercussions financières (affermisssement de la tranche optionnelle notamment pour évacuer les terres polluées en décharge) mais également organisationnelle (interface avec les autres lots). Par exemple, la présence d'espèces invasives en grande quantité a eu des conséquences sur les volumes de terre végétale nécessaires pour le lot 4.

En début d'année 2020, trois crues de Seine ont été enregistrées sur le territoire du SMSO (vigilance jaune sur le site internet vigicrue). Lors du dernier épisode de crue (mars 2020), la Seine a atteint les cotes seuil d'intervention : le chantier a été fermé et sécurisé. Tous les moyens matériels/matériaux ont été stockés et protégés pour éviter une remise en suspension en cas de débordement de la Seine. Une astreinte a également été prévue.

L'arrêt du chantier s'est poursuivi avec les mesures de confinement sanitaire liées à l'épidémie de Coronavirus. Les travaux ont pu reprendre début mai, après avis favorable du coordonnateur sécurité du chantier. La période de plantation des hélrophytes a été décalée.

Le mois de juillet a été marqué par une sécheresse exceptionnelle avec un déficit record de 79 % des précipitations (bulletin de situation hydrologique Région Ile de France). Les sols étaient également très secs. Les plantations ont souffert du manque d'eau.

La mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI a des répercussions également sur l'élaboration des conventions de gestion de la zone humide :

- la zone humide est gérée par le SMSO ;
- les terrains d'accueil des déblais sont gérés par les propriétaires des terrains à savoir les communes et le département.

## **TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION**

Commune de Montesson

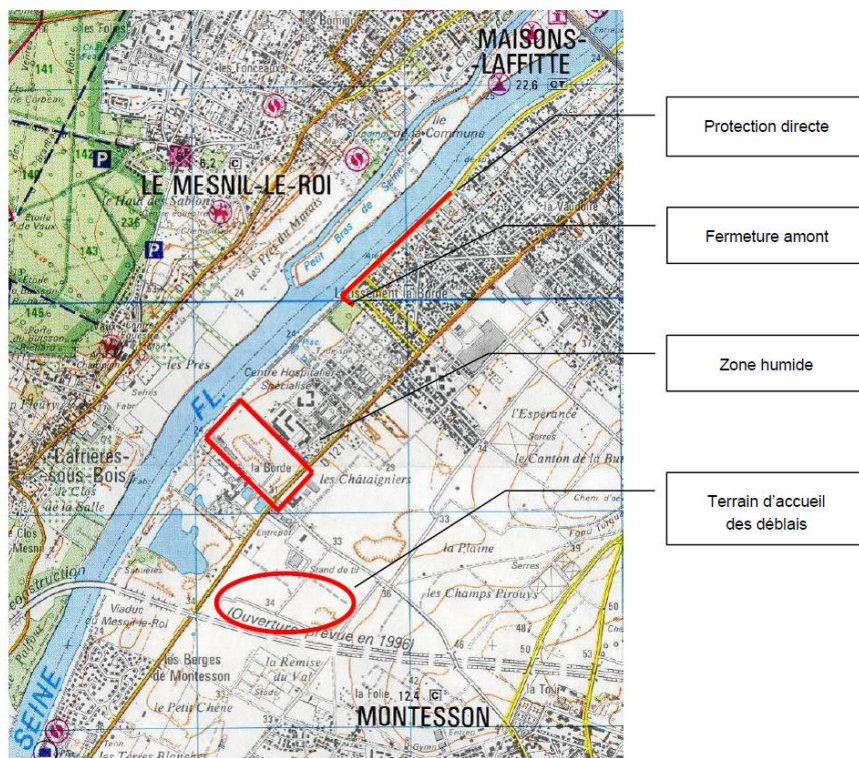


Figure 2 : Localisation générale des sites d'intervention projet

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Un comité de pilotage réunissant les différents financeurs, les services de l'Etat, les différents gestionnaires, etc. a été mis en place depuis novembre 2017 (réunion trimestrielle).

Une fois les travaux terminés, l'ouvrage doit être transféré à la commune et au Département (propriétaires des terrains d'assise de la zone humide).

Avec la mise en œuvre de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI), au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de la zone humide revient à la collectivité «gemapienne» du territoire soit à la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. La Communauté d'agglomération a finalement transféré la compétence GEMAPI au SMSO le 1<sup>er</sup> novembre 2019 (nouveaux statuts approuvés).

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** articles sur le site internet du SMSO –

[Prolongement de la Digue de Sartrouville sur la commune de Montesson et création d'une zone humide](#)

Pose de panneaux pédagogiques sur le risque inondation et sur la préservation des milieux aquatiques, d'échelles limnimétriques et de capteurs prévus à l'issue des travaux. Des journées de sensibilisation sur ces thématiques pourront éventuellement être proposées aux riverains et aux scolaires, à l'issue des travaux.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

### Planning initial :

Instruction réglementaire 2017

Travaux 2018-2019

La demande de labellisation au titre du PSR a été déposée en 2017.

### Planning actualisé :

L'arrêté d'autorisation des travaux date de novembre 2017.

Les travaux ont débuté en mars 2019 et se sont terminés au second semestre 2020 (reste les réserves et les garanties de reprise de végétaux).

## COÛT PREVISIONNEL et COUTS REELLEMENT ENGAGES

### Montant et sous détails de la fiche initiale :

Ce projet est estimé aujourd'hui à coût opération (zone humide et digue) de 13 108 887 € HT (prix PRO 2016).

Le coût opération relatif à la réalisation de la zone humide a été estimé à 7 620 000 € HT (prix PRO 2016). Coût réparti de la façon suivante :

<b>Coût travaux zone humide HT</b>	<b>7 260 000 €</b>
<b>Coût MOE</b>	<b>381 150 €</b>
<b>TOTAL HT Opération zone humide</b>	<b>7 641 150 €</b>

*Pour mémoire, l'instruction du 14 janvier 2015 relative aux conditions de financement des PAPI et des opérations d'endiguement PSR précise que le financement des actions est soumis à la condition de réalisation des PCS et DICRIM pour l'ensemble des communes concernées par ces actions et couvertes par un PPR. Aussi, il est rappelé que les communes de Montesson et de Sartrouville ont effectivement réalisé ces documents réglementaires.*

### Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :

Le coût des travaux de « création de la zone humide » (hors aménagement écologiques du site de dépôt des déblais issus de la zone humide) s'élève à 4M€ HT (montant marché travaux, hors aléas, CSPS, CT, etc.).

Financements : Agence de l'eau et la Région Ile de France pour la plus-value écologique et le Département des Yvelines et les Fonds Barnier pour la compensation + Fonds propres.

Le montant réellement engagé sera communiqué à l'issue des travaux (réserves et garantie de reprise des végétaux) et de l'analyse des dossiers de réclamation des entreprises.

## LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS

Bonne diversité écologique, fonctionnement de la compensation volumique

## SUITE DONNEES OU ENVISAGEES

La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine a transféré la compétence GEMAPI au SMSO le 1er novembre 2019 (nouveaux statuts approuvés).

Le SMSO, en tant que futur gémapien se chargera de la gestion de la zone humide (entretien, suivi).

Un suivi écologique sur une période de 4 ans est prévu après les travaux.



Ce suivi s'accompagne de la pose de panneaux pédagogiques sur le risque inondation et sur la préservation des milieux aquatiques, d'échelles limnimétriques et de capteurs de niveau d'eau, de température et de qualité des eaux.

## ILLUSTRATIONS



Photographie de la zone humide de Montesson prise le 08/02/2021 (pic de la crue) – copyright SMSO



Photographies des panneaux pédagogiques - copyright SMSO



## 7.13 Prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson

### STATUT DE L'ACTION

**Terminée** / En cours / En préparation / Reportée / Annulée

### RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de garantir le niveau de protection des personnes et des biens à la cote de crue janvier 1955 soit 25,60 m à l'amont de l'ouvrage.

### RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ETAT D'AVANCEMENT

#### Description :

Cette action consiste à créer le prolongement de la digue de Sartrouville sur 780 ml à Montesson.

Le programme consiste :

- Protection des zones habitées du quartier la Borde contre une crue d'occurrence trentennale (crue janvier 1955) par un système d'endiguement en lit majeur dans la continuité du dispositif sur la commune de Sartrouville, s'accompagnant de la reprise des réseaux d'assainissement sur le secteur protégé et de la compensation du volume du champ d'expansion des crues soustrait à la Seine au droit du quartier La Borde.
- Le confortement mécanique de la berge basse
- L'intégration paysagère des aménagements

#### Avancement :

Un marché de travaux (appel d'offres ouvert) a été publié en mai 2018.

Ce marché, composé de 4 lots, concerne les travaux de prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson mais également les travaux de création de la zone humide (fiche 7-12) :

- Lot 1 : Génie civil et fluvial (lot qui réalise la digue) - Secteur d'intervention : digue et zone humide (création d'un pont sur la connexion hydraulique à la Seine)
- Lot 2 : Grands terrassements (lot qui crée la zone humide et les modelés de lande herbacée) - Secteur d'intervention : zone humide et terrains de remblais.
- Lot 3 : Assainissement (lot volontairement dissocié - postes significatifs importants : Postes anti crue, collecteur de diamètre 900) - Secteur d'intervention : digue.
- Lot 4 : Génie végétal, espaces verts et revêtement de promenade (valorisation écologique/paysagère) - Secteur d'intervention : digue, zone humide et terrains de remblais.

Les 4 lots de ce marché ont été notifiés en novembre 2018. Les travaux au niveau du secteur « digue » ont démarré en janvier 2019 (lot 1 et lot 3).

Les travaux ont été réceptionnés avec réserves. La garantie de parfait achèvement a été activée. La digue a été testée avec succès lors de la crue de février 2021 (mise en charge des protections, activation de la procédure de mise en place des batardeaux)

#### Difficultés constatées :

La date de démarrage des travaux a été conditionnée par un certain nombre de délais à respecter :

- Délai relatif au référé préventif (plus de 90 immeubles et/ou ouvrages susceptibles d'être impactés par les travaux de la digue à expertiser),
- Signature des conventions de mise à disposition des terrains (fermeture amont) avec les financeurs et avec les tiers (VNF, centre de voile).
- Période de préparation des travaux, arrêtés de voirie (sens de circulation, etc.)
- Périodes de défrichage et de déboisement (autorisées entre octobre et février),
- etc.

Les travaux de fonçage des palplanches ont nécessité des adaptations suite à la découverte de blocs de béton en très grande quantité dans le merlon de terre érigé en bord de Seine, surtout dans la partie amont (purge pour pouvoir battre les palplanches).

La solution du vérineur initialement prévue (solution qui permettait d'éviter les vibrations et de réduire les nuisances sonores) a été abandonnée malgré une réorganisation des équipes (doublement des équipes sur une plus grande plage horaire) afin d'augmenter la cadence de fonçage.

Afin de tenir le calendrier d'exécution de l'arrêté préfectoral (interdiction des travaux en pied de berge entre le 15/04 et le 15/06) et le planning, l'entreprise s'est orientée vers du matériel plus traditionnel (vibrofonçage) et a missionné des équipes par voie fluviale mais également par voie terrestre.

Ces imprévus ont des répercussions financières mais également organisationnelle (interface avec les autres lots).

En début d'année 2020, trois crues de Seine ont été enregistrées sur le territoire du SMSO (vigilance jaune sur le site internet vigicrue). Lors du dernier épisode de crue (mars 2020), la Seine a atteint les cotes seuil d'intervention : le chantier a été fermé et sécurisé. Tous les moyens matériels/matériaux ont été stockés et protégés pour éviter une remise en suspension en cas de débordement de la Seine. Une astreinte a également été mise en place.

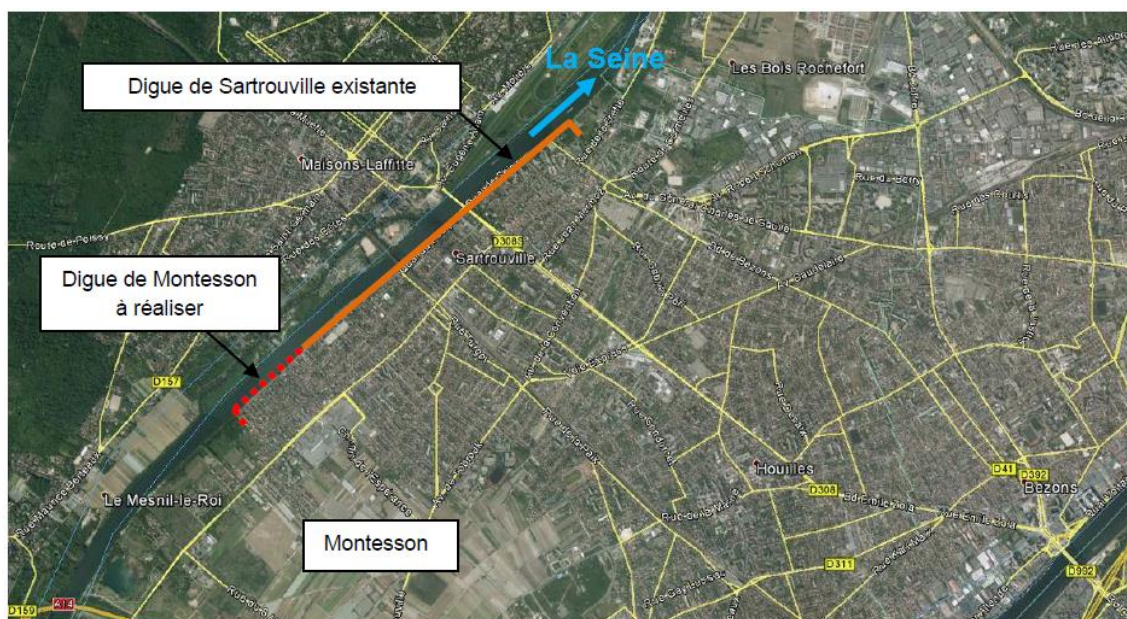
L'arrêt du chantier s'est poursuivi avec le confinement sanitaire liées à l'épidémie de Coronavirus. Les travaux ont pu reprendre début mai, après avis favorable du coordonnateur sécurité du chantier.

La crue de février 2021 a eu des conséquences sur les aménagements récents: dégradations généralisées et superficielles du talus côté Seine sur l'ensemble du linéaire sur des surfaces intégrées dans l'emprise travaux des lots 1 et 4 (réserves aux documents de réception ; activation de la garantie de parfait achèvement - non conformités). Aucune défaillance n'a été constatée sur les ouvrages). Aucune fuite n'a été observée côté val protégée. La pose des batardeaux s'est effectuée de manière efficace. Les postes ont correctement fonctionné. La prise en main récente des ouvrages des eaux pluviales juste avant la crue a nécessité des ajustements et un calage de la procédure de gestion des postes de refoulement.

La mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI a des répercussions également sur l'élaboration des conventions de gestion de l'ouvrage.

## TERRITOIRE CONCERNE PAR L'ACTION

Commune de Montesson



**Figure 1 : Plan de repérage de la zone d'étude**

La digue de Montesson est la prolongation amont de la digue existante de Sartrouville. L'ensemble constituera un seul et même ouvrage.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Maître d'ouvrage de l'action :** SMSO

**Modalités de pilotage et de suivi :** Un comité de pilotage réunissant les différents financeurs, les services de l'Etat, les gestionnaires des ouvrages, etc. a été mis en depuis novembre 2017 (réunion trimestrielle).

Une fois les travaux terminés, l'ouvrage devait être transféré, à la commune (anciens statuts du SMSO, délibération de Montesson en date du 18 avril 2008). Avec la mise en œuvre de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI) le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMSO devait transférer l'ouvrage à la collectivité « gemapienne » du territoire soit à la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, au plus tard fin 2020 même si l'ouvrage n'était pas terminé. La Communauté d'agglomération a finalement transféré la compétence GEMAPI au SMSO le 1<sup>er</sup> novembre 2019 (nouveaux statuts approuvés).

**Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :** articles sur le site internet du SMSO –

[Prolongement de la Digue de Sartrouville sur la commune de Montesson et création d'une zone humide](#)

Installation de panneaux pédagogiques sur le risque inondation et de repères de crue sur les supports des coffrets électriques des postes anti crue prévue à l'issue des travaux. Des journées de sensibilisation pourront éventuellement être proposées aux riverains et aux scolaires, à l'issue des travaux.

### ECHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISE

**Planning initial :**

Instruction réglementaire 2017

Travaux 2018-2019

**Planning actualisé :**

L'arrêté d'autorisation des travaux date de novembre 2017

Les travaux ont débuté en janvier 2019 et se terminent à la fin de l'année 2020.

**COÛT PREVISIONNEL et COUTS RELEMENT ENGAGES****Montant et sous détails de la fiche initiale :**

Le coût opération relatif à la réalisation de la digue a été estimé à 5 467 737 € HT (prix PRO 2016). Coût réparti de la façon suivante :

<b>Coût travaux digue HT</b>	<b>5 195 000, €</b>
<b>Coût MOE</b>	<b>272 737 €</b>
<b>TOTAL HT Opération</b>	<b>5 467 737 €</b>

*Pour mémoire, l'instruction du 14 janvier 2015 relative aux conditions de financement des PAPI et des opérations d'endiguement PSR précise que le financement des actions est soumis à la condition de réalisation des PCS et DICRIM pour l'ensemble des communes concernées par ces actions et couvertes par un PPR. Aussi, il est rappelé que les communes de Montesson et de Sartrouville ont effectivement réalisé ces documents réglementaires.*

**Cout prévisionnel réellement engagé, sous détails et commentaires :**

Le coût des travaux de « prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson » (y/c travaux d'assainissement, de valorisation paysagère et écologiques) s'élève à 5M€ HT (montant marché travaux, hors aléas, CSPS, CT, etc.)

Financements : Europe (FEDER), Etat (Fonds Barnier, FSIL), Département des Yvelines, Fonds propres.

Le montant réellement engagé sera communiqué à l'issue des travaux et de l'analyse des dossiers de réclamation des entreprises.

**LIVRABLES ET PRINCIPAUX RESULTATS**

L'ouvrage opérationnel pour une crue en dessous de 25,60 m NGF.

**SUITE DONNEES OU ENVISAGEES**

Le SMSO a sollicité fin 2019, comme cela était prévu par la réglementation, une demande de report de 18 mois pour déposer le dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement Sartrouville-Montesson (avis favorable). La classe du système d'endiguement au titre de la nouvelle réglementation n'est pas encore arrêtée.

Le SMSO, en tant que gémapien, se chargera du dépôt du dossier d'autorisation du système d'endiguement et de sa gestion. Des conventions seront signées avec les communes pour la gestion des batardeaux et des postes anti crue.

Une EDD ancienne génération existe sur la digue de Sartrouville. Cette EDD sera mise à jour pour intégrer l'ouvrage de Montesson nouvellement construit. Cette mise à jour est prévue en 2021.

L'installation de panneaux pédagogiques sur le risque inondation et de repères de crue sur les supports des coffrets électriques des postes anti crue est prévue dans le courant de l'année 2021.



*Photographie de la digue en février 2021 (pic de la crue) – copyright SMSO*